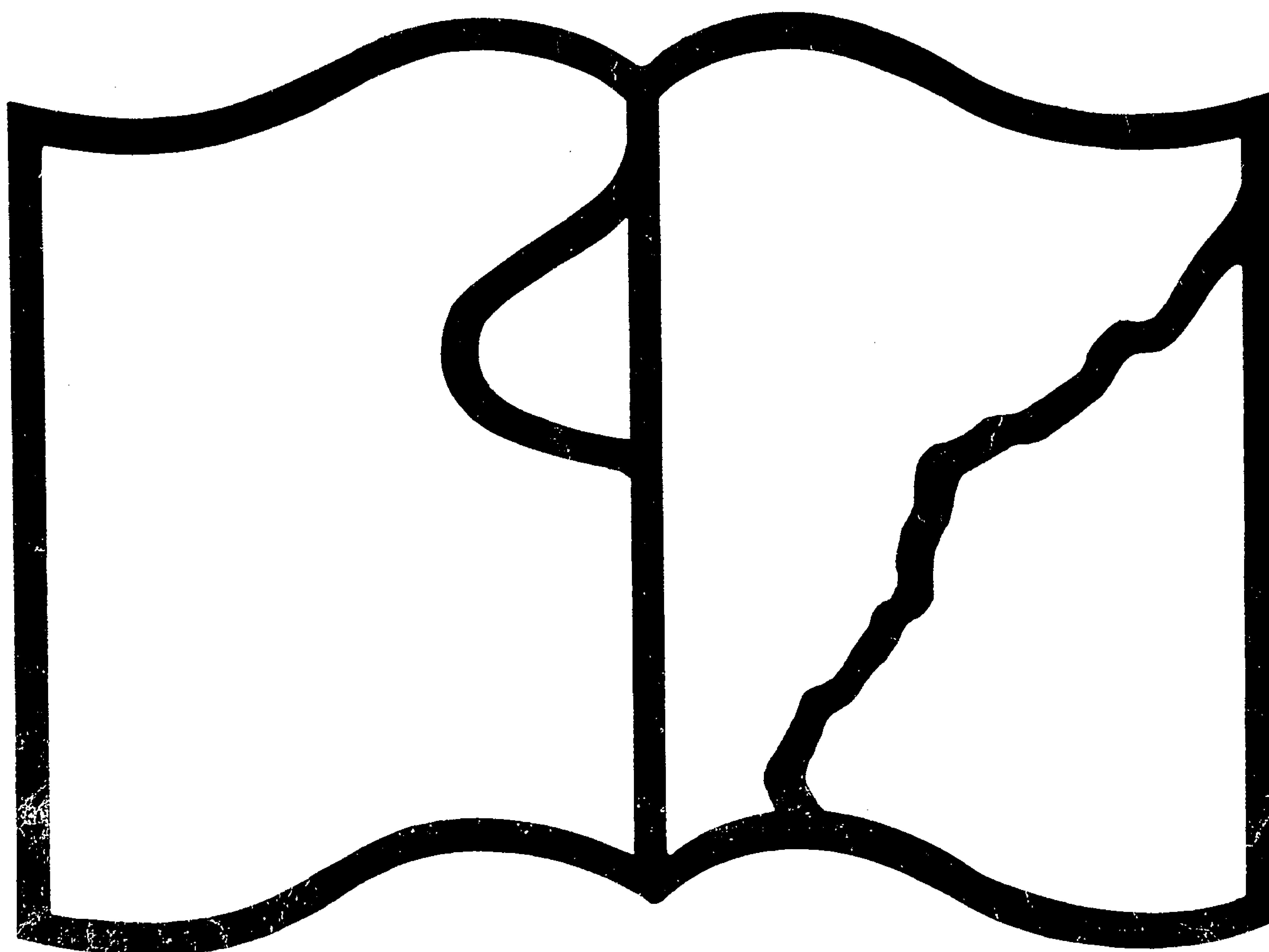
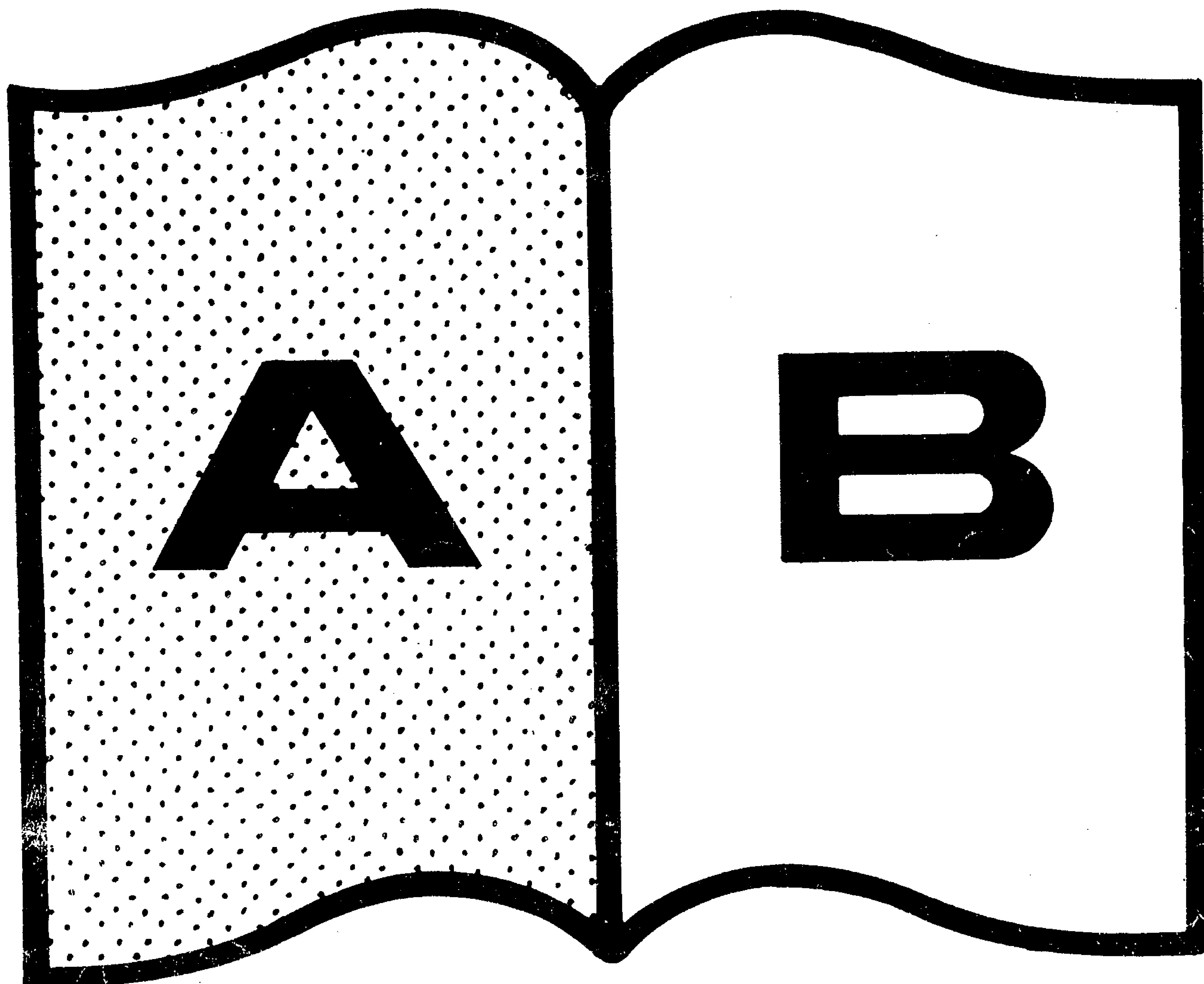
Revue africaine : journal des travaux de la Société historique algérienne



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11



Contraste insuffisant

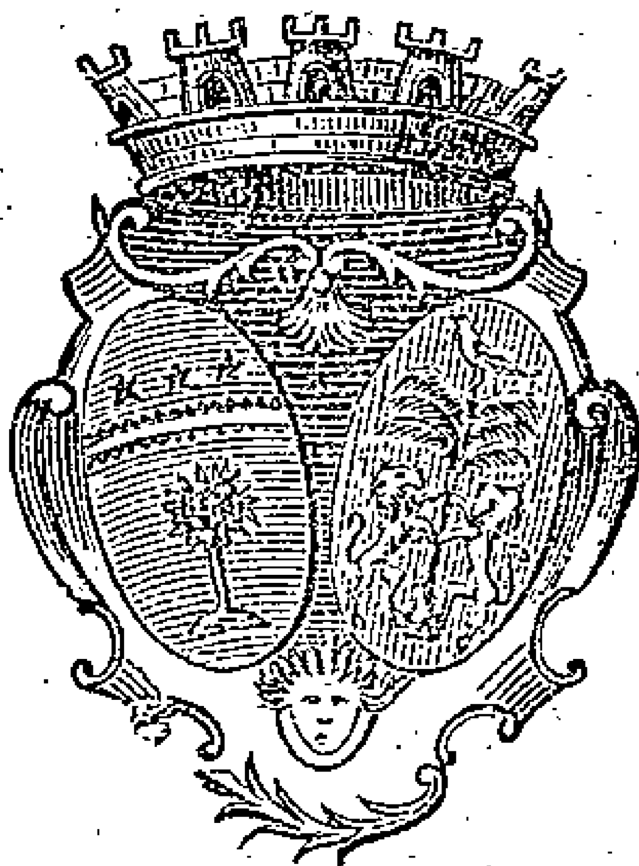
NF Z 43-120-14

REVUE AFRICAINE

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 232. — 1er TRIMESTRE 1899

SOMMAIRE

	Pages
V. WAILLE. — Autour des mosquées	5
P. EUDEL. — L'orfèvrerie algérienne	14
J.-D. LUCIANI. — Chansons kabyles	17
L. P. — Afrique préhistorique	34
Colonel ROBIN. — Notes et documents concernant l'insurrection de 1856 à 1857 de la grande Kabylie	41
IBN EL-ATHÎR (trad. E. Fagnan). — Annales du Maghreb et de l'Espagne (suite)	78
Bulletin	101

ALGER

ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1899

DIPLOME

MM. les Membres de la Société qui n'ont pas encore reçu leur diplôme peuvent le réclamer au Président, qui le tient à leur disposition. Le droit de diplôme est de 5 fr.

AVIS

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier jeudi de chaque mois, à 5 heures du soir, à la Bibliothèque-Musée, rue de l'État-Major, ou à la Bibliothèque universitaire, palais des Écoles supérieures.

La collection des Mémoires publiés par la Société historique algérienne se compose de quarante-deux volumes grand in-8°, dont le prix est de 5 francs par volume pour les Membres de la Société ayant moins de cinq ans d'ancienneté, de 2 francs pour ceux qui les ont, et de 1 franc pour ceux qui appartiennent depuis dix ans à la Société. Ces prix de faveur ne sont accordés que pour la série complète des volumes parus antérieurement à l'admission dans la Société. La Table est du prix de 2 francs pour les membres de la Société.

Il a été décidé, dans la séance du 7 décembre 1893, que les numéros non distribués de la *Revue africaine* pourraient être répartis entre les auteurs des articles insérés aux numéros, sous la réserve d'un prélèvement de cent exemplaires conservés par la Société pour la constitution de collections.

Tout ouvrage dont un exemplaire sera déposé aux bureaux de la *Société* sera signalé aux lecteurs de la *Revue*.

REVUE AFRICAINE

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

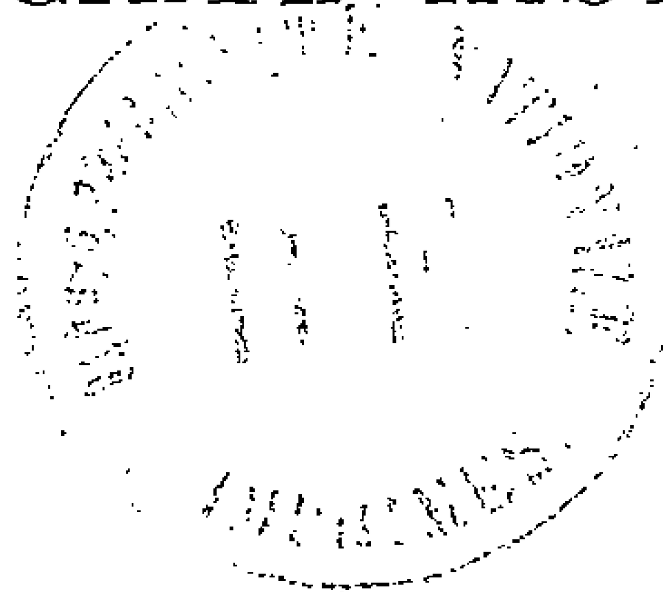
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE





QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE



ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1899

AUTOUR DES MOSQUÉES D'ALGER

Le nom par lequel nous désignons aujourd'hui les temples des mahométans, qui s'est écrit autrefois *moschete, musquette* et *meschite* (de l'arabe *mesgid*, lieu d'adoration et de prosternement), semble n'être entré dans la langue qu'après les croisades.

Dans Joinville comme dans la *Chanson de Roland*, les mosquées ne s'appellent encore que des *mahomeries.*

L'auteur du *Roland*, vaguement renseigné sur l'armement des musulmans, sur le rayonnement de leurs écoles et sur la subtilité orientale de leur diplomatie, ne l'est pas du tout en ce qui concerne leurs édifices religieux. Attribuant aux Sarrasins les mœurs et les institutions françaises du onzième siècle, celles qu'il avait autour de lui et qu'il lui était naturel de refléter, il fait des mosquées de véritables églises, mais vouées à une trinité païenne composée d'Apollon, Mahomet et Tervagan.

On sait que la race sémitique répugne à traduire le divin en symboles. Les mosquées et les cimetières arabes, tout en ayant leur poésie propre, n'offrent pas au regard de statues d'anges, ni d'images de la divinité. Il en est de même des synagogues et des cimetières israélites. Une des grandes préoccupations de Mahomet, après avoir renversé les trois cent soixante idoles de la Kaâba de la Mecque, avait été de prémunir son peuple contre les tendances idolâtres et de l'amener à n'adorer Dieu qu'en esprit.

Un propos attribué à Mahomet, qui fait partie de la

tradition et a presque autant d'autorité qu'une surate du Coran, défend même aux artistes la reproduction de toute figure humaine ou animale, *complète et portant ombre,* comme si le modelage (sur qui seul semble peser l'interdiction) était un empiètement audacieux sur les prérogatives du fabricateur souverain. De là l'importance qui sera donnée, par compensation, dans l'ornementation arabe, à la représentation des fleurs, aux entrelacs et aux arabesques. De là vient aussi, d'après certains commentateurs de traités juridiques, que le fait d'être exposé à se trouver *en présence de statues*, à un repas de noce (ce qui constituerait un acte répréhensible), est un motif suffisant pour décliner toute invitation.

Or, l'auteur du *Roland*, qui avait vu dans les basiliques chrétiennes des images de pierre en grand nombre, en peuple aussi, arbitrairement et par fantaisie, les mosquées.

Lors de la prise de Saragosse, mille Français, à la clarté de la lune, sous le flamboiement des étoiles, pénètrent dans les *mahomeries* et brisent avec ivresse, à coups de maillet, toutes les statues de Mahomet qu'ils rencontrent ! Irrités de leur défaite, les musulmans, d'autre part, s'en prennent à leurs idoles, qu'ils accusent d'incurie ou d'impuissance. Pour les châtier, ils les dépouillent du sceptre et de la couronne, ils les bâtonnent, ils les piétinent. Ils gourmandent Apollon, ils arrachent à Tervagan son escarboucle et font rouler Mahomet dans le fossé. « Jamais dieux ne furent à telle honte ! », s'écrie le poète.

Je n'oserais pas affirmer qu'il ne reste rien de ces anachronismes dans l'esprit de beaucoup de nos compatriotes qui n'ont jamais eu l'occasion de visiter une mosquée, ni de se rendre compte des éléments qui la composent. Rappelons ces éléments :

1° Le *mihrab*, niche orientée dans la direction de la Kaâba de la Mecque, où se tient l'*imam* qui dit la

prière. Cette partie sainte, qu'habite l'esprit de Dieu, est d'ordinaire luxueusement ornée, tapissée de faïences persanes, encadrée de fines arabesques ou de colonnettes précieuses.

Quand les Turcs s'emparèrent de Constantinople, ils transformèrent en mosquée la célèbre église à coupoles de Sainte-Sophie, comme nous-mêmes avons métamorphosé en église mainte mosquée d'Alger. Ils l'approprièrent aux besoins de leur culte en badigeonnant les mosaïques, en ajoutant des minarets, en construisant un mihrab. L'orientation de celui-ci ne coïncidant pas avec le centre de l'abside, et les fidèles faisant face au mihrab, et les tapis étant tous rangés dans la même direction, il en résulta pour l'abside une rupture de symétrie qui ne dut pas choquer outre mesure les musulmans. A en juger par les jolies maisons arabes des environs d'Alger, hardiment posées, comme des nids, dans des coins de verdure, ils semblent affectionner les dispositions asymétriques, comme offrant plus de variété, de vie et d'intérêt.

2° La salle couverte où se rassemblent les fidèles pour prier, rêver, dormir même dans le calme et la fraîcheur du demi-jour. Le sol, orné de tapis et de nattes, ne doit pas être maculé et souillé par le contact des sandales. On est tenu de les ôter en entrant, et cette habitude de respect est fort ancienne, puisqu'un moine flamand du quatorzième siècle, Jean Lelong, écrivant sur les coutumes des orientaux, rapporte qu'ils « ont si grande révérence aux saints lieux qu'ils appellent *musquettes* que jamais ils n'y entreraient *fors deschaulx* » (sinon déchaussés).

Là l'hiverneur sceptique voit avec surprise des croyants, aussi imperturbables en leur foi que nous pouvions l'être au temps de Saint-Louis,

> ... courbés, frappant le sol avec la tête,
> Vers la Mecque tournés, prier le seul Puissant !
>
> (Jean Aicard, *Au bord du désert.*)

La forme de cet abri pieux, de ce lieu de rassemblement et de prière, est très variable. Les plans les plus fréquents peuvent se ramener, je crois, à trois types. Tantôt l'enclos consiste en des portiques rectangulaires, comme à la Mecque, ou comme à la mosquée d'Amrou (septième siècle), au Caire. Deux mosquées d'Alger, à plan carré, décrites par Devoulx, et aujourd'hui disparues (qui se trouvaient l'une, place du Gouvernement, et l'autre, rue du Divan), semblaient se rapprocher de cette disposition.

Parfois, l'édifice a la forme d'allées ombreuses, de nefs multiples qui s'entrecroisent comme les avenues d'une forêt de colonnes. C'est le cas de la grande mosquée de Cordoue, de la mosquée d'El-Azhar, au Caire, et de la mosquée de la rue de la Marine, à Alger. Cette dernière, consacrée au rite malékite, est fort antérieure à l'établissement de la domination turque. Elle date du onzième siècle, et son minaret, élevé par un roi de Tlemcen, du quatorzième. C'est à la fois la plus ancienne et la plus poétique des mosquées d'Alger, avec sa cour à ciel ouvert ornée d'une vasque de marbre et plantée d'orangers d'un bel effet par le clair de lune, avec ses onze travées constituées par des piliers quadrangulaires blancs supportant des arceaux en ogive festonnés.

Le portique en bordure sur la rue de la Marine, quoique publié dans la *Civilisation arabe*, de Gustave Lebon, comme spécimen de l'art arabe, a été élevé par le Génie en 1837, avec des colonnes de marbre blanc, à chapiteaux ornés de volutes et de grappes de raisin, provenant, il est vrai, d'une mosquée aujourd'hui détruite (mosquée de la *dame*). Mais primitivement, la mosquée de la marine n'avait pas de façade à effet. C'était un rectangle aux quatre côtés nus. La parure (arcades dentelées, lampes, arabesques, tapis, etc.) était tout intérieure. Il y a, du reste, dans les constructions arabes un contraste voulu entre la simplicité et la nudité des murs blancs du dehors et les somptuosités

du dedans, qui ont par là même un caractère plus intime et causent une agréable sensation de surprise.

Un troisième type de mosquée, c'est le type à coupole ou type byzantin, que la prise de Constantinople par les Turcs et la transformation de Sainte-Sophie en mosquée-modèle a pu contribuer à mettre à la mode et rendre plus fréquent, mais qui était affectionné par les sectateurs de Mahomet bien auparavant. La fameuse mosquée d'Omar, à Jérusalem, bâtie vers 646 par des architectes grecs, est déjà surmontée d'une belle coupole.

Tout en témoignant d'une sorte de prédilection pour l'emploi de la coupole qu'ils empruntèrent aux Byzantins, les Arabes se plurent à en modifier capricieusement le galbe, de même que leur ingénieuse fantaisie s'est appliquée à réunir les colonnes par des combinaisons d'arcades à formes nouvelles.

La mosquée de la Pêcherie, à Alger (du rite hanéfite), qui est du dix-septième siècle, et qu'on appelle Djama-Djedid (mosquée *neuve*) par rapport à celle de la rue de la Marine qui est beaucoup plus ancienne, rentre dans cette catégorie des mosquées à coupole.

L'intérieur, dont le plan, en forme de croix latine, rappelle tout à fait celui d'une église, avec chevet, transepts, grande nef et nefs latérales, est surplombé d'un dôme que décorent des chevrons verts, jaunes et rouges, et des inscriptions sacrées. Du dehors, cette grande coupole ovoïde, percée de quatre fenêtres orientées aux quatre points cardinaux et flanquée de quatre petits dômes à pans, offre un agréable aspect qui, aux jours d'illumination, avec le scintillement de ces tiares constellées, devient facilement féerique.

De la légende qui veut que cette mosquée ait été bâtie *en forme de croix* par un esclave chrétien, génois ou grec, que le pacha aurait fait empaler ensuite pour le punir de cette fantaisie sacrilège, il n'y a guère à retenir que ce fait, c'est que cette mosquée, comme tant d'autres, fut élevée par un architecte étranger. On sait com-

bien est controversée et subtile la question de savoir dans quelle mesure les Arabes ont eux-mêmes participé à la construction de leurs plus beaux édifices. Du moins ont-ils eu assez de finesse pour utiliser partout les lumières et les talents des vaincus, et pour en approprier les plans et les motifs décoratifs à leurs besoins et à leurs goûts particuliers;

3° Le *minaret*, haute tour, d'où le muezzin jette cinq fois par jour à travers les airs son appel, invitant les fidèles à prier, à louer Dieu.

En général, les minarets d'Algérie sont carrés, ceux de Tunis et du Caire sont plus souvent cylindriques. A Ghardaïa, d'après les projections du docteur Huguet, dans une récente conférence sur le Mzab, larges à la base et s'amincissant vers le haut, ils ont la forme d'un tronc de pyramide tronquée.

Les minarets présentent des formes et une ornementation presque aussi variées que celles de nos clochers de l'époque romane et de l'époque gothique.

Un des minarets les plus célèbres est celui de Séville (1196), surnommé *Giralda* (girouette), à cause d'une énorme statue pivotante de la Foi, dont les Espagnols l'ont couronné au seizième siècle. Nous avons en Algérie un minaret qui peut rivaliser avec celui-là pour la hauteur comme pour l'élégance de la décoration, c'est le minaret de Mansourah (près Tlemcen), qui appartient du reste à l'âge d'or de l'architecture arabe;

4° La *fontaine d'ablutions*, où les fidèles se lavent les mains, les pieds, le nez, les oreilles et la tête, car il faut être propre pour pénétrer dans le sanctuaire et pour prier.

Admirable prescription! Bürckart, dans son beau livre sur la *Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, observe que « la propreté est un des éléments de la perfection de l'individu moderne », et que les Italiens donnèrent l'exemple à cet égard aux peuples du Nord. Mais, avant eux, les musulmans semblent avoir deviné

et réalisé ce perfectionnement. Sur ce point d'hygiène comme sur beaucoup d'autres, relatifs au costume, à l'habitation, au genre de vie, à la simplicité des goûts, nous aurions sans doute plus d'une bonne chose encore à apprendre d'eux;

5° Le *mimbar* ou chaire à prêcher, sorte d'estrade isolée, à laquelle on accède par un escalier et que couronne un dôme ou un clocheton. Elle est parfois en marqueterie de bois ou d'ivoire, d'ordinaire en bois sculpté. Celle qu'Abd-el-Kader offrit à la mosquée de Sidi-bou-Médine, à Tlemcen, comme souvenir de spéciale affection, était de cèdre ouvragé à la mode ancienne.

Les grillages des *mimbars*, comme ceux des *maksouras* (tribunes mi-closes d'où le sultan assistait à l'office), comptent parmi les plus remarquables travaux de menuiserie de l'art arabe.

La vie civile et la vie religieuse se confondant chez le peuple arabe, le sentiment religieux y dominant et inspirant toutes les institutions de charité ou d'utilité générale, un type complet de mosquée, comme il s'en rencontre à Tlemcen, comprend bien d'autres éléments encore, tels que logements pour les pèlerins, bains maures, latrines publiques, etc.

Comme tout l'enseignement procède du Coran, comme c'est au nom du Coran que la justice est rendue, à la mosquée se trouvent d'ordinaire annexées, comme une dépendance naturelle et nécessaire, une école ou *medersa*, et une salle de tribunal ou *mahakma*.

Parmi les universités fameuses, jointes à une mosquée et en faisant partie intégrante, est celle de la mosquée d'El-Azhar *(mosquée des fleurs)*, au Caire, qui a encore aujourd'hui quinze cents étudiants et qui en a compté autrefois plus de douze mille.

A Alger, ceux qui se préoccupent de trouver un emplacement convenable pour la construction de la medersa d'enseignement supérieur, l'installeraient volontiers

dans un coin du jardin Marengo, pour qu'elle soit en quelque sorte sous la protection de Sidi Abd-er-Rahman, et comme une prolongation du gracieux et vénéré sanctuaire dédié, au dix-septième siècle, à la mémoire de ce savant théologien.

Quand je visitai la medersa de Sidi-bou-Médine, il me souvient que le *taleb* qui faisait répéter en chœur, aux enfants, des surates du livre sacré, me disait avec enthousiasme : « Tout du Coran ! Rien que du Coran ! »

Il ne faudrait pas en conclure que l'enseignement des indigènes soit condamné à rester forcément et indéfiniment limité et rétrograde, et fermé aux conquêtes de la science.

Mahomet, au dire de Chârani, l'un des interprètes les plus autorisés de la loi musulmane, a déclaré qu'en plus des vérités contenues dans le Coran, d'autres vérités seraient révélées ultérieurement aux croyants. Au nombre de ces vérités réservées sont sans doute les découvertes des savants. On arriverait facilement à les mettre en harmonie avec les prescriptions du Prophète, de même qu'on pourrait, dans le moule un peu trop formel de la philosophie scolastique des medersas, infuser un souffle nouveau et vivifiant et faire pénétrer les résultats de la culture moderne, conciliables avec le respect des traditions.

Quant au tribunal du cadi, adossé à la mosquée, il emprunte à ce voisinage un caractère sacré qui se communique aux arrêts et décisions en émanant. Avenant et paternel, il fait songer à saint Louis sous son chêne. La simplicité en est souvent pittoresque. Tel est, par exemple, le tribunal situé à l'entrée de la mosquée de la rue de la Marine. Il n'occupe qu'un rez-de-chaussée. La salle est à coupole. La façade porte un encadrement de faïences bleues et jaunes. Au-dessus de la porte ogivale, un auvent bordé de tuiles vertes. A gauche, un corridor communiquant avec la salle par une grille, à travers laquelle les mauresques plaident en divorce. Le

tout donne sur une petite cour ombragée de treilles, où se tiennent les plaideurs attendant leur tour, ou les curieux. Ce décor, par un rayon de soleil qui égaye la verdure et fait chatoyer les costumes clairs des indigènes, a un charme réel. Aussi a-t-il séduit un de nos orientalistes, Charles Landelle, qui l'a fixé en un de ses tableaux. Son œuvre *(le tribunal du cadi)*, reproduisant exactement l'architecture, les types, les costumes et les attitudes, a figuré au Salon et trouvera sans doute place au Musée d'Alger le jour où on se décidera à doter notre ville du Musée de peinture et de sculpture qui lui manque.

VICTOR WAILLE.



L'ORFÈVRERIE ALGÉRIENNE

LA SERMAH [1]

Le ou *la sermah* (pluriel *souarem*) est une coiffure métallique ayant la forme d'une tuile à jour et se posant sur la tête, garnie, au préalable, d'un foulard noir pour les Juives et de couleur pour les Mauresques. Les premières ne pouvaient la porter qu'en argent.

Cette coiffure longue et demi-cylindrique, qui a une grande ressemblance avec les coiffes bretonnes, sert à fixer une étoffe qui pend derrière en longue traîne. Elle se compose de trois morceaux : d'abord, le corps principal du bijou, qui a souvent près d'un mètre ; puis, une calotte placée derrière la tête ; enfin, de chaque côté des joues, deux plaques rappelant celles qui garnissent le chef des Hollandaises de la Frise.

Toutes les pièces qui composent la sermah sont ajourées à l'emporte-pièce, pour n'être ni trop chaudes ni trop lourdes. Comme ornementation, des fleurs et des grillages ; souvent, au centre, un motif s'épanouit rappelant un peu les grandes feuilles du palmier.

(1) M. Paul Eudel, ancien rédacteur au *Temps*, chargé de mission en Algérie, a bien voulu donner en primeur à la *Revue Africaine* ces feuillets de son ouvrage *l'Orfèvrerie Algérienne*, qui paraîtra enrichi de superbes planches (bijoux et figures) destinées à montrer à la fois la forme des bijoux et la façon dont les femmes les portent.

(N. D. L. R.)

Avec cette coiffure les femmes ressemblaient à Isabeau de Bavière portant le hennin, comme les miniatures des manuscrits du temps la représentent. On retrouve encore au théâtre la sermah, lorsque l'on joue *La Juive* avec les costumes de la création de cet opéra.

Une ancienne lithographie de l'époque de la conquête représente une Juive et deux Mauresques. La Juive porte une robe et la sermah non recouverte, c'est-à-dire la carcasse telle quelle, en argent et à jour. La sermah est fixée sur la tête par un foulard ; derrière, le fond a la forme d'une calotte. Au contraire, les Mauresques portent la sermah avec une longue écharpe qui part de la nuque et tombe jusqu'à terre.

Les filles n'avaient le droit de se coiffer de la sermah et des queues d'or que lorsqu'elles devenaient nubiles, c'est-à-dire vers leur neuvième année. Elles avaient souvent, pour les fêtes, une petite sermah droite en or, ayant la forme de cône tronqué, et, dans les mailles, leurs mères piquaient des ouardas ou épingles trembleuses.

D'après le capitaine Rozet, dans son *Voyage dans la Régence d'Alger*, en 1833, les Juives portaient le même bonnet métallique que les Mauresques et jetaient, par dessus la sermah, une étoffe légère qu'elles relevaient avec coquetterie en la prenant de la main gauche pour cacher la moitié de leur visage et laisser à découvert les yeux qu'elles savaient faire jouer avec un art particulier.

Dans un autre passage, Rozet dit que la sermah est un bonnet fait avec une plaque d'argent ou de fer très bien découpé, semblable à celui des Cauchoises, et par dessus lequel elles jettent leur manteau quand elles sortent. Ce grand bonnet métallique est alors posé sur des cheveux bien tressés ; il est souvent orné de rubans. A l'extrémité postérieure pend une queue de drap d'or terminée par des franges qui descendent jusqu'à terre.

En 1789, Venture de Paradis décrivait la sermah de la façon suivante : « Un plateau d'or ou d'argent travaillé

et ajouré, cousu sur un morceau d'étoffe. Ce plateau est en deux morceaux : celui qui couvre la tête et celui qui, ceignant le front, vient se lier par derrière. Cet ornement est encore assujetti par un bandeau de crêpe de couleur, couvrant la moitié du front. La sermah est un objet de sept à huit cents livres et même de mille livres (cent sequins algériens). Une femme riche met au lieu du bandeau de crêpe un assabé, qui est un bandeau en or, incrusté de perles, de diamants et d'émeraudes (1) ».

Depuis une quarantaine d'années, cet ornement de la toilette des femmes a cessé d'être en usage. La sermah n'est plus qu'un objet de collection ; il est rare, car les orfèvres ne l'achètent plus qu'au poids pour le fondre séance tenante.

Mais la sermah se retrouve encore en Syrie, près du mont Liban. Les femmes druses ont conservé cette coiffure remontant à la plus haute antiquité d'après le *Costume historique,* où A. Racinet la décrit ainsi :

« Elle s'appelle le *tantour*. C'est une corne creuse chargée d'ornements ciselés ou repoussés, souvent d'une hauteur de plusieurs pieds et portant sur la face antérieure des appliques en or inscrustées de pierreries non taillées. Le *tantour,* fixé sur le sommet de la tête, s'appuie sur le *Pouchi,* pièce d'étoffe nouée sous le menton et maintenue par une gourmette en argent.

» Pour les sorties, la partie supérieure du *tantour* est garnie d'un long voile retombant sur le cou et sur les épaules.

» Le jour de son mariage la femme druse met le *tantour* et ne le quitte plus, même la nuit. Aussi, pour se reposer, se sert-elle d'un petit oreiller de bois en forme de chevet, semblable à celui des Égyptiens, afin de ne pas déranger l'édifice compliqué de sa chevelure ».

PAUL EUDEL.

---

(1) *Revue africaine,* 1895, p. 300.

CHANSONS KABYLES

DE SMÂÏL AZIKKIOU

L'auteur de ces chansons, décédé depuis plusieurs années, appartenait, comme l'indique son nom, à la tribu des Beni-Zikki, dont le territoire dépend de la commune mixte du Haut-Sebaou, et est situé à la limite des arrondissements de Tizi-Ouzou et de Bougie. Il en a composé, paraît-il, beaucoup d'autres. Je dois celles-ci à l'obligeance de M. Mehammed Sâïd Zekri, imam à la mosquée de Sidi Ramdhan, et professeur à la médersa d'Alger, qui me les a remises transcrites en caractères arabes, qui m'en a affirmé l'authenticité et m'en a facilité la traduction.

J. D. L.

TRANSCRIPTION

ث = th — ح = h' — خ = kh — ذ = d'
ص = ç — ط = t' — ض, ظ = dh — ع = â
غ = r' — ق = q — ة = h.

TEXTE

I. — L'insurrection de 1871

1

Ouah'd' ou sebâïn d' leflas,
Irza medden d'oug ammas.
A ikhfiou, âbed asefrou !

2

Achou aï d' essebba n eddouas ?
H'ekkounar' medden fellas,
As mi ir'leq elbirou,

3

Abâadh g eddin itsoualas,
Abâadh d' iir atherras,
Thekkath themr'arthis itserou.

4

As en mi âddan thilas,
Djemmâan d'i laârach koull as :
Iyaou r' elledjehad, sirou !

---

(1) * *Asefrou*, du verbe *sefrou*, réciter des poésies, chanter.

(2) *Elbirou*. C'est le mot français *bureau*.

(3) *Itsoualas*, être endetté, paraît venir de l'arabe سال. — *Thekkath*. Il faudrait *thekkathith*, mais la mesure serait rompue. — *Themr'arthis*, qui a ici le sens de femme, d'épouse, signifie plus spécialement vieille femme. Dans le langage familier, les Kabyles, comme les Arabes, disent en parlant de leurs femmes : *la vieille* (thamr'arth, âdjouz), pour *ma femme*.

(4) *Thilas*, pl. de *thilisth*, borne, limite.

* Les numéros des notes correspondent à ceux des couplets.

TRADUCTION

I. — L'insurrection de 1871

1

1871 fut l'année de notre ruine ;
Elle nous brisa les reins.
O ma bouche, ne cesse de chanter !

2

Quelle fut la cause du conflit ?
On nous raconte, à ce propos,
Que lorsque le bureau fut fermé,

3

Celui-ci était criblé de dettes,
Celui-là était un individu méprisable,
Qui, battu par sa femme, pleurait.

4

Quand les bornes furent franchies,
On tint chaque jour des réunions dans les tribus :
Venez à la guerre sainte ! Marchez !

---

(1) *1871*, litt. : 71. — *Nous brisa les reins*, litt. : brisa les gens par le milieu. — *Ma bouche*, litt. : ma tête.

(2) *Le bureau ;* il s'agit du bureau chargé de l'administration des indigènes.

(3) *Celui-ci était criblé de dettes*. On voit par là que les Kabyles n'attribuent nullement l'insurrection de 1871 à la naturalisation des Juifs.

5

Ellan siad'i elkouïas,
Ennoumen guedzemen aqardhas,
D'eg ezzeman amezouarou,

6

Ennan : erraï d' amessas,
Ad'iedj irgazen am thoullas;
Bou ettarikh r'as ad'iarou.

7

Mi iour' eddoula vou ourkas,
Itsaoui âouin d'oug r'erouas,
Ouin idhsan, ou Allah ! athenirou !

8

A ouin iferzen idh r'eff as,
Nedâak s ecceh'aba elkouïas
S elfadhlik aï theferrou.

9

Barkaïar' eddoula imetâas,
Tarbaât imendjas,
Elkhoudjas d' bourourou.

---

(6) *Amessas*, insipide ; ar. مسّوس, saumâtre. — *Thoullas*, pl. de *thallesth*, petite fille, femme. (V. Belkassem ben Sedira, *Cours de langue kabyle*, p. 246, note.)

(7) *Vou*, ar. بـو . Dans plusieurs tribus kabyles, le *b* de certains mots se prononce *v*. — *Ar'erouas*, ar'arrous, vieux sac en peau, racorni et usé.

(8) *Theferrou*, de *frou*, être fini, arrangé, ar. افـرى .

5

Il y eut des hommes sages,
Habitués à déchirer la cartouche,
Dans l'ancien temps ;

6

Ceux-là dirent : C'est un projet insensé,
Qui réduira les hommes au rang des femmes.
Le chroniqueur peut prendre note.

7

Quand le pouvoir sera aux mains d'un homme en savates,
Portant ses provisions dans un vieux sac de peau ;
Celui qui rit, par Dieu ! versera des larmes.

8

O toi qui séparas la nuit du jour,
Je t'implore par les sages compagnons du Prophète ;
C'est ta générosité qui arrange tout.

9

Nous avons assez de cette administration de gueux,
De cette assemblée de malpropres,
Ayant pour secrétaire une chouette.

---

(7) *Versera des larmes*, litt. : les pleurera.

(8) *Qui séparas la nuit du jour*, c'est-à-dire Dieu.

(9) Ce couplet est évidemment dirigé contre une djemâa, comme le montre la chanson suivante. Le dernier vers renferme sans doute une allusion d'un caractère tout personnel.

II. — Les djemâas

1

Ad'aounnah'kou, aï arrach,
R'ef thedjemaâth en tenach,
Brizidanis d' amelaâbi.

2

Elbat'al inoud'a laârach,
I thoudrin iaok d' elah'ouach,
Our idji oula d' aâzaïbi.

3

T'ammâan i thoudjal thifrach.
Elh'aqq d' inna oulach,
Essouq ensen d' imerbi.

4

Oufir' thadjemaâth ou ouarrach,
Seddhifa d' elfrach,
Tseh'amilen elh'at'abi.

---

(1) *Brizidanis* ; c'est le mot français : président, suivi du pronom possessif.

(3) *Thoudjal*, pl. de *thadjalt*, veuve ; ar. هجالة. — *Thifrach*, pl. de *thifrechth* ; ce mot désigne les figues aplaties et pressées l'une contre l'autre pour être conservées. — *Imerbi* ; ce mot s'applique à toute chose qui subit une diminution, un déchet. Il vient peut-être de l'arabe ربا *riba*.

(4) *Tsehamilen elh'at'abi* ; litt. : ils portent du bois, expression consacrée, paraît-il, dans le pays, pour le faux témoignage, soit qu'on ait voulu dire que le faux témoin fait provision de bois pour alimenter le feu de l'enfer, où il sera plongé ; soit que l'on ait voulu faire allusion à un passage du Koran, où la femme d'Abou Lahab, l'un des ennemis de Mahomet, est appelée *la porteuse de bois*. « Cette femme, nommée Omm Djemil, excitait son mari contre Mahomet ; on dit même qu'elle jetait des épines sur le chemin où Mahomet devait passer : c'est pourquoi il l'appelle *porteuse de bois*. Elle descendra dans l'enfer, chargée d'une ramée. » (Le Koran, traduction de Kasimirski, p. 522, note.)

II. — Les djemâas

1

Nous allons vous raconter, enfants,
L'histoire de l'assemblée (djemâa) des douze,
Dont le président est un coquin.

2

L'injustice a parcouru les tribus,
Les villages et les fermes,
Sans même respecter l'habitant de la hutte.

3

Ils convoitent les quelques figues d'une veuve.
Il n'y a plus de justice.
Leur marché est un lieu de déception.

4

J'ai trouvé une assemblée de gamins;
On leur avait apporté la dhiffa et des tapis,
Et ils rendaient de faux témoignages.

---

(1) Au moment de la soumission de la Kabylie, le maréchal Randon respecta l'institution des djemâas, qui avaient des pouvoirs judiciaires, en même temps que des attributions administratives. La compétence de ces assemblées fut réduite progressivement, et en 1874, elles furent dessaisies définitivement de tout pouvoir de juridiction, en matière pénale comme en matière civile, excepté dans le cercle de Fort-National, où elles furent maintenues jusqu'en 1880. Leur fonctionnement avait donné lieu à de nombreux abus, dont on peut trouver un exemple dans un article du journal le *Globe*, reproduit par le *Moniteur de l'Algérie* (17 mai 1879). Les djemâas, à partir de 1868, étaient généralement composées de douze membres. Elles subsistent encore à titre d'assemblées consultatives.

(3) *Leur marché est un lieu de déception*, c'est-à-dire : on ne peut que perdre en s'adressant à la djemâa.

(4) La *dhiffa*, repas fourni par les habitants d'un village ou d'un douar.

5

Elh'aqq itsenouz am leqmach ;
Elbat'al d' aberqach,
Amek ara nedhemâ eççouabi.

6

Eccherâ en medden r'ef oulach,
Lakin d' elr'echach,
Mi ibt'el cherâïk, a nnebi.

7

Izem illan d' abérqach,
Ikchem d'oug lechelach,
Iddouri d'i elr'ouabi.

8

Iougad' aouthoul s thekarrach,
Ner' izird'i s ouakhbach,
Effer'en fellas s ouh'arbi.

9

Theqqesen elâbd' am lah'nach,
Our izmir h'ad ad'ini âlach,
Elkhouf iguedzem erreqabi.

10

Zerir' elkhoukh d' elmechmach,
Iânath our'ioul d' anakmach,
Irzath, ihoudd ezzeroubi.

---

(7) *Lechelach.* — Alechelach, feuilles sèches qui tombent des arbres, dans les forêts — *Elr'ouabi*, ar. غابة, forêt.

5

On vend la justice comme on vend un tissu ;
L'iniquité règne en maîtresse ;
Comment espérer d'abondantes récoltes !

6

On se fait des procès sans raison,
Uniquement par méchanceté,
Depuis qu'on n'observe plus la loi, ô Prophète !

7

Le lion, jadis plein de courage,
S'est blotti sous les feuilles sèches,
Et se cache au fond des forêts.

8

Il craint le lièvre aux dents crochues,
Ou la griffe du raton ;
Tous deux ont pris les armes contre lui.

9

Ils piquent comme des serpents ;
Personne ne peut demander pourquoi ;
La terreur coupe les têtes.

10

J'ai vu, vers le pêcher et l'abricotier,
S'avancer un âne efflanqué,
Qui l'a brisé et a renversé les haies.

---

(5) *L'iniquité règne en maîtresse*, litt. : l'injustice est bariolée, mouchetée. On dit dans le même sens : *Elbat'al d'azougar'*, injustice rouge ; *elbat'al d'aberkan*, injustice noire.

11

A ouin our netchi lemâach,
Ekkes fellar' ar'amach,
Oulamma s eldjoudj debbi.

III. — Les juges de paix

1

Aqlar' d'i zeman amerbouh',
Am elqoum en sidna Nouh',
Nougad' ler'eraq s et't'oufan.

2

Mi thebt'el thedjemaâth therouh',
Bdanar'id elferouh',
Adias elouoqt s elaman.

3

Djoudj debbi, qadhi n eccelouh',
Elkhad'mas ou Allah! ma thefouh',
Loukan our isâï ettordjeman.

---

(11) *Eldjoudj debbi*. C'est le mot français *juge de paix*.

11

Seigneur, toi qui n'as pas besoin d'aliments,
Délivre-nous de nos souffrances;
Fût-ce par le moyen du juge de paix !

III. — Les juges de paix

1

Nous traversons une époque fortunée !
Comme le peuple de Noé,
Nous craignons d'être engloutis par le déluge.

2

Quand la djemâa fut supprimée et disparut,
Nous nous réjouîmes d'abord, croyant
Voir s'ouvrir une ère de tranquillité.

3

Le juge de paix, magistrat conciliateur,
Ne ferait certainement pas mauvaise besogne,
S'il n'avait un interprète.

---

(11) *Qui n'as pas besoin d'aliments*, litt. : qui n'as pas mangé de nourriture. — *Par le moyen du juge de paix*. Le juge de paix n'était donc, pour notre chansonnier, qu'un pis aller, qu'il préférait à une djemâa composée de jeunes gens et d'hommes sans considération. Ce pis aller est devenu la règle en Kabylie, où le juge de paix français est seul chargé d'appliquer les coutumes locales et le droit musulman.

4

Adias r' ellah'koum eccebouh',
Ad'iqim aremma irouh',
Our izeri d'achou idheran.

5

Ettordjeman ad'asirouh'
Amm aqchich illan g eddouh';
Asizzaâouadj ellisan.

6

Vou oudrim mah'soub d' errouh';
Iguellil meskin ifouh',
Our illi oui thisouman.

7

Mi ibedd i lh'akem r'er ellouh',
S ouat't'an ar isgah'gouh',
Ad'et't'efen r'ers iguedheman.

8

Ad'iour'al oulis medjerouh'.
A rebbi, anid' ara irouh'?
Itsouaker g emkan laman.

(7) *Iguedheman*, pl. de aguet't'oum, gaule, verge, branche d'arbre mince et flexible.

4

Il vient au prétoire le matin,
Et y siège jusqu'au moment où il s'en va,
Sans avoir vu ce qui s'est passé.

5

L'interprète agit avec lui
Comme avec un enfant au berceau;
Il altère les mots en lui parlant.

6

Le riche est considéré;
Le pauvre diable est méprisé,
Nul ne s'inquiète de lui.

7

Quand il se présente au juge, sur le seuil,
Malade et secoué par la toux,
On court sur lui avec des bâtons.

8

Il revient blessé au cœur;
Seigneur! où ira-t-il désormais?
Il a été dépouillé au siège de la justice.

---

(6) *Le riche est considéré*, etc..., litt. : celui qui possède un sou est compté pour une âme; le pauvre sent mauvais; il n'est personne qui en offre un prix.

(7) *Sur le seuil*, litt. : à la planche, c'est-à-dire à la porte.

9

A lh'amam izd'er'en esset'ouh',
Naqqal d'eg ifguik, r'as rouh'
R'elbariz, ezguer i ouaman.

10

Agguedh i essadat : ah rouh' !
R'ef Lafrik inzan irouh',
Ar'id'r'ithen s elaman.

11

Aqchich illan d' amechtouh',
Lâqal g ikhfis our inouh',
R'ef elârch d' brizidan.

12

Bab ouâoudiou istah'touh',
Illan zeman ismourdjouh',
Our fellas thezzin izan ;

---

(10) *Agguedh*, ar. عيّط.

9

Pigeon, qui habites les terrasses,
Prends ton vol, et dirige-toi
Vers Paris, en franchissant la mer.

10

Crie à nos maîtres : Au secours !
Pour l'Afrique ruinée, qui s'en va.
Qu'on nous vienne en aide avec le pardon.

11

Un enfant encore tout jeune,
Dont la tête est sans jugement,
Est président d'une tribu.

12

Celui dont le coursier hennissait,
Dont on écoutait jadis la parole,
Sur qui les mouches ne se posaient pas,

---

(10) *L'Afrique ruinée,* litt. : vendue.

(11) *Un enfant encore jeune,* etc... L'attribution de l'autorité à des enfants est, d'après les auteurs musulmans, l'un des signes précurseurs du jugement dernier *(Macharïq el Anouar,* p. 182, Le Caire, çafar 1275). Mahomet a dit : اذا وسد الامر لغير اهله فانتظروا الساعة « Quand l'autorité sera confiée à ceux qui n'en sont pas dignes, vous saurez que le jugement dernier est proche. » (Hadith.)

(12) *Dont on écoutait la parole.* Le mot *ismourdjouh'* se dit plus particulièrement du rappel de la perdrix.

13

Thoura iour'its Ouchertouh',
Akheloulis am ouched'louh'.
Anid'a ter'abem, a elbizan.

14

D' asekran our isfoullouh',
Ithess eccherab d'eg qeddouh',
Eddoula thouqemas ecchan.

(A suivre.)



(13) *Iour'its*, litt. : il l'a prise, c'est-à-dire l'autorité, le pouvoir.

13

Est remplacé par un Achertouh',
Dont la morve ressemble à un morceau de viande séchée !
Qu'êtes-vous donc devenus, faucons !

14

C'est à un ivrogne, qui n'a pas de terre à cultiver,
Qui boit du vin dans les coupes,
Que le Gouvernement a donné un rang.

J.-D. LUCIANI.



(13) *Est remplacé.* Le mot n'est pas dans le texte ; mais le sens n'est pas douteux : là où il fallait un homme considéré et écouté, on a mis un *Achertouh'*. Les *Ichertah'* (sing. *Achertouh'*) sont une famille de la tribu des Amraoua. Un des membres de cette famille obtint un emploi de caïd, après l'insurrection de 1871.

AFRIQUE PRÉHISTORIQUE

Gabriel de Mortillet, dont on annonçait la mort il y a quelques mois à peine, fut le grand apôtre du « préhistorique ».

C'est lui qui vulgarisa cette science devinée par Boucher de Perthes et donna une véritable impulsion aux découvertes qui, dans cet ordre d'idées, captivèrent un moment l'attention du monde savant.

Quoi de plus attachant en effet que de remonter, pièces en mains, jusqu'à notre propre origine! D'exhumer — un peu au gré de son inspiration, — la vie de ses précurseurs ?

C'est ce que fit d'une façon très heureuse l'aimable et regretté Directeur du Musée National de Saint-Germain et, après lui, les Cartaillac, Chantre, Boule, de Nadaillac, Ph. Salmon, etc.

Malheureusement, l'élan donné par ces maîtres semble s'être singulièrement ralenti et, chose plus fâcheuse encore, il n'apparaît pas que les dernières découvertes aient jeté un jour nouveau sur l'intéressant problème de la « pré-histoire ».

Est-ce à dire que les documents aient fait défaut ? Ils abondent au contraire, intéressants, variés, mais d'un mutisme encore désespérant sur l'âge et la durée des époques dont ils attestent l'existence.

Non seulement, malgré les découvertes déjà bien anciennes de Bourgeois dans l'aquitanien de Thenay, l'homme « tertiaire » reste un mythe — ce qui s'expli-

que d'ailleurs — mais, de la génération même dont on retrouve tant de souvenirs indiscutables et dont les coutumes « dolméniques », comparativement récentes ont pu être suivies pas à pas, nous ne savons presque, rien...

Les secrets de la vieille Europe sont, ou paraissent, épuisés.

C'était donc à des régions nouvelles qu'il fallait demander des documents « nouveaux » et, c'est avec l'espoir qu'ils seraient décisifs et probants, que l'attention des chercheurs se porta, il y a quelques années, sur l'Extrême-Sud Algérien.

On avait bien vu figurer à l'Exposition Universelle de 1889, une vitrine « algérienne ». Elle présentait une certaine quantité de ces jolies petites pointes de flèches ramassées à fleur de sol, et dont, aujourd'hui encore, chaque officier parcourant ces contrées éloignées rapporte une ample provision.

Antérieurement même, en 1882, M. Rabourdin, membre de la première mission Flatters, avait publié sous le titre « Algérie et Sahara » une brochure très documentée sur le « préhistorique du Sahara central ».

Elle contenait, notamment, cette indication, confirmée depuis, que tous les âges de la pierre se trouvaient réunis en Extrême-Sud, et l'affirmation raisonnée de cette opinion que le « Sahara » avait dû, à une époque imprécise, comprendre de grands espaces, « verdoyants et fertiles », par suite habités.

Mais, cette publication resta sans écho et, d'autre part, l'Exposition de 1889 ne sollicita pas autrement l'attention des pré-historiens. Sans doute ils étaient occupés ailleurs, car ce ne fut que plus tard qu'il vint à l'idée de quelques uns d'interroger nos régions.

Malheureusement, on s'en tint tout d'abord à la série des chantiers déjà signalés, et après certaines études, d'ailleurs plus curieuses qu'expérimentées, les déceptions furent telles qu'il fallut reconnaître la nécessité

impérieuse d'élargir le cercle des recherches, si l'on ne voulait en arriver promptement à cette conclusion décevante, qu'en matière de pierre « taillée ou polie », il n'y avait rien de nouveau sous le soleil... du désert.

La région que l'on parcourt en Extrême-Sud, à partir d'El-Goléa, est assez élevée; son altitude varie entre 3 et 400 mètres. Elle comprend de grands espaces tour à tour rocheux ou sablonneux. Les forts avancés de « Fort Mac-Mahon », « Fort Miribel », etc., y constituent les sentinelles de notre domination.

Là, se trouvent de nombreux ateliers préhistoriques. Le silex, assez commun sur certains points, y a été taillé non sans habileté, et il paraît naturel d'admettre que la collectivité qui s'implanta dans ces vallées et vécut sur ce sol désormais aride, devait être comme un essaim détaché de la grande race des migrateurs dolméniques dont l'Europe nous a révélé les coutumes.

Ces peuplades, ou, mieux, ces fractions de peuplades, marchant toujours vers le Sud, avaient-elles donc traversé les mers, abordé nos rivages, et franchi le « Magreb », à la poursuites de mirages trompeurs? Pareil exode pourrait être réputé au-dessus des forces humaines d'alors, si nous n'avions cette indication précise qu'en pleine Méditerranée, aux Baléares, on a retrouvé des traces aussi nombreuses qu'indiscutables de cette formidable marche, dont l'Asie semble avoir été le point de départ et qui, dans sa poussée, a jalonné l'Europe de souvenirs aussi nombreux que vivants.

Et, ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la différence des climats (1) ne semble pas avoir modifié l'existence des hommes venus de si loin.

Les documents y sont les mêmes, seul le dolmen fait défaut (2). Là, point de tombes apparentes; ce n'est pas

(1) L'Extrême-Sud est tour à tour glacial ou torride.

(2) En Extrême-Sud seulement. Plus au Nord, on le rencontre en assez grand nombre mais sans intérêt.

par ses coutumes funéraires que l'homme perpétue son souvenir « robenhansien » (1), mais uniquement par le travail de ses mains, par ses outils, ses armes.

Sur ce point, analogie complète avec son contemporain d'Europe.

Il polit la hache dont on retrouve des types de grande dimension ; la roche employée est généralement une roche ophitique et, fait intéressant, provient, d'après M. Flamand, chargé de conférences à l'École des Sciences d'Alger, des massifs étranges dispersés dans tout le Sud et connus sous le nom de Rochers de Sel.

Dans le silex, il taille la pointe de flèche. Celle-ci est, comme en France, avec ou sans pédoncule; cette dernière assez rare; quelques unes sont très artistement barbelées.

On trouve encore le couteau, la pointe de lance; ces objets sont de forme élégante et variée, de 4 à 5 centimètres de longueur; rarement pourtant ils dépassent 5 centimètres.

Le grattoir abonde. On a recueilli quelques tranchets, de rares pointes laurées, enfin des scies.

Elles sont de beaucoup supérieures à celles du Nord-Ouest de la France.

M. P..., qui a réuni à l'hôtel du Trésor, à Alger, une très intéressante collection préhistorique, possède un de ces instruments qui est un véritable objet d'art.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux « parures » dont on ne retrouve l'inspiration.

En France, les coquilles marines, entières ou diversement taillées, mais toujours percées d'un trou de suspension, ont été signalées dans de nombreuses sépultures.

On travaillait la « Littorina littorea » de l'Océan et la « Nassa neritea » de la Méditerranée, en forme de rondelles que l'on enfilait en collier.

---

(1) Dans un prochain travail nous étudierons le Sahara « Chelléen ».

De son côté l'homme des Hauts-Plateaux et des au delà, a produit la même « rondelle » mais prise dans la coque épaisse de l'œuf d'autruche (1).

En faut-il conclure que la coquille marine lui était inconnue ?

Nous n'oserions le dire, car, sans parler des quelques types signalés par Desor, et sur lesquels il échafaudait sa théorie de la mer Saharienne, une très intéressante découverte faite en Extrême-Sud oranais, région des montagnes des « Ksours » à quelques kilomètres à l'Est d'Aïn-Sefra, au pied des rochers « Mahisserat », semble s'inscrire en faux contre cette opinion, au moins en ce qui concerne la période « paléolithique ».

Là, M. Flamand, dont nous avons parlé plus haut, a exhumé de 4 mètres de profondeur un magnifique exemplaire de « Murex tronculus » en parfait état et percé d'un trou de suspension.

Des haches « chelléennes » se trouvaient associées à cet objet d'ornement.

Cela semble établir manifestement que, à cette première époque au moins, il y avait communication entre l'Extrême-Sud oranais et peut-être le littoral méditerranéen (2).

En était-il de même au cours des périodes suivantes, que vise plus particulièrement cette étude ?

Rien ne l'établit encore, et il paraît sage, quant à présent, de nous en tenir à cette affirmation que, sur les chantiers Sahariens, on a retrouvé tous les types des

---

(1) Un œuf d'autruche réputé préhistorique est exposé au musée de Saint-Germain.

(2) D'après M. Rabourdin, les habitants préhistoriques du Sud, loin de venir du Nord et par conséquent d'avoir franchi la Méditerranée, seraient d'origine Indo-Océanienne.

La découverte de M. Flamand eût été de nature à résoudre cette importante question si les caractères du « Murex tronculus », qui peuvent, à la rigueur, distinguer les habitats de l'Océan et de la Méditerranée, n'avaient été trop frustes pour permettre de conclure en faveur de l'une ou l'autre provenance.

époques « campignienne » et « chasséo-robenhausienne », de la phase néolitique.

Ultérieurement nous étudierons les âges antérieurs dont nous constatons aussi la présence.

Le point intéressant serait donc de renouer la relation familiale ayant existé entre l'art que nous décrivons et celui des migrateurs européens ; d'établir comment et par quels moyens une même race a pu, au cours de ses longues marches, franchir la Méditerranée pour venir se perdre au centre de l'Afrique ; d'arracher enfin, à tant de souvenirs muets, une indication précise sur l'âge du pré-nomade tant saharien qu'européen.

Vivait-il il y a 25,000 ans ? ou seulement 50 siècles ou moins encore ?...

Malheureusement les chantiers sur lesquels tant de chercheurs ramassent encore des quantités de fragments, ne fournissent pas uniquement des pièces dont le caractere préhistorique, attesté par le « cacholong », cette altération typique du silex, reste indiscutable. Ils abondent au contraire en documents de taille très récente.

Les ouvriers de la première heure auraient-ils fait souche ? On n'y saurait contredire, puisque de nos jours encore, le « Targui » (1) emploie la petite pointe de flèche sous forme d'amulette, et très probablement n'a pas cessé de la tailler.

C'est même ce qui explique pourquoi ce « joujou » se retrouve en si grande quantité.

Mais essayez donc dans ce mélange de pièces : « préhistoriques », simplement « anciennes » ou tout bonnement « modernes », de séparer le bon grain de l'ivraie et d'asseoir les bases d'une numération si vague soit-elle, quant à l'accumulation des périodes séculaires ainsi tombées dans l'oubli ?

C'est, croyons-nous, chose impossible, tant qu'on

---

(1) Au pluriel « Touareg ».

s'en tiendra aux seuls types néolithiques que l'on rencontre sur les chantiers qui gîtent à ciel ouvert.

Heureusement que des documents d'un ordre plus important et que l'on peut qualifier de monuments grandioses, laissés par les mêmes peuplades, attestent mieux et d'une façon plus précise, de leur vie, de leurs coutumes, et surtout — indication concluante — de la faune qui vivait autour d'eux. Nous voulons parler des « pierres écrites » connues sous le nom de « dessins rupestres » (1).

Par ces souvenirs on arrivera certainement à établir des concordances très précises entre les silhouettes dessinées par la main humaine et de nombreux restes fossiles, d'âges relatifs, déterminés au moins géologiquement.

Et si, parallèlement, des fouilles méthodiques heureuses apportent leur appoint; si l'homme saharien qui, par le document cité plus haut, affirme ses relations avec l'Océan, ou la Méditerranée, nous fournit de nouvelles et utiles indications, il sera possible de considérer le problème comme bien près d'être résolu.

C'est à l'activité des chercheurs de demain qu'il appartient d'en décider.

L. P.

---

(1) Flamand, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, 1892.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'INSURRECTION DE 1856-1857

DE LA

GRANDE KABYLIE

(Suite)

CHAPITRE II

Évènements de l'année 1855 dans le cercle de Dellys. — Situation politique du bach Aghalik du Sebaou. — Lutte des caïds des Beni-Raten contre le Sof de Chikh ou Arab ; ils sont expulsés de la tribu. — Modifications à l'organisation des tribus. — L'insurrection gagne les tribus du Haut-Sebaou. — Apparition d'un nouveau chérif surnommé Bou Hamara. — Le bureau arabe subdivisionnaire d'Alger est transporté à Tizi-Ouzou. — Mort du chérif Bou Hamara.

Nous allons, dans ce chapitre, relater les évènements accomplis dans l'année 1855 dans le cercle de Dellys seulement; nous donnerons ensuite séparément les faits accomplis dans la même période dans les annexes de Dra-el-Mizan et de Beni-Mançour.

Voyons d'abord quelle était la situation politique dans les tribus du Djurdjura.

L'expédition de 1854 poussée victorieusement au cœur de la Kabylie, au centre du foyer de résistance où se trouvaient les populations les plus nombreuses et les plus belliqueuses, où la nature avait prodigué les difficultés d'accès et avait créé des refuges qu'on aurait

crus inaccessibles à nos armes, avait produit un effet moral considérable ; le prestige d'inviolabilité des montagnes de la grande Kabylie était tombé. Malgré cela, ces fiers montagnards que nous avions partout battus, n'avaient pas encore été vaincus ; ils restaient persuadés que nous n'avions pu arriver que par surprise au sommet de leurs montagnes et que nous n'avions pu en descendre que sous la protection de quelques-uns de leurs chefs ; ils avaient fait acte de soumission, mais ils considéraient cela comme une formalité humiliante, il est vrai, mais qui leur procurait au moins l'avantage de pouvoir voyager partout en pays arabe, et nos officiers des affaires indigènes auraient été mal venus à vouloir pénétrer dans leur pays et à y faire acte d'autorité.

C'était une expédition à refaire, mais alors avec des troupes assez nombreuses pour pouvoir étreindre ce pays de tous côtés et étouffer sous leur masse jusqu'aux dernières convulsions d'agonie de sa liberté expirante.

Cette expédition, elle était résolue en principe, mais l'effort gigantesque que nous avions été obligés de faire pour soutenir la guerre que nous avions entreprise contre la Russie, avait employé toutes nos ressources en soldats, et il fallait encore attendre.

L'autorité de notre bach-agha du Sebaou ne pouvait s'exercer avec quelque succès que dans les tribus où les cavaliers des Zmoul pouvaient agir efficacement ; d'ailleurs les conditions avaient bien changé depuis la mort de Bel Kassem ou Kassi ; son frère, Mohamed ou Kassi, était loin d'avoir les hautes qualités qui eussent été nécessaires pour une succession aussi difficile.

Autant Bel Kassem ou Kassi était intelligent, diplomate, plein de tact et de finesse pour diriger sa barque entre les partis rivaux en évitant les écueils de l'amour-propre kabyle, autant Mohammed était passionné, brutal, violent sans mesure ; il y avait même dans son

cas un grain de folie, surtout au moment de la floraison des fèves. Il était énergique, vigoureux cavalier, d'une bravoure poussée jusqu'à la témérité; mais s'il était brillant à la tête d'un goum, il était médiocre dans le conseil et toujours porté aux mesures extrêmes (1).

Un homme de la famille des Oulad ou Kassi aurait pu prendre, dans de bonnes conditions, la succession de Bel Kassem ou Kassi, c'était Si Amar ou Hamitouch (2). Il était intelligent, instruit, plein de finesse, et avait beaucoup d'esprit de conduite et de sagesse. Bel Kassem ou Kassi, qui avait épousé sa mère, veuve d'Ahmed Hamitouch, l'avait en haute estime et l'employait comme son secrétaire particulier, il le consultait sur les affaires importantes et, lorsqu'il y avait une mission délicate à remplir, c'était à lui qu'il la confiait (3).

Les anciens partisans de Bel Kassem ou Kassi se seraient facilement rattachés à lui et il aurait hérité de l'influence de ce dernier.

Malheureusement il était impossible d'oublier les services qu'avait rendus Mohamed ou Kassi et de le laisser de côté, ce qui l'aurait jeté dans l'opposition. On prit donc Mohamed ou Kassi comme bach agha et on donna à Si Amar ou Hamitouch l'emploi d'agha du haut Sebaou.

Si encore Mohamed ou Kassi avait voulu accepter les conseils de Si Amar ou Hamitouch et se laisser guider par lui! mais il n'était pas d'un caractère à prendre les avis d'un homme qui était son subordonné et qu'au fond il jalousait un peu, car il voyait que les Kaby-

---

(1) *Revue africaine* de 1876, p. 193.

(2) Voir le tableau généalogique de la famille des Oulad ou Kassi joint à cette étude.

(3) Ainsi, au mois de février 1847, au moment où Bou Salem, ancien khalifa d'Abd el Kader, alla faire sa soumission au maréchal Bugeaud à Aumale, ce fut Si Amar ou Hamitouch qu'il envoya à sa place, étant tombé malade, pour offrir sa soumission et en débattre les conditions.

les, comme aussi les officiers français, s'adressaient plus volontiers à Si Amar ou Hamitouch qu'à lui.

Mohamed ou Kassi, au milieu de ses défauts, avait une grande qualité : il se montrait docile à l'impulsion que lui donnait l'autorité française, il était homme de devoir, fidèle et dévoué.

C'était pour qu'il ne fût pas trop abandonné à lui-même et le mettre sous la direction d'un officier qui lui imposât et en qui il eût pleine confiance, qu'on avait rattaché le bach-aghalik au cercle de Dellys et qu'on y avait placé le commandant Wolff comme commandant supérieur.

Le commandant Wolff était parfaitement au courant des affaires de la grande Kabylie, ayant eu à s'en occuper comme chef du bureau arabe subdivisionnaire d'Alger (1) et comme directeur divisionnaire des affaires arabes de la division d'Alger ; de plus, il avait brillamment combattu le cherif Bou Bar'la en avril et mai 1854, dans les Azazga, avec les contingents à pied ou à cheval fournis par le bach-agha Bel Kassem ou Kassi. Il avait en haute estime la famille des Oulad ou Kassi, avec laquelle il avait toujours entretenu d'affectueuses relations ; il était donc bien l'officier qui convenait pour la mission fort mal aisée qu'il y avait à remplir. Il avait une grande influence, un grand ascendant sur le bach-agha et il pouvait facilement le tenir pour ainsi dire en tutelle en évitant de se substituer ouvertement à lui.

Comme nous l'avons dit dans une précédente étude (2),

---

(1) Le bach-aghalik du Sebaou, qui relevait, dans le principe, de la direction centrale des affaires arabes, laquelle était aux ordres directs du gouverneur, a été rattaché à la subdivision d'Alger par décision du 17 mars 1849. — Le capitaine Wolff, qui est devenu depuis commandant du 7e Corps d'armée, a été chef du bureau arabe d'Alger, du 16 mars 1853 au 28 mai 1854, et directeur divisionnaire des affaires arabes du 29 mai au 13 juillet 1854. — Voir pour la lutte contre Bou Bar'la la *Revue africaine* de 1883, p. 277.

(2) Notes historiques sur la grande Kabylie de 1830 à 1838 (*Revue africaine* de 1876, p. 194).

au temps des luttes soutenues par Bel Kassem ou Kassi pour s'assurer la suprématie dans la vallée du Sebaou, Mohamed ou Kassi se mettait souvent dans le parti de l'opposition et il lui était même arrivé de combattre dans les rangs ennemis; ce n'était là qu'un jeu de politique, mais le bach-agha avait conservé ses attaches avec les anciens adversaires de son frère, et ceux-ci, le voyant arriver au pouvoir, voulaient en recueillir les profits. Par un effet tout naturel, les alliés de l'ancien bach-agha étaient devenus les adversaires du bach-agha actuel.

On ne s'était pas bien rendu compte à Alger de cet état de choses et, lorsqu'on vit arriver avec le nouveau bach-agha des gens qui étaient la veille engagés dans l'opposition, on crut qu'il avait rallié à sa cause les derniers dissidents et que la pacification était un fait accompli; on fut bientôt désabusé quand on vit les gens qui étaient auparavant les mieux disposés à suivre une ligne politique favorable à nos intérêts, se tourner contre nous.

Dans les Beni-Raten, les trois hommes que Mohamed ou Kassi avait fait nommer caïds, appartenaient tous à la fraction des Aït-ou-Malou (1); ils ne représentaient qu'une faible partie de la puissante tribu qu'ils avaient accepté de commander et qui pouvait mettre sur pied 4,000 fusils. Le chef du parti de la résistance était Si Seddik oulid Chikh ou Arab (2), qui devait jouer bientôt un rôle important et dont nous allons dire quelques mots.

Chikh ou Arab appartenait à une ancienne famille de marabouts qui avait été fort en vue au temps des Turcs en servant d'intermédiaire entre ceux-ci et la tribu et qui avait de nombreux serviteurs religieux.

(1) Leurs villages étaient groupés près l'emplacement actuel de Fort-National.

(2) On le désigne tantôt sous ce nom, tantôt sous ceux de Chikh ou Arab, d'Oulid Chikh ou Arab, de Chikh Seddik.

Il avait à Tacherheit, dans la fraction de Tizi-Rached, une mamra qui comptait un grand nombre de tolba; c'était un homme sans valeur personnelle, sachant à peine lire, grand chasseur, libertin effréné, d'une très faible portée d'esprit et nullement homme de guerre. Il ne devait l'influence incontestable dont il jouissait qu'à son origine, à son fanatisme religieux et à sa haine farouche contre nous, deux sentiments qui trouvaient de l'écho dans tous les cœurs (1).

En dehors du sof des caïds se rattachant au bach-agha Mohamed ou Kassi et du sof de Chikh ou Arab ou de l'insoumission, il y avait aux Beni-Raten et ailleurs un troisième sof composé d'anciens partisans de Bel Kassem ou Kassi qui n'avaient pas voulu se mettre à la remorque de Mohamed ou Kassi, dont ils ne voulaient pas pour chef de parti, et qui ne voulaient pas non plus se montrer hostiles à l'autorité française. Parmi les notables de ce sof des neutres étaient les Aït ou Amar de Tamazirt. Avec un peu de souplesse et d'habileté, Mohamed ou Kassi les eût ralliés à lui; malheureusement, ces qualités lui faisaient défaut.

Investis à Alger par le Gouverneur général, le 14 décembre 1854, les trois caïds des Beni-Raten étaient rentrés dans leur pays avec leurs burnous rouges et leurs cachets, en ramenant les colporteurs kabyles, au nombre d'une cinquantaine, qui avaient été arrêtés dans nos villes ou en pays arabe lorsque le droit de voyager, même avec permis, avait été retiré à certaines tribus kabyles récalcitrantes. Ils avaient été assez mal reçus par leurs compatriotes qui, avec leurs instincts démocratiques, voyaient d'un mauvais œil trois des leurs élevés au-dessus des autres par les oppresseurs du pays, et qui prétendaient les gouverner.

Lorsqu'ils voulurent faire usage de leur autorité, on

(1) *Poésies populaires de la Kabylie du Djurdjura*, par le colonel Hanoteau.

se moqua d'eux ; les loustics feignaient de croire qu'ils étaient revenus d'Alger sortant de prison comme ceux qu'ils avaient ramenés avec eux.

Le 8 janvier 1855, les caïds versèrent à Dellys les 15,000 francs qui avaient été imposés aux Beni-Raten comme contribution de guerre et dont ils avaient fait l'avance ; ils livrèrent en même temps trois notables comme otages. Lorsqu'ils voulurent recouvrer cette somme de 15,000 francs, on resta sourd à leurs réclamations ou on leur dit de s'adresser aux familles qui avaient eu des leurs parmi les prisonniers qui avaient été relâchés.

Mais si les caïds étaient hors d'état de se faire obéir par la force, ils avaient reçu une arme puissante qui leur donnait prise sur leurs administrés récalcitrants ; c'était le droit exclusif de délivrer des permis de voyage, permis qui n'étaient pas donnés gratuitement.

Les Kabyles ont un besoin absolu de voyager et de commercer pour placer en pays arabe ou chez nos négociants leurs excédants d'huile et de figues, les produits de leur industrie et en rapporter les grains que leur sol ne produit pas en quantité suffisante pour les besoins de la population ; les Kabyles qui n'ont que leurs bras, vont aussi louer leur main-d'œuvre à l'extérieur, afin de rapporter le petit pécule qui fera vivre leurs familles ; le blocus du pays amène immédiatement la disette et la misère.

Bon gré mal gré, les Beni-Raten durent donc passer par les mains de leurs caïds, et ceux-ci trouvèrent, dans la délivrance des permis de voyage, le moyen de se faire des revenus et des partisans, sans se donner beaucoup de peine. Le privilège dont ils jouissaient excitait la jalousie même de ceux qui les avaient accompagnés à Alger lorsqu'ils avaient reçu l'investiture et qui trouvaient mauvais qu'il n'y en eût que pour eux.

Nos caïds affaiblirent d'abord l'opposition en prenant dans les opposants quatre khalifas pour partager le

gâteau ; mais ils ne purent satisfaire tout le monde et les mécontents se retournèrent du côté de Chikh ou Arab.

Le 30 janvier 1885, jour du marché du Tléta des Beni-Raten, Chikh Seddik ou Arab se présenta sur ce marché avec le drapeau de la zaouïa et tint ce discours aux Kabyles : « O croyants ! jusqu'ici vous avez été libres et personne ne s'est mêlé de vos affaires, et voici que trois enfants du péché, au mépris de vos anciennes coutumes, ont été demander des burnous aux Roumis et prétendent vous asservir. Vous ne le souffrirez pas. Je vous le dis, ceux qui seront assez dépourvus de nif pour leur obéir, cesseront d'être regardés comme les serviteurs de la zaouïa et ils encourront la malédiction de mes saints ancêtres. »

Les caïds étaient tous les trois présents sur le marché ; ils ne s'attendaient pas à cette violente attaque, qui était une déclaration de guerre, et ils n'avaient pas leurs partisans sous la main ; néanmoins, ils firent bonne contenance. L'un d'eux, El-Hadj Moussa, mit son mouchoir au bout d'une perche et parcourut le marché en prêchant la paix et la concorde ; le marabout Chikh Seddik s'approcha de lui et le frappa avec dédain de son bâton ; El-Hadj Moussa prit son pistolet et répondit à cet outrage par un coup de feu qui atteignit le marabout dans ses vêtements, mais sans le blesser ; néanmoins, celui-ci se laissa tomber de frayeur. Le coup de pistolet fut le signal d'une mêlée générale, dans laquelle les partisans de Si Seddik eurent l'avantage ; les caïds durent se sauver poursuivis à coups de pierres et ils allèrent se réfugier à la zmala de Tamda-el-Blat. Dans la nuit, ils regagnèrent leurs villages et s'occupèrent de faire appel à leurs partisans ; de son côté, Chikh Seddik appela à lui les partisans de l'insurrection.

Le bach-agha Mohamed ou Kassi se rendit dans les Beni-Raten, accompagné de 55 cavaliers seulement, et il convoqua une assemblée générale, dans laquelle seraient

discutées les bases d'une réconciliation ; les dissidents, craignant que cette proposition ne cachât un piège, ne se rendirent pas à l'appel du bach-agha ; celui-ci, pour rendre publique l'impuissance de Chikh ou Arab, alla déjeuner sur le marché du Tleta, où personne n'osa l'inquiéter.

Dans l'appel que chaque sof avait fait à ses partisans, la plus grande partie des Beni-Raten s'étaient groupés autour des caïds ; c'était un succès important. Chikh ou Arab, comprenant qu'il ne pourrait lutter avec avantage, se décida à abandonner son village, et il partit avec les siens et ses tolba pour aller chercher un refuge au village des Aït-Mimoun des Beni-Raten. Dans la nuit, les gens de Cheraïoua, Tagmount-Ihaddaden et Taddert-ou-Fella voulurent essayer une razzia sur le village de Tizi-Rached, mais ils furent repoussés.

Les jours suivants, les caïds se mirent à frapper des amendes plus ou moins fortes sur les gens qui avaient pris part aux désordres du marché du Tleta.

L'agitation n'avait pas cessé aux Beni-Raten, et le bach-agha, voulant frapper un grand coup pour achever l'écrasement des partisans de la rébellion, donna des ordres pour faire arriver, le 9 février, sur divers points du territoire des Beni-Raten, des contingents armés des tribus du Haut-Sebaou ; il devait s'y rendre également avec les cavaliers des Ameraoua-Fouaga.

Le commandant Wolff arriva sur ces entrefaites, le 8 février, à Tizi-Ouzou (1), avec le capitaine Colonieu, chef du bureau arabe de Dellys; dès qu'il eut connaissance des projets belliqueux du bach-agha, il fit donner des ordres, malgré la résistance de ce dernier, pour

(1) En son absence de Dellys, le commandant supérieur par intérim Ringat, à la nouvelle du conflit survenu sur le marché du Tleta, avait fait saisir les bœufs que les Beni-Raten possédaient chez les Beni-Djennad ; le Gouverneur général prescrivit de ne pas en disposer parce qu'ils pourraient devenir plus tard un moyen de conciliation.

faire arrêter tout mouvement agressif. Le Gouverneur général voulait, à tout prix, éviter pour le moment toute difficulté en Kabylie; ce n'était donc pas le cas de provoquer, dans les Beni-Raten, une intervention étrangère qui serait mal venue même des partisans de l'ordre; il valait mieux chercher une réconciliation.

Les Flissat-el-Bahar, Beni-Djennad, Beni-Ouaguennoun et Djemaâ-Sahridj avaient répondu à la convocation du bach-agha, mais leurs contingents ne furent pas employés.

Le commandant Wolff résolut de provoquer, pour le 10 février, une grande réunion des Beni-Raten qui aurait lieu à Tamda et dans laquelle il se proposait de rechercher, avec les notables, les bases d'un *modus vivendi* entre les sofs; on lui avait donné l'espérance que Chikh ou Arab se rendrait à cette réunion et y demanderait l'aman.

Il envoya le bach-agha auprès des caïds pour leur expliquer la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre en vue d'arriver à une réconciliation. Le 10 février, au moment où Mohamed ou Kassi, qui s'était mis en mesure d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu, arrivait au sommet des Beni-Raten, escorté par trois cavaliers seulement, il entendit tout à coup éclater une fusillade; c'était le village insoumis de Tablabalt qui, soutenu par les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat, attaquait Cheraïoua et Taddert-ou-Fella. Chik Seddik ou Arab, voyant qu'il n'était pas le plus fort dans les Beni-Raten, avait noué des intrigues dans les tribus voisines où il avait des serviteurs religieux, et il en avait ramené des contingents pour reprendre la lutte.

Le combat dura plusieurs heures sans résultat décisif, aucun village ne fut enlevé; l'ennemi eut 5 blessés dont 3 de Tablabalt, et le parti des caïds 1 tué et 3 blessés.

Malgré cette nouvelle collision, le commandant Wolff ne désespérait pas encore de la possibilité d'arriver à un

arrangement entre les sofs des Beni-Raten. Sur le conseil du bach-agha, il écrivit, le 11 février, à Chikh Seddik et à Ahmed ou Ferhat Naït Tahar, pour leur demander une entrevue. Cet Ahmed ou Ferhat, du village de Taddert bou Adda, était le neveu par alliance de Bel Kassem ou Kassi, qui avait épousé la sœur de son père, nommée Chabeha bent Ferhat Naït Tahar, et en avait eu un fils, Mohamed Amokran, dont nous aurons à parler plus tard; cette femme était à Tizi-Ouzou avec la famille de Mohamed ou Kassi.

Ahmed ou Ferhat était un homme influent qui, tout en ayant de bonnes relations avec son oncle Bel Kassem ou Kassi, n'avait jamais voulu se rallier complètement à lui; Mohamed ou Kassi pensait qu'il consentirait, néanmoins, à s'employer au rétablissement de la paix.

Voici la lettre écrite à Chikh ou Arab et à Ahmed ou Ferhat:

« Je vous préviens que je ne désire que le bien et la prospérité du pays, mes antécédents le prouvent. Vous, Si Seddik, vous appartenez à une famille honorable, et vous, Ferhat, vous êtes allié de Bel Kassem, bach-agha défunt, ce qui est une garantie suffisante pour moi. Je désire avoir une entrevue avec vous, vous choisirez l'endroit qui vous présentera le plus de sécurité. Je veux savoir ce que vous pensez et ce que vous avez l'intention de faire. Vous n'ignorez pas que nous voulons le bien de tous, que nous ne sévissons que contre ceux qui le méritent. Si vous gardez quelque doute à cet égard, désignez-moi la personne avec laquelle vous désirez vous expliquer; je vous l'enverrai. Voulez-vous que ce soit quelqu'un des Oulad-ou-Kassi ou un des grands de votre pays? En un mot, désignez-moi celui en qui vous aurez le plus de confiance. Si vous avez besoin de quelque chose, je vous l'enverrai de ma part. Répondez-moi le plus tôt possible. »

Le bach-agha avait insisté de nouveau pour que le commandant Wolff laissât monter aux Beni-Raten les

contingents des tribus du Haut-Sebaou, afin d'augmenter la force morale des caïds; ce dernier avait encore refusé, et avait autorisé seulement Mohamed ou Kassi à envoyer 100 fantassins de Tamda à Abouda (1), mais sous la réserve qu'il ferait lui-même ses recommandations au chef qui les commanderait.

Le 13 février, le commandant Wolff écrivit de Tizi-Ouzou le compte-rendu suivant :

« Le caïd Ferhat, des Beni-Raten, m'apporte lui-même les détails d'un combat qui a eu lieu hier entre les deux partis et dans lequel nous avons eu un de nos caïds tué, El-Hadj Moussa, un autre blessé, El-Hadj Ahmed Iattaren (2), et 20 blessés, parmi lesquels on me cite El-Hadj Ali Naït Amara. Le caïd Ferhat ne connaît pas les pertes de l'ennemi, mais il paraît qu'elles sont bien moins considérables que celles de son parti. Des deux côtés, aucun village n'a été enlevé. Notre parti a lutté avec ses propres forces ; le parti ennemi avait l'appui des Beni-Yenni, des Beni-Menguellat et de plusieurs autres tribus des Zouaoua. L'on m'assure même qu'il y avait des Beni-Mellikeuch et des Beni-Itourar' de la montagne.

» Le caïd Ferhat montre, malgré ce combat, la même confiance que par le passé; il paraît convaincu que les contingents Zouaoua ne peuvent pas rester plus de trois ou quatre jours dans son pays et il attend ce moment, sur la défensive, pour prendre sa revanche. Il m'a reproché d'avoir empêché les contingents de nos tribus de venir au secours de son parti. Je lui ai expliqué les motifs qui m'avaient guidé dans les ordres donnés aux tribus, et il a parfaitement compris les résultats que nous pouvions en attendre. Le bach-agha s'est joint à lui pour me montrer la nécessité de lui permettre de conduire lui-même des contingents au secours de nos caïds. Il craint que notre abstention n'ait aujourd'hui de fâcheuses conséquences pour les villages soumis des Beni-Raten.

» Je ne me suis pas rendu à sa demande. Pour aucun motif, je ne le laisserai monter chez les Beni-Raten. Je suis sûr que, dans le

(1) Sur la carte d'État-Major au 1/50,000e en couleurs, Abouda ne figure pas ; le village est désigné sous le nom d'Iril-bou-Ahmmama.

(2) El-Hadj Moussa avait été grièvement blessé et il est mort le lendemain dans son village. Le caïd El-Hadj Ahmed Iattaren n'avait qu'une blessure légère.

cas où il s'y montrerait, Si El Djoudi ferait tous ses efforts pour lui faire éprouver un échec.

» Je me borne à permettre aux Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb, Beni-Yahia de bonne volonté de se joindre aux Beni-Raten sous la conduite de leurs propres chefs.

» J'espère qu'en présence de ces évènements, Monsieur le Gouverneur général voudra bien approuver cette mesure.

» ..... J'ai cru devoir donner à Ferhat 3,000 cartouches que j'avais en dépôt et qui proviennent de celles que j'avais de la dernière campagne.....

» Hier, ils se sont battus au moment même où ils allaient s'entendre avec le parti ennemi, ou du moins entrer en pourparlers avec lui. Ils devaient avoir une entrevue à 11 heures, mais ils n'ont pu tomber d'accord sur le point du rendez-vous, et le combat a commencé.

» Je vous prie de vouloir bien me faire donner des instructions en prévision de l'avenir. »

Le compte-rendu du 13 février fut complété par la lettre ci-après datée de Tizi-Ouzou, le 16 février :

« Le caïd Ferhat, des Beni-Raten, et le frère du caïd blessé sont venus aujourd'hui me rendre compte de la situation politique de leur parti ; ils m'ont complété les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur les résultats du combat du 12. Ils ont eu de leur côté 4 tués et 14 blessés et l'ennemi 2 tués et 15 blessés qui appartiennent aux tribus suivantes :

Beni-Menguellat...........	5 blessés,	1 tué.
Beni-Mellikeuch...........	2 —	» —
Illilten.....................	2 —	» —
Beni-Yenni...............	3 —	» —
Beni-Raten...............	3 —	1 —

» Ce combat n'a rien fait perdre aux caïds de leur force et de leur confiance. S'ils me demandent des secours de toute sorte, c'est pour en finir plus vite. Mais ils ne doutent pas qu'ils n'arrivent au même résultat à l'aide de leurs propres moyens, en attendant patiemment dans leurs villages que les Zouaoua se lassent d'une lutte dans laquelle ils n'ont rien à gagner. Naturellement, je me suis appesanti sur les avantages qu'ils devaient retirer de cette

dernière politique. Je leur ai fait entendre qu'ils éviteraient par là les lourdes charges que leur occasionnerait nécessairement le séjour, dans leur pays, de nos contingents ; qu'en épargnant ces frais inutiles à leur sof, ils se mettraient à l'abri des défections et que cette attitude ne pouvait qu'accroître leur influence en nous montrant et montrant à l'ennemi que la force de leur autorité résultait de l'opinion de la majorité du pays et non de l'appui de secours étrangers. Je leur ai fait remarquer que cette politique ne laissait rien au hasard puisque, dans la journée du 12, leur ennemi avait montré tout ce qu'il était en état de faire et que, cependant, il n'avait pas même fait craindre qu'il pourrait enlever un village. Ils m'ont paru comprendre ces raisons, et, bien persuadés dans tous les cas que je ne leur accorderais le secours d'aucun contingent, ils m'ont promis de suivre la voie que je leur traçais. Ainsi, j'ai l'honneur de vous informer qu'il est bien entendu avec eux et avec le bach-agha que nos tribus soumises ne participeront pas à cette lutte par des contingents constitués et qu'aucun membre de la famille des Ouled-ou-Kassi n'y figurera.

» Je suis heureux que M. le Gouverneur général ait approuvé l'envoi de poudre que j'ai pris sur moi de faire à nos caïds en présence des derniers événements. Ce secours semble avoir produit un très heureux effet sur leur esprit, en leur prouvant que, si d'un côté nous ne voulons pas faire épouser leur querelle par nos tribus qui ne demandent que la tranquillité, de l'autre, nous ne les abandonnions pas. J'ai encore à Tizi-Ouzou dix caisses de munitions provenant de celles qui m'ont été confiées l'année dernière, mais je n'en userai qu'avec la plus grande circonspection.

» Je crois utile de vous faire savoir qu'au dire de nos caïds les deux sofs des Beni-Raten se composent de 2,400 fusils environ pour nous et 1,050 environ ennemis.

» Le sof de nos caïds est non seulement le plus fort, mais il se compose de tous les hommes qui, depuis la soumission de Bel Kassem ou Kassi, ont cherché à entrer en relation avec nous, et il se rattache par ses anciennes alliances à un grand nombre de tribus soumises, tandis que le sof ennemi a à sa tête Chikh El Arab qui, pour sauvegarder ses privilèges, a toujours représenté le parti de l'indépendance ; Ahmed ou Ferhat, qui a toujours résisté aux pressantes sollicitations de Bel Kassem ou Kassi et n'a fait qu'annuler une grande partie de ses bonnes intentions chaque fois qu'il en a trouvé l'occasion ; enfin, Ameur ou Saïd, qui n'a jamais cessé son

métier d'oukaf (recéleur) en dépit même des menaces de sa tribu, qui lui démontrait que c'était sa manière d'agir qui amènerait les Français dans leur pays.

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, j'ai écrit à Ahmed ou Ferhat et à Chikh Arab pour leur demander une entrevue ; le dernier m'a répondu une lettre évasive où, justifiant sa conduite par des faits complètement démentis par ce qui se passe sous mes yeux, il ne me parlait nullement de se rencontrer avec moi ; Ahmed ou Ferhat, lui, m'a fait dire que si je voulais lui promettre à l'avance le commandement de ceux qui voudraient le suivre, il viendrait à moi pour s'en expliquer. Avant les derniers évènements il m'eût été difficile de satisfaire son désir sans nous aliéner les caïds ; aujourd'hui, après les faits qui se sont accomplis sur le marché du Tleta, dans les combats du 9 et du 12, après la mort du caïd El Hadj Moussa, la blessure du caïd El Hadj Iattaren, je regarde comme dangereux de recevoir ses ouvertures. C'est également l'opinion du bach-agha, qui paraît persuadé que, si nous accédions à la demande d'Ahmed ou Ferhat, le sof de nos caïds se dissoudrait et que nous courrions le risque de nous trouver en présence d'une minorité de la tribu dont le passé n'offre aucune garantie pour l'avenir.

» Les caïds m'ont proposé, pour remplacer El Hadj Moussa, son neveu Mohamed ou Moussa. Ils m'ont demandé en outre de prier M. le Gouverneur général de leur adjoindre comme caïd un homme influent de leur sof, Ahmed ou El-Mokhtar, d'Abouda, dont la nomination donnera encore plus de consistance à leur parti. Ahmed ou El-Mokhtar est venu à Alger pour l'investiture des caïds et, peu après leur retour, ceux-ci sont volontairement et spontanément convenus entre eux de l'admettre au partage de leur autorité. La nomination de cet homme n'est donc que la consécration officielle d'un fait accompli. Je vous prie de vouloir bien transmettre cette demande à M. le Général commandant la division. Ils se rendraient ultérieurement à Alger pour recevoir leurs burnous aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans leur pays.

» La plus grande tranquillité règne dans le pays. La lutte des Beni-Raten n'a trouvé, jusqu'à présent, aucun écho dans les tribus soumises, qui n'ont pas même fourni des hommes isolés au sof de Chikh el Arab et d'Ahmed ben Ferhat.

» Le bach-agha est rempli de bonnes intentions et chaque jour il fait des progrès pour devenir un serviteur utile et dévoué. Je suis très content de ses fils.

» Ma présence n'étant pas nécessaire à Tizi-Ouzou et occasionnant de grands frais au bach-agha par les diafs (hôtes) qu'elle attire, je rentre provisoirement à Dellys, où je serai demain 17. J'ai pris des dispositions pour être informé rapidement de ce qui pourrait survenir de nouveau ».

Le Gouverneur général avait fait répondre le 15 février à la lettre du 13 février du commandant Wolff, par les soins du colonel de Neveu, chef du bureau politique, qu'il approuvait d'avoir fourni des munitions aux caïds, qu'il ne voyait pas d'inconvénients à laisser les tribus soumises soutenir le sof de ces derniers, mais sans donner d'autorisation précise, cette démarche ne nous engageant pas comme si le bach-agha ou un membre de sa famille les conduisait ; qu'il fallait faire considérer ce qui se passait aux Beni-Raten comme une affaire intestine.

« J'ai appris d'une manière certaine, était-il ajouté, que le vrai nœud de la question n'est pas le fait de la soumission d'une partie des Beni-Raten, mais bien la prétention du parti soumis à ne pas permettre le rapprochement de l'autre sof sans qu'il ait passé par ses mains. Si Seddik dit hautement qu'il n'a pas pour but de combattre les Français ; il se croit capable de parler en son nom et en celui de ses partisans sans qu'on s'arroge un droit de tutelle. »

Les affaires des Beni-Raten étaient incontestablement engagées dans une mauvaise voie. Comme il arrive généralement dans les cas semblables, il ne vint pas à l'idée du bach-agha Mohamed ou Kassi qu'il pouvait bien y avoir un peu de sa faute dans ce qui se produisait ; il trouva plus commode de dire que c'était la faute d'un autre ; cet autre était Si Amar ou Hamitouch, qu'il accusa formellement d'avoir lui-même fomenté des troubles dans les Beni-Raten, afin de lui créer des embarras et d'arriver à le supplanter. La réponse de Chikh ou Arab au commandant Wolff paraissait donner

un corps à ces accusations, car il y était dit que si on plaçait les Beni-Raten sous les ordres de Si Amar ou Hamitouch, la guerre cesserait immédiatement.

Il est certain que Si Amar avait eu des conférences avec des notables des Beni-Raten, mais cela pouvait s'expliquer simplement par ce fait que les Kabyles aimaient mieux s'adresser pour leurs affaires à Si Amar ou Hamitouch, qui les écoutait et discutait avec eux, qu'avec le bach-agha dont ils craignaient le caractère emporté et avec qui il était difficile de s'expliquer. Mais l'agha du Haut-Sebaou cherchait-il réellement à pousser les Beni-Raten à la rébellion? C'est ce qu'il serait bien difficile d'affirmer.

Dans tous les cas, au point où en étaient les choses, il n'était plus possible de laisser ces deux hommes attelés à la même besogne; il fallait que l'un d'eux disparût. Mohamed ou Kassi n'aurait pas manqué d'attribuer à son subordonné tout ce qui lui serait arrivé de fâcheux; aussi, pour laisser au bach-agha la responsabilité entière de la conduite des affaires, il fallait écarter celui qu'il regardait comme un traître. Si Amar ou Hamitouch n'avait pas donné assez de preuves de sa valeur pour qu'on lui sacrifiât le bach-agha et, en le faisant, on aurait paru obéir, en quelque sorte, aux injonctions du chef de la rébellion.

A la date du 18 février, le commandant Wolff adressa à l'autorité supérieure un rapport confidentiel où il était dit ceci :

« Amar Iattaren, frère du caïd, est le premier qui ait dit un mot du rôle de Si Amar ou Hamitouch dans les Beni-Raten. Puis j'ai reçu de Chikh ou Arab une lettre en réponse à celle que je lui avais écrite dans laquelle il disait que la guerre cesserait immédiatement si nous placions les Beni-Raten sous les ordres de Si Amar Hamitouch. Ayant appris, en outre, que ce chef cherchait à se marier avec la plus jeune des femmes de Bel Kassem (1) pour

(1) On prêtait à Si Amar le projet d'épouser Khedoudja, fille

augmenter son crédit, projet qui ne pouvait être que très désagréable à Si Mohamed, je résolus de m'en ouvrir à ce dernier, qui m'avoua que Si Amar était le seul instigateur de l'agitation des Beni-Raten; il demanda sa destitution et son exil en Syrie. Son arrestation produira un excellent effet dans tout le pays et, si nous devons en croire le caïd des Beni-Raten et le bach-agha, elle arrêterait court l'agitation.

» Le bach-agha m'a avoué que si Amar ou Hamitouch était sérieusement accusé par l'opinion publique d'avoir armé le bras de l'assassin de notre malheureux khalifa Hammou (1).

Révoqué de son emploi, Si Amar ou Hamitouch fut arrêté et envoyé à Dellys pour être transporté en Tunisie avec ses cousins Mohamed Amzian Naït Kassi et Ben Ali Naït Kassi.

» L'arrestation est consommée, dit le commandant Wolff dans une lettre datée de Tizi-Ouzou, le 25 février, Si Amar est en ce moment à Dellys, détenu au bureau arabe et il a été informé qu'il a jusqu'au 8 mars pour régler ses affaires. Son arrestation n'est pas encore connue ici si ce n'est du bach-agha.

» Depuis mon retour à Tizi-Ouzou, le 20 du courant, rien d'important chez les Beni-Raten; les deux partis se battent tous les jours sans quitter leurs positions, de sorte qu'il y a peu de mal.

» Je viens d'avoir une longue conférence avec les caïds pour les déterminer à admettre au partage de leur autorité l'autre sof; ils n'en veulent pas entendre parler. Ils leur reprochent de n'avoir pas voulu aller à Alger et de vouloir obtenir par la force l'autorité qui leur avait été offerte et qu'ils avaient dédaignée; d'avoir consenti à la soumission de la tribu au Sebt des Beni-Yahia et d'avoir refusé ensuite, au départ de nos colonnes, de payer leur quote-part des 5,000 francs; d'être venus tirer sur la colonne lorsqu'ils savaient que dix ou douze des kebars étaient allés auprès du Gouverneur général à Feraoun (2).

---

d'Ahmed ben Kanoun des Isser, qui appartenait à une famille très considérée et que Mohamed ou Kassi voulait remarier à son fils le caïd Ahmed. Khadoudja ne voulut pas se remarier et conserva toujours son veuvage.

(1) Voir la *Revue africaine* de 1883, p. 317.

(2) C'est le point appelé Camp-du-Maréchal.

Si Amar ou Hamitouch disparu, les choses ne marchèrent pas mieux aux Beni-Raten ; la véritable cause des difficultés qu'on y éprouvait c'était la grave erreur que l'on avait commise en donnant des caïds à cette tribu, *étant donné qu'on voulait éviter tout motif d'intervention armée en Kabylie.*

Bel Kassem ou Kassi n'avait pas commis cette faute de demander des burnous d'investiture pour les chefs des tribus kabyles, sachant très bien que cette mesure eût choqué, sans profit, les instincts démocratiques des populations. Pendant les sept années que dura son commandement, il n'y eut aucune investiture de chefs indigènes, sauf pourtant dans les Maatka, en février 1849. Ce grand chef indigène avait, dans les tribus, ses hommes à lui qui subissaient son influence et lui donnaient leur concours ; mais, quand ils avaient cessé de plaire aux djemâas, il ne partait pas en guerre avec ses goums pour les soutenir et les imposer malgré elles aux populations ; il se contentait d'employer en leur faveur les ressources de la diplomatie kabyle.

Pendant toute la durée de son commandement, Bel Kassem ou Kassi n'eut à employer la force qu'une seule fois dans les Beni-Raten, ce fut en juin 1849. Quelques fractions de la tribu ayant refusé leur quote-part d'impôt, il envoya son frère avec un goum pour razzier et incendier les villages récalcitrants et les faire rentrer dans le devoir.

Au printemps de 1854, les Beni-Raten ont donné des contingents au bach-agha pour combattre Bou Bar'la aux Azazga.

Mohamed ou Kassi aurait pu reprendre pour son compte la politique en partie double qui avait réussi à son frère et mettre les Beni-Raten aux mains de Si Amar ou Hamitouch, qui représentait le parti du bach-agha défunt, en l'employant à lui ramener cette tribu difficile, qui pesait de sa population de 19,000 âmes sur les Zmoul du Haut-Sebaou ; mais il était trop ombra-

geux pour cela ; au contraire il avait eu bien soin d'écarter les Beni-Raten du commandement de Si Amar ou Hamitouch, en faisant placer cette tribu sous son administration directe.

Mais, dira-t-on, on avait déjà donné des chefs investis aux autres tribus kabyles et il n'en était résulté rien de fâcheux ; d'un autre côté il fallait bien que l'autorité française eût des représentants pour lui donner des informations et pour recevoir les ordres à faire exécuter par les tribus ? Nous répondrons à cela que si la plupart des chefs investis avaient été acceptés par les tribus, c'est parce qu'ils avaient eu bien soin de ne pas montrer leurs burnous et de ne pas faire acte d'autorité au nom des Français. Ils n'agissaient que quand ils avaient l'assentiment des djemâas et, pour plus d'un, le titre de caïd était purement honorifique.

Au lieu de chefs indigènes, les tribus kabyles avaient des djemâas pour les administrer ; ces djemâas n'étaient pas une fiction, c'était un pouvoir impersonnel, mais reconnu et responsable de ses actes, à qui on pouvait s'adresser sans s'inquiéter de savoir quel était le sof qui avait la prédominance.

Les Beni-Raten auraient pu continuer, comme auparavant, à se passer de caïds jusqu'au moment où nous aurions été en mesure d'imposer notre autorité. Il est certain qu'en faisant cette innovation on ne se doutait pas des embarras qu'on allait se créer.

Pour les permis de voyage, le bach-agha aurait accepté comme une bonne aubaine la charge de les délivrer lui-même.

Lorsqu'on s'aperçut que les caïds n'étaient pas acceptés par les Beni-Raten, que fit-on pour éviter d'intervenir par la force ? On dit ceci aux caïds : « Lorsque nous vous avons donné l'investiture, vous nous avez dit que vous représentiez la tribu et que vous aviez assez de partisans pour faire accepter votre autorité ; nous voyons maintenant que vous nous aviez trompés,

arrangez-vous comme vous le pourrez, vos luttes avec vos administrés sont des luttes intestines dont nous n'avons pas à nous mêler. »

Ce raisonnement était spécieux; les caïds ne nous avaient pas trompés en affirmant, au moment de leur investiture, qu'ils avaient avec eux la majorité de la tribu; mais, en Kabylie, l'opinion publique est capricieuse et le pouvoir n'y est pas beaucoup plus durable que celui de nos ministères; un sof est puissant aujourd'hui, un revirement se produit et, demain, il est en déconfiture. On ne pouvait pas faire un crime aux caïds de la versatilité de leurs administrés.

Du moment où nous les avions nommés, les caïds étaient les représentants de la France et, tant qu'ils ne manquaient pas à leurs devoirs nous ne pouvions pas les abandonner sans déchoir dans l'opinion des indigènes; s'ils avaient abusé de leur autorité, il fallait les révoquer, mais ils n'avaient fait que se défendre et ils s'étaient défendus avec une énergie dont nous aurions dû leur savoir bon gré. Nous avions beau déclarer que nous nous désintéressions de leurs actes, s'ils étaient conspués impunément et s'ils éprouvaient des défaites, notre prestige et notre autorité morale sur les indigènes en étaient atteints et amoindris, et le mauvais exemple tendait à se propager.

Le 19 février, le bach-agha annonçait que les contingents des Zouaoua qui étaient venus pour soutenir les Beni-Raten dissidents étaient rentrés chez eux, sauf un petit nombre de Beni-Yenni et de Beni-Menguellat; il en était résulté une certaine accalmie.

Le 21 février, Mohamed ou Moussa fut nommé caïd en remplacement de son oncle El-Hadj Moussa, tué le 12 février; c'était un jeune homme encore novice dans le maniement des affaires.

Un quatrième caïd, Ahmed ou El Mokhtar, du village d'Abouda, fut en même temps donné aux Beni-Raten, comme la demande en avait été faite.

Le Commandant supérieur de Dellys était mis, par les instructions du Gouverneur général, dans une impasse d'où il était difficile de sortir : il lui fallait obtenir des résultats en employant seulement la persuasion ; or, plus nous faisions d'avances à Chikh ou Arab, plus il montrait de morgue et d'outrecuidance.

Le commandant Wolff, pour obtenir un arrangement, se décida à employer l'influence de divers marabouts : Si El-Hadj Ali El R'obrissi, des Flissat-Oum-el-Lil ; Si Aomar ben Mohamed, des Beni-Ouaguennoun ; Si El-Hadj Badaoui, khodja du bureau arabe de Dellys. Par leur entremise, il obtint une trêve qui donna deux mois de tranquillité au pays.

Dans le courant du mois d'avril, le bach-agha Si El Djoudi était allé à Alger à propos d'une demande de soumission faite par les Beni-Yenni ; le Gouverneur général avait profité de cette occasion pour l'inviter à user de son influence en vue d'empêcher certaines de ses tribus de soutenir, dans les Beni-Raten, le parti de l'insurrection. Si El Djoudi s'y prit si adroitement qu'il obtint un résultat absolument opposé.

« Un Kabyle des Beni-Ouassif m'a dit, écrivait le 20 avril le Commandant supérieur de Dellys, que Si El Djoudi, à son retour d'Alger, a fait appel aux tribus qui reconnaissent plus particulièrement son influence : Beni-bou-Drar, Beni-Ouassif, Beni-bou-Akkach, Beni-Sedka, pour obliger les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat à cesser leurs agressions aux Beni-Raten. Lorsque les chefs des Beni-Yenni qui se trouvaient à Alger sont rentrés chez eux, ils ont été mis à l'amende de 100 rials chacun, par la djemaa de leurs villages, pour avoir été faire la soumission de leur tribu de leur propre autorité.

» Si El Djoudi se serait monté alors la tête et aurait dit qu'il voulait faire cesser cet état de choses. Il a dû réunir tous les chefs des tribus pour aller chez les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni faire adopter sa nouvelle ligne de conduite politique.

» Cette nouvelle m'a été donnée en présence du caïd Ferhat des Beni-Raten. »

Cette lettre fut suivie de celle ci-après, datée de Dellys, le 23 avril :

« Au moment où j'espérais un bon dénouement par l'intervention de Si El Djoudi, j'apprends que l'anaïa est rompue et que le parti des caïds est aux prises avec l'autre sof, soutenu par les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat. Cette rupture a eu lieu à la suite d'une entrevue que Chikh ou Arab a eue avec les chefs des Beni-Yenni qui ont fait leur soumission dernièrement. Il leur a promis de leur payer l'amende infligée par les djemaâs.

» Depuis vendredi (20 avril), Taddert-ou-Fella se bat contre Taddert-bou-Adda, Icheraïouen (1) contre les Aït-Ferah, Tagmount-Ihaddaden contre Taourirt-Amokran. Aucun avantage ne se dessine ; il y a à peu près le même nombre de blessés de part et d'autre. Les caïds assurent qu'ils sont sans inquiétude.

» Au commencement des hostilités, Taourirt-Amokran avait deux partis égaux et on était convenu que le territoire resterait neutre et ne serait ouvert ni aux Beni-Yenni ni aux partisans des caïds et qu'on serait en anaïa aussitôt rentré dans le village. Les Beni-Yenni ont obtenu de faire cesser cette anaïa ».

Dans cette lutte, Cheraouïa, à cause de sa forte position, fut seulement bloqué par les Aït-Atelli et les Beni-Frah, mais Tagmount-Ihaddaden et surtout Taddert-ou-Fella furent l'objet d'un siège sérieux ; le rapport mensuel de mai, adressé au Ministre par le Gouverneur général, donnera une idée des travaux effectués de part et d'autre :

« De nombreuses tranchées ont été ouvertes des deux côtés et les défenseurs s'y abritent. Pour se déloger réciproquement, les combattants construisent des tours crénelées, du haut desquelles le tir plonge dans les tranchées ; mais l'édification de ces tours est très lente et constitue une des plus grandes difficultés de cette guerre qui ressemble un peu à celle de siège. On est obligé de couvrir les

(1) C'est la forme kabyle de Cheraïoua. Le village était sur l'emplacement actuel de Fort-National.

maçons avec des poutres jointives que l'on exhausse au fur et à mesure de l'élévation des maçonneries.

» Le sof qui nous est opposé avait, dans le commencement des hostilités, employé dans le même but une machine de guerre consistant en un blockhaus ambulant, muni de roues grossières et crénelé. Les combattants qui s'y renfermaient le faisaient avancer tout en restant dans l'intérieur; mais, au moyen de nombreux abattis d'arbres, on arrêta la marche de cette machine qui devint, dès lors, inutile.

» Ces divers moyens employés pour soutenir le combat montrent la persistance des deux partis et une certaine entente de la guerre ».

Depuis la reprise des hostilités, les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni ont fourni de 100 à 150 fantassins pour le service de garde et de 500 à 600 fantassins lorsqu'il devait y avoir combat.

Le 24 avril, les caïds, qui avaient reçu des renforts assez importants des tribus du Haut-Sebaou, purent prendre à leur tour l'offensive; voici le compte-rendu qu'ils en ont donné le 26 mai :

« Mardi, il y a eu combat Nous avons divisé nos forces en trois groupes, l'un marchant vers Tablabalt, un autre vers Ifenaïen et le troisième vers Idjennaden; nous avons poussé l'ennemi jusqu'aux maisons, et si nos gens ne s'étaient pas laissé aller au pillage, nous aurions eu un grand succès. Nos ennemis ont perdu du butin, des bœufs et ont eu plus de 25 tués et un grand nombre de blessés. Nous avons eu une quinzaine d'hommes touchés, parmi lesquels ont été tués 1 homme d'Ir'il-bou-Amara, 1 d'Ir'il-Guefri, 2 d'Azzouza, 3 de Taddert-bou-Adda. Nous avons marché sur eux et nous les avons fait sortir de l'endroit où étaient leurs embuscades ».

Ce succès des caïds ne fut pas durable, comme le font voir les lettres ci-après du commandant supérieur de Dellys :

Lettre du 15 mai. « La situation politique des Beni-Raten devient de plus en plus mauvaise. Le bach-agha m'écrit pour demander de faire avancer sur Tizi-Ouzou les bataillons qui sont sur la route et

pour me faire pressentir une défection considérable si nous n'agissons pas. Il cite les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb.
» Les caïds prétendent qu'ils ne peuvent pas tenir plus de 4 jours dans leurs villages, mais je pense qu'ils exagèrent. Le bach-agha est campé à Sikh ou Meddour avec quelques contingents ».

Voici la traduction de la lettre des caïds :

« Nous avons demandé au capitaine Colonieu de faire avancer les bataillons qui sont sur la route ; il nous a dit que la sortie de la colonne n'était ni en son pouvoir ni au vôtre, que sa sortie était dans les mains du Gouverneur. Maintenant nous désirons de vous que vous informiez vos chefs pour obtenir la sortie immédiate d'une colonne de vos soldats ; cela presse. Cette colonne camperait du côté des Abid-Chemlal, afin que les ennemis la voient campée en cet endroit et ils reprendraient leur raison et cesseraient leurs désordres. Si votre colonne ne sort pas, le trouble se lèvera de tous côtés dans les tribus telles que les Beni-Fraoucen, les Beni-Khelili, les Beni-bou-Chaïb, les Beni-Itourar', les Beni-Yahia, les Beni-Douala et tous les Beni-Aïssi. Tous ceux que nous avons désignés se joindront aux Beni-Raten dans leurs désordres si votre colonne ne vient pas au plus vite.
» Quant à nous, nous sommes cernés dans nos villages de Cheraïoua, Tagmount-Ihaddaden, Aït-Moussa, Ben-Aïssa ou Fella. Les vivres et la poudre ne peuvent nous parvenir, nous ne pouvons plus soutenir la guerre que quatre jours. Si nous sommes chassés de nos maisons, tous les Kabyles s'associeront aux troubles et la peur entrera dans les Zmoul.
» Quant aux contingents qui sont cernés, doivent ils sortir au moyen de l'anaïa ou se faire un chemin par la force ?
» Nous demandons de voir la sortie pressée d'une colonne.

» *En marge.* — Nous disons que nous pouvons soutenir la guerre encore quatre jours, c'est-à-dire avant l'arrivée de votre colonne ; car, dès que sa sortie sera connue, nous pourrons faire la guerre toujours et nous ferons ouvrir les routes devant nos troupes entourées et il nous restera votre victoire ».

Lettre du 17 mai au soir. — « J'ai fait connaître au bach-agha les instructions de M. le Gouverneur général. Lorsque je les ai reçues, les villages de Taddert-bou-Adda, Tagmount-Ihaddaden,

Cheraïoua étaient toujours bloqués, quoiqu'ils fussent soutenus par 400 fantassins de Tamda et de Mekla. Ces villages étaient serrés de près, mais ils étaient encore pourvus de vivres, on pouvait leur faire passer des munitions et ils pouvaient tenir devant l'ennemi assez longtemps pour laisser arriver M. le Gouverneur général à Alger et lui permettre de juger la situation. Aussi, tout en recommandant au bach-agha de rester à Sikh ou Meddour pour protéger la plaine dans le cas où elle serait menacée, je lui ai défendu de laisser entrer les contingents de Tamda et de Mekla et j'ai prescrit aux caïds de défendre leurs villages jusqu'à la dernière extrémité.

» La situation des Beni-Raten n'est pas aussi mauvaise qu'on le disait. Tous les Aït-Irdjen n'ont pas fait défection, chaque village est seulement divisé. Un parti ayant à sa tête les amins nommés par nous a quitté les maisons et s'est réfugié dans les Zmoul, l'autre parti est passé à l'ennemi. Les premiers comprennent 220 fantassins, les autres 380. La révolte n'est toujours soutenue que par les Beni-Menguellet et les Beni-Yenni.

Le pâté des Beni-Fraoucen est toujours dévoué au bach-agha Mohamed ou Kassi ; un petit parti des Beni-Fraoucen fait seul exception.

» La situation peut encore se soutenir telle qu'elle est. Le bach-agha et les caïds sont fortement démoralisés par la crainte que nous n'agissions pas ».

Lettre du 19 mai. — « L'ennemi se fatigue de la résistance opiniâtre qui lui est opposée ; la division commence à le gagner Le village de Taddert-ou-Fella, qui était le plus cerné, a conclu le 17 mai au soir un armistice de 10 jours avec Taddert-bou-Adda. Cet armistice rend neutre le territoire de ces deux villages. Chaque village envoie ses gens là où se bat encore son sof, mais aucun coup de fusil ne peut être tiré sur l'un des deux territoires. L'espèce de blockhaus mobile que l'ennemi avait construit et à l'aide duquel il avait chassé les défenseurs de Taddert-ou-Fella de plusieurs de ses positions, a été criblé de balles lancées avec de la poudre de chasse venant de Dellys. L'ennemi l'a évacué après avoir perdu du monde.

» Cet armistice permet à la défense de se prolonger, les gens de Taddert-ou-Fella iront aider les Cheraïoua et les Tagmount-Ihaddaden qui n'ont pas d'anaïa. L'urgence de faire sortir des troupes n'existe plus ».

Extrait d'une lettre du 21 mai. — « Je n'ai jamais compté sur l'intervention d'une colonne, je fais seulement savoir le seul remède suivant l'opinion kabyle. On tâchera de se passer d'une colonne ».

Au reçu des lettres qu'on vient de lire, le général Randon envoya à Tizi-Ouzou le colonel de Neveu, chef du bureau politique, pour examiner la situation,

Les résultats de cet examen sont donnés dans la lettre ci-après du Gouverneur général, datée du 28 mai et adressée au général commandant la division d'Alger.

« Je vous ai fait connaître que j'avais envoyé à Dellys et à Tizi-Ouzou le chef du bureau politique pour voir la situation. Il était de retour avant-hier soir.

» Arrivé à Tizi-Ouzou, il a vu les caïds des Beni-Raten et leur a dit de faire la paix avec Si Seddik même au prix de quelques sacrifices d'amour-propre. Ils répondirent que 150 marabouts d'Ybaïren étaient entrés dans leur pays avec l'intention de faire la paix. Le sof des caids veut bien, mais à condition que le sof opposé paierait sa part des 15,000 francs donnés au moment de l'investiture ; les autres ne veulent pas et exigent que les soumis s'engagent à faire obtenir des permis de voyage aux gens de Chikh ou Arab. Le chef du bureau politique a engagé les caïds à accepter.

» Le commandant Wolff lui a dit que, dans le but d'assurer la tranquillité de la plaine, il fallait constituer un makhezen avec exemption d'impôt ; je lui demande d'adresser une proposition détaillée par la voie hiérarchique. »

Voici en quoi consistait cette question du makhezen :

Au temps des Turcs, la grande terre beylik des Ameraoua, d'une contenance d'environ 20,000 hectares, servait à l'entretien d'un makhezen qui pouvait fournir jusqu'à 500 cavaliers armés ; les gens à qui il avait été attribué l'usufruit d'une zouïdja de terrain devaient entretenir un bon cheval de selle et être prêts à répondre à toute réquisition; ceux qui n'avaient reçu qu'une demi-zouïdja devaient le service comme fantassins (1).

(1) Voir la *Revue africaine* de 1883, p. 197.

Bel Kassem ou Kassi, qui avait pris sous son autorité les zmoul des Ameraoua comme agha de l'émir Abd el-Kader, avait maintenu ces traditions autant qu'il avait pu ; mais, par suite de l'affaiblissement du principe d'autorité, il s'était produit peu à peu un relâchement considérable ; les cavaliers qui avaient eu leurs chevaux tués à l'ennemi et qui auraient dû être remontés aux frais du Gouvernement n'avaient pas reçu de nouvelles montures, ceux dont les chevaux mouraient ou devenaient impropres au service ne les remplaçaient pas, et ils n'en continuaient pas moins à jouir des terres qu'ils détenaient. Ils préféraient acheter des mulets pour leurs transports agricoles et des bœufs de labour plutôt que des chevaux qui leur auraient valu la charge du service militaire.

Le commandant Wolff proposa de revenir aux errements anciens sur les bases suivantes :

1° Toute famille labourant une zouïdja de terrain ou plus serait tenue d'entretenir un cavalier bien monté et bien armé, faute de quoi elle paierait l'impôt jusqu'à ce qu'une famille remplissant les conditions exigées soit venue la remplacer sur le sol, d'où elle serait alors expulsée ;

2° Chaque famille ayant moins d'une zouïdja de terrain serait tenue de fournir un nombre de fantassins armés en rapport avec le nombre des mâles la composant, faute de quoi elle paierait l'impôt.

Les familles remplissant les conditions exigées seraient exemptes de tout impôt.

On espérait avoir ainsi 325 cavaliers et 800 fantassins, et on comptait que ces nombres pourraient arriver jusqu'à 500 cavaliers et 1,500 fantassins si on tenait rigoureusement la main à l'exécution du règlement.

La réorganisation du makhezen des Ameraoua fut approuvée par le Gouverneur général le 25 juin 1855, mais avec cette réserve que tous les détenteurs du sol figureraient sur les listes d'impôt et qu'un dégrèvement

serait prononcé chaque année en faveur de ceux qui auraient rempli les conditions prévues.

Puisque nous nous occupons du makhezen, signalons une mesure qui avait été prise par le Gouverneur général, le 27 avril précédent.

Le bach-agha Bel Kassem ou Kassi, qui puisait toute sa force dans son makhezen, avait pour lui une prédilection toute particulière; ses cavaliers pouvaient tout se permettre et ils en abusaient pour se conduire, dans les tribus kabyles où leur service les appelait, comme en pays conquis. Les petites exactions commises amenaient beaucoup de réclamations. Mohamed ou Kassi s'était montré plus sévère à cet égard que son prédécesseur, et les cavaliers, ne trouvant plus dans l'exécution de leur service les petits profits accoutumés, étaient moins empressés à marcher.

Pour tenir compte de cette situation, le Gouverneur général accorda au bach-agha, pour son service ordinaire, 30 cavaliers soldés à raison de 30 francs par mois. Il autorisa aussi Mohamed ou Kassi à organiser une nouba (musique indigène) pour marcher à la tête de son goum.

Revenons maintenant aux Beni-Raten.

Pour suivre les conseils que le colonel de Neveu avait donnés aux caïds au nom du Gouverneur général, ceux-ci eurent, le 31 mai, une réunion avec les notables dissidents pour arrêter les bases d'une réconciliation. Le bach-agha Mohamed ou Kassi rassembla, près de Cheraïoua, des contingents des Ameraoua, Beni-Fraoucen, Beni-bou-Chaïb, Beni-Douala, pour rester en observation pendant que la conférence aurait lieu. Les pourparlers furent longs et quelque peu tumultueux, mais les marabouts, dont on avait demandé les bons offices, finirent par obtenir un accord, comme il en est rendu compte dans la lettre ci-après, du 31 mai :

« Les caïds des Beni-Raten ont eu une conférence avec les nota-

bles du parti ennemi et ils ont fait la paix. Lorsqu'ils ont été d'accord sur les conditions, les marabouts ont lu la fateha et on a déchargé ses armes.

» Le parti hostile ne reconnaît aucune autorité émanant de nous, mais il s'engage à cesser toute hostilité dans l'intérieur de la tribu, à rester en paix avec ses voisins, à ne pas accorder asile aux voleurs; si les Français veulent bien leur laisser fréquenter les marchés, des permis seront délivrés au prix que prenait Be Kassem.

» Les caïds viendraient habiter le pied de la montagne, et ce seraient eux qui percevraient le prix des permis que nous délivrerions sur leur demande.

» Le parti hostile ne reconnaît pas, pour cela, les caïds; seulement il consent à ce que ses voyageurs passent par leurs mains pour qu'ils se remboursent des 15.000 francs (1) qu'ils ont payés au nom de la tribu entière. Cela entraînerait la levée du blocus.

» Le bach-agha ne croit pas à la durée de cette trêve. »

Après la conclusion de cette paix, qui était passablement humiliante pour nos caïds et, par contre-coup pour nous, Mohamed ou Kassi se retira avec ses contingents et les caïds firent déposer les armes à leurs partisans. Le parti hostile qui, de son côté, s'était réuni en armes à Aboudid pendant la conférence, se répandit dans les villages des caïds sans quitter ses armes et il en prit subrepticement possession. Les caïds jugèrent prudent de se retirer.

Le lendemain les insoumis se rendirent dans la fraction des Aït-Irdjen, et ils essayèrent de gagner à leur cause Si Lounis Naït ou Amar et son frère Si Moula, qui, comme nous l'avons dit, étaient restés neutres. Ceux-ci, qui prévoyaient ce qui allait arriver, se préparèrent à la résistance dans un hameau de Tamazirt (2), appelé Merset-bou-Djelil, qui se prêtait à la défense.

(1) Il ne faut pas confondre les 15,000 francs de contribution de guerre versés par les caïds au moment de leur soumission avec les 5,000 francs de lezma annuelle imposés aux Beni-Raten.

(2) Tamazirt comprend plusieurs villages : Ibahlal, Tiguert-Hala, Tasetta, Takhart, Bou-Djelil.

Il y eut d'abord une entrevue à laquelle assistèrent des notables des Beni-Raten et même des Beni-Yenni ; les dissidents firent valoir que les caïds, devant aller habiter les Ameraoua, les avaient laissés entrer dans leurs villages qui étaient dès lors sous leur protection et que Si Lounis et les siens pouvaient bien les laisser de même entrer dans leurs villages. Ceux-ci ayant refusé de se prêter à cette exigence, les insoumis attaquèrent le lendemain matin Mersat-bou-Djelil, défendu par environ 200 hommes des partisans de Si Lounis. Le combat dura jusqu'à midi, et les assaillants, voyant qu'ils avaient perdu du monde sans réussir à enlever le village, se retirèrent. Si Lounis fit alors une vigoureuse sortie, poursuivit ses adversaires et leur infligea de nouvelles pertes.

Les partisans des Aït ou Amar pouvaient se croire vainqueurs, mais la trahison vint à bout de leur résistance. Pendant la nuit, des khouans qui s'étaient introduits dans Mersat-bou-Djelil en faisant croire qu'ils prenaient fait et cause pour ses défenseurs, introduisirent traîtreusement en cachette les gens de Chikh ou Arab, et ceux-ci firent soudainement irruption au centre même du village.

Réveillés au milieu de la nuit par les coups de feu, Si Lounis et les gens qui lui étaient restés fidèles s'enfuirent, se réfugièrent d'abord à Taza, puis, à l'aube, ils gagnèrent le village d'Afensou, où ils avaient des partisans et où ils comptaient pouvoir résister.

Dans la matinée, les caïds des Beni-Raten vinrent les rejoindre et leur dirent que la lutte était devenue impossible dans la montagne et qu'il ne restait plus qu'un parti à prendre, chercher un refuge dans les Zmoul des Ameraoua. Ils partirent tous ensemble et, en passant auprès de Tizi-Rached, ils furent attaqués par un parti de 200 hommes de Chikh ou Arab. Après un échange de coups de fusil, il gagnèrent la Zmala de Tamda.

La plupart des expulsés se fixèrent dans les Zmoul

de Tamda, Tazazereit, Tala-Atman et Sikh ou Meddour et ils prirent part, dans les rangs des Ameraoua, à tous les coups de main exécutés par ceux-ci contre les Beni-Raten.

Le jour où les caïds se réfugiaient, comme nous venons de le voir, dans les Zmoul des Ameraoua, des gens de la fraction des Aït-Irdjen qui s'étaient retirés antérieurement dans les Zmoul, pensant que la paix qui avait été conclue était sérieuse et qu'ils pouvaient rentrer chez eux, voulurent regagner leurs villages, mais ils furent repoussés par les chefs du parti qui était passé dans ces derniers temps du côté de Chikh ou Arab. Dans le village d'Azzouza on démolit même la maison de Mahi ed-Din ben Yakoub, partisan des caïds.

Dans une lettre du 4 juin écrite au général commandant la division d'Alger, le Gouverneur général affirmait de nouveau sa ferme volonté d'éviter toute intervention armée en Kabylie.

« Les rapports disent que tout est calme aux Beni-Raten, y est-il dit. Je vous ai déjà fait connaître mon intention bien arrêtée d'éviter toute difficulté de nature à provoquer une intervention armée de notre part et je désire n'être mis par personne dans la nécessité d'adopter une ligne de conduite autre que celle dont la plus simple raison nous fait une loi aujourd'hui..... les résultats récemment obtenus sont pour moi autant de motifs de regarder comme le seul parti raisonnable celui que j'ai adopté.

» Je ne me départirai point du système pacifique que j'ai suivi; veuillez faire connaître à M. le commandant Wolff mes intentions bien formelles à cet égard et l'inviter très expressément à me donner son concours dans ce sens.

» Il voit de nouveau la paix régner dans l'étendue de son commandement, c'est à lui de la maintenir et je vous prie de ne point lui laisser ignorer que les modifications à cet état de choses engageraient sérieusement sa responsabilité. C'est dans cet ordre d'idées que je vous prie de donner des instructions à M. le commandant supérieur du cercle de Dellys. »

Le bach-agha Mohamed ou Kassi eut encore une

entrevue à Tagmount-Ikarsen, près du Tleta des Beni-Rached, avec Chikh ou Arab. Voici comment il en a été rendu compte :

« Le bach-agha s'est rencontré le 17 juin avec Si Seddik ou Chikh ou Arab qui lui a fait connaître que son parti n'admettait dans la tribu ni burnous rouges, ni cachets, ni caïds, ni chikhs ; qu'il se refusait à payer l'impôt de 5,000 francs consenti au camp des Sebt des Beni-Yahia ; que les commerçants désirant voyager prendraient des passeports au prix exigé ; que ceux de notre parti qui avaient quitté leurs villages pourraient rentrer en passant par la maison des Oulad Chikh ou Arab.

» Il a offert de se rencontrer avec un officier français si nous le désirions.

» Mohamed ou Kassi a été informé que ces démarches n'avaient pour but que de gagner du temps pour enlever ses moissons.

» J'ai répondu au bach-agha de ne pas empêcher l'ennemi de faire ses récoltes, de ne pas être agresseur.

» Si Seddik a fait restituer, le jour même de son entretien avec Mohamed ou Kassi, des bœufs et un mulet volés aux nôtres ».

Ainsi, nos caïds étaient bien et dûment expulsés de leurs villages.

Faut-il savoir à ceux-ci beaucoup de gré de leur fidélité, de leur résistance obstinée et du sang qu'ils ont versé dans leur lutte contre les insoumis? Ce n'était pas l'opinion qui avait cours dans les sphères gouvernementales (1) ; on y était d'avis qu'en se faisant nommer caïds, ils avaient eu un but intéressé, ils avaient fait une spéculation dont ils comptaient tirer un béné-

(1) Voici ce que disait plus tard, dans une lettre du 30 août 1855, le général Deligny, alors commandant de la subdivision d'Alger : « Vous savez que les caïds n'ont plus existé pour nous du jour où il a été reconnu qu'en promettant qu'ils seraient assez forts, ils nous avaient trompés. Les caïds, lorsqu'ils se sont soumis, ont fait une spéculation. Au moyen de la délivrance des prisonniers qu'ils obtenaient de nous, ils augmentaient leur parti et, au moyen des passeports et des autres bénéfices licites ou illicites, ils gagnaient de l'argent. Cette spéculation, ils l'ont soutenue de leur sang, mais ce sang n'a pas été versé pour notre cause ».

fice; si cette spéculation n'avait pas réussi, c'était tant pis pour eux, nous n'avions qu'à nous en laver les mains.

A ce compte, il y aurait bon marché à faire de tous les services qu'ont pu rendre à notre cause les indigènes, car il n'en est peut-être pas un seul qui ait agi par dévouement pur et absolument désintéressé; presque tous, pour ne pas dire tous, ont été surtout poussés par l'espoir de récolter honneurs et profit.

La manière d'envisager les choses que nous venons d'indiquer venait peut-être du besoin de faire excuser l'abandon dans lequel nous avions laissé nos caïds.

La paix conclue entre les sofs des Beni-Raten a été plus durable qu'on ne l'aurait pensé; désormais, les Beni-Raten ne se battront plus entre eux, mais ils se battront contre les Zmoul des Ameraoua et ils fomenteront la révolte dans les tribus voisines. C'est une nouvelle phase de l'insurrection. Le bénéfice du nouvel état de choses n'a donc pas été pour nous.

Laissons un instant de côté les Beni-Raten pour nous occuper de différents faits intéressant d'autres points du cercle de Dellys.

Le 7 février, Aomar ben Zamoum, ancien khalifa de l'agha des Flissat-oum-el-Lil, qui était interné à Tamda depuis l'expédition du général Blangini dans les Flissat, en juin 1849 (1), fut autorisé à habiter ses propriétés à Azib-Zamoum.

Le 6 avril, mourut un de nos plus anciens chefs indigènes de la Grande Kabylie, l'agha de Taourga Lemdani ben Mahi ed Din. Il avait été, dans les premiers temps de la conquête d'Alger, avec son frère El-Hadj Aomar, l'adversaire acharné de Bel-Kassem ou Kassi dans la vallée du Sebaou (2). Il avait fait sa soumission

---

(1) Voir la *Revue africaine* de 1885, p. 347.

(2) Voir l'histoire de leurs luttes dans le n° 117 de la *Revue africaine* (année 1876).

au maréchal Bugeaud le 18 mai 1844, pendant l'expédition des Flissat-oum-el-Lil, et il avait été nommé agha de Taourga le 24 du même mois. Son aghalik, qui comprenait les tribus des Touarga, Beni-Ouaguennoun, Flissat-el-Behar, Beni-Djennad et Bordj-Sebaou, relevait, dans le principe, directement d'Alger ; en avril 1847, il avait été placé dans le bach-aghalik du Sebaou, au moment de la soumission de Bel Kassem ou Kassi.

Lemdani ben Mahi ed-Din n'avait joué qu'un rôle très effacé sous les ordres de son ancien rival, et son aghalik avait été démembré lors de l'organisation approuvée par le ministre de la guerre le 20 août 1854, organisation qui ne lui laissait que Taourga (1).

L'aghalik, qui n'existait déjà plus de fait, fut supprimé par décision ministérielle du 16 mai 1855 et remplacé par un simple caïdat qui fut donné à un des proches parents du défunt, Lounès ben Mahi ed Din.

Dans l'organisation des Zerkhfaoua qui suivit l'expédition de 1854, les marabouts de cette tribu ne reçurent qu'un seul chef, qui fut Si Mohamed ou Chikh ; le 11 mai, le Gouverneur général approuva la séparation de ce commandement en trois autres : Si Mohamed ou Chikh garda les marabouts d'Achouba ; Si Saadi ben Chikh eut ceux des Oulad-Si-Ahmed-ou-Youcef, et Si Mohamed ou Salah ceux des Oulad-Sidi-Yahia.

A la suite de l'expédition du général Pélissier en 1851, la tribu des Maatka avait été placée sous le commandement d'un seul caïd nommé El-Hadj bel Kassem. Ce chef indigène eut bientôt contre lui un parti qui le fit assassiner dans la nuit du 27 au 28 juin 1852, au village de Haddada. Il fut remplacé, le 17 juillet suivant, par El-Hadj Amar ou Boudjema. Plus tard, pour faciliter le service, on donna un caïd à chaque sof, et El-Hadj Amar ou Boudjema partagea le commandement de la tribu avec El-Hadj Ahmed, mais le fait ne fut consacré offi-

(1) Voir la *Revue africaine* de 1884, p. 109.

ciellement qu'au moment de l'investiture des chefs kabyles qui eut lieu le 15 août 1854.

On reconnut plus tard que les deux caïds étaient des agents de désordre plutôt que des serviteurs dévoués, et ils furent révoqués le 1er juin 1855. El-Hadj Ahmed avait été accusé par l'opinion publique d'avoir été l'instigateur d'une tentative d'assassinat.

Au moment de pourvoir à ces vacances, au lieu de donner un chef à chaque sof on partagea la tribu en trois commandements de la manière suivante :

Aït-Zaïm Caïd Mohamed ou El Haoussin	Aït-Zaïm. Aït-Ahmed. Tizi-Mennous. Icharkien. Malban.
Issoubaken Caïd Amar Akli	Issoubaken. Igueriden. Adjaba. Aït-Aïssa ou Zian. Tala-Hamou.
R'andouça Caïd El-Hadj bel Kassem	R'andouça. Bou-Arfa. Ir'il ou Siouan. Engah. Aït-Ifrik. Aït-Ahmed ou Ifrik. Aït-Halima. Haddada.

La nouvelle organisation et la nomination des caïds furent approuvées le 5 juin 1855.

Les anciens caïds, dont l'internement à Cherchell avait été prononcé, furent autorisés, le 18 juin, à rester à Dellys.

Le 26 juin, le Gouverneur général approuve une autre modification à l'organisation des Azzouza de l'Oued-el-

Hammam ; au lieu d'un seul chef, qui était Si Mohamed ou Mekhelouf, cette tribu en reçoit quatre :

Si Mohamed ou Mekhelouf conserve Azzouza-bou-Adda ; Saadi ou Mohamed est nommé aux Azzouza-ou-Fella ; El-Hadj Saïd Abaziz à Ibahrizen et El-Hadj Ahmed Aguechtoul à Igouchdal.

Chikh ou Arab, étant maintenant le maître incontesté dans les Beni-Raten, songea à étendre son pouvoir sur les tribus voisines en les poussant à la révolte ; il entama donc des intrigues dans les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili et Beni-bou-Chaïb, tribus qui, par leur situation topographique, sont soumises à l'influence des Beni-Raten. Lorsqu'il eut grossi suffisamment son parti, il entra en action.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, 200 hommes des Beni-Raten, conduits par Amar ou Saïd et Ali ou Dahman, furent introduits par les partisans de Chikh ou Arab, successivement dans les villages de Taourirt-Aden, Agueni-bou-Afir, El-Mesloub et Djemaa-Sahridj des Beni-Fraoucen. Les chefs investis furent chassés avec leurs partisans, mais cette exécution se fit sans un coup de fusil et sans qu'aucune maison fût pillée. Le même mouvement avait lieu en même temps dans les Beni-Khelili et Beni-bou-Chaïb, d'où nos chefs investis furent chassés.

Les chefs du parti de la révolte étaient : dans les Beni-Fraoucen, Saïd ou Mohamed d'Agueni-bou-Afir, Si Mohamed Naït Si Ahmed de Djemaa-Sahridj ; dans les Beni-Khelili, Mohamed ou Youcef ; dans les Beni-bou-Chaïb, Ali ou El-Hadj de Souama.

Colonel Robin.

(A suivre).

ANNALES DU MAGHREB & DE L'ESPAGNE

PAR

IBN EL-ATHIR

(Suite. — Voir les nos 223 à 231)

Quelques hommes s'étant alors entendus pour égorger Aboû Yezîd, firent connaître leur projet à El-K'âïm, qui les encouragea par ses promesses ; mais la victime désignée apprit ce qui se tramait, et fit exécuter les conjurés. Des Berbères pénétrèrent de nuit chez un habitant de Kayrawân, à qui ils enlevèrent ce qu'il possédait, en outre de ses trois filles vierges. Quand le peuple se réunit dans la grande mosquée pour dire la prière de l'aurore, cet homme se leva et raconta en poussant des cris de désespoir ce qui lui était arrivé ; les assistants alors se mirent à crier avec lui et une grande foule se porta auprès d'Aboû Yezîd, à qui elle fit entendre des paroles violentes. Celui-ci s'excusa, calma ces exaspérés et leur fit rendre les trois jeunes filles. Ils s'éloignaient quand ils trouvèrent sur leur chemin un cadavre qu'on leur dit être celui d'un homme tué par Fad'l ben Aboû Yezîd, qui s'était ainsi débarrassé du mari d'une jolie femme pour enlever celle-ci. La foule porta le cadavre à la grande mosquée, disant qu'on ne pouvait plus que reconnaître l'autorité d'El-K'âïm et songeant à assaillir l'hérésiarque. Alors les compagnons d'Aboû Yezîd, s'assemblant auprès de celui-ci

lui exprimèrent leur blâme, lui disant : « Tu as ainsi ouvert contre toi-même une porte que tu n'es pas en état de manœuvrer, d'autant plus qu'El-K'â'im est proche de nous ». En conséquence, il réunit les habitants de la ville, à qui il fit ses excuses en leur promettant que dorénavant il ne tuerait ni ne pillerait plus et qu'il respecterait leurs femmes. Or des captifs de Tunis étant arrivés pendant qu'ils se trouvaient encore auprès de lui, la population se jeta sur eux et leur rendit la liberté.

'Ali ben H'amdoûn, officier d'El-K'â'im, avait reçu de celui-ci l'ordre de réunir des guerriers et autres combattants qu'il pourrait trouver dans la région de Mesîla; il leva ainsi un grand nombre d'hommes de Mesîla, de Sétif et autres lieux, et suivi par une partie des Benoû Hirâs *(sic)*, il se dirigea vers Mehdiyya. Il ignorait la présence à Bâdja d'Ayyoûb ben Aboû Yezîd, [P. 325] qui fondit sur lui, le battit à plate couture en lui tuant beaucoup de monde et s'empara de ses bagages, de sorte qu''Ali dut s'enfuir. Ayyoûb détacha alors un corps de cavalerie contre des troupes envoyées à Tunis par le fils du Mahdi, et à la suite d'un sanglant combat, celles-ci furent encore battues et dispersées ; mais elles revinrent une seconde, puis une troisième fois à la charge, bien décidées à vaincre ou à mourir : elles chargèrent comme un seul homme et restèrent maîtresses du champ de bataille. Cette défaite d'Ayyoûb, qui perdit énormément de monde en outre de ses bagages et de ses approvisionnements, eut lieu en rebî' I 334 (10 oct. 945), et il regagna Kayrawân avec ceux des siens qui survécurent.

Troublé par cette catastrophe, Aboû Yezîd voulait évacuer Kayrawân, mais ses compagnons lui conseillèrent d'attendre et de ne rien précipiter. Il reconstitua une nouvelle et imposante armée à la tête de laquelle il envoya Ayyoûb combattre une seconde fois 'Ali ben H'amdoûn. La bataille s'étant engagée au lieu dit

Balt'a (1), le succès resta d'abord indécis penchant tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Or 'Ali avait confié la garde de la ville à des gens qui avaient sa confiance, entre autres à un nommé Ah'med, qui gardait l'une des portes. Cet homme ayant fait offrir à Ayyoûb de la lui livrer moyennant une somme d'argent, ce général accepta le marché et dirigea le combat du côté de cette porte, qu'Ah'med lui ouvrit; ses soldats s'y précipitèrent et égorgèrent tous ceux qui étaient dans la ville. 'Ali dut s'enfuir chez les Ketâma avec trois cents cavaliers et quatre cents fantassins. De là il adressa aux tribus des Ketâma, des Nefza, des Mezâta et autres un appel qui fut entendu, et il les mena contre Constantine. Il expédia aussi contre les Hawwâra un corps d'armée qui se livra au massacre et au pillage. Aboû Yezîd, quand il apprit ce que souffrait un peuple sur qui il s'appuyait, expédia de ce côté des troupes nombreuses et se suivant en ligne ininterrompue. Il y eut de nombreux engagements où 'Ali et les troupes d'El-K'â'im eurent toujours le dessus. Ce général conquit notamment sur Aboû Yezîd les villes de Tidjis et de Bâghâya (2).

[P. 326] Siège de Sousse par Aboû Yezîd, qui doit ensuite s'éloigner.

En présence de la défaite de ses guerriers, Aboû Yezîd redoubla d'efforts et réunit ses troupes pour les mener contre Sousse le 6 djomâda II de cette année (12 janvier 946). Il mit un siège rigoureux devant cette ville, qu'occupait une garnison installée par El-K'â'im, et lui livra

(1) Balt'a est situé dans la région de Bâdja, ainsi qu'on peut le voir par une citation de Bekri (p. 138); mais ce géographe n'en parle d'ailleurs pas.

(2) Ibn Khaldoûn donne trois versions différentes de ces événements (II, 534 et 554; III, 209); voir les observations de Fournel (II, 256).

des combats quotidiens où il avait tantôt le dessus tantôt le dessous ; il fit aussi usage de tours mobiles et de mangonneaux, et les assiégés perdirent beaucoup de monde. Il l'assiégeait encore quand El-K'â'im, au mois de ramad'ân, désigna pour lui succéder son fils Ismâ'îl el-Mançoûr, et mourut peu après, ainsi que nous le dirons ; mais le nouveau prince cacha la mort de son père, car il avait à redouter le voisinage d'Aboû Yezîd, occupé devant Sousse. Il s'occupa d'abord de faire construire des navires, qu'il remplit de guerriers et qu'il envoya à Sousse sous le commandement de Rechîk', le secrétaire, et de Ya'k'oûb ben Ish'âk', mais en leur défendant d'engager le combat sans qu'il leur en donnât l'ordre ; puis il partit lui-même le lendemain pour Sousse, sans dire d'ailleurs à ses compagnons où il les menait. Mais quand, arrivés à mi-route, ceux-ci virent de quoi il s'agissait, ils le supplièrent de retourner sans s'exposer au péril, et il se rendit à leur demande, en envoyant cependant à Rechîk' et à Ya'k'oûb l'ordre de mettre au combat toute l'ardeur nécessaire. A l'arrivée de ces chefs à Sousse, Aboû Yezîd avait préparé le bois nécessaire pour incendier les murailles et fait construire une énorme tour mobile. La flotte de secours ayant fait sa jonction avec les assiégés, une sortie fut tentée contre Aboû Yezîd, qui se mit en selle et combattit avec acharnement, si bien qu'une partie des troupes d'El-Mançoûr dut rentrer dans la ville. Alors Rechîk' mit le feu au bois amoncelé par ordre du chef ennemi, ainsi qu'à la grande tour mobile ; l'atmosphère fut bientôt obscurcie par la fumée, puis le feu accomplit son œuvre de destruction. Alors Aboû Yezîd et les siens prirent peur, croyant que ceux des leurs qui se trouvaient de ce côté avaient péri, ce qui permit aux soldats d'El-Mançoûr, alors qu'on ne se voyait plus les uns les autres, d'entretenir l'incendie jusqu'au bout. Aboû Yezîd et les siens ayant pris la fuite, les assiégés firent une sortie, tombèrent à coups d'épée sur les Berbères restés en

arrière et mirent le feu aux tentes du camp. Aboû Yezîd se sauva avec une telle précipitation, qu'il arriva à Kayrawân le jour même; les Berbères filèrent droit devant eux, [P. 327] et ceux qu'épargna le fer succombèrent à la faim et à la soif. Aboû Yezîd, arrivé sous les murs de Kayrawân, se vit refuser l'entrée de la ville par les habitants, qui, se tournant contre leur gouverneur, commencèrent le siège de son hôtel; ils songeaient à en briser la porte, quand cet officier sut détourner leur attention par les pièces d'or qu'il leur jeta à la figure, et put ainsi rejoindre Aboû Yezîd. Celui-ci emmena sa femme, mère d'Ayyoûb, et suivi de ses partisans et de leurs familles, il se transporta à Sebîba, à deux journées de Kayrawân, et y établit son camp.

Conquête de Kayrawân par El-Mançoûr et déroute d'Aboû Yezîd

El-Mançoûr, informé de ces faits, se rendit à Sousse le 22 chawwâl de cette année (26 mai 946) et campa en dehors des murs. La conduite des Kayrawâniens le remplit de satisfaction; il leur adressa des lettres de grâce, car leur soumission à Aboû Yezîd avait excité sa colère, ainsi que des hérauts chargés de proclamer l'amnistie. Les ayant ainsi tranquillisés, El-Mançoûr se mit en marche et arriva dans cette ville le jeudi 23 chawwâl (27 mai); les habitants se portèrent au-devant de lui et recueillirent de sa bouche la confirmation de l'amnistie et des promesses de bons traitements. Ayant trouvé à Kayrawân une partie du harem et des enfants de son adversaire, il les envoya à Mehdiyya et leur assigna de quoi vivre.

Après qu'il eut concentré ses troupes, Aboû Yezîd envoya vers K'ayrawân un détachement en reconnaissance. A cette nouvelle, El-Mançoûr dépêcha aussi un

détachement qui engagea le combat; mais l'ennemi ayant préparé une embuscade feignit de prendre la fuite, et les soldats d'El-Mançoûr, s'étant mis à le poursuivre, tombèrent sur les hommes placés en réserve, qui leur tuèrent et blessèrent beaucoup de monde. Ce succès s'ébruita et attira de nombreux adhérents à Aboû Yezîd, qui revint alors camper sous les murs de K'ayrawân. Comme El-Mançoûr avait fait couvrir le front de son armée par un fossé, Aboû Yezîd divisa ses forces en trois groupes, et lui-même, se mettant à la tête des plus braves des siens, dirigea l'attaque du côté du fossé. L'affaire fut chaude, mais le succès fut d'abord pour El-Mançoûr. Une nouvelle attaque eut lieu : El-Mançoûr prenait part au combat et chargeait de droite et de gauche, tandis que le parasol qui ombrageait sa tête le signalait aux regards. Ses cinq cents cavaliers, hors d'état de résister aux trente mille d'Aboû Yezîd, furent complètement mis en déroute [P. 328] et refoulés dans le fossé, où le pillage commença. Comme il n'avait plus autour de lui qu'une vingtaine d'hommes, Aboû Yezîd se précipita vers lui ; mais El-Mançoûr alors lui fit tête, et, l'épée à la main, il chargea lui-même son adversaire et faillit le tuer. Aboû Yezîd alors tourna bride, et le Fatimide, tuant tous ceux qu'il put atteindre, fit rallier ses troupes, qui avaient déjà pris la direction de Mehdiyya et de Sousse, et le combat se poursuivit jusqu'à midi. Le carnage fut grand dans cette bataille, qui compte parmi les plus célèbres et qui n'avait pas eu encore sa pareille. La bravoure qu'y déploya El-Mançoûr dépassa tout ce qu'on attendait de lui et augmenta le prestige dont il jouissait aux yeux des populations.

Aboû Yezîd, après s'être retiré de K'ayrawân à la fin de dhoû 'l-ka'da 334 (fin juin 946), y revint ensuite, mais sans que personne en sortît pour se porter contre lui, et il recommença ce manège à plusieurs reprises. El-Mançoûr fit alors proclamer la mise à prix de la tête de

son ennemi, promettant dix mille dinars à qui la lui apporterait, puis il donna le signal du combat. A la suite d'un vif engagement, ses troupes furent d'abord battues et regagnèrent leur fossé; puis elles reprirent l'avantage, et quand on se sépara les deux armées avaient subi de fortes pertes et avaient été également maltraitées. La guerre continua avec des avantages partagés, et Aboû Yezîd se mit alors à envoyer des détachements qui interceptèrent les communications de la route de K'ayrawân à Mehdiyya et à Sousse. Puis il fit demander par ses messagers à El-Mançoûr de lui remettre ceux de ses femmes et de ses enfants qui étaient restés à K'ayrawân et dont son adversaire s'était emparé, promettant par contre, sous la foi des serments les plus sacrés que, si lui-même et ses compagnons obtenaient grâce d'El-Mançoûr, ils reconnaîtraient l'autorité de celui-ci. Le Fatimide consentit; il fit revenir ceux qu'on lui réclamait et les adressa à son adversaire, non sans les avoir traités honorablement, revêtus de beaux habits et gratifiés de cadeaux. Mais quand Aboû Yezîd les eut auprès de lui, il viola ses serments et refusa de rien faire, disant qu'El-Mançoûr avait, en les lui renvoyant, obéi à la peur.

Ainsi finit l'année 334, et quand 335 (1er août 946) commença, l'état de guerre où l'on vivait était toujours le même. Le 5 moharrem (5 août), une attaque d'Aboû Yezîd amena un engagement où l'acharnement fut inouï: à une charge des Berbères [P. 329] El-Mançoûr en personne répondit par une autre charge où il ne ménagea pas les coups, et à la suite de laquelle ses ennemis durent fuir en laissant sur le terrain une foule de morts. A la mi-moharrem (15 août), El-Mançoûr disposa ses troupes en ordre de bataille, formant l'aile droite des contingents d'Ifrîkiyya, l'aile gauche des Ketâma, lui-même constituant le centre avec ses esclaves noirs et ses intimes. Alors Aboû Yezîd chargea l'aile droite qu'il enfonça, puis chargea le centre; mais El-Mançoûr le

prévint : poussant le cri « aujourd'hui sera, si Dieu le veut, le jour de la victoire, » lui et les siens chargèrent comme un seul homme, et Aboû Yezîd fut mis en déroute. Les sabres s'abattirent sur la tête des soldats de l'hérétique, et tout ce monde prit la fuite, subissant des pertes énormes et abandonnant les bagages, tandis qu'Aboû Yezîd piquant droit devant lui gagna Tâmedît (1). Les enfants de Kayrawân ramassèrent dix mille têtes sur le champ de bataille.

Aboû Yezîd est tué

A la suite de cette défaite, El-Mançoûr prit ses dispositions pour poursuivre son ennemi et se mit en campagne dans les derniers jours de rebî' I 335 (fin octobre 946), après avoir confié la ville aux soins de Medhâm le Sicilien (2). Il l'atteignit sous les murs de Bâghâya, dont Aboû Yezîd avait commencé le siège à la suite du refus que lui avaient opposé les habitants lorsque, après sa défaite, il avait voulu s'y réfugier. L'hérétique était près de l'emporter quand l'approche de son vainqueur le fit fuir; mais partout où il voulut aller pour s'abriter, il trouva qu'El-Mançoûr l'avait devancé, si bien qu'il arriva à T'obna. El-Mançoûr reçut alors des envoyés de Moh'ammed ben Khazer (3) Zenâti, l'un des principaux partisans d'Aboû Yezîd, qui faisait demander

(1) Tâmedît, sur la pente escarpée d'un défilé qui sépare deux montagnes, est entre le Mellag et Teyfach (Bekri, 130). Ibn Khaldoûn rapporte deux versions de ces événements (*Hist. des Berbères*, II, 537 ; III, 210) ; cf. Wüstenfeld, p. 90.

(2) On lit ailleurs Merah l'Esclavon (*Berbères*, II, 537), Moudâm ? (Cherbonneau, *Journ. as.*, 1852, II, 481), Mâdzammâ ? (Fournel, II, 265). La confusion graphique des mots *Sicilien* et *Esclavon* est facile et fréquente.

(3) Ce nom est écrit « Mohammed Ibn el-Kheyr » dans les *Berbères* (II, 537) ; mais l'orthographe correcte se retrouve *ibid.* III, 210 et 231.

l'amnistie; ce prince la lui accorda, mais à condition qu'il surveillât Abou Yezîd, qui, toujours fuyant, arriva à la montagne des [Benoû] Berzâl, Berbères qui avaient embrassé ses doctrines, et de là gagna le désert pour faire perdre ses traces. De nombreux partisans s'étant alors ralliés à lui, il revint vers la région de Mak'k'ara (1), où se trouvait El-Mançoûr. En vain Aboû Yezîd disposa ses hommes en embuscade; la ruse fut découverte, [P. 330] et il dut se battre en bataille rangée. El-Mançoûr, voyant son aile droite enfoncée, chargea lui-même avec son entourage, et son ennemi, battu et toujours poursuivi, gagna la montagne de Sâlât (2). Il se rendit ensuite à Mesîla, El-Mançoûr le poursuivant au travers de montagnes abruptes et de vallées encaissées par les chemins les plus difficiles. Le prince ne voulait pas s'arrêter, mais les guides lui apprirent que jamais aucune armée n'avait passé par là; la situation était d'ailleurs très difficile, car l'orge nécessaire à la nourriture d'une seule monture coûtait un dinar et demi, et l'outre d'eau se vendait un dinar; que par delà se trouvaient la région des sables et les déserts du Soudan, entièrement inhabités, de sorte qu'Aboû Yezîd allait mourir de faim et de soif au lieu de périr par l'épée. Alors Aboû-Mançoûr, retournant vers le pays des Çanhâdja, gagna un village connu sous le nom de Demra (3), où il fut rejoint par l'émir Zîri ben Mennâd Çanhâdji H'imyari, qui lui amenait des contingents çanhadjiens. Ce Zîrî est l'aïeul des Benoû Bâdis, princes

---

(1) C'est ainsi qu'il faut lire ce nom d'une localité située à cinq ou six lieues est de Mesîla, en adoptant la correction que l'éditeur du texte propose en hésitant (Bekri, 126 et 320; *Berb.*, III, 210; Fournel, II, 268, etc). On trouve la lecture *Ghomert* ap. *Berb.*, II, 537.

(2) Montagne située à trois lieues N.-O. de Bou-Saâda (*Hist. des Berb.*, table géog.).

(3) On lit dans Ibn Hammâd, Hâ'it-H'amza, qui serait aujourd'hui, d'après Cherbonneau et Fournel, Bordj-Hamza ou Bouïra, entre les Bibân et Aumale (*Journ. as.*, 1852, II, 487 et 506; cf. Fournel, II, 270).

qui régnèrent en Ifrîkiyya et dont nous reparlerons. Il fut honorablement reçu par El-Mançoûr, qui lui fit des présents. Alors arriva une lettre où Mohammed ben Khazer faisait connaître la région des sables où se trouvait Aboû Yezîd. Mais dans ce temps-là El-Mançoûr tomba gravement malade et faillit mourir; néanmoins, il se rétablit et partit le 2 redjeb (26 janvier 947) pour Mesîla, où il avait été devancé par son ennemi, qui, le sachant malade, en avait commencé le siège.

Aboû Yezîd, voyant qu'El-Mançoûr était près de l'attaquer, décampa et songea à se retirer au Soudan; mais comme les Benoû Kemlân et les Hawwâra, trompant ses prévisions, se refusèrent à le suivre, il monta vers les montagnes des Kiyâna (1), des 'Adjîsa et autres peuplades, où il se fortifia et dont les populations se joignirent à lui pour ensuite descendre dans la plaine et s'y livrer à des déprédations. Le 10 cha'bân (5 mars), El-Mançoûr s'avança de son côté, mais Aboû-Yezîd ne quitta pas les hauteurs et se borna à attaquer l'arrière-garde quand le Fatimide opéra sa retraite; mais celui-ci fit alors volte-face, et la bataille qui s'engagea finit par la déroute d'Abou Yezîd, qui abandonna ses enfants et ses partisans. Deux cavaliers l'atteignirent et coupèrent les jarrets de sa monture; des compagnons de sa fuite le remirent en selle, puis Zîri ben Mennâd, qui put le rejoindre, parvint à le frapper d'un coup de lance, mais fut lui-même blessé; une ardente mêlée s'engagea autour d'Aboû Yezîd, que ses compagnons purent cependant délivrer, [P. 331] et qui eux-mêmes se tirèrent d'affaire. La poursuite à laquelle se livrèrent les soldats fatimides coucha plus de dix mille hommes sur le terrain. Le 1er ramad'ân (25 mars 947), El-Mançoûr reprit la chasse, et il fut livré une nouvelle bataille où aucun des deux partis ne put d'abord s'échapper, tant

(1) J'ai corrigé le texte, qui porte *Ketâma*; on retrouve la bonne leçon ailleurs (*Berbères*, I, 285; II, 43 et 538; III, 291; Ibn Hammâd, dans le *J. as.*, 1852, II, p. 487; Fournel, II, 269).

l'endroit était resserré et difficile; mais, finalement, Aboû Yezîd fut encore battu et ses bagages furent livrés aux flammes. Alors ses partisans, gravissant les sommets des montagnes, firent rouler des rocs sur les assaillants; El-Mançoûr se trouva en pleine mêlée, et des engagements corps à corps amenèrent un massacre tel qu'on pouvait croire que c'était la fin de tout. Le succès cependant resta indécis, et Aboû Yezîd put se retirer dans la forteresse de Kiyâna (1), qui était inexpugnable. Ce jour-là même, un corps *(djond)* de Ketâma qui était au service d'El-Mançoûr amena à ce prince un homme qui avait émis chez eux des prétentions à la souveraineté et qu'il fit exécuter (2). D'autre part, les Hawwâra et la plupart des partisans d'Aboû Yezîd vinrent alors demander l'amnistie, qui leur fut accordée. Le prince se dirigea ensuite contre la forteresse de Kiyâna, où était l'hérétique, et il commença le siège de la place, autour de laquelle il répartit ses contingents. Les assiégés engagèrent le combat, et à plusieurs reprises El-Mançoûr y prit part; à la dernière attaque, les siens s'emparèrent d'une portion du fort et y lancèrent des projectiles incendiaires, devant lesquels les défenseurs s'enfuirent après avoir résisté bravement. Alors Aboû Yezîd, ses enfants et ses principaux compagnons se concentrèrent dans un des forts de la place; mais on en incendia les portes, et la mort s'abattit sur eux. El-Mançoûr fit alors mettre le feu aux broussailles de la montagne et (alluma des bûchers) auprès de lui, pour que son ennemi ne pût s'échapper dans les ténèbres, et

---

(1) Ici encore, ainsi que plus bas, le texte porte Ketâma. La forteresse des Kiyâna n'est pas autre chose que la célèbre Kal'a des Benoû-Hammâd, fondée en 398 *(Berbères*, II, 43); cf. le récit d'Ibn Hammâd *(l. l.*, p. 490; Bekri, p. 120; Fournel, II, 272; le *Kitâb el-istibçâr*, éd. Kremer, p. 55). M. Blanchet y a récemment repris des fouilles.

(2) Ibn Hammâd, qui donne plus de détails, avance quelque peu la date de cet épisode *(l. l.*, 483).

l'on y vit dans la nuit comme en plein jour. Cependant quand la nuit fut près de finir, les assiégés se chargèrent de leur chef et firent une charge furieuse devant laquelle les rangs s'ouvrirent, et ils purent sauver Aboû Yezîd. Beaucoup d'hommes étant alors sortis de la forteresse, on les fit prisonniers, et l'on apprit par eux la fuite de leur chef, qu'El-Mançoûr fit aussitôt rechercher, car, ainsi qu'il le dit, le fuyard ne pouvait être bien loin. On s'était mis en quête quand tout à coup on amena l'hérétique, dont trois des siens s'étaient chargés uniquement à cause de sa forte claudication, pour le tirer de la mêlée, après quoi ils l'avaient laissé, et, comme il descendait par un passage difficile, il était tombé dans un précipice, où l'on s'était emparé de lui (1). El-Mançoûr se prosterna pour remercier Dieu, pendant que ses troupes l'entouraient en poussant le cri d'*Allâh akbar*. Il garda jusqu'à la fin [P. 332] de moharrem 336 (vers le 20 août 947) son prisonnier, qui mourut de ses blessures (2). El-Mançoûr le fit alors écorcher, et la peau bourrée de paille fut jetée dans une cage installée à cet effet et où elle devint le jouet de deux singes. Des lettres envoyées partout annoncèrent cette heureuse capture (3).

El-Mançoûr eut encore à combattre divers hérétiques, entre autres Ma'bed (4) ben Khazer, qui voulait venir au

---

(1) Ibn Hammâd s'étend davantage sur les détails de l'affaire qui aboutit à la prise d'Aboû Yezîd (*l. l.*, p. 490).

(2) Ibn Khaldoûn, dont le récit paraît être emprunté à Ibn el-Athîr, fait mourir l'hérésiarque de la même manière; mais, selon d'autres, le vaincu fut mis à mort et même torturé (*Bayân*, I, 228; Tidjâni, *Journ. as.*, 1853, I, 369); cf. Fournel, II, 275. Notre texte pourrait d'ailleurs s'entendre de même. — Aboû Yezîd se mit en relation avec le prince omeyyade d'Espagne En-Nâçir, qui reçut ses envoyés à deux reprises, en 334 et en 336 (*Bayân*, II, 228-230).

(3) Voyez ce que dit Tidjâni sur la dispersion des adeptes de cet hérétique (*Journ. as.*, 1852, II, 167).

(4) Le texte lit « Mohammed », mais à tort, d'après ce qui a été dit de ce chef. J'ai donc corrigé en « Ma'bed », ainsi d'ailleurs que

secours d'Aboû Yezîd et qui fut vaincu en 336 (22 juill. 947). Fad'l ben Aboû Yezîd se révolta aussi, commit des dégâts et exerça le brigandage sur les routes. Il fut tué traîtreusement par un de ses compagnons, qui envoya sa tête à El-Mançoûr en la même année. Ce dernier regagna Mehdiyya en ramad'ân 336 (14 mars 948).

[P. 342] **Mort d'El-K'â'im et avènement d'El-Mançoûr**

Le 13 chawwâl 334 (17 mai 946), mourut le prince d'Ifrîk'iyya El-K'a'im ben 'Abd Allâh, c'est-à-dire Aboû 'l-K'âsim Moh'ammed ben 'Obeyd Allâh le Mahdi Alide. Il eut pour successeur son fils Ismâ'îl, surnommé El-Mançoûr billâh, qui tint secrète la mort de son prédécesseur, car il craignait que cette nouvelle ne parvînt aux oreilles d'Aboû Yezîd, qui était alors non loin de là, devant Sousse. Il laissa toutes les choses marcher comme devant, ne prit pas le titre de khalife et ne changea rien ni à la monnaie ni à la *khotba* ni aux étendards, tant qu'il ne se fut pas débarrassé d'Aboû Yezîd. Ce ne fut qu'après avoir étouffé cette insurrection qu'il révéla la mort de son père et se fit appeler khalife. Alors aussi il fit préparer des engins guerriers et construire des navires. C'était un prince habile et vaillant, dont la main détint l'autorité et contint les diverses provinces.

[P. 354] **Gouvernement d'El-H'asan ben 'Ali en Sicile** (1)

En 336 (22 juil. 947), El-Mançoûr nomma au gouvernement de la Sicile El-H'asan ben 'Ali ben Aboû'l-H'oseyn

le dit Ibn Khaldoûn (II, 539 et 540; III, 211, 212 et 232). Sur la défaite et la mort de Fad'l, voir aussi Ibn Hammâd (*l. l.*, 499).

(1) Ce chapitre figure dans la *Biblioteca* d'Amari (I, 415).

Kelbi, qu'il honorait de beaucoup de considération et qui avait pris une part glorieuse à la guerre contre Aboû Yezîd. Cette nomination eut pour cause la misérable situation où étaient tombés les musulmans de cette île vis-à-vis des infidèles sous l'impuissante et faible administration d'"At't'âf, à ce point que les chrétiens refusaient de verser le tribut imposé pour le maintien de la trêve. En outre, les Benoû't-T'abari, qui étaient parmi les principaux de la communauté *(djemâ'a)* et qui avaient de nombreux partisans, attaquèrent, avec l'appui des habitants de la ville (capitale), 'At't'âf le jour de la rupture du jeûne 335 (24 avril 947) et lui tuèrent un certain nombre de guerriers, de sorte que ce chef dut s'enfuir dans la citadelle, tandis que les rebelles, après s'être emparés de ses drapeaux et de ses tambours, rentrèrent chez eux. 'Aboû 'At't'âf (1) informa alors El-Mançoûr de ce qui se passait et lui demanda des secours; mais ce prince (préféra) confier le gouvernement de l'île à El-H'asan ben 'Ali, qui reçut l'ordre de rejoindre son poste.

El-H'asan s'embarqua donc sur la flotte et vint jeter l'ancre à Mâzer (Mazara), où personne ne vint le jour même à sa rencontre. [P. 355] Le soir, il reçut la visite de quelques hommes originaires de l'Ifrîk'iyya, des Ketâma et d'ailleurs, qui lui dirent n'avoir pas osé, parce qu'ils craignaient Ibn et-T'abari et ceux du pays qui faisaient cause commune avec lui, le venir trouver (en plein jour); ils ajoutèrent qu' 'Ali ben et-T'abari, Moh'ammed ben 'Abdoûn et d'autres étaient partis pour l'Ifrîk'iyya en recommandant à leurs enfants d'empêcher El-H'asan de pénétrer dans l'intérieur et de se tenir à l'écart de sa flotte, jusqu'au jour où ils leur écriraient le résultat de la demande qu'ils allaient présenter à El-Mançoûr touchant le choix d'un autre gouverneur.

(1) Ou, le père d' 'At't'âf ? On trouve ce nom sous les formes 'At't'âf, Aboû 'At't'âf et Ibn 'At't'âf (Amari, *Biblioteca*, I, 289 et 416; II, 129 et 193).

Ensuite il arriva des partisans d'Ibn et-T'abari qui voulaient se rendre compte de l'état des forces du nouveau venu, et dont la convoitise s'alluma quand ils virent leur peu d'importance ; ils tentèrent de surprendre El-H'asan, qui leur rendit la pareille ; puis ils retournèrent à la ville après qu'El-H'asan leur eut promis de ne pas bouger jusqu'à leur retour. Mais sitôt qu'ils furent partis, ce chef se dirigea à marches forcées sur la capitale, de façon à y arriver avant que la concentration des adhérents de ceux qui venaient de le quitter l'en empêchât. Arrivé à El-Beyd'a (Baida), il reçut la visite du chef de la ville, des employés des bureaux et de tous les gens d'humeur pacifique ; il alla au-devant d'eux, les reçut honorablement et s'enquit de la situation où ils se trouvaient. Quand Ismâ'îl ben et-T'abari connut leur démarche, il fut bien forcé de les imiter, et après avoir été accueilli de la même manière qu'eux, il rentra chez lui. El-H'asan entra alors dans la ville, soutenu par les sympathies de tous ceux qui n'étaient pas du parti des Benoû't-T'abari et de leurs partisans. Ce que voyant, le dit Ismâ'îl fit la leçon à un Sicilien, réputé pour son audace, qui appela chez lui un esclave noir d'El-H'asan, et qui ensuite, se précipitant au dehors, se mit à appeler au secours en criant : « Voilà un homme qui a pénétré dans ma demeure et qui a pris de force ma femme sous mes yeux ! ». La foule se rassembla, et Ibn et-T'abari l'excita et provoqua ses craintes : « Voilà », s'écria-t-il, « comment ils agissent avant même d'être maîtres du pays ! » Et il leur dit d'aller trouver El-H'asan, persuadé qu'il était que ce chef ne sévirait pas contre son propre esclave et qu'alors la foule se soulevant l'expulserait. Comme cet homme continuait de crier et d'appeler au secours au milieu de la foule, El-H'asan le fit venir, l'interrogea, puis lui fit attester par serment la vérité de ses allégations ; ce serment prêté, il fit exécuter l'esclave coupable. Heureux de cet acte de justice, les habitants se mirent à dire que dorénavant [P. 356]

ils auraient l'esprit tranquille et que leur pays prospérerait sous une administration impartiale. Les choses tournèrent donc contre le gré d'Ibn et-T'abari, mais El-H'asan n'était pas cependant délivré de toute crainte.

El-Mançoûr fit ensuite savoir à El-H'asan que lui-même avait fait arrêter 'Ali ben et-T'abari, Moh'ammed ben 'Abdoûn, Mohammed ben Djenâ et ceux qui les accompagnaient, et lui enjoignit d'avoir à arrêter aussi Ismâ'îl ben et-T'abari, Redjâ ben Djenâ, Mohammed... et les adhérents de tous les personnages arrêtés. Mais l'exécution de cet ordre parut d'abord peu facile au gouverneur, qui ensuite fit dire à Ibn et-T'abari : «Viens donc me chercher pour me mener à la partie de plaisir que tu avais promis de me faire faire dans le jardin qui t'appartient ! » Il fit en outre dire, au nom d'Ibn et-T'abari lui-même, à tous ceux qui étaient visés de se rendre au jardin en question avec l'émir. L'invitation fut acceptée, et El-H'asan se mit à causer si longuement que la nuit survint et qu'il les invita à accepter l'hospitalité pour cette nuit ; puis il fit dire à ceux qui les avaient accompagnés que, en présence de l'offre faite par l'émir à leurs maîtres, ils pouvaient retourner chez eux jusqu'au lendemain. Alors El-H'asan fit arrêter les invités et saisit tous leurs biens, de sorte qu'il eut l'esprit tranquille et que la population, qui approuvait ces actes, reprit tout à fait courage. De plus, les chrétiens, en voyant ce qui se passait, firent payer par un moine trois années du tribut dû à raison de la trêve.

L'empereur de Roûm envoya ensuite en Sicile une forte armée commandée par un patrice qui fit sa jonction avec le stratège [de Calabre]. El-Mançoûr, informé de ces faits par El-H'asan ben 'Ali, expédia à celui-ci une flotte portant, en outre des équipages, 7,000 cavaliers et 3,500 fantassins, et El-H'asan, joignant à ces renforts un grand nombre de combattants, se mit en campagne tant par terre que par mer et arriva

à Messine. (1) Les troupes de terre passèrent de là à Reggio, et El-H'asan couvrit la Calabre de colonnes expéditionnaires ; il installa son camp devant Gerace (Djerâdja), dont il poussa si vigoureusement le siège que les habitants étaient près de périr de soif, quand l'annonce d'une prochaine attaque de l'armée chrétienne le décida à faire la paix avec les assiégés contre versement d'une somme d'argent. [P. 357] Il marcha alors contre les ennemis annoncés, qui battirent en retraite devant lui, sans même combattre, jusqu'à Bari. Il mit ensuite le siège devant le fort de Cassano et le poursuivit pendant un mois, sans d'ailleurs cesser d'expédier des colonnes expéditionnaires dans les diverses régions de la Calabre ; alors les assiégés demandèrent et obtinrent la paix contre paiement d'une somme d'argent. La survenance de l'hiver détermina ensuite la retraite de l'armée sur Messine, port où la flotte hiverna également. Un ordre d'El-Mançoûr lui ayant enjoint de retourner en Calabre, El-H'asan franchit de nouveau le détroit et se dirigea encore sur Gerace. Le jour d' 'Arafa 340 (6 mai 952) eut lieu entre les musulmans et le stratège à la tête des chrétiens la plus terrible bataille qu'on vit jamais ; les chrétiens furent mis en déroute et poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à la nuit ; ils perdirent de nombreux morts et laissèrent aux mains des vainqueurs leurs bagages, armes et montures.

Quand commença l'année 341 (28 mai 952), El-H'asan marcha sur Gerace, devant laquelle il mit le siège. Alors l'empereur chrétien Constantin lui ayant député pour solliciter une trève, il y consentit, et regagna Reggio. Il fit édifier au centre de cette dernière ville une mosquée de grandes dimensions surmontée à l'un de ses angles d'un minaret, et stipula vis-à-vis des chrétiens le droit pour les musulmans d'entretenir ce temple, d'y pratiquer librement la prière et d'y faire l'appel à cet

(1) Les événements dont le récit commence ici sont racontés un peu différemment dans le chapitre qui suit.

exercice du culte, la défense aux chrétiens d'y pénétrer; le droit d'asile pour tout captif musulman, renégat ou non, fut reconnu à cet édifice, qui devait rester intact et d'où une seule pierre enlevée serait le signal de la destruction de toutes les églises de Sicile et d'Ifrîkiyya. Les chrétiens, humiliés et confus, durent se soumettre à toutes ces conditions.

Quant à El H'asan, il resta en Sicile jusqu'à la mort d'El-Mançoûr, et il en partit, comme nous le verrons, pour se rendre auprès d'El-Mo'izz, successeur de ce prince.

[P. 371] **Guerre en Sicile entre les musulmans et les chrétiens** (1)

Le prince alide d'Ifrîkiyya, El-Mançoûr, avait, on l'a vu, nommé en 336 (22 juillet 947) au gouvernement de la Sicile, El-H'asan ben 'Ali ben Aboû'l-H'oseyn Kelbi. Quand ce général fut installé à son poste, ainsi que nous l'avons dit, il fit plusieurs expéditions contre les chrétiens de l'île, qui implorèrent le secours de l'empereur de Constantinople et à qui ce dernier envoya un important corps d'armée, qui débarqua à Otrante. El-H'asan, de son côté, fit connaitre la situation à El-Mançoûr, qui lui envoya des troupes nombreuses commandées par son eunuque (خادم) Farah' (2). El-H'asan marcha alors sur Reggio avec son armée ainsi renforcée; il envoya diverses colonnes en Calabre et serra Gerace de si près que les habitants étaient près de mourir de soif et qu'il semblait n'avoir plus qu'à prendre la ville, quand l'annonce que l'ennemi approchait lui fit conclure avec eux une trêve qu'ils payèrent à prix

(1) Ce chapitre répète, avec quelques modifications, une partie du précédent (p. 94, n.). Il figure dans la *Biblioteca* d'Amari (I, 421).

(2) Amari (*l. l.*, 422) corrige en « Faradj » ; mais on trouve dans Ibn Khaldoûn (II, 540 et 541) la même orthographe que dans notre auteur.

d'argent. Il se porta alors du côté des ennemis annoncés, qui se dispersèrent à son approche et évacuèrent même Otrante. A ce moment, El-H'asan installa son camp sous les murs du fort de Cassano; il expédia de là diverses colonnes, puis accorda la paix à Cassano moyennant une certaine somme.

Cette situation se prolongea jusqu'au mois de dhoû'l-h'iddja (mai 952). Une sanglante bataille fut livrée le jour de la fête des Sacrifices (7 mai) entre les musulmans et les soldats chrétiens de Constantinople soutenus par leurs coreligionnaires de l'île : les infidèles, mis en déroute et poursuivis jusqu'à la nuit, subirent des pertes en morts et en prisonniers ; tous leurs bagages, leurs armes et leurs montures devinrent la proie des vainqueurs, et les têtes des morts furent envoyées dans les diverses villes de Sicile et d'Ifrîkiyya. El-H'asan assiégea aussi Gerace, dont les habitants obtinrent la paix contre la promesse de payer une somme d'argent. Alors il se retira et envoya une colonne contre la ville de Petracucca, qui fut emportée et livrée au pillage.

El-H'asan ne quitta pas la Sicile jusqu'en 341 (28 mai 952), où, à la suite de la mort d'El-Mançoûr, il se rendit en Ifrîkiyya pour y rejoindre El-Mo'izz ben el-Mançoûr, mais en se faisant remplacer dans l'île qu'il quittait par son fils Aboû'l-H'oseyn Ahmed.

[P. 373] **Mort d'El-Mançoûr l'Alide et avènement de son fils El-Mo'izz**

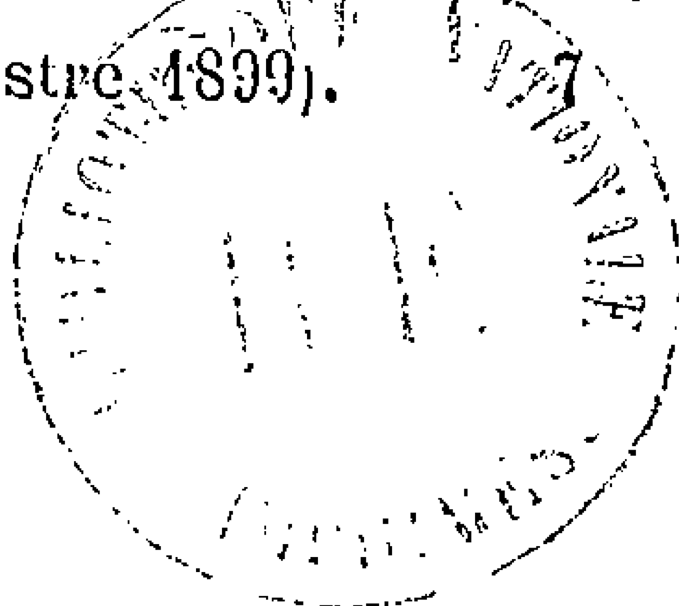
Le dernier jour de chawwâl 341 (18 mars 953) mourut El-Mançoûr billâh, c'est-à-dire Aboû't-T'âhir Ismâ'îl ben el-K'â'im Aboû'l-K'âsim Moh'ammed ben 'Obeyd Allâh le Mahdi : il avait régné sept ans et seize jours et était âgé de trente-neuf ans ; il parlait bien et improvisait des *khotba* toujours nouvelles ; la lutte qu'il soutint contre

Aboû Yezîd témoigne de sa bravoure et de son intelligence.

Il mourut dans les circonstances suivantes. Il avait entrepris un voyage du côté de Sfax et de Tunis, puis du côté de Gabès, d'où il avait fait réclamer aux habitants de Djerba qu'ils le reconnussent. Ceux-ci en effet se soumirent, et il se retira en emmenant avec lui quelques uns des leurs; son absence avait duré un mois, et il désigna (alors) en qualité d'héritier présomptif son fils Ma'add. Au mois de ramad'ân (janv.-fév.), il entreprit encore un voyage d'agrément du côté de Djeloûla (1), endroit où il y a quantité de fruits et entre autres des cédrats d'une grosseur sans pareille, puisque quatre fruits d'une certaine espèce font la charge d'un chameau. Il en emporta à son palais, où ils excitèrent l'admiration d'une esclave favorite, et elle demanda à El-Mançoûr de les lui faire voir tenant encore à l'arbre. Le prince y consentit, et se rendit avec ses intimes et cette jeune fille à Djeloûla, où ils passèrent quelques jours. Mais en regagnant Mançoûriyya, il fut surpris par une longue période de vent violent et froid accompagné de pluie; cependant il tint ferme et supporta la chute d'une grande quantité de neige. Plusieurs de ceux qui l'accompagnaient moururent, et le prince lui-même tomba dangereusement malade, parce qu'à son arrivée à Mançoûriyya, et contrairement à la défense de son médecin Ish'âk' ben Soleymân Isrâ'ili (2), il se rendit au bain, [P. 374] ce qui lui fit perdre sa chaleur naturelle et lui occasionna de l'insomnie. Ish'âk' vint alors lui donner ses soins, mais l'insomnie persistait, et El-Mançoûr fatigué demanda à

(1) Sur Djeloûla, à cinq lieues O. de Kayrawân, voir une note dans les *Berbères* (I, 307); Bekri, 78.

(2) Wüstenfeld (*Gesch. d. arab. Aerzte*, p. 51) parle de ce médecin célèbre, dont la biographie par Ibn Aboû Oçeybiya figure dans l'*Abdollatif* de Sacy, p. 43. Ibn Khallikân (I, 220) rapporte aussi l'anecdote relative aux circonstances dans lesquelles mourut El-Mançoûr; elle a été reproduite par Wüstenfeld, *G. der Fat.-Chalif.*, 95.



l'un de ses serviteurs s'il n'y avait pas à Kayrawân un autre médecin qui pût lui rendre le sommeil. On lui en indiqua un du nom d'Ibrâhîm, qui venait d'arriver à l'âge d'homme, et qui, amené au palais et en présence des plaintes du prince de ne pouvoir dormir, prit des matières soporifiques qu'il chauffa dans un vase et qu'il lui fit respirer. Au bout de quelque temps, l'effet de cette inhalation se produisit, et Ibrâhîm tout content se retira, laissant le prince endormi. Ish'âk, étant alors survenu, ne put pénétrer auprès d'El-Mançoûr, qui, lui répondit on, dormait : « Si ce sommeil, s'écria-t-il, est artificiel, le prince est un homme mort ! » Et en effet, on pénétra auprès de lui et l'on trouva qu'il avait cessé de vivre. L'inhumation eut lieu dans le palais même.

On voulait faire périr Ibrâhîm, mais Ish'âk' dit alors : « Il n'y a pas de sa faute, il a appliqué le traitement que lui ont enseigné les autres médecins ; mais il ignorait la cause première de la maladie, et vous ne la lui avez pas dite. Or, mon traitement avait pour but de ramener la chaleur naturelle, dont le retour aurait produit le sommeil ; comme le traitement employé devait au contraire la diminuer encore, j'ai reconnu aussitôt que le prince devait en mourir ».

Cette mort fit passer le pouvoir aux mains de Ma'add, fils d'El-Mançoûr, c'est-à-dire d'El-Mo'izz li-dîn Allâh, qui tout d'abord se consacra à l'expédition des affaires ; puis, le 7 dhoû' l-hiddja (24 avril 953), il permit au peuple de pénétrer jusqu'à lui et il tint une audience où il fut salué du titre de khalife. Il avait alors vingt-quatre ans.

Quand commença l'année 342 (17 mai 953) (1), il monta dans le mont Aurès, et son armée battit toute cette région, ordinaire refuge de tous ceux qui combattaient l'autorité royale. On y trouvait entre autres les Benoû

(1) Le texte porte « 346 » mais il y a là une erreur évidente que je n'hésite pas à corriger ; voir p. ex. Ibn Khaldoûn (II, 551) ; Quatremère, *Vie de Moëzz li-din-Allah (Journal as.*, 1836, II, p. 401), etc

Kemlân, les Melîla et (1) deux tribus des Hawwâra, qui jusqu'alors n'avaient reconnu aucun de ses prédécesseurs, et qui, s'étant soumises à El-Mo'izz, rentrèrent avec lui en pays de plaine. Comme ses lieutenants avaient ordre de traiter les Berbères avec faveur, tous sans exception vinrent le trouver et furent l'objet de ses bienfaits, de sorte que sa situation grandit beaucoup. Parmi ceux qui réclamèrent l'amnistie figurait Moh'ammed ben Khazer Zenâti, frère de Ma'bed, et El-Mo'izz répandit aussi ses faveurs sur lui.

[P. 384] (2) En 344 (26 avril 955), 'Abd er-Rah'mân, prince omeyyade d'Espagne, fit construire un vaisseau d'une grandeur jusqu'alors inconnue pour transporter diverses marchandises en Orient. Ce bâtiment en rencontra et intercepta un autre, qui transportait auprès d'El-Mo'izz un messager venant de Sicile, et les Espagnols se saisirent du contenu [P. 385] ainsi que des messages adressés à ce prince. El-Mo'izz arma alors une flotte dont il confia le commandement à H'asan ben 'Ali, prince de Sicile, et l'envoya attaquer l'Espagne. Cette flotte pénétra dans le port d'Almeria et y brûla tous les vaisseaux qui s'y trouvaient; elle s'empara également du grand bâtiment dont il a été question, et qui était revenu d'Alexandrie rapportant à 'Abd er-Rah'mân diverses marchandises et des chanteuses. Un débarquement fut également organisé, et après s'être livrés au meurtre et au pillage, les assaillants regagnèrent sains et saufs El-Mehdiyya. De son côté, 'Abd er-Rah'mân envoya une flotte contre un certain point de l'Ifrîkiyya, où l'on débarqua pour piller. L'arrivée des troupes d'El-Mo'izz força les Espagnols à se

(1) Cet *et* est de trop (Ibn Khaldoùn, I, 170; II, 542).

(2) Ce passage est traduit dans la *Biblioteca* (I, 423). Ibn Khaldoùn mentionne aussi les événements dont il y est question (II, 542). — En 343, les Azdadja et la majeure partie des Adjiça émigrèrent en Espagne (Bourâs, ap. *Revue africaine*, t. V, p. 377). — Sur les relations d''Abd er-Rahmân en-Nâcir avec l'Afrique, cf. aussi *Bayân*, I, 207 et 230; II, 219; *Berbères*, III, 231.

rembarquer et à rentrer chez eux, non sans avoir perdu beaucoup d'hommes ni sans en avoir tué à l'ennemi.

[P. 388] En 345 (14 avril 956), El-H'asan ben 'Ali, prince de Sicile, se mit à la tête d'une flotte considérable pour attaquer les pays chrétiens (1).

[P. 391] **Marche des troupes d'El-Mo'izz l'Alide vers les points les plus reculés du Maghreb**

L'année 347 (24 mars 958) vit croître beaucoup l'influence d'Aboû' l-H'asan Djawher (2) auprès d'El-Mo'izz, qui lui conféra le rang de vizir et qui, au mois de çafar (23 avril-22 mai), le fit partir à la tête d'une nombreuse armée, où figurait entre autres Zîri ben Mennâd Çanhâdji, en lui donnant l'ordre de pousser jusqu'aux points les plus éloignés du Maghreb. Djawher arriva d'abord à Tâhert, et Ya'la ben Moh'ammed Zenâti, qui se rendit auprès de lui, fut honorablement accueilli et reçut des marques de sa générosité; mais comme ce chef lui fit ensuite de l'opposition, Djawher s'assura de sa personne, combattit ses partisans révoltés et les poursuivit jusqu'à la ville d'Ifkân, où il entra l'épée à la main et qu'il livra au pillage; il pilla également les palais [P. 392] de Ya'la, fit prisonnier son fils, qui était encore enfant, et donna l'ordre de ruiner et de brûler Ifkân; ces événements se passèrent en djomâda II (août-septembre).

E. FAGNAN.

(A suivre.)



(1) *Biblioteca* d'Amari, (I, 424).

(2) On trouve dans le *Bayân* (I, 229) quelques renseignements sur les débuts de Djawher, qui était chrétien d'origine. Ibn Khallikan a écrit sa biographie (I, 340).

BULLETIN

M. le Gouverneur Général Laferrière a bien voulu accepter le titre de Président d'honneur de la Société historique.

La période de présidence de M. Arnaud ayant pris fin, il a été procédé à la séance du 5 janvier 1899 à l'élection du Bureau, qui se trouve ainsi constitué :

Président, M. V. Waille; Vice-Président, M. Bigonnet ; Membres du Comité de rédaction, MM. Boucton, Fagnan et Luciani ; Secrétaire, M. Fagnan ; Trésorier, M. Bruyat.

Ont été reçus Membres de la Société :

MM. Barbier, professeur au lycée de Ben-Aknoun ;
Destaing, instituteur, rue Montpensier;
A. Lemaitre, 48, rue de Courcelles, Paris ;
Si Moula Cherif, interprète judiciaire à Ménerville ;
Paysant, trésorier-payeur à Alger ;
Capitaine Lacroix, des affaires indigènes, à Alger ;
Capitaine Levé, du cabinet militaire du Gouverneur général ;
F. Dessoliers, ancien député, 15, rampe Bugeaud ;
Mariani, professeur au collège, Philippeville ;
Moinier, lieutenant-colonel de gendarmerie, Alger ;
Viallat, juge de paix à Condé-Smendou.

Grâce à l'initiative du commandant Bordier, les restes de nos soldats tombés entre 1881 et 1884 à Hammamet et à El-Arbaïn, en Tunisie, ont été recueillis dans des ossuaires à l'inauguration desquels, en octobre dernier, notre confrère a rappelé le souvenir de ses frères d'armes.

Les quatre écoles musulmanes qui sont également orthodoxes et dont on ne doit donc pas parler comme de *sectes,* diffèrent entre elles sur quelques points d'interprétation touchant au droit canonique et

au droit humain. Chacune d'elles, d'ailleurs, comprend des docteurs qui sont également autorisés, mais dont les solutions par eux données à maintes questions ne sont pas toujours identiques. Le célèbre Cha'râni a réuni et groupé les points sur lesquelles les Hanéfites, les Malékites, les Chaféites et les Hanbalites sont en divergence ; il en a fait l'objet d'un livre souvent imprimé en Orient et où les rêveries mystico-libérales coudoient souvent et en désordre des questions religieuses et juridiques. C'est de là que feu Perron, connu surtout par sa traduction de Sidi Khalil, a extrait, en élaguant les redites et introduisant un ordre qui fait trop souvent défaut dans les ouvrages arabes, les solutions différentes qu'il nous importe de connaître. La traduction intégrale eût d'ailleurs été trop longue et trop fatigante, même pour le lecteur.

Tel qu'il était et malgré le bien-fondé de certains reproches, parfois trop vifs, adressés à la manière de traduire de Perron, ce travail a paru mériter au Gouvernement général de paraître sous ses auspices, et il est en effet de nature à rendre des services.

M. Luciani, après s'être livré à la longue et pénible recherche des fragments du texte utilisés par Perron, a fait les renvois aux pages d'une édition arabe, et a surveillé l'impression de la *Balance de la loi musulmane* (Alger, Fontana, 587 pp., 1898). Les occupations administratives de l'éditeur n'enlèvent rien à une compétence que des professionnels peuvent lui envier, et une modestie rare et certainement exagérée n'a pas fait figurer son nom sur la couverture du livre.

La géographie du Maroc, malgré la proximité de cette région des côtes européennes et des possessions françaises d'Afrique, nous est encore imparfaitement connue. On sait d'ailleurs que les difficultés d'accès en rendent peu faciles les explorations scientifiques, les seules sur lesquelles on puisse asseoir un travail géographique sérieux. Grâce aux voyages entrepris depuis un assez petit nombre d'années — citons notamment Rohlfs, Lenz, de Foucauld et Lamartinière — on a cependant acquis des connaissances plus précises, et un éminent géographe allemand, M. P. Schnell, en étudiant et comparant les observations, itinéraires, cartes, etc., a pu, dès 1892, singulièrement avancer ce que nous savons des chaînes de l'Atlas. Une élégante traduction de M. A. Bernard (*L'Atlas marocain d'après les documents originaux*, Paris, Leroux, 1898, 316 p., in-8°, avec carte), a mis cette savante étude à la portée des lecteurs français, et il a suffi d'un petit nombre de notes, soit de l'auteur soit du

traducteur, pour la mettre à jour. M. Schnell doit en outre publier très prochainement une étude du même genre sur le Maroc septentrional.

Un fascicule de la « Bibliothèque internationale de l'alliance scientifique universelle » récemment paru à Oran renferme, en outre d'une notice sur l'Oranie, quelques courts articles dont nous citerons celui de M. W. Marial sur la parenté des Basques avec les Kabyles, divers contes arabes par MM. Bernard et Guin, la reproduction de la décoration instituée par l'émir Abdelkader, ainsi qu'une petite notice sur les Marocains découvreurs de trésors.

Le Séminaire pour les langues orientales, fondé à Berlin il y a quelques années dans un but d'enseignement pratique, a commencé en 1898 à publier des *Mittheilungen* dont la seconde série est consacrée à des travaux ouest-asiatiques. M. E. Sachau, directeur du Séminaire et professeur à l'Université, y a partiellement analysé une chronique de Zanzibar, intitulée *Kechf el-ghomma,* qui s'étend jusque vers 1728 de J.-C. et dont l'exemplaire est probablement unique en Europe. Les doctrines ibâdites règnent à Zanzibar comme au Mzâb, et ce livre fournit, entre autres renseignements, certaines notions historiques qui sont relatives à nos sujets ibâdites et qui paraissent à M. Sachau identiques avec des portions de la « Chronique d'Abou Zakaria » traduite par E. Masqueray.

Un autre travail de nature à nous intéresser est constitué par les *Proverbes marocains,* recueillis par M. A. Fischer de la bouche du répétiteur marocain du Séminaire et imprimés en caractères maghrebins-marocains récemment fondus en Allemagne. Presque tous sont populaires et donnent lieu à de longues remarques, principalement linguistiques et grammaticales, de l'éditeur et traducteur, qui figure, à l'aide de signes nombreux et compliqués, des nuances très subtiles de prononciation.

Depuis le moment où les projets d'expansion coloniale se sont fait jour en Allemagne, nos puissants voisins ont commencé, avec la méthode qui nous fait défaut, la préparation des voies d'accès nécessaires. C'est ainsi entre autres choses qu'a été fondé le Séminaire cité plus haut, qui s'est immédiatement mis à l'œuvre et qui, sans se restreindre à l'enseignement oral, a publié des manuels de genres divers, dont le dix-septième est représenté par un traité de droit musulman chaféite *(Muhammedanisches Recht nach schafiitis-*

cher Lehre, Berlin, 1897, xxix-879 p. 8°, plus 27 pages de texte arabe). M. Sachau a traduit le texte d'Aboû Chodja' en l'accompagnant de tous les éclaircissements nécessaires puisés notamment dans le commentaire de Badjouri, car le texte lui-même est d'une clarté et d'une concision qui contrastent étrangement avec le style et la compréhensive obscurité de Sidi Khalil par exemple. Le traducteur, ayant pour but de fournir un manuel aux administrateurs, magistrats, etc., en contact avec les musulmans, ne s'est occupé que des chapitres dont la connaissance s'impose (mariage, affranchissement, successions, contrats divers : vente, gage, etc., procédure et droit criminel). Il déclare avoir voulu principalement faire œuvre d'arabisant, et non de juriste, et souligne avec raison la nécessité qui s'imposera toujours, à ceux qui veulent étudier de près le droit musulman, d'être en état de recourir aux traités originaux. La manière dont il a exécuté son travail, qui est disposé avec clarté et bien divisé, m'a d'ailleurs paru justifier les éloges qui l'ont accueilli en Allemagne. E. F.

ERRATA

N° 231, p. 363, l. 19, lisez : « *avait indiqué* la fin du pouvoir »

L'omission *accidentelle* des mots « au moyen-âge » dans une citation insérée n° 231, p. 388, nous ayant attiré des réclamations de M. R. Basset, c'est bien volontiers que je rétablis ce texte :

« Dans le Bulletin [de la *R. Afr.*] signé E F. on trouve une annonce, sans une ligne de critique, des deux ouvrages de M. de Castries : *Sidi Abd er-Rahmân* et l'*Islâm* L'auteur de cette annonce a négligé de relever les lacunes et les erreurs qui se trouvent dans ce dernier volume et parait [*sic*] ignorer que des travaux de valeur sur la connaissance de l'islam en Occident au moyen-âge avaient paru bien avant le chapitre incomplet que M. de C. a consacré à ce sujet (cf *R. de l'H. des Rel.*, mars 1896, p. 231) ».

E. Fagnan.

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
V. Waille.

LE ROYAUME D'ALGER

SOUS LE DERNIER DEY

CHAPITRE V

BEYLIK QSANTINA

(Suite)

V. — Groupes indépendants

(EN RELATIONS ÉVENTUELLES)

(Suite)

440. BENI-TLILÈNE (1847). — *Beni-Tlilène*, D. C. (*El-Milia*, M.).

441. BENI-OUELBÈNE (1841-1843-1851-1852).

OULED-SAAD, OULED-AHMED, OULED-AMMAR, EL-ZEGHADAH. — *Beni-Ouelbène*, D. C. (*Collo*, M.).

442. OULED-EL-HADJ (1849-1852).

ARB-EL-QALAA, BEDATSA, DENAÏRA, SOUBRA, ARB-EL-KOHOL, MEGADLA. — *Denaïra*, D. C.; *Ouled-Arksib*, D. C. (*Collo*, M.).

443. BENI-TOUFOUTE (1847-1860).

ROLTA, ARB-OUED-ELLI-ZEGGAR, OULED-BOUDJEMAA, OULED-MADHI, OULED-KACEM, OULED-ABDERRAHMANE,

OULED-BOUHARETZ, ZOUARÈS, OULED-YAHIA, ARB-EL-OUDJA, SOUKIA, DOUKHARIA. — *Beni-Zid*, D. C. ; *Elli-Zeggar*, D. C. ; *El-Oudj*, D. C. (*Attia*, M.).

444. MEDJADJA (1843-1844).

OULED-AMAR, CHEBALA, EL-KETATA, EL-MADELA, EL-HOMOU. — *Oum-Echschouq*, D. C. (*El-Kantour*, P. E.); *Medjadja*, D. C. (*Collo*, M.).

445. BENI-ISHAQ (1832 (1)-1838-1843-1847-1850).

OULED-KAMEL, OULED-BOUZIANE, OULED-ABDALLAH, HAZEÏLA, EL-KHERABECH, OULED-BEN-DJEMAA (1840).— *Arb-Estaïhia*, D. C. ; *Robertville*, P. E. ; *Arb-el-Goufi*, D. C., partie (*Attia*, M.).

446. OULED-ATTIA (1843-1847-1850), partie (V. n° 294).

KHERAÏF, KERBAÏA, OULED-BOUCHAREB, OULED-BOUREBIA, OULED-CHABANE.— *Ouled-Djama*, D. C. (*Attia*, M.).

ZIABRA, OULED-QACEM, OULED-EN-NACEUR, ARB-DJERRAH, OULED-AHMEUR. — *Ziabra*, D. C. (*Attia*, M.).

OULED-ZAÏD, OULED-DEKHIB, OULED-DJEZIA. — *Djezia*, D. C. (*Attia*, M.).

447. AOUICHAOUA-RIFIA (1847).

OULED-SACY, OULED-EL-MRABOT, EL-KHERAOUAT, BENI-MEROUANE. — *Ouled-Mrabot*, D. C. ; *Afensou*, D. C. (*Attia*, M.).

448. OULED-HAMIDECH (1843-1847). — *Ouled-Hamidech*, D. C. (*Attia*, M.).

449. OULED-MAZOUZ (1843-1847). — *Ouled-Mazouz*, D. C. (*Collo*, P. E.).

---

(1) Soumission offerte à Bône au général d'Uzer par le cheikh Hacène ben Ali qui fut, pour ce fait, décapité par le bey Ahmed.

450. ACHAICHE (1843-1847-1850). — *Arb-Sidi-Achour*, D. C. (*Collo*, P. E.).

451. EL-KOL (1843-1847). — Ville et banlieue. Ancienne ville de garnison turque indépendante depuis 1805. — *Collo*, D. C. (*Collo*, P. E.).

452. BENI-SALAH (1843 1844-1847-1850). — *Aïne-Tabia*, D. C. (*Collo*, M.).

453. OULED-KHEZEUR (1843-1847). — *Tokla*, D. C.; *Demnia*, D. C. (*Collo*, M.).

454. OULED-NOUAR (1840). — *Ouled-Nouar*, D. C. (*Stora*, P. E.).

455. BENI-BOU-NAIM (1840) (V. n° 332). — *Arb-Guerguera*, D. C. (*Collo*, M.).

456. TAABNA (1843). — *Taabna*, D. C. (*Collo*, M.).

457. ZERAMNA (1843-1847). — *Zeramna*, D. C. (*Collo*, M.).

458. MSALLA (1843-1847). — *Msalla*, D. C. (*Collo*, M.).

459. BENI-BECHIR (1842-1843). — *El-Atba*, D. C. (*Collo*, M.).

460. ARB-SKIKDA (1837) (V. n°s 332-294). — *Arb-Skikda*, D. C. (*Jemmapes*, M.; *Jemmapes*, P. E.).

461. Confédération des ZERDEZA (1842-1843).
OULED-MENIA, OULED-EL-HADJ, MELLILA, EL-MEZITE,

BLED-SRA. — *El-Ghedir*, D. C.; *Tengout*, D. C.; *Bou-Taïeb*, D. C.; *Ghezala*, D. C.; *Oum-Ennehal*, D. C.; *Mellila*, D. C.; *El-Ghar*, D. C.; *Meziete*, D. C. (*Jemmapes*, M.); *Oued-Ghrara*, S. I. (*Enchir-Saïd*, P. E. et *Gastu*, P. E.).

QBAÏL DE L'EDOUGH (462 à 470)

462. BENI-MAHMED (1842-1843).
EL-AZEREG, ABADLIA, CHEKAKA, KHOUALED, GUESMIA. — *Ras-el-Haddad*, D. C., partie (*Edough*, M.).

463. BENI-GUECHA, SGHAH, SADAH (1842-1843).
SAOULA, CHERACHERA, OULED-SAÏD. — *Ras-el-Haddad*, D. C., partie (*Edough*, M.).

464. SENADJA.
OULED-MALEK, KARASLA, OULED-EL-GHOURA, KHELAMBA, ZOUARA, EL-EULMA, HALAÏMIA, REZÈNA, KHAMAMRA, EL-QBAÏL. — *Cherka*, D. C. (*Edough*, M.).

465. ARB-AOUÈNE.
ZOUAREF, OULED-AMEUR. — *Fedj-Moussa*, D. C., partie (*Herbillon*, P. E.).

466. AINE-ABDALLAH.
OULED-KHOUACHEM, HARAZLA. — *Fedj-Moussa*, D. C., partie (*Herbillon*, P. E.).

467. BENI-KACEM, ZARAFA. — *Fedj-Moussa*, D. C., partie (*Herbillon*, P. E.).

468. OUICHAOUA (1833).
OUÏCHAOUA, ATTAOUA, GUERARA, OULED-MERYEM,

FERAHOUYA, EL-HADJEDJA, HAMENDA (GUECHACHA, OULED-EL-HAD); ZAOUA (AMAMRA, OULED-MOHAMMED). — *Ouïchaoua*, S. I. (*Edough*, M.; *Bugeaud*, P. E.; *Edough*, C.; *Aïne-Mokra*, P. E., et *Oued-el-Aneb*, C.).

469. TREATE.

SOUALAH, OULED-MBAREK, BENI-OUÏDÈRE, AÏNE-BARBAR, ZITOUNA, EL-KHOUARIA, OULED-AHMED. — *Treate*, S. I. (*Edough*, M.).

470. OULED-ATTIA.

OULED-ATTIA, KHOUALED, KEBAÏDA, SENHADJA, TEBIGA. *Tebaïga*, D. C. (*Edough*, M.).

471. BENI-SALAH (1833-1840-1852).

OULED-AHMED, OULED-CHAÏB, REGUEGMA. — *Ouled-Serim*, D. C.; *Reguegma*, D. C. (*Beni-Salah*, M.), *Bou-kricha*, D. C. (*Duvivier*, P. E).

472. CHIKHAT HÉRÉDITAIRE DES HANANECHA (1831-1832 (1)-1843-1844-1848-1852). — Une des trois grandes principautés de l'est de la régence; était composée de 15 ou 16 groupes confédérés, sous la suzeraineté plus ou moins absolue des nobles ou harrar, issus de Hannach, petit-fils du khalife Omar, nobles qui obéissaient aux deux familles rivales de Menaceur ben Khaled ben Hannache et de Naceur ben Khaled ben Hannache. Depuis 1826 (V. n° 365), l'anarchie régnait dans l'ancienne confédération, en lutte ouverte contre le bey Ahmed.

HANANECHA-ZMALA (1843-1844-1852). — *Hannacha* (Hanencha), D. C. (*Sefia*, M.).

ZAROURIA, DEBABSA (1843-1844-1852). — *Zarouria*, D. C. (*Soukahras*, M.).

(1) Hasnaoui offre son alliance au commandant Houder et lui fait passer des vivres, puis négocie avec le général d'Uzer.

AHL-TIFECHE et OULED-SI-AÏSSA (1843-1844-1852). — *Tifech*, D. C. (*Soukahras*, M.).

AHL-SEFIA (1843) (OULED-CHIKH, ARAB-DAHOUARA, MEGANA, EL-AOUÏED, MECHÂLA, MAHIA). — *Dahouara*, D. C.; *Megana*, D. C.; *Aouïed*, D. C.; *Mechâla*, D. C.; *Mahia*, D. C. (*Sefia*, M.).

OUÏLLÈNE (1843). — *Ouïllène*, D. C.; *Khedara*, D. C.; *Haddada*, D. C. (*Soukahras*, M.).

OULED-MOUMÈNE (1843-1852). — *Ouled-Moumène*, D. C. (*Soukahras*, M.).

OULED-DIA (1843) (OULED-KHALED, OULED-TALEB, OULED-TROUDI). — *Ouled-Dia*, D. C. (*Sefia*, M.).

OULED-DRICE et OULED-ZEÏD (1843). — *Ouled-Drice*, D. C. (*Soukahras*, M.).

OULED-BECHIA (1843) (OULED-CHEDAÏDA, OULED-MELIK, OULED-ALI). — *Ouled-Bechia*, D. C. (*Sefia*, M.).

OULED-KHIAR (1843-1846-1852). — *Merahna*, S. I.; *Arara*, S. I.; *Beni-Barbar*, S. I.; *Ouled-Soukiace*, S. I.; *Hammama*, S. I.; *Aïada*, S. I. (*Soukahras*, M.).

OULED-MESSAOUD (1843) (MEGGUERA, OULED-BOU-ALLEG, OULED-SI-DIAB, OULED-BEN-SASSI, ZEÏLA, OULED-TAHAR, OULED-AZIZ). — *Bouhadjar*, D. C. (*La Calle*, M. *et Smala*).

QBAÏL DU NADOR (1841-1843-1851-1852) (NBAÏL, 8 fractions; OULED-SI-AFFEF, 4 fractions; BENI-QUECHA, 3 fractions; BENI-YAHI, 7 fractions; OULED-DAHANE, 7 fractions). — *Nador*, D. C.; *Sfahli*, D. C.; *Kef-Rihe*, *Aine-Ketone*, D. C. (*Sefia*, M.; *Duvivier*, P. E.; *Aïne-Tahamimine*, C.; *Medjez-Sfa*, C.).

473. CHIKHAT HÉRÉDITAIRE DU DIR (1843). — Confédération sous la suzeraineté de la famille des Ouled-Sidi-Yahia-ben-Taleb, divisée en deux soff: les *Djouama* et les *Abadna* (indépendant depuis 1819).

MOUELLAH (fraction dirigeante), MERAZGA, MEGHARSA, MAOLIM. — *Morsott*, D. C. (*Morsott*, M.).

ABADNA, HARAÏSSIA, TOUAÏBIA. — *El-Meridj*, D. C. *Morsott*, M.).

BTAÏCHIA, HAMAÏLIA, KHENAFSA (partie). — *Gouraye*, D. C. (*Morsott*, M.).

OULED-BRIK, OURFELLAH, KHENAFSA (partie). — *Belkfif*, D. C. (*Morsott*, M.).

BLALLA. — *Blalla*, D. C. (*Meskiana*, M.).

474. Confédération des CHIEBNA.

OULED-ABID, EL-DECHEM, EL-HAMETZ, OULED-BRIK, OULED-KACEM, AHL-SENHADJA, OULED-BOU-SEDRA, El-ALMA, OULED-ABDALLAH. — *Chiebna*, D. C. (*La Calle*, M.).

475. OULED-NACEUR.

OULED-MRABOT, OULED-HAZZEZ, OULED-TAM, EL-MAAZA, OULED-GHAÏM, EL-MERADIA. — *Meradia*, D. C. (*La Calle*, M.).

476. AHL-CHEFFIA.

OULED-SIDI-BEKRI, OULED-SENANE, BENI-SALAH, BENI-AÏSSA, OULED-HAZZEZ, EL-KELABA, EL-OUNAÏSSIA, HANANECHA-DJOUÏCH, EL-MENACERIA. — *Cheffia*, D. C. (*Beni-Salah*, M.).

477. Confédération des NEHED.

LAKHEDAR (1842) (SIDI-EL-ADJEMI, EL-KHELAÏFIA, EL-TEBARBIA, EL-AMAMRA, OUED-EL-HOUT, AÏNE-SMAÏNE, ROUMN-EL-SOUQ). — *Nehed* D. C., partie (*La Calle*, M.).

AOUAOUCHA (1842) (EL-MELAHOUÏA, CHAALA, EL-GHEDABNA, EL-MESSADIA, EL-MOUAKRIA, EL-AIOUN, DRA-EL-QUEBOUR). — *Nehed*, D. C., partie (*La Calle*, M.).

OULED-ARÏD (1842) (OULED-ARÏD-QUERRA-EL-HOUT, CHOUEÏBIA, OULED-SI-MANSOUR, DJELAÏSIA, HEMAÏZIA, EL-BEKAKRA, BEMRANE). — *Khanguet-el-Aoun*, D. C., partie (*La Calle*, M.).

SEBATA-OULED-AHMED, SEBATA-SELEMNIA (1838). — *Khanguet-el-Aoun*, D. C., partie (*La Calle*, M.).

SOUARAKH (1842-1845) (BOUAOUCHA, DRABBA, ZERAÏBIA,

GUEZAÏZIA, METAÏZA, EL-QUEBALA, GHEGHAÏSSIA). — *Souarakh*, D. C. (*La Calle*, M.).

OULED-AMEUR-BEN-ALI (OULED-MOHAMMED-BEN-TRAD, OULED-SIDI-ALI, EL-FOKRA, DJOUAOUDA, ZAOUÏA). — *Le Tarf*, D. C. (*La Calle*, M.).

OULED-ALI-ACHICHA (BENI-AHMED, DJENAOUÏA, EL-KHEDA, EL-MEGAGRIA, BENI-FEDLOUM, CHAOUOUA, BLEÏLIA, EL-HADJADJE, OULED-MAHMED, MRAÏMIA, DJEBABRA, TANEMCHA). — *Bougouce* (*Bougous*) D. C. (*La Calle*, M.).

478. Chikhat héréditaire des OULED-MAHDI (1842-1850), partie (V. nº 343). — Soff des OULED-BOURACE ou de MSILA, représenté, en 1830, par Si Boudiaf ould Bourace (père de Si Sakhri et de Si Henni ben Boudiaf).

OULED-ABDELHAQ, OULED-MATOUG (SAÏDAT). — *Ouled-Abdelhaq*, D. C.; *Ouled-Matoug*, D. C. (*Msila*, M.).

OULED-SDIRA, OULED-SIDI-SLIMANE. — *El-Bribi*, D. C. (*Msila*, M.).

OULED-SIDI-HAMZA. — *Ouled-Sidi-Hamza*, D. C. (*Msila*, M.).

479. EL-HAOUAMED ou ROUMANA (1842), alliés des OULED-BOURAS. — *El-Haouamed*, D. C. (*Bouçada*, T. C.).

480. OULED-DERRADJ-CHERAGA, groupe variable, allié des OULED-BOURAS.

OULED-AMOR. — *Megra*, D. C. (*Barika*, T. C.).

OULED-SAHNOUN. — *Metkaouak*, D. C.; *Barika*, D. C. (*Barika*, T. C.).

SELLELHA. — *Djezzar*, D. C. (*Barika*, T. C.).

481. SOUAMA (1842), groupe variable, allié des OULED-BOURACE. — *Hadjerès*, S. I.; *Loudaïne*, S. I.; *Ouled-Abdallah*, S. I.; *Ouled-Khada-el-Hadidane*, S. I.; *Ouled-Ghenaïm*, S. I. (*Msila*, M.).

482. BOUÇADA (1843-1845), ville et banlieue. — *Bouçada,* chef-lieu de cercle et commune mixte militaire).

482bis. CHERFAT-EL-HAMEL, fief religieux, et OULED-SIDI-BRAHIM (1843). — *Cherfa-el-Hamel,* K.; *Ouled-Sidi-Brahim,* K. (*Bouçada,* T. C.).

483. OULED-ALI-BEN-SABOR (1842-1849). — OULED-SAÏDI, OULED-AMOR-BEN-MAHDI, OULED-HAMOUNA, OULED-ALI-BEN-ABDALLAH, OULED-SI-LAHCÈNE, OULED-BOUROUBA, OULED-BOUADJINA, OULED-HAMZA, OULED-MAHBOUB, OULED-NCEUR. — *Ras el-Aioune,* D. C.; *Gosbate,* D. C. (*Ouled-Soltane,* M.).

484. NGAOUS (ville) et AHL BENI-IFRÈNE (1844). — *Ngaous,* D. C. (*Ouled-Soltane,* M.).

485. Confédération des OULED-SOLTANE DU BELLEZMA (1844-1849).

OULED-SI-EL-HACÈNE, OULED-AHMED, OULED-DJEMMA, ECHCHABNA, OULED-BELQACEM BEN YAHIA, OULED-HAMOUD, OULED-SI-SLIMANE, OULED-RAHAB, OULED-TALEB, OULED-BECHINA, AHL-ISSOUMAR, EL-BRAKNA, OULED-ZENA, OULED-ALI-ZERRA, OULED-ZAABIB, EL-ROUAGUED. — *Ouled-Sidi-Slimane,* D. C.; *Ouled-Aouf,* D. D.; *Sefiane,* D. C.; *Markouda,* D. C. (*Ouled-Soltane,* M.).

486. OULED-SELLEM (1845-1849) mais resserrés dans la montagne.

OULED-BOUSAÏD, OULED-HADDAD, OULED-RADI, OULED-FREDA. — *Mcil,* D. C. (*Ouled-Soltane,* M.)

OULED-MIRA, OULED-OUM-SAAD, OULED SAÏD. — *Talkrente,* D. C. (*Ouled-Soltane,* M.).

OULED-EMBAREK, OULED-MESSAOUD. — *El-Rehabate* D. C. (*Ouled-Soltane,* M.); *Beïda-Bordj,* D. C. (parcours et usufruitiers variables) (*Eulma,* M.)

487. Confédération des OULED-ZIANE (1844-1849) (sous la suzeraineté religieuse des Ouled-el-Hadj de Mdoukal (V. n° 363) représenté en 1839 par Si Moqrane ben El-Hadj).

VILLAGES DE L'AOURES OCCIDENTAL. — *Djemora*, S. I.; *Beni-Souik*, S. I.; *Branis*, S. I.; *Beni-Ferah*, S. I.; *Aïne-Touta*, M.

OULED-ZIANE (nomades). — *Ouled-Mrabote*, S. I.; *Ouled-Sebqaq*, S. I.; *El-Haouamed*, S. I. (*Aïne-Touta*, M.; *Mdoukal*, D. C. (*Barika*, T. C.).

488. CHAOUIA DU BELLEZMA. — Confédération de tribus berbères en lutte contre les Arabes et les Ouled-Bouaoun du chikh investi du Bellezma (V. n° 361).

HAOUARA, OULED-OURDJETINE, EL-HALYMIA, OULED-FATMA, HADOUCA. — *Ouled-Fatma*, D. C.; *Oued-Merouana*, D. C., partie (*Ouled-Soltane*, M.); *Oued-el-Ma*, D. C.; *Zana*, D. C. (*Aïne-el-Ksar*, M.).

OULED-CHELIEH, OULED-SMAÏL, OULED-KHELOUF, OULED-ARIF, OULED-BRAHAM, AÏNE-DRINE. — *Ouled-Chelieh*, D. C. (*Aïne-Touta*, M.); *Kasserou*, S. I.; *Batna*, P. E.).

LAKHEDAR-HALFAOUÏA (1844-1849). — *El-Brikat*, D. C.; *Tilalou*, D. C.; *Aïne-Touta*, M.

OULED-YOUCEF. — *Segana*, D. C. (*Barika*, T. C.).

489. OULED-SIDI-YAHIA BEN ZEKRI (1844) (Mrabtine-Cheurfa). — *El-Ksour*, D. C. (divisé en 3 groupes : *El-Biar* et *El-Ksour*, S. I.; *Aïne-Toula*, M. et *Lambiridi*, C. puis *Aïne-Hellasafeur*, S. I. (*Aïne-el-Ksar*, M.).

490. CHAOUIA DU BOU-ARIF (1844).

HARACTA-EL-MADER, OULED SI ALI TAHAMMENTE. — *Ouled-Zaïd*, D. C.; *Ouled-Alsmane*, D. C.; *Ouled-Boudjema*, D. C.; *Ilermane*, D. C. (*Aïn-el-Ksar*, M. et *El-Mader*, C.); *Ouled Si Ali Tahammente*, D. C. (*Aïne-el-Ksar*, M.).

491. Fief maraboutique de SIDI-BEL-ABBÈS à MENAA dans l'Oued-Abdi (1845-1849). — *Menaa* S. I. *(Aurès,* M.)

492. Villages autonomes de l'OUED-ABDI (1845-1849 (1). Confédérations variables. — *Oum-Errekha* et *Tagoust,* S. I.; *Ouled-Abd-el-Rezeg (Ouled Billil* et *Ouled-Ali ben Sebah),* S. I.; *Ouled-Angala,* S. I.; *Bahli-Atsalate, (Bouguerara, Si Abbes, Mezita),* S. I.; *Ouled-Azouz (Ouled-Ameur, Ouled-Aksa ben Ali), Larbaa,* S. I.; *Bouzina,* S. I.; *El-Amentane (Ouled-Messaoud ben Salah, Ouled-Abdelli),* S. I.; *Nara,* S. I. (5 janvier 1850); *Arb-el-Oued Abdi (Chir, Ghezal, Arbeha, Akhirb, Nouadeur, Meddour),* S. I.; *Taghilt Sidi-Belkhir (Qsar el-Asfel, Qsar-el-Oustani, Qsar-el-Fougani),* S. I.; *Ras-ed-Draa (Medrouna, Allahoua, Teskifine),* S. I.; *Hai-douca* et *Teniet-el-Abed (Aurès,* M.).

493. Chikhat héréditaire de l'AOURÈS sous la suzeraineté des OULED-BELQACEM, représentés en 1830 par El-Arbi ben Bou-Diaf ben Belqacem. Confédération de montagnards, clients ou alliés de cette famille et des tribus des ACHECHE et OULED-FEDALA.

ACHECHE (ZAMLA) (1844). — *Chemora,* D.C.; *Aïne-el-Ksar,* M.

OULED-AZZA, OULED-RABOTE, OULED-MEREDSA. — *Ouled-Melouk,* D. C. *(Aïne-el-Ksar,* M.).

OULED-ALI-BEN-ALI, OULED-BOUAFIA, ZEROUALA, OULED-DEKEL, OULED-DIFFALLAH, OULED-MEDDOUR, OULED-SI-MOUSSA. — *Ouled-Makhelouf,* D. C. *(Aïne-el-Ksar,* M.).

(1) Au point de vue ethnique, on trouve, répartis dans les divers villages, trois éléments : 1° Les OULED ABDI OULD BOURK ou ROUMANIA, race signalée supérieure et sof prépondérant ; 2° Les AUTOCHTONES VAINQUEURS ou BERBÈRES, représentés surtout à *Larba, Tagouste* et *Bouzina* ; 3° Les AUTOCHTONES VAINCUS dits OULED-MOUMÈNE, OULED-AZOUZ. — Voir *Revue Africaine,* t. 21 (1877), l'article de notre regretté confrère, M. Masqueray : *Documents inédits sur l'Aourès.*

OULED-SI-BELKIR, OULED-KHEDIDJA, OULED-SI-EMBAREK, OULED-OUADFEL, OULED-HEURBI, OULED-SI-ALI. — *Ouled-Si-Belkhir*, D. C. (*Aïne-el-Ksar*, M.).

OULED-MOUSSA, OULED KHALEF, OULED-ALI-BEN-ABDALLAH, OULED-ABDELQAOUI, ZELAMTA, OULED-HACÈNE. — *Ouled-Moussa*, D. C. (*Aïne-el-Ksar*, M.).

Confédération des OULED-FEDALA (1844) (OULED-ATSMANE, OULED-EL-RAHAB, OULED-AHMED). — *Oued-Meriel*, D. C ; *Tahanente*, D. C. (*Aïne-Touta*, M.).

Confédération des MAÂFA (1844-1845) (FETATCHA, AMRADSA). — *Djebel-Groun*, D. C. (*Aïne-Touta*, M.)

Confédération des TOUABA ou OULED-DAOUD (1845). — *Ichmoul*, D. C. ; *Oued-Labiod*, D. C. ; *Tighanimini*, D. C. (*Aurès*, M.).

EDDISSA (1844-1845) (1), oasis, partie de *Mchounech*, D. C. (*Tkout*, T. C.).

Confédération des BENI-OUDJANA (1845-1848) (OULED-ARIF, MEFEREDJ, OULED-SI-MOUSSA). — *Yabous*, S. I. (*Khenchela*, M.).

OULED-AMEUR, CHELIA. — *Ouled-Ameur*, S. I. (*Khenchela*, M.).

OULED-MENACEUR, OULED-BAADCHIA, OULED-MAHMED, OULED-ALI-BEN-FLOUS, OULED-ENNCEUR. — *Mellagou*, S. I. (*Khenchela*, M.).

OULED-MAHBOUB, OULED-AMIR, OULED-SI-ZOUÏD, OULED-SI-EL-GHERBI. — *Taouziente*, S. I. (*Khenchela*, M.).

Confédération des AMAMRA (1848) (OULED-BOU-DERHEM, OULED-YACOUB, OULED-ENSIGHA, autochtone; L'ARBA et OULED-SAÏD, débris des Romains; OULED-SI-ZERARA, OULED-SIDI-MOUSSA, OULED-SI-KOHEL, noblesse religieuse; OULED-BOU-KAHEL, OULD-SI-ENDJA, arabes émigrés. — *Khenchela*, D. C. ; *Rmila*, D. C. ; *Ouled-Ensigha*, D. C. ; *Ouled-Tamza*, D. C. ; *Ouled-Bouderhem*, D. C. (*Khenchela*, M.).

(1) Eddissa faisait partie en 1830 de la confédération des Touaba.

494. Confédération des NEMEMCHA (1842-1844-1847) (ou OULED-RECHAÏCHE).

ALLAOUNA, BRARCHA, MAHALTA, NEGRINE, FERKANE, OULED-RECHAÏCHE (KIATA, OULED-ZITOUN, OULED-ACHOUR, OULED-NECEUR, OULED-BELQACEM-BEN-ALI, OULED-SI-TABETE, OULED-AHMED, OULED-SELMI, OULED-ZID). — *Ouled-Rechaïche*, K. et S. I. (*Kenchella*, T. C.).

ALLAOUNA. — *Djelimbda*, S. I.; *Ouled-Saâd* et *Ouled-el-Amra*, S. I.; *Ouled-Chamokh* et *Ouled-Aounallah*, S. I.; *Ouled-el-Aissaoui*, S. I.; *Zeradna*, S. I., formant le K des *Allaouna* (*Tebessa*, T. C.).

BRARCHA. — *Ouled-Mahboub* (Ouled-Brahim, Ouled-Djellal, Ouled-Chekor), S. I.; *Ouled-Messaoud* (Ouled-Slimane, Ouled-Chemina, Ouled-Belhârete), S. I.; *Ouled-Hamda* (Ouled-Sassi, Ouled Saïdane, Ouled-Si-Ali), S. I.; *Ouled-Khelifa* (et Ghebala), S. I.; *Ouled-Zeramna* (Ouled-Amor, Ouled-Ferahma, Ouled-Mbarek), S. I.; *Djeurf*, S. I., formant le K. des *Brarcha* (*Tebessa*, T. C.).

NEGRINE, FERKANE. — *Negrine*, S. I.; *Ferkane*, S.I.; (*Tebessa*, T. C.).

MAHALTA (1844) (1). — *Ouled-Kebarite*, D. C.; *Mdaourouche*, D. C.; *Ragouba*, D. C. (*Sedrata*, M.).

495. ZAOUIA SIDI-ABID (1846-1866). — Fief religieux et politique des Ouled-Sidi-Abid, comprenant les Tolba de la Zaouia, les nomades des Ouled-Sidi-Abid, et leurs clients formés en partie avant 1830 d'émigrés tunisiens dite Zegholma. — *Zaouïa de Sidi-Abid*, D. C.; *Guentis*, S. I.; *Elma-el-Habiod*, D. C. (*Tebessa*, T. C.); *Bekkaria*, D. C. (*Morsott*, M.).

496. ZAOUIA DE KHANQA SIDI-NADJI (1844). — Fief

(1) Les Mahalta (comme, du reste, tous les Nememcha) étaient, avant 1830, bien plus nomades qu'aujourd'hui ; ils s'étendaient beaucoup moins au Nord, et étaient alors plutôt gens de l'Aurès que du pays des Sedrata, où allaient les Hananecha et les Harakta (V. nos 472 et 286).

religieux des Ouled-Sidi-Nadji dite aussi Ouled-Sidi-Naceur et ayant pour clientes les deux confédérations les Bradja et les Ouled-Amrane du Djebel-Chechar.

La Zaouia, les Bradja et les Ouled-Amrane font aujourd'hui partie de la S. I., ou K. du *Djebel-Chechar (Kenchela*, T. C.).

497. CONFÉDÉRATIONS DU DJEBEL-CHECHAR. — 5 groupes, dont deux, les Bradja et les Ouled Amrane étaient inféodés à la Zaouïa de Sidi-Nadji (V. n° 496).

Beni-Barbar (Tizigranine, El-Amra, Ouendoura, Siar); Beni-Melloul (Ouled-Moussa, Ouled-Aïssa, Arb-Ouldja, Arb-el-Bordj); Ouled-Soltane (Achlche, Ouled-Maâfa, Tifoura). — Les 3 confédérations ont disparu et ont fait place aux 11 cheikhats (Ouldja-Tbouia-Ahmed-Kheirane, El-Amra-el-Zaouïa, El-Ouen-Doura es-Siar, Ouled-Tifouragh, Ouled-Tabete, Ouled-Naceur-Laacheche, Ouled-Bouyahia, Ouled-Msihel, Beni-Imloul) formant une S. I. et le K. du *Djebel-Chechar-Khenchela*, T. C.

498. BITE-BOUOKKAZ (1832 (1)-1838-1844-1849). — Principauté héréditaire des Djouad Daouaouida et des Ouled-Saoula, dont le chef, toujours choisi dans la famille du Bouokkaz ben Ali, avait le titre de *Chikh el-Arab*. Le bey Salah fit de ce titre une dignité que lui et ses successeurs conférèrent plusieurs fois à une famille rivale (V. n°s 300 et 301). Bien que déjà diminué et divisé en 1830, le bite Bouokkaz formait encore une des trois plus grandes principautés indépendantes du beylik occidental. Son action s'exerçait sans conteste sur tout le Sahara entre Khanga-Sidi-Nadji et Doucène, et spécialement sur les groupes des Zibane (Zab-Chergui, Zab-Biskri,

---

(1) Dès 1831, Ferhat ben Bou-Okkaz avait fait faire à Alger des offres de soumission et d'alliance contre le bey Ahmed.

ZAB-DAHRI, ZAB-GUEBLI, OULED-DJELLEL, Nord de l'OUED-RIGH, Sud-Ouest de l'AORES.

ZAB-CHERGUI (1844-1845). — Tribus nobles et guerrières : OULED-SAOULA, OULED-BOU-HADIDJA, OULED-AMEUR ; tribus vassales ou serves : LAKHDAR (OULED-FARÈS, ZRARA, BOU-TOUFA) ; Ksour : LIANA, KSAR, BADÈS, ZRIBET-EL-OUED, ZRIBET-AHMED, AINE-NAGA, SIDI-OKBA. — Aujourd'hui *Zab-Chergui*, K. et S. I. (*Biskra*, T. C) ; *Sidi-Okba*, S. I. (*Biskra*, T. C.).

ZAB-BISKRI, ZAB-DAHRI, ZAB-CHERGUI (1844). — Tribus nobles et guerrières des AHL BEN ALI, GHAMRA, SELMIA, RAHMANE, BOUAZID, REMOUGATE, etc. Toutes les oasis des Zibane et le *Ahl-Amour* formant aujourd'hui : *Biskra* (ville), P. E. ; *Grand-Aghalik des Ziban*, S. I. ; *Arab-Cheraga* (partie) K. et S. I. ; *Ouled-Dris*, S. I. ; *Ouled-Sidi-Slimane*, S. I. ; *Ouled-Youb*, S. I. ; *Djebabra*, S. I. ; *Ouled-Bouzid ben Ahmed*, S. I. (*Biskra*, T. C.). — *Arab-Gheraba* (partie). K. et S. I. (*Tougourte*, T. C.).

OULED-DJELLAL et BENI-KHALED (1846-1847). — *Ouled-Djellal*, S. I. ; *Beni-Khaled*, S. I. (*Biskra*, T. C.).

Confédération des OULED-NAÏL-CHERAGA ou OULED-ZEKRI (1850) OULED-HARKATE, OULED-SASSI, OULED-RABAH, OULED-RAHMA). — *Ouled-Zekri*, K. et S. I. (*Biskra*, T. C.).

Confédération des ALLAOUA et BENI-BOU-SLIMANE :

ALLAOUA (1844) (BENI-AHMED ou AHL-MCHOUNECH, BENI-HACÈNE ou AHL-BENIANE). — *M'chounech*, D. C., partie (1) (*Tkoute*, T. C.) (2).

RASSIRA-ALLAOUA (1845-1858) (ABED, OULED-BOUOKKAZ, OULED-IDER, HAIZA, TABALLET, SAHREDA, AINE-TINE, KHEDARA-TAHAMMAMÈTE) ; RASSERA, OULED-EL-HADJ ou AZINI (OULED-YAHIA, OULED-MANSOUR, OMIMOUNE, OULED-OARIACH, AHL-ROUFI). — *Rassira*, T. C. ; *Tkoule*, T. C.

---

(1) Comprend en outre : EL-HABEL (oasis), propriété des Ouled-Saoula, EDDISSA, colonie des Ouled-Daoud, n° 493.

(2) Tkout (Ksar et Bordj) chef-lieu d'un poste militaire de la commune indigène de Biskra, I. C.

BENI-BOUSLIMANE, OULED-ABDERAHMANE, TKOUTE, TAGHITE, EL-KSAR, CHENNAOURA, EL-HEMBLA, DJARALLAH, etc. — *Zellatou*, D. C. (*Tkoute*, T. C.).

499. Confédération de l'AHMAR-KHADDOU (1845-1859). — En 1830, les trois quarts étaient clients du Bit-Bouokkaz.

OULED-ZERARA (1) (HAMMAM, ZRARA); OULED-EL-HADJ-ALI (TIDJEROUINE, OULECH); OULED-ABDESSELEM (AFSIL, MANSOURIA); OULED-BELGACEM, EL-ACHAÏCH (MIZAB, GRIRA); OULED-SLIMANE BEN AUSA (MADJINA); OULED-YOUB (EL-KSAR, QUELAA-DJEDIDA, TIBOUDJERINE, SIDI-MASMOUDI, TIMERMACINE). — *Oulache*, S. I. (*Tkoute*, T. C).

OULED-ABDERAHMANE (KEBECH, TAOURIA); BENI-MELKEM, TADJEMOUT, ROUMANA, DJEMINA, OUM-EL-HABEL, GHANIME). — *Tadjemoute*, S. I. (*Tkoute*, T. C.).

SERAHNA, OULED-SI-AHMED, CHEURFA (SIDI-FATALLAH, BOUDERE, EL-BAATCHA, GHERGHIL, BAHL, etc. — *Kimmel*, S. I. (*Tkoute*, T. C.).

500. Confédération des SOUAFA (1845-1848-1854).

EL-OUED (centre politique et commercial); GUEMAR (centre religieux); KOUININE, TARZOUTE, ZGOUM, BEHIMA (oasis); TROUD (nomades comprenant les ACHECHE et les MESSAABA); OULED-SAOUD (nomades). — *Acheche* (Ouled-Djemâa, Ouled-Ahmed, Rebaïa, Ferdjane), K. et S. I.; *Messaaba* (Aziz-ben-Chebabta, Graffine), K. et S. I.; *Ouled-Saoud* (Kouinine, Tarzout, Zgoum, Ourmès, Sidi-Aoun), K. et S. I.; *Guemar*, S. I.; *Debila*, S. I.; *Behima*, S. I.; *Chamba* (2) (d'El-Oued), S. I. (*El-Oued*, T. C.).

501. Principauté héréditaire des DJELLABA (ou BEN-

(1) Les noms entre parenthèses sont ceux des principaux villages composant chacune de ces minuscules confédérations.

(2) Ne se sont installés dans le Souf à El-Hamiche qu'en 1820 ; ils comptent aujourd'hui plus de 100 tentes.

DJELLAB) de TOUGOURTE (1833 (1) — 1844-1854). — Suzerains des villages de l'Oued-Rir, alliés des *Arab-Gheraba* (V. n° 498), propriétaires de plusieurs villages (2). — *Tougourte* (Tougourte, Nezla, Tebesbeste, Zaouïa Sidi-el-Abed), K. et S. I.; *Moggar* (Meggarine, El-Harihira, El-Ksour, Sidi-Slimane, Ghamra-Moggar), K. et S. I.; *Ourlana* (Sidi-Amrane, Sidi-Yahia, Tiqueddidine, Djama, Ourlana, Mazer, Zaouiet-Riah, Tinedla-el-Berd), K. et S. I.; *Tamerna* (Tamerna-Guedima, Tamerna-Djedida, Sidi-Rached, Bram), K. et S. I.; *Mraïère* (Mraïere, Ourir, Sidi-Khelil), K. et S. I. — Ces 5 kaïdats font partie de *Tougourt*, T. C.

Confédération des OULED-MOULÈTE (1848) (Makhezène des princes de Touggourte). — Tribus nobles ou Mezerguia : OULED-DEBBAH, OULED-AHMED, OULED-SI-MOKHTAR; mrabtine guerriers : EL-FTAÏTE, EL-ABADLIA; tribus serves : OUDJENA, EL-MOUADI, EL-ANALA; ksar entrepôt : OUM-EL-TIOUR. — *Ouled-Moulète*, K. et S. I.; *Ftaïte et Abadlia*, K. et S. I. (*Touggourte*, T. C.).

502. Confédération des OULED-SAYAH (mrabtine guerriers, alliés de Temacine).

OULED-SIDI-SLIMANE, OULED SIDI-AHMED et ksour de DJIOUA, EL-ALIA, EL-HADJIRA, TAÏBET-EL-GUEBLIA (Taibia). — *Ouled-Saïah*, K. et S. I.; *Taïbet-el-Gueblia*, K. et S. I. (*Tougourte*, T. C.).

503. Zaouïa de TAMELLALTE (à TEMACINE) (1854). — Fief religieux et zaouïa des Tidjanya (V. n° 271).

Ksour de TAMELLALTE, TEMACINE, SIDI-AMEUR, KOU-

(1) En 1833 le fils du « roi de Tougourt » vint à Alger demander le protectorat français; de nouvelles demandes furent faites en 1834 à Alger.

(2) Il n'y avait que peu de villages et très misérables au temps des Turcs. Plusieurs de ceux énumérés ci-dessus ont été créés par nous depuis 1854 grâce aux forages artésiens.

DIAT, BEN-AMMAR, EL-BAHOUR, BLIDET-AHMAR, EL-GOUQ. — *Temacine*, K. et S. I. (*Touggourte*, T. C.).

Nomades des SAÏD-OULED-AMEUR (makhezen de la zaouïa) (OULED-BOUHARIM, KOUZOUT, LAKHEDAR, OULED-ENSIGHABE-BEL-HADJ, SAÏSSANA, OULED-ABED). — *Saïd-Ouled-Ameur*, K. et S. I. (*Touggourte*, T. C.).

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

En résumé, il y avait, en 1830, sur le territoire actuel de l'Algérie, 516 groupes ethniques ou politiques formant autant d'entités distinctes constituées en *circonscriptions*, *confédérations*, *fiefs* ou *républiques*. Ces groupes se divisaient ainsi (1) :

		Dar Soltane.	Titri.	Ouharane.	Qsantina.
Makhezène....	Guerriers...	19	9	36	25
	Autres.....	..	5	10	22
Rayat........		11	23	56	14
Vassaux ou alliés....		20	12	29	25
Indépendants....		23	13	26	138
		73	62	157	224
			516		

(1) Il y a ici plus de groupes que de numéros à cause des numéros bis 84, 94, 168, 170, 176, 177, 185, 270, 283, 298, 319, 351, 482.

Les 126	groupes du Makhezène occupaient environ.		3.400.000 hect.
Les 104	—	des Rayat ou sujets directs	4.415.000 —
Les 86	—	des Vassaux ou Alliés..........	7.540.000 —
Les Turcs, en 1830, étaient donc souverains effectifs de.....................................			15.365.000 hect.
En réalité, ils n'étaient les maîtres absolus que sur.			7.825.000 —
La France gouverne et administre, en 1899 (1)...			48.000.000 —

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS

(SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION TERMINÉE LE 1er JUIN 1899)

19. AHL-EL-EUCHE. — *El-Euche*, D. C. *Ziania*, D. C.
OULED-SOLTANE. — *Tiara*, D. C. *(Tablate, M.)*, *Souagui*, D. C. *(Aumale, M.)*.
OULED-THAANE. — *Ouled-Taane*, D. C.
OULED-ZENIM. — *Ouled-Zenime*, D. C.
OULED-MSELLEM, BENI-MALOUM. — *El-Guelb*, D. C., *Tchaïf*, D. C.

33. AHL-AGHBAL. — *Aghbal*, D. C.

35. BENI-BEL-HASSINE. — *Elusseri*, D. C.
OULED-SELEM. — *Magraoua*, D. C.

43. AÏTE-SIDI-ALI-OU-MOUSSA et MAATKA. — *Maatka*, D. C. (*Tizi-Ouzou*, P. E.), *Boumahni*, D. C.) (*Dra-el-Mizane*, M.)

45. AÏTE-KHELEFA. — *Tirmitine*, D. C.

(1) Le chiffre officiel, en 1896, était de 47,897,025 hectares, *non compris* les parcours des Chamba.

49. AÏTE-BOUADDOU. — *Bouaddou*, D. C.

50. AOUKDAL. — *Ogdal*, D. C.
AÏTE-BOUCHENNACHA. — *Kouriete*, D. C.

53. ZERKFAOUÈNE. — *Azeffoun*, D. C.; *Achouba*, D. C.

57. AÏTE-HASSENE. — *Rouma*, D. C.

70. ILOULENE-OU-MALOU. — *Illoula-ou-Malou*, D. C.

73. AHL-GOURAYA, etc. — *Addala*, D. C ; *Foughol*, D. C.

104. OULED-BARKA. — *Taïcha*, D. C.

106. OULED-SI-AMEUR. — *Serdoun*, D. C.

118. ABADLIA. — *Chahbounia*, D. C.

195. Et autres; remplacer *Saïda*, M., par *Franchetti*, M.

208. AHL-EL-OUED, etc. — *Yeri*, D. C. ; *Chouly*, D. C.

212. HARAOUATE-EL-OUTA. — *Harouate*, D. C.

213. BENI-ZOUGZOUG. — *Ahl-el-Oued*, D. C.

217. KHOBBAZA. — *Khobbaza*, D C.

237. GEURNETA. — Lire deux fois GUEMENTA.

238. AZAÏL. — *Azaïl*, D. C.

283. OULED-HELLAL, etc., bon, mais intercaler ensuite
283 bis. BERBÈRES DE L'OUARSENIS (1842-1843-1845), 9 groupes : BENI-BOU-DOUANE (tribu dirigeante), etc.

343. DREATE. — *Dreate*, D. C. ; *Dalaa*, D. C.
MZITA. — *Mzita*, D. C. ; *Arbéa*, D. C.
DJEBOÏLIA DU AHL-BOUKTONE. — *Bouktone*, D. C. ; *Tafertaste*, D. C. (*Biban*, M.).

373. AITE-YAHIA-OU-YOUCEF, etc. — *Acif-el-Hammâm*, D. C.

CHAPITRE VI

Index des dénominations indigènes modernes officielles ou usuelles (1)

Aaouïad, C., 472, voy. Aouaid (off.).
Ababda, A., 128.
Abadlia, A., 119, voy. Ftaïte.
Abazziz, A., 119, 126.
Abdelbeg, C. = *Macdonald* (Maadid, M.).
Abdelgoui, O., 227.
Abdesselem, C., 327.
Abid, A., 14.
Abiod-Sidi-Chikh (L'), O., 239.
Abiyoussef, A., 65.
Achâacha, O., 275.
Achache, O., 244.
Acheche, C., 500.
Achechia (El-), C. (Sétif, P. E.).
Achir (El-), C. (Biban, M.).
Achouba, A., 53, R.
Achour (El-), P. E., A., 20.
Acif-Boulma, A., 49.
Acif-el-Hammam, C., 373, R.
Adaoura-Cheraga, A., 122.
Adaoura-Gheraba, A., 122.
Addala, 73, A., R.
Adélia, A., 256, 🚂 P.-L.-M.
Adjama, O., 260.
Adjeraf (El-), A., 222.

(1) Abréviations. — F., ferme isolée. — H. I., hameau indigène. — 🚂, gare de chemin de fer. — = indique la substitution officielle d'un nom français au nom indigène traditionnel. Le numéro suivi de R renvoie à la fin du chapitre V, au tableau des changements survenus en cours de publication.

Les noms des centres français sont en italiques, et ceux que leur peu d'importance relative, ou d'autres raisons, ont empêché de figurer explicitement dans les équivalences modernes des groupes antérieurs à 1830, ont pour référence le nom de la commune de leur situation.

Pour les recherches, il faut tenir compte de l'analogie (et de la confusion faite quelquefois) entre les mots *Aïte, Ahl, Arb, Ouled, Beni* et aussi de l'emploi abusif de l'article arabe EL, que nous avons toujours rejeté après le nom sous la forme (El-) ou (L').

Dans cet index, on s'est conformé, pour les noms d'ethniques ou de localités, aux règles prescrites par l'arrêté gouvernemental du 27 mars 1885, pour l'orthographe des noms patronymiques. Lorsque les documents officiels ont consacré une leçon incorrecte antérieure à cet arrêté, on a fait suivre cette dénomination de l'abréviation (off.) et on renvoie à la leçon correcte.

Adjiba (L'), A., 367.
Afensou, C., 447.
Aflou, O., 237.
Affroun (L'), A., 22, P.-L.-M.
Afir et Ouled-Aïssa, voy. Oued-Oughate.
Agha (faubourg), A., 1.
Aghouate (L'), voy. Laghouate.
Aghbal, A., 33, R.
Aghlal, O. [Arhlal] 170.
Aghlal, O., 170.
Ahl-Eddir, C., 340, voy. Halleder (off.).
Ahl-Elaïd, O., 137.
Ahl-el-Euche, A., 19.
Ahl-el-Ghafar, O., 204.
Ahl-el-Gourine, O., 228.
Ahl-el-Hassiane, O., 141.
Ahl-el-Ksar, A., 243.
Ahl-el-Oued, A., 213, R. — O., 208.
Ahl-Stitène, O., 239, 241.
Ahl-Zelboun, O., 203 (et mieux Azelboun).
Ahmed-ben-Ali, O., 460 = *Foy* (Jemmapes, P. E.).
Ahnaïdja, O., 194.
Ahsasnah, C., 308, 329.
Aïaïda, C., 472.
Aïne-Abessa, P. E., C., 337.
Aïne-Abid, P. E, C., 287.
Aïne-Acel, C., 366 = *Youssouf* (La Calle, M.).
Aïne-Affra, C., 472, B.-G. Sefia, M.
Aïne-Amar et Adjadja, A., 131.
Aïne-Amara, C. = *Aïne-Saint-Charles*, chef-lieu de la C. M. de l'Oued-Cherf.
Aïne-Aouaci = *Aïne-Noisy* = *Noisy-les-Bains*, P. E,
Aïne-Arnate (Sétif, P. E.), centre.
Aïne-Azel = *Ampère* (Righa, M.).
Aïne-Azereg, O., 196 = leçon correcte de Nazereg, P. E. et D. C.
Aïne-Babouch, C., 286.
Aïne-Barouaga = *Bugeaud*, P. E.
Aïne-Beïda, A. (Aïne-Taya, P. E.).
Aïne-Beïda, P. E., C.
Aïne-Beïda, O. (Hammam-Bouhadjar, P. E.
Aïne-Beïda, H. I., O. (La Senia, P. E.).
Aïne-Bessem, A., 17.
Aïne-Bessem, C.M. chef-lieu, A., 17.
Aïne-Bouchena, H. I., C. (Sétif, P. E.).
Aïne-Boudib, A., 17 = *Bertville* (Aïne-Bessem, M.).
Aïne-Boudinar, O., 178 = *Belle-Côte*, P. E.
Aïne-Bridia, O., 135 = *Brédéa* (Boutlelès, P. E.).
Aïne-Cherchar, C., 332 = *Auribeau* (Jemmapes, M.).
Aïne-Cheurfa, O., 199.
Aïne-Chouga, H. I., C. (Sétif, P. E.).
Aïne-Dalia, C., 468, station M.-E.-H.
Aïne-Delfa, F. (Bibane, M.).
Aïne-Delfa, O., 156. — Aïne-Delfa, A. = *Duperré*, P. E.
Aïne-Diss, C., 286.
Aïne-Douz, O., 203.
Aïne-el-Afeurd, H. I., O. (El-Gada, D. C.).
Aïne-el-Anceur, A., 252 (et mieux Aïne-el-Ancsar).
Aïne-el-Araïce (1), C., 300 = *Fontaine-des-Gazelles*, F.
Aïne-el-Arba, P. E., O., station E.-A.
Aïne-el-Assafeur, S I., C. (Aïn-el-Ksar, M.).

(1) Aïne-el-Araïce signifie *fontaine des fiancés ;* la dénomination *Fontaine-des-Gazelles* est d'origine française.

Aïne-el-Bey, C., pénitentier (Quettar-el-Aïche, P. E.).
Aïne-el-Essam, A., 342, 🚉 E.-A.
Aïne-el-Gradj, C., 382.
Aïne-el-Guetar, O., 146.
Aïne-ef-Hadjar, A., 17 = *Aboutville* (Aïne-Bessem, M.).
Aïne-el-Hadjar, O = *Parmentier* (Mekeira, M., 🚉 O.-A.).
Aïne-el-Hadjar, P. E., O., station 🚉 F.-A.
Aïne-el-Hammam, A., 55 = *Michelet,* chef-lieu de la commune mixte du Djurdjura.
Aïne-el-Hammam, O., 230 = *Lapasset* (Cassaigne, M.).
Aïne-el-Hammar = *Ruchambeau* (Telagh, M.).
Aïne-el-Kab, O., 203 = *Bréa,* centre (Tlemcen, P. E.).
Aïne-el-Khemaïce, A., 252, voy. Khemaïce (off.).
Aïne-el-Ksar, C. M., chef-lieu, C. 298.
Aïne-el-Ksar, C., 354, voy. Aïn-Ksar (off.).
Aïne-el-Turk, O. et C., voy. Aïne-Turk (off.).
Aïne-Enchir-Royane, C., 322 = *Clauzel,* P. E.
Aïne-Fakroune, C., 331 (Aïne-Mlila, M.).
Aïne-Farès, O., 156 (Mascara, M.)
Aïne-Fekane, O., 156 (Mascara, M.).
Aïne-Fezza, C. M. chef-lieu, O., 208 O.-A.
Aïne-Gheraba, O. (Aïn-Ghoraba, off.), 211.
Aïne-Ghorab, C., 293.
Aïne-Ghoul, F., C., voy. Rhoul (off.) *(Clauzel,* P. E.).
Aïne-Gradj, C., voy. Aïne-el-Gradj, 382.
Aïne-Guettar, C. (Souk-Ahras, M.), 472.
Aïne-Guettar, O., voy. Aïne-el-Guetar.
Aïne-Guerfa, C. (Guettar-el-Aïch, P. E.).
Aïne-Guergour, O. (Cacherou, M.).
Aïne-Hazem, A., 341.
Aïne-Igni, F., C. (Aïne-el-Ksar, M.), 361.
Aïne-Kadra, A., 23 = *Rivet,* P. E..
Aïne-Kebira, C. = *Perigotville* (Takitount, M.), 296.
Aïne-Kelba, C., 480.
Aïn-Kerma, P. E., C.
Aïne-Kerma, C. = *Munier* (La Calle, M.).
Aïn-Ketom, C., 472.
Aïn-Khabouzia, A. = *Hoche* (Aïne-Bessem, M.).
Aïne-Khial, P. E., O.
Aïne-Khiar, C., 366.
Aïne-Kissa, mine (Morsott, M.), C.
Aïn-Ksar (off.), C. (Aïne-el-Ksar), 354.
Aïne-Larba, C. = *Robertville,* P. E.
Aïne-Larba, O., voy. Aïne-el-Arba (off.), P. E.
Aïne-Leghata, F. (Bled-Guitoun, P. E.), A.
Aïne-Legradj, C., 382.
Aïne-Madi, A. (Aïne-Madhi, off.), 131, 271.
Aïne-Madragh, O. *(Bouguirat,* P. E.).
Aïne-Malah, C. (Sétif, P. E.).
Aïne-Mazouella, C. (Aïne-el-Ksar, M.).
Aïne-Medjez-Eddehiche, C. = *Gastonville,* P. E.
Aïne-Mellouk, C. (Chateaudun-du-Roumel, M.).
Aïne-Merane, A. = *Rabelais* (Ténès, M.).
Aïne-Mesra, O. = *Aboukir,* P. E.
Aïne-Messaoud, C. (Bouhira, P. E.).

Aïne-Mlila, M., chef-lieu, C., stat.

Aïne-Mokra, P. E., C., station.

Aïne-Moudeur, A., 25.

Aïne-Mouss, F., C. (Sétif, P. E.).

Aïne-Nechma, C., 332.

Aïne-Nouissi, O., voy. Aïn-Aouaci.

Aïne-Nsara, A. (Palestro, M.).

Aïne-Ouillis ou Ouillis, O. (Cassaigne, M.).

Aïne-Oulmène, C. = *Colbert* (Rhira, M.).

Aïne-Oumata, F., O. (Les Trembles, P. E.).

Aïne-Oum-el-Alleug, C. = *Thiers* (Palestro, M.).

Aïne-Refaïa, F., A. (Bled-Guitoun, P. E.).

Aïne-Regada, C. (Oued-Zenati, P. E.).

Aïne-Regada, F. (Sétif, P. E.).

Aïne-Rhoul (off.), voy. Aïne-Ghoul.

Aïne-Rihana, C. 334.

Aïne-Roua, P. E., C., 386.

Aïne-Sabra, O. = *Turenne* (Sebdou, M.).

Aïne-Sefra, O., 270, chef-lieu d'Aïn-Sefra, M.

Aïne-Stetta, C. (Takitounte, M.), 402.

Aïne-Segnour, C. (Sefia, M.), 472.

Aïne-Sfia, C. (Sétif, P. E.), 297.

Aïne-Sfissef, O., 200 = *Mercier-Lacombe*, P. E.

Aïne-Sfissifa, O., 270.

Aïne-Sfissifa, O. = *Les Saules*, ksar et caravansérail (Géryville, M.).

Aïne-Sidi-Cherif, P. E., O., 178.

Aïne-Smara, P. E., C., 316.

Aïne-Snob, C., 286.

Aïne-Soffra, O., 200 = *Tessala* (1), P. E.

Aïne-Soltane, P. E., A. (Aïn-Sultan, off.), 167.

Aïne-Soltane, C., 343 = *Blondel* (Biban, M.).

Aïne-Soltane, O., 196.

Aïne-Souda, C. (Sefia, M.).

Aïne-Tabia, C., 452.

Aïn-Tahamimine, C. (Duvivier, P. E.), 472.

Aïne-Tagroute (Aïn-Tagro, off.) P. E., 298.

Aïne-Tassera, F., C., station (Maadid, M.), 343.

Aïne-Tasta, A. (Aumale, P. E.).

Aïne-Taya, P. E., A., 1, 24.

Aïne-Tebinete, F., C. (Sétif, P. E.), 297.

Aïne-Tedelès, P. E., O., 178.

Aïne-Tekbalète, O., 207 (Tekbalet, off.).

Aïne-Tellout, O., 208, O.-A. = *Descartes*.

Aïne-Temouchente, P. E. et C. M., O., 169, 170, O.-A.

Aïne-Tine, P. E., C., 310, 314 = *Belfort*, nom officiel inusité.

Aïne-Titeste, C., 354.

Aïne-Tizirete, A., 17.

Aïne-Tolba, O., 169 = *Guiard* (Aïne-Khial, P. E.).

Aïne-Toudemane, F., 156 = *Saint-Hippolyte* (Mascara, P. E.).

Aïne-Touila, C., 286 (Aïn-Thouila, off.).

Aïne-Toukria, A., 250 = *Bourbaki* (Téniet, M.).

Aïne-Touta, C., 488 = *Mac-Mahon*, chef-lieu d'Aïn-Touta, M., E.-A.

Aïne-Trab, C. (Oued-Zenati, P. E.), 287, 333.

Aïne-Trid = *Bounier*, P. E., 200.

(1) Tessala est le nom d'une montagne voisine de la source dite Aïn-Soffra, où est le centre.

Aïne-Trik, C., 297 (Sétif, P. E.).
Aïne-Turk, C., 298.
Aïne-Turk, P. E., O., 136 (off. Aïne-el-Turk).
Aïne-Yagoute, C., 299 (Aïne-el-Ksar, M., E.-A.).
Aïne-Zada, C., 398 ferme (Macdonal de Madid, M.
Aïne-Zaouïa, A., 15 = *Pirette* (Dra-el-Mizane, M.).
Aïne-Zeboudja, A., 20.
Aïne-Zitoun, C., 286.
Aïoun (El), C., 477 = *Lacroix* (La Calle, M.).
Aïoun-el-Beranice, O., 268.
Aïoun-el-Hadjez, C., 290.
Aïounet-Eddid, 473 = *Clairefontaine* (hameau Morsott, M., B.-G.).
Aïoun-Seba, A., 121 (Aumale, P. E.).
Aïoun-Skakna, 7 = *Frais-Vallon*, Alger, P. E.
Aïte-Abbou, C., 372.
Aïte-Akerma, A., 63.
Aïte-Ameur, C., 374.
Aïte-Ameur-ou-Ali, C., 353.
Aïte-Aouaggacha, A., 63.
Aïte-Hammam, A. = *Michelet*, chef-lieu Djurjura, M., 63.
Aïte-Mahmoud, A., 46.
Aïte-Ouaretz ou Ali, C., 393.
Aïte-Rzine, C., 343.
Aïte-Temsiite, C., 353.
Aïte-Yahia, A., 69.
Akbia (L'), C., 438.
Akbil, A., 65.
Akbou, C., 349, P. E. et chef-lieu d'Akbou, M.
Akelindja (off.) A., 36, voy. Akhelindja.
Akerma, O., 240, 270.
Akhelindja, A., 36.
Akbaïl, O., leçon correcte de Arbal.
Alaghane, C., 343, stat. E.-A.
Alaïmia, O., 137.
Alef (El), O. (Ammi-Moussa, M.), 260.
Alia (El), C., 502.
Allaa (El), C., 493.
Allaouna, C. 494.
Alma, A., 24, P. E.
Alma ou Aklane, C., 882, 887.
Amadane, C., 388.
Amalou, C., 349.
Amamra, O., 179.
Amama, O., 178.
Amentane (L'), C., 492.
Ameria (El'), O. = *Lourmel*, P. E., 135.
Ameur-Dahra, A., voy. Ouled-Ameur-Dahra.
Ameur-el-Aïne, P. E., A., 22.
Ameur-Guebala, A. voy. Ouled-Ameur-Guebala.
Ameur-Sraouïa, C., 308, 329.
Amiguiere (L'), Amiguier), O. (Pont-de-L'Isser, P. E.)
Ammal, A., 37.
Ammi-Moussa, O., 260, C. M.
Amlouline, A., 49.
Amouassa, C., 354.
Amoucha, C., 402 (centre Takitount, M.).
Amoura, A. = *Dolfus-Ville*, 256 (Djendel, M.).
Amradsa, C., 493.
Amri (El), C., 498, Ksar.
Anaceur (L'), C. = *Gallois*, 343, Mahdid, M.
Anaceur (L'), C., ou Lanaceur, centre Sétif, P. E., 297.
Anatra, O., 179.
Ançor (El) (et mieux Aneçar), O., 135, 136, P. E.
Ançor (El), O., 206, hameau Beni-Saf, P. E.
Anceur (El), C. (et mieux Aneceur), hameau El-Milia, 429.

Aneceur-el-Aksob, A., 33 = *Zürich*, Cherchel, P. E.
Aneb (L'), A., 219, 257.
Angad, O., 269.
Anini, voy. Djebel-Anini.
Annaba, C., 335 = *Bône*, sous-préfecture.
Anouna, F., C. (Clauzel, P. E.), 322.
Aokas, C., 39.
Aomar, A., 8 centres = *Dra-el-Mizane*, M.
Aouïd, C., 472.
Aouana (L'), C., 418.
Aouara (L'), C. 335.
Aouameur, O., 135, 136 (Saint-Louis, P. E.).
Aoubellil, O., 170.
Aouïed, C., 472.
Aouissate, O. 187.
Aorès ou Aourès (Aurès), commune mixte, chef-lieu Arice, désignés, Aris (off.).
Aouzatel, O., 194.
Arab-Cheraga, C.. 498.
Arab-Gheraba, C., 498.
Arara, C., 472.
Arba (L'), P. E., A., 23.
Arba (L'), A., 219, 257. — C., 492.
Arba-Aïte-Iratène (L'), A., 63 = *Fort-National*, P. E.
Arbal, O., (Saint-Maur, P. E.).
Arbatache, P. E., A., 24.
Arbatache, A., 24.
Arbaouate, O., 239 (Arba fouqani, Arba tahtani).
Arbea, C., 343, R.
Arb-el-Goufi, C., 445.
Arb-el-Haddara, C., 293.
Arb-el-Oued, C., 355.
Arb-el-Oued-Abdi, C., 492.
Arb-Estabia, C., 445.
Arb-Filfila, C., 332.
Arb-Guerguera, C., 455.
Arb-Sidi-Achour, C., 450.
Arb-Skikda, C., 460.
Arb-Youcef, voy. Abi-Youcef (off.).
Arcibia, O., 156 = *Saint-André* (Mascara, P. E.).
Ard-el-Beïda. A., 222 (Orléansville, P. E.).
Ard-el-Kahala, C., 461 (Gastu, P. E.).
Arhlal (off.) pour Aghal, O., 170 (Aïn-Temouchent, M.).
Aria (El-), F., C., 308 (Khoub, P. E.).
Arib, A., 229.
Arib, A., 279 = *Littré-les-Arib*, P. E.
Aricha (El-), O., 249, chef-lieu de l'annexe El-Aricha, T. C.
Arrache (L'), A. = *Maison-Carrée*, P. E.
Arrès, C. 356.
Arrice (Arris, off.), C. 492, hôpital.
Arrouche (El-), P. E., C.
Arslbia, O., 156 (Mascara, P. E.).
Arsibia = *Saint-André* (Mascara, P. E.).
Arziou, O., 170 = *Arzew* ou *Arzeu*, P. E.
Arziou-el-Kedim, O, 170 = *Saint-Leu*, P. E.
Asla, O., 270.
Assafia (L'), A., 127.
Assi-Ameur (off.), O., 135, 136, pour Haci-Ameur, P. E.
Assi-ben-Ogba (off.). O., 135, 136, pour Haci-ben-Ogba, P. E.
Assi-bou-Nif (off.), O., 135, 136, pour Haci-Bounif, P. E.
Atamenia ou Atamnia, O., 200.
Atba (El-), C., 459.
Atba-Djellaba, O., 175.
Atba-Djemala, O., 172.
Atela, O., 156 (Mascara, P. E.).
Atela, F., O., 156 (Mascara, M.).
Athia (off.)., O., 172. pour Attia.
Attaf (El-), A. 102 = *Saint-Cyprien-les-Attafs*, P. E.

Attatba, P. E., A., 22.
Attia, O., 172.
Attia, C., chef-lieu de commune mixte.
Azaïl, O., 248, R.
Azazga, A., chef-lieu de Haut-Sebaou, M.
Azeba, C., 310, 314 = *Delacroix* (off. inusité) (Aïne-Tinni, P. E).
Azeffoun, A. = *Port-Gueydon;* chef-lieu de commune mixte.
Azeffoun, A., 53, R.
Azerou-Nbechar, C., 388.
Azezla, C., 500.
Azib-Zamoun, A., 36 = *Haussonvillers*, P. E.
Azib-ben-Alicherif, C., 349, stat. 🚂, usine.
Aziz, A.. 36.
Azouania (El-), O., 189.
Azzouza, A., 54.

Baach, A., 276.
Baba-Ali, A., 21.
Baba-Hocène, A., 21 (Baba-Hassen, P. E.).
Babor, C., 405.
Bab-Trouch, C., 314.
Badès, C., 498 (Ksar).
Baghaï, C., 286.
Baghdoura, A., 276.
Bahata, A., 34.
Bahira (El-), F., C. (Righa, M.).
Bahli-Atsclate, C., 492.
Bahourate, O., 176.
Barika, C., 480, chef-lieu de cercle militaire.
Bassour, F. école, A., 87 (Berrouaghia, M.).
Batna, C., 488, sous-préfecture, subdivision militaire, 🚂 E.-A.
Bazeur (Bazer), C., 339.
Bechtoute, O., 190.
Bedjaïa, C., 305 = *Bougie,* sous-préfecture, 🚂 E.-A.
Behima (Ksar), C., 500.
Beida-Bordj, C., 486.
Beinène, 356.
Bekakra, O., 270 bis.
Bekkaria, C., 495.
Belhacel, O., 147.
Belimour, C., 343 = *Cérez*, centre (Maadid, M.).
Belkfif, C., 473.
Bellaa, C., 339.
Belloua, A., 11.
Benaouda, O., 223.
Ben-Aknoun, A., 20 (El-Biar, P. E.).
Ben-Chikaou, A., 87 = *Ben-Chicao,* centre (Berrouaghia, M.).
Ben-Diab, C., 337 (Ben-Dhiab off.)
Benennaria, A., 221 = *Flatters.*
Ben-Halima, O., 180.
Ben-Haroun, A., 7.
Ben-Hinni, A., 37 = *Palestro.*
Beni-Abeud (1)., O , 205.
Beni-Add, O., 208.
Beni-Adi, C., 334.
Beni-Ahmed, C., 322.
Beni-Aïcha, A., 24 = *Ménerville,* P. E., Alger.
Beni-Aïssi, A., 46.

(1) Il est nécessaire d'écrire la dénomination en deux mots, car dans beaucoup de cas les indigènes originaires des circonscriptions ainsi dénommées emploient l'ethnique du nom patronymique, et au lieu de dire qu'ils sont des Beni-Abeud, Beni-Amrane ; ils disent qu'ils sont : Abedi, Amani (au singulier), et : Abdioua, Amrania (au pluriel).
Il est fâcheux que l'adoption de ces derniers ethniques très usuels n'ait pas prévalu dans la technologie officielle, car ils sont plus pratiques que ceux employés et commençant par Beni ou par Ouled.

Beni-Aîssi, C. = Voy. Beni-Bou-Aïssi.
Beni-Amar, C., 366.
Beni-Amrane, A., centre (Palestro, M.).
Beni-Amrane, C., 380.
Beni-Amrous, C., 352.
Beniane, O., 156.
Beniane, A., 256 = *Vesoul-Beniane*, P. E., Miliana.
Beni-Arif, A., 45 (Mirabeau, P. E.).
Beni-Barbar, C., 472.
Beni-Barbar, C., 497.
Beni-Bechir, C., 332 (Philippeville, P. E.).
Beni-Belaïd, C., 434.
Beni-Belhacène, A., 35 [Belhassen].
Beni-Belhacène, A., 254.
Beni-Bouaddou, A., 49.
Beni-Bouaissi, C., 392.
Beni-Bouakkache, A., 64.
Beni-Bouattaf, A., 65.
Beni-Bouchaïb, A., 60, voy. Bouchaïb).
Beni-Boudouane, A., 283 bis, R.
Beni-Boudrar, A., 64.
Beni-Bougherdane, A., 49.
Beni-Bouhattab, A., 216.
Beni-Boukannouce, A., 283 bis, R.
Beni-Boukni, A., 219.
Beni-Boumileuk, A., 73, voy. Boumileuk.
Beni-Bounaïn-Sfisifa, C., 332.
Beni-Bousaïd, O., 274.
Beni-Bouyacoub, A., 93.
Beni-Bouyacoub = *Champlain*, A., 93.
Beni-Bouyoucef, C., 408.
Beni-Brahim, A., 131.
Beni-Brahim, C., 498.
Beni-Caïd, voy. Beni-Kaïd.
Beni-Chaïb, A., 214.
Beni-Chebana, C., 384.
Beni-Chenacha, A., voy. Chenacha.
Beni-Derdjine, A., 278.
Beni-Dergoun, O., 179.
Beni-Djenad, A., 62, voy. Djenad.
Beni-Douela, A., 46.
Beni-Fatem, A., 159 (Fathem. off.)
Beni-Felkaï, C., 399.
Beni-Ferah, C., 487.
Beni-Ferquène, C., 435.
Beni-Flik, A., 59.
Beni-Fouda, C., 296, 338, = *Sillègue*.
Beni-Foubhal, C., 357, 409.
Beni-Froucène, A., 62.
Beni-Ftah, C., 425.
Beni-Gazli (Ahb-el-Oued), O., 208.
Beni-Ghobri, A., 42.
Beni-Ghomeriane, A., 258.
Beni-Ghomeriane, C., voy. Ghomeriane.
Beni-Guecha, C., 309, = *Lucet*.
Beni-Hacine, A., 96 (1) (Hacain, off.)
Beni-Hacène, C., 395 (Hasèeïn, off.)
Beni-Hameïdane, C., 319 bis.
Beni-Haoua, A., 73.
Beni-Haroun, C. (Grarem, P. E.).
Beni-Hassaïne, A. 57 (Haçain, off.)
Beni-Hindel, A., 283 bis R., = *Molière* (chef-lieu de la commune mixte).

(1) Voici, d'après l'arrêté du Gouv. Général du 27 mars 1885, la règle posée pour la transformation officielle des noms analogues sur les registres de l'état-civil :

حسّان = Hassane — حسّاين = Hassaïne — حسن = Hacène — حُسَين Hocine حسين et حصين = Hacine — حواسين = Houacine. (Les leçons Hussen, Hussein, Haoussine sont à rejeter comme ne correspondant ni à l'orthographe, ni à la prononciation).

Beni-Iddou, A., voy. Ouled-Slama.
Beni-Idjeur-Djebel, A., 72.
Beni-Idjeur-Sahel, A., 72.
Beni-Illiltène, A., 66.
Beni-Ilmane, C., 343.
Beni-Intacene, 343.
Beni-Iratène, voy. Aïte-Iratène.
Beni-Isguène, A., 129.
Beni-Issaad, O., 179.
Beni-Ittourar, A., 67, 68.
Beni-Kaïd, C., 338.
Beni-Kaïd, C., 338, fermes (Djidjeli, P. E.).
Beni-Kani, A., 370, 371.
Beni-Khaled, O., 205.
Beni-Khalfoun, A., 38.
Beni-Khelili, A., 61.
Beni-Khemice (Khemis), O., 176.
Beni-Kouffi, A., 49.
Beni-Ksila, C., 372.
Beni-Linte, A,, 251 (Lent, off.).
Beni Louma, O., 179.
Beni-Nâafa, C. (Zaouia Sid-Nadji).
Beni-Maameur, C. 419.
Beni-Madoun, A., 277, = *Cavaignac*, P. E.
Beni-Mahmoud, A., 46 (Aile-Mahmoud, off.).
Beni-Mahoucène, A., 219.
Beni-Maouche, C., 384.
Beni-Maïda, A., 161, 215.
Beni-Maned, A., 35.
Beni-Mansour, A., 343 (commune mixte).
Beni-Marmi, C., 334.
Beni-Matar-Ouled-Amrane, O., 280
Beni-Matar-Ouled-Attia, O., 200.
Beni-Meddour, A., 348.
Beni-Meharez, A., 252.
Beni-Mehenna, C., 293.
Beni-Mekla, A., 36.
Beni-Mellikeuch, C., 371.
Beni-Melloul, C., 391, 497.
Beni-Mendès, A., 49.
Beni-Meneguellate, A., 65.
Beni-Mengouche (off.), voy. Beni-Mingouche.
Beni-Menir, O., 243.
Beni-Merchaba, A. 73.
Beni-Meraï, C., 400.
Beni-Mered, A., 20.
Beni-Merite, A., 32.
Beni-Merzoug, A., 276.
Beni-Meslem, C., 433.
Beni-Mesteur (Mester), O., 176.
Beni-Messous, A., 20.
Beni-Metaref, O., 270.
Beni-Mezzeline, C., 334.
Beni-Mingouche, O., 272.
Beni-Miscera, A., 21, 51.
Beni-Misehel, O., 243.
Beni-Neigh, O., 176.
Ben Omar = *Sainte-Amélie*, hameau Douéra, P. E., 21.
Beni-Ouacif, A., 64.
Beni-Ouacine, O., 246.
Beni-Ouagguine, A., 131.
Beni-Ouaguenoun, A., 40.
Beni-Ouakour, A., 369.
Beni-Ouazane, A., 283 bis, R. — O., 207.
Beni-Ouelbane, C., 441.
Beni-Oughlice (Oughlis, off.), C., 389.
Beni-Ouindjel, O., 182.
Beni-Ourdjine (Urdjine, off.), C., 335.
Beni-Ourtilane, C., 383.
Beni-Ourzeddine, C., 336.
Beni-Rached, A., 223.
Beni-Saf, P. E., O., 206.
Beni-Salah, C. M., C., 471.
Beni-Sbihi, C., 439.
Beni-Sedka-Chenacha, A., 40.
Beni-Sedka-Ogdal, A., 40.
Beni-Sedka-Ouadia, A., 40.
Beni-Segoual, C., 407.
Beni-Siar, C., 416,
Beni-Sissine, A., 131.
Beni-Slimane, A., 73.

Beni-Slyem (Dellis P. E.), A., 28.
Beni-Slyem, A., 28.
Beni-Smiel, O., 208.
Beni-Souik (Ksar), C., 437.
Beni-Tamou, A., 276.
Beni-Tizi, C., 398.
Beni-Tlilène, C., 440.
Beni-Tour, A., 26 (Thour, off.).
Beni-Tour, A., 131 (Thour, off.)
Beni-Urdjine, voy. Beni-Ourdjine.
Beni-Yadjice (Yadjis), C., 410.
Beni-Yahyi, O., 141.
Beni-Yenni, A., 64.
Beni-Zentis, O., 230.
Beni-Ziad, C., 315 = *Rouffach*, P. E.
Beni-Zid, C., 443.
Beni-Zikki, A., 16.
Beni-Zmenzère, voy. Zmenzère, A., 47.
Beni-Zoundaye-Dahra, C., 406.
Ben-Koucha, F., A., 22, Castiglionne.
Bennaouri, A., 250.
Bennaria, A., 221 = *Flatters* (Ténès, M.).
Bennechoud, A., 26 (Dellys, P. E.).
Ben-Tious (Ksar), C., 498.
Benyacoub, A., 21 = *Saint-Jules* (Douéra, P. E.).
Benzarfe = *Negrin*, O., 203.
Berbessa, A. (Koléa, P. E.), 22.
Berd (Ksar-el), C., 501.
Beregli, C. (Hamma, P. E.), 285.
Berhoum (off.), Berehoum, C., 326.
Berouaghia, A., 75, P. E. et commune mixte.
Bergane, A., 129.
Berksoua, O., 205.
Betaya, A., 283 bis R.
Betem (El) (Bethem, off.), A., 35.
Betrouna, A., 41.
Bettioua, O., 170 bis = *Saint-Leu*.
Bettioua, O., 170 bis.
Bez (El), F. (Sétif, P. E.), 297.
Biar (El), P. E., A., 20.
Biar (El), C., 489.
Biar (El), C., 366 = *Blandan*, centre (Beni-Salah, M.).
Bibane (El) [Biban], C., commune mixte, 343, station.
Bigou (Ksar), C., 498.
Bir-Aïssa = *La Barbinais* (Maadid, M.).
Birali = *Gastonville*, P. E., C., 293.
Bir-el-Arche = *Navarin* (Eulma, M.).
Birbrirès, C. (Oued-Seguin, P. E.).
Birelarche, C. = *Navarin* (Eulma, M.), 289.
Birkhasdali, C. (Aïne-Taghout, P. E.), 298.
Birkhadem, A., 20, P. E. Birkadem, off.).
Birmandreïs, A., 20, P. E.
Birmentine, C., 323.
Birotsmane-Reïs (nom correct, voy. Birmandreïs).
Birouela, C., 335.
Birrabalou, A., 17, commune.
Birsafsaf = *Vauban*, A., centre (Fodda, P. E.), 218.
Birsenia, O., gare (Géryville, M.).
Birtouta, A., 20, P. E.
Biskra, C., 301, 498, P. E., cercle militaire.
Bitam, C., 300.
Belalla, C., 473.
Bled-Belgroum, F., A., (Téniet-el-Hadd, M.).
Bled-el-Hadjadj, C. = *Bosquet*, P. E., 334.
Bled-Ghafar, C. (Petit, P. E.), 334.
Bled-Guitoun, A., 25, P. E.
Bled-Karmous (Aïn-Soltane, P. E.).
Bled-Larba, C., 354.
Bled-Madjouba, C., 354.
Bled-Raselma, C., 354.

Bled-Sahari, A. (Littré, P. E.), 165, 279.
Bled-Touaria, O., 178.
Bled-Youcef, C. = *Ribeauville* (inusité) (Oued-Atmenia, P. E.), 291.
Bleïdia, C., fermes (Aïne-Mlila, M.), 288.
Blida, A., 21, 29, P. E.
Blidet-Amor, C.
Boghar, A., 126 (et mieux Boughar P. E. et cercle militaire).
Boghari, A., 110, P. E. et commune mixte.
Boghni, A., 14.
Bokhari (El), leçon correcte de Boghari.
Boni, C., 343.
Bordj (El), C., 498 (ksar).
Bordj (El), O., 142.
Bordj-ben-Zekri C., 330 = *Sigus*, centre Aïne-Mlela, M.
Bordj-Bouareridj (Bordj-Bouarreridj, off.), C., 343, P. E.
Bordj-Ghedir, C., centre Maadid, M., 343.
Bordj-Ménaïel, A., 25, commune.
Bordj-Oriental, C. 343.
Bordj-Occidental, C., 343.
Bordj-R'dir, off., voy. Bordj-Ghedir.
Bordj-Sebate, C., 322, station B. G.
Bouadda, A. = *Dianous*.
Bouaddou A., 49, R.
Bouafra, C. (Penthievre, P. E.).
Bouacheda, O., 239.
Boualem, O., 239 (ksar).
Bouamoud, A., 37 (Palestro, P. E.).
Bouandace (Bouandas), C., 397.
Bouaskri, A., 25 = *Bois-Sacré*, P. E.
Bouberak, A., 25.
Bouberak, A., 25 (Bois-Sacré, P. E.).
Bouçada, A., 482 (Bou-Sada, off.), cercle militaire.
Bouchagouf, C., 472 = *Duvivier*.
Bouchagroun, C., 498.
Bouchaïb, A., 60.
Boucherf, C., 436.
Bouchouche, O. (Cacherou, M.), 156.
Boudaroua, C., 471 (Beni-Salah, M.).
Bouderbala, A., 6.
Boudjeboa, O., 200.
Boudouaou, A., 24 = *Alma* (1), P. E.
Boudouaouane, A., 283 bis, R.
Boufaïma, A., 36 = *Beauprêtre* (Dra-el-Mizane, P. E.).
Boufarik, A., 20.
Boufatis, O., 135, 136 = *Saint-Louis*, P. E.
Boufoua, C., 310 (Mila, P. E.).
Boufernana, C., 460 = *Bissy*.
Bougandoura, A., 21 = *Saint-Ferdinand*, H., Douéra, P. E.
Bougaroune, A., 22 = *Castiglione*, P. E.
Bougaoudene, A., 106.
Boughzel, C., 361.
Boughzoul, 85.
Bougouce (Bougous), C., 477.
Bougtoub, O., ou Bouktoub, (Géryville, M.
Bouguirate, O., 178, P. E.
Bouhadjar, C., 472.
Bouhadjar, O., 135.
Bouhalloufa, O., 151.
Bouhalouane, A., 4, 256.
Bouhamdane, C., 334.

(1) Alma n'est par le nom berbère *La prairie* comme dans *Alma-ou-Aklane* (la prairie de l'esclave), mais le nom donné par nous en souvenir de la bataille de L'*Alma*.

Bouhamedi, A., 24.
Bouhammam, C. = *Penthièvre*, P. E.
Bouhamoud incorrect pour Bouamoud.
Bouhamza, C., 349.
Bouhaouche, C., 333 (Sedrata, M.).
Bouharoun ou Bougaroune, A., 22 = *Castiglione*, P. E.
Bouhenni, P. E., O., 175, P.-L.-M.
Bouhira, C., 337. — 297, commune.
Bouïersène, fermes, A., 22 (Marengo, P. E.).
Bouïkni, C., 318 (Oued-Seguin, P. E.).
Bouïnane, A., 51. — 20, P. E.
Bouïra, P. E., A., 306.
Bouïsmaïl, A., 22 = *Castiglione*, P. E.
Boukeram, A., 35.
Boukhalfa, centre, A., 11 (Tizi-Ouzou, P. E.).
Boukhanéfis, P. E., O., 200.
Boukmira, C., 335.
Boukricha, C., 471.
Bouksaïba. C., 314.
Bouktone, C., 343 bis, R.
Bouktoub (ou Bouquetoub, Bougtoub), O., Géryville, M.
Boumad, A., 33.
Boumahi, A., 43, R.
Boumalek, C., 291 = *Eguisheim* (inusité) (Oued-Atmenia, P. E.).
Boumata, O., 151.
Boumedfa, P. E., A., 256.
Bounileuk, A., 73.
Bounab, C., 298.
Bounouque, A., 48.
Bournouh, A., 48.
Bounoura, A., 129.
Bouqadère, A., 225 = *Charron*, P. E.
Bourached, A., 213.
Bourchach, O., 135, 136 = *Lourmel*.
Bourchef, C. (St-Arnaud, P. E.).
Bourkika, P. E., A, 22,
Bouroumane, O., 180.
Bouroumi, centre, A., 22 = *El-Affroun*, P. E.
Bou-Sada (off.), voy. Bouçada.
Bouselah (off.), C., 287, voy. Bouslah.
Bousemghoum (ksar), O., 271.
Boufeur, P. E., O., 135, 136, voy. Bousfer (off.).
Bouslah, C. 287 (Bouselah off.).
Bousaada, voy. Bouçada.
Boutaïeb, C., 461.
Boutaleb, C. 354.
Boutlelès, P. E., O., 135.
Bouyersène, A., 32 (Marengo, P. E.)
Bouzarea, P. E., A. 20.
Bouzaroura, C. = *Duzerville*.
Bouzegza, A., 24.
Bouzehar, A. 167.
Bouzina, C. 492.
Bouzizi, C., 468, ancien nom du village de Edough.
Brablia, C., 366.
Bradja, C., 496.
Braktia, C.. 339.
Bram (ksar), C., 501.
Brana (El-), C., 289.
Branis, C.. 487.
Brarcha, C., 494.
Braz (Les), C. M., A., 219.
Brédéa (Bridia), O., 135 (Boutlelès, P. E.).
Brezina (ksar), O., 241.
Bribri (El-), C., 478.
Bridj (El-), hameau, O., 169, (Aïne-Khial, P. E.).
Brihate (El-), C., 489.

Cacherou, O., 156 (Palikao, P. E.) et Cacherou, M.

Camerata, centre minier, O. (Aïne-Temouchent, M.).
Chaanba-Berezga, A. 130.
Chaanbâ-Bourouba, A., 130.
Chaanba-el-Oued, C., 500.
Chaanba-ouled-Smaïl, A., 130.
Chaanba-ouled-Rousaïd, A.. 130.
Chabaa, O. (Lalla-Marghnia, T. C.).
Chabet-Cheurfa, C., 337, v. Cherfa (off.).
Chabet-Addice, O., 169
Chabet-el-Ameur, P. E.. A., 10.
Chabet-Elleham, P. E., O., 135.
Chahbounia, A., 118, R.
Chabia, C., 337.
Chahna, C., 414.
Chaïba, A., 22 (Koléa, P. E.).
Chaouïa, O., 236.
Chebabta et Graffine, C., 500.
Chebli, P. E., A., 20.
Cheddi, C., 36s.
Cheddia, C., 411 (Duquesne, P. E.).
Cheffia, C., 476.
Chekfa, centre, C., 359 (Taher, M.).
Chekkala. O., 232.
Chelafa, O., 178.
Chélif, C. M., A. (chef-lieu à Kerba).
Chellal, C., 343.
Chellala, annexe militaire, A., 108.
Chellala, A., 108.
Chellala-Dahrania, O., 271.
Chellala-Queblia, O., 271.
Chellata, C., 349.
Chembel, A., 222.
Chemla, A., 219 (Chemela, off.).
Chemora, C., 493.
Chenacha, A., 10, 36.
Chenia, C. (Maadid, M.), 343.
Cheniour, C., 334.
Chenoua, A., 33.
Cheraba, O., 178.
Cheraga, P. E., A., 20 (Cheragas, off.).
Cheraïa, C., 447, 450, chef-lieu de la commune mixte d'Attia.
Cherchell (commune), A., 30.
Cherea, O., 247.
Cherfa, C., 337.
Cherka, C., 464.
Cheriki, A., 39.
Chetibate, O., 239.
Chetma (ksar), C., 398.
Cheurfa, A., 275, 344.
Cheurfa, O., 270 bis.
Cheurfa-el-Hamadia, O., 178.
Cheurfa-el-Hamel, A., 482 bis.
Cheurfa-Fetzara, C., 325.
Chiebna, C., 472.
Chiffa (La) et mieux Cheffa, P. E., A., 22.
Chigara, C., 356.
Chott-el-Melah, C., 354.
Chott-et-Adjadja, A., 131, voy. Aïn-Amar et Adjadja.
Chouachi, O., 230.
Chouala, O., 179.
Chouchaoua, A., 224.
Chouïa, C., 343.
Chouli, O., 208, R.
Colla, C., 343, voy. Kolla.
Coudiat-Ouitlène, C., 399.
Crescia (mieux Khessia), P. E., A., 8.

Dadoua, O. (Mascara, P. E.).
Dahmouni, O. = *Trumelet* (Tiaret, M.)
Dahouara, C., 472.
Dalaa, C., 343, R.
Dalah, C., 286.
Dambeur, C., 291.
Damous, A., 73.
Daouaouda, A. (Koléa, P. E.), 22.
Darali, C., 293 = *Gastonville*, P. E.
Darbaroud, O. (Beni-Saf, P. E.), 206.

Darbeïda, F., A. (Rebeval, P. E.), 25).
Dar-Ben-Abdallah, O., 179.
Dar-Bosseri, O., 265.
Darelfouini, F., C. (El-Milia, M.), 311.
Daroussa, C. (Randon, P. E.), 326.
Darrihe, O. (Beni-Saf, P. E.), 206.
Darsoun, C. (Aïn-Kerma, P. E.), 314.
Daya, O., 200.
Debila (ksar), C., 500.
Dehalsa, O., 236.
Dehemcha, C., 296, 404.
Deïmate, A., 78.
Dekakna, A., 21.
Dekma, F., C. (Sefia, M.), 472.
Deli-Brahim, P. E., A., 20 (Dely-Brahim, off.).
Dellis (off.) (Tedelès), A., 27 (commune mixte).
Demane-el-Begrate, C., 332.
Demnia, C., 453.
Denaïria, C., 442.
Derrag, A., 280 = *Letourneux.*
Derraga-Cheraga, O., 240.
Derraga-Ghoraba, O., 240.
Derraga-Mekhaznya. O., 240.
Dilia, O., 180.
Djafra, C., 381.
Djama (ksar), C., 501.
Djama-Ghazaouate, O., 244 = *Nemours* (commune).
Djebabra, C., 501, Ksar.
Djebel-Aïssa-Mimoun, A., 40.
Djebel-Amara, O., 206.
Djebel-Anini, C., voy. Anini (el).
Djebel-Aougab [Aougueb], C. 316.
Djebel-Chechar, C., 496, 497.
Djebel-Groun, C., 393.
Djebel-Hacheche, C., 472, = *Laverdure* (1), centre chef-lieu de la Sefia, M.
Djebel-Itima, O., Tiaret, T. C.
Djebel-Louhe, A., 280.
Djebel-Messaad, A., 126.
Djedaoua, C., 498.
Djedaoua, O., 178, D. et = *Saint-Aimé*, P. E., P.-L.-M.
Djeddour (El), C., 494.
Djediane (El), A., 25.
Djelfa, A., 128. Cercle militaire.
Djemâa (La), O., 200 (Oued-Imbert), P. E.
Djemora, C., 487.
Djemila, C., 355.
Djenad, A., 52.
Djenah, voy. Ledjenah.
Djenane-Bourezg, O. (Aïne-Sefra, M.), fort, gare.
Djenane-Louz, O. (Mascara, P. E.)
Djendel, A., 256, = *Lavigerie* (Djendel, M.).
Djendel, A., 256, commune mixte.
Djendel, C. 332, = *Lannoy* (Jemmapes, M.).
Djerara, O., 226.
Djermouna, C., 403.
Djeurf, C., 494.
Djezaïr (El), 1, = *Alger.*
Djezia, C., 446.
Djidiouïa, O., 227, = *Saint-Aimé*, P. E., P.-L.-M.
Djinète (cap), hameau (Bois-Sacré, P. E.).
Djoua, C., 352.
Djouab, A., 115.
Djouidate, O., 204.
Djurdjura (et mieux Jerjera), commune mixte.
Douaïr-Flitta, O., 153.
Douaouda, A., 22, P. E.
Douera, A., 21, P. E.
Doui-Haceni, A., 160.
Doui-Khalifa-Maa, O., 270.
Doui-Tabète, O., 197, 198, 202.

(1) C'est la traduction de Djebel-Hacheche, qui signifie montagne de l'herbe verte.

Dra-ben-Khedda, A., 11, = *Mirabeau*, P. E.
Dra-ben-Khedda, A., 11, fermes Mirabeau, P. E.
Dradeb, O., 139.
Dra-el-Kaïd, C., 387 (Dra-el-Caïd, off.).
Dra-el-Mizane (1), A., 16, P. E., et C. M.
Dra-el-Remel, O., 156 = *Franchetti*.
Dra-Thebila (et non Kebila), C.,
Dra-Larba, C., 388.
Dramena, C., 335.
Draria, A., 20, P. E.
Dreate, C., 343, R.
Dreissa, C., 501.
Drouhe, C., 498.
Dyr, C. (mine) (Morsot, M.).

Eddekakna, A., 21.
Eddice, C., 293 (Eddis, off.), f. (Saint-Charles, P. E.).
Edough, C., 468, = *Sainte-Croix de l'Edough* (insus) (Bugeaud, P. E.).
Edough, C., Commune mixte.
Elisseri (off.), A., 35, R.
Elli-Zeggar, C., 443.
Enchir-Saïd, C., 461.
Ennoura, C., forme école (Fedj-Mzala, M.).
Ennouafa, C., 498.
Ez-Rahal, O., 135, P. E.
Essenam, A., 222, = *Orléansville*.
Ettenia, O., 200.
Ettenine, A., 25, hameau Rebeval, P. E.
Eulma, C., 339, commune mixte, chef-lieu à Saint-Arnaud.
Eulma-Krecha, C., 335.
Eulma-Medjabria, C., 321.

Farfar (Ksar), C., 498.
Fedjana, A., F. (Cherchel, P. E.).
Fedj-Gandoul, C., 321, nom exact et correct de El-Kantour, P. E.
Fedj-Mouca, C., 465, 466, 467 (Herbillon, P. E.).
Fedj-Mzala, C., 355, 309, C. M.
Fedjoudj, C., 334.
Fehoul (El), O., 207.
Fekane (El), O., 56.
Fendeq (El), C., P. E., 460 = *Jemmapes*, C. M.
Fennaya, C., 378 (Fenaïa off.).
Ferahna, C., 494.
Ferdjana, C., 500.
Ferdoua, C., F., 317, 312, 366 (Sidi-Merouane, P. E.).
Ferkane, C., 494.
Fermatou, C., 297 (Sétif, P. E.).
Ferradja ou Ferraga, O., 173.
Ferraguig, O., 175.
Ferroukra, A., 20.
Fesdiss, C., 488, 490 (Batna, (P E.).
Fesguia, C., 288 (Aïn-Mlila, M.).
Filiache (Ksar), C., 498.
Fkrina, C., 236.
Flissamkira, A., 36.
Fodda, A., 218.

(1) Le nom d'abord assigné officiellement à ce centre était Nadeur-Amar-Abeikane; on y substitua officieusement celui de Aine-Doukara, nom d'une source à l'ouest; puis plus tard, celui de Dra-el-Mizane, nom d'une crête voisine, fut préféré et s'imposa si bien dans l'usage qu'il devint officiel.

Fondoug, A., 23 (off. Fondouk, P. E.).
Fornaka O. (La Stidia, P. E.).
Fortassa, O., 180 = *Uzès-le-Duc* Cacherou, M.),
Foughal, A., 73, R.
Fouka, A., 2 2
Frahda, O., 270.
Fraoucène, A., 62.
Fréha, A. (Haut-Sebaou, M.).
Frenda, O., 183, chef-lieu de la commune mixte.
Frikate (El), A., 49.
Nrikate (El), C., 354.
Froha, O., 155.
Froha, O., 166, centre (Mascara, M.).
Froha (haut), 156 = *Thiersville* (Mascara, M.).

Gada (El), O., 200.
Garets, C., 379.
Gar-Roubane, 274 (off.), Gharoubane, mine (Lalla-Maghnia, T. C.).
Garta (Ksar), C., 498.
Ghamra, O., 135 (El-Ançor, P. E.).
Ghamra (Ksar), C., 501.
Ghar (El), C., 461.
Gardhaïa, A., 129.
Gharroubane, O., 274, Garroubane (off.), hameau minier, Lalla-Maghnia, T. C.
Ghassoul, O., 239.
Ghedir (El), C., 461.
Ghedir (El), C., 471 = *Saint-Joseph*, chef-lieu de la commune de Beni-Salah, M.
Ghelizane, nom correct de Relizane
Ghellaye, A., 20.
Ghementa, O., 237.
Ghemougate, C., 498.
Gherneuta, voy. Guementa, O., 237, R.
Gheraba, A., 89.
Gherazla, C., 294, 298.
Gherib, A., 83.
Ghezala. C., 461.
Ghiatra-Ouled-Ahmed, O., 270.
Ghiaira-Ouled-Messaoud, O., 270.
Ghirane, 285 (Hamma, P. E.).
Ghomeri (El), O., 142.
Ghomeri (El), O., 142 (L'Hilil, M.).
Ghomeriane, C., 309.
Ghomeriane, C., 309, 395 = *Richelieu* (Fedj-Mezala, M.).
Ghouadcha, C., 498.
Ghouadi, O., 236.
Ghoualize, O., 145.
Ghoufirate-el-Bahri, O., 178.
Ghoufirate-el-Guebli, O., 178.
Ghoufirate-Ouled-Dani, O.. 178.
Ghoufirate-Sefissifa, O., 178.
Ghrib (Ghribs, off.), A., 83.
Golea (El-), A., 130.
Gosbate, C., 483.
Gotni, O., 135, 136 = *Saint-Louis*.
Goursa, fermes, C., 324, 461 (Gastu, P. E.).
Gouraya, A., 73, R.
Gouraya, A., 73, commune, commune mixte.
Gouraye, C., 473.
Gourine (El-), A. 33.
Gourine (El-), A., 33 = *Marceau* (Gouraya, M.).
Gourn, C., 286.
Goussinète, fermes, C., 337 (El-Ouricia, P. E.).
Graffine, C., 500, voy. Chebabta.
Grarem, P. E., C., 317.
Guebelte-Zdim, C., 354.
Guelaa-Bousba, P. E., C., 325.
Guelb (El), A., 19, R.
Guellal, C., 354.

Guellal, fermes, C., 327, 354 (Righa, M.).
Guelleb-el-Oued, O., 260 = *Guillaumet.*
Guelma, sous-préfecture, C., 334.
Guelte-Bouzid, O., 260 = *Crampil.*
Guelte-Zerga, fermes, A., 17 (Aumale, P. E.).
Guelte-Zerga, C., 337, 338.
Guemar, C., 500.
Guementa, O., 237, R.
Guenadza, O., 185 bis.
Gueraïria, O., 145.
Guerara, A., 129.
Ouerbes, C.. 332.
Guerboussa, A., 283.
Guerboussa, O., 145, bis, R.
Guercha, O., 184.
Guerdjoun, O., 156.
Guerraridj, O., 239, 241.
Guerfa, C., voy. Aïne-Guerfa (Guettar-el-Aïche, P. E.).
Guergour, C., 385 = *Lafayette*, chef-lieu de Guergour, M.
Guergour, C., 402.
Guergour, C., 385.
Guernamar, C., 286.
Guerra (El-), C., 308, centre, station (Ouled-Rohmoun, P, E.).
Guerrara, A., 132 (Ksar).
Guerraridj, O., 239, 241.
Guerrouaou (El-), O., 228.
Guerrouma, A., 35.
Guertoufa, O., 186.
Guertoufa, O., 186, centre (Tiaret M.).
Guetna (El-), O., 156.
Guettara, C., 311.
Guettar-el-Aïch, P. E., C., 308.
Guidjal, C., 337.
Guidjal, fermes, C., 337 (Eulma, M.).
Guidjali, C., 417, 420 = *Duquesne.*
Guirèse ou Quirèse, O., 179.
Habecha (El-), O., 179.
Haboucha, O., 156.
Habra, O., 175 (Pérégaux, P. E.).
Haçaïba, P. E,, O., 200 = *Magenta* (Telagh, M,).
Hachem-Darough-Fouaga, O., 140.
Hachem-Darough-Mahta, O., 140.
Hacine-ben-Ali, A., 85 = *Locerdo.*
Haci (El-), C., 286 (El-Hassi, off.).
Haci (El-), fermes, C., 297 (Sétif).
Haci-Ameur, P. E., O., 135, 136 (Assi-Ameur, off.).
Haci-ben-Ferreah, O., 135, 136 = *Legrand*, P. E.
Haci-ben-Oqba, P. E., O., 135, 136.
Haci-bou-Nif. P. E., O., 135, 136 (Assi-Bounif, off.).
Haci-Chebbata, A. = *Fort-Miribel* (El-Golea, M.).
Haci-Daho = *Boutin*, Mekerra, M.
Haci-el-Djir, P. E., O., 135. 136 = *Fleurus.*
Haci-el-Homeur, A. = *Fort-Mac-Mahon* (El-Golea, T. C.).
Haci-Nifel (Fort de) (El-Golea, M.).
Haci-Zehara, O., 200 = *Tassin* (Mekara, M.).

L. RINN.

(A suivre).



CHANSONS KABYLES

DE SMAÏL AZIKKIOU

(Suite. — Voir le n° 233)

IV. — Moh'ammed Amoqran Ou Qassi

1

A oui itemiizen, h'assi,
Oui ir'eran Essoussi,
Oui ifehmen ad'itseh'aqqiq.

2

Moh'ammed Amoqran n aïth Qassi,
Eddeheb en tseroussi,
Elfat't'a b oufzim oulciq.

3

Ma lah, a bab elkoursi,
Elbaï athounsi,
D'i Amraoua ag our' adhriq.

(1) Il faut prononcer *oui temiizen, oui r'eran, oui fehmen.*

(2) Moh'ammed Amoqran, fils du bach-ar'a des Amraoua, Belqassem-Ou Qassi (Voir, sur la famille Ou Qassi, le tableau généalogique et la notice détaillée publiée par M. le colonel Robin, dans la *Revue africaine*, 1898, p. 319 et s. Sur le rôle de cette famille pendant l'insurrection de 1871, voir *Histoire de l'Insurrection de 1871*, par Louis Rinn, p. 275 et s.). Moh'ammed Amoqran, après avoir été déporté en Nouvelle-Calédonie, fut gracié en 1879 et revint en Algérie, où il est mort. Son cousin Ali Ou Qassi, dont il est ques-

CHANSONS KABYLES

DE SMÂÏL AZIKKIOU

(Suite. — Voir le n° 233)

IV. — Moh'ammed Amoqran Ou Qassi

1

Vous qui savez apprécier, écoutez-moi ;
Vous qui avez étudié Essoussi,
Et qui comprenez exactement.

2

Moh'ammed Amoqran, de la famille Qassi,
C'était l'or qu'on serre précieusement,
L'argent d'une broche plaquée (d'indigo).

3

Malheur ! lui qui était sur le trône,
Semblable au bey de Tunis,
C'est aux Amraoua qu'il subit sa destinée.

---

(1) *Essoussi*, Moh'ammed ben Saïd ben Moh'ammed ben Yah'ia, auteur d'un ouvrage d'astronomie intitulé *El Maqnâ*, vivait au XIe siècle.

(3) *Qu'il subit sa destinée ;* litt. : qu'il prit le tour, que son tour l'atteignit.

4

Mi irra azenad' iffoussi,
Baroud ou reçaci,
Netsa itheddou d' ettelh'iq.

5

Oui izemren ath id iâaci ;
Ach-h'al d' ah'arci,
S oudjed'âoun ad'itseneqniq.

6

Ibd'a t'rad' si Aïn Fassi ;
Ag zouer thissi,
R'er Boud'ouaou iah'ma eddaqdiq.

7

As mi iers g ath Aïssi,
Elberr aok ifsi,
Koull elârch ibd'a ettechouiq.

---

tion dans la chanson suivante, fut également déporté à la suite de l'insurrection. Il a été amnistié en 1893 et est retourné en Kabylie, où il vit encore.

(4) Le mot *zenad'* (chien de fusil) est évidemment mis pour désigner le fusil.

(5) *Ah'arci.* On nommait ainsi les serviteurs formant la garde du corps des personnages marquants ; c'étaient souvent des nègres, choisis parmi les hommes les plus robustes, les plus braves et les plus dévoués.

(7) *Tachouiq.* On entend par ce mot les chants qui accompagnent certaines cérémonies, et principalement la réunion des pèlerins au moment de leur départ pour la Mecque.

4

Quand sa main saisissait le fusil,
La poudre et les balles,
Il marchait avec l'éclair.

5

Qui aurait pu lui résister ?
Combien de serviteurs (l'accompagnaient),
Avec des chevaux hennissants !

6

Il engagea le combat à partir d'Aïn-Fassi ;
C'est là qu'il fit avancer sa troupe,
Et la mêlée s'étendit jusqu'au Boudouaou.

7

Quand il vint camper aux Aïth-Aïssi,
Le pays entier brisa ses liens ;
Dans chaque tribu, des chants (de guerre) retentirent.

---

(4) *Quand sa main saisissait le fusil* ; litt. : quand il plaçait le fusil à droite, c'est-à-dire quand il armait, ou épaulait son fusil. — *Avec l'éclair*, c'est-à-dire la lueur des coups de feu.

(5) *Lui résister* ; litt. : lui désobéir.

(6) *Aïn-Fassi*, près de Tizi-Ouzou. — *Boudouaou*, rivière qui se jette à la mer près de l'Alma.

(7) *Brisa ses liens* ; litt. : se dénoua, c'est-à-dire se révolta.

8

Abd el-Madjid d' Outhounsi
Nâouddithen d' amouansi,
Nir'il ath nesâou d' errefiq ;

9

Zir' izenzar' d elâaci,
Aï nerrez am dhebsi ;
Thamourth thour'al d'i ettâouiq.

10

Itserou Moh'ammed n aïth Qassi,
I egmas itouacci :
D' fellak sebbeler' afniq.

11

Mi iâdda louhi imensi,
Lefnar ad' ikhsi ;
Thasas thetsouddoum thetseriq.

12

Oui sâïr' thoura ad' isthaqsi ?
A rebbi, ouansi,
Moh'ammed âzizen ath nechtiq.

8

Abd el-Madjid et le bey de Tunis
Viendraient, disions-nous, à notre aide;
Nous pensions les avoir pour compagnons.

9

Mais loin de là, le mécréant nous trahit.
Nous fûmes brisés comme une assiette,
Et le pays tomba dans la désolation.

10

Moh'ammed naïth Qassi pleurait;
Il faisait ses recommandations à son frère :
C'est pour toi que j'ai vidé mon coffret.

11

Lorsque arrivait l'heure du souper,
Et que sa lampe s'éteignait,
Son cœur saignait de douleur.

12

Qui maintenant s'informera (de moi)?
Mon Dieu, viens à mon secours!
C'est mon bien-aimé Moh'ammed que je réclame.

---

(8) *Abd el-Madjid,* sultan de Constantinople.
(9) *Nous trahit;* litt. : nous vendit.
(10) *J'ai vidé mon coffret;* litt. : j'ai sacrifié un coffret.
(11) *Son cœur saignait;* lit. : son foie dégouttait en brûlant.

13

R'ours erraï ettih'archi ;
Senent d'i koull chi,
Seg Ledzaïr ar Ath Fliq.

14

R'ours d' essemid' amrecchi
Ag h'obb i outchi,
Aksoum d' elouard itsilqiq.

15

Thissas g izem aouah'chi,
Mi iqeddem elr'achi.
Ouin iâyan izouir s amdhiq.

16

Zerâan anh'as d'i thouddar.
Nekhazenith iougar ;
Choubar'th d' eççaba s ah'ariq.

17

A khaouni la thnesmedjegar
Bou tasbih' d' amrar ;
Enâar a Boubekr Eççeddiq.

13

C'était un homme de jugement et d'initiative ;
On l'avait constaté en toutes choses,
D'Alger jusqu'aux Aïth-Fliq.

14

C'était la meilleure farine
Qu'il aimait pour sa nourriture,
Et de la viande tendre comme la rose.

15

Il était redouté comme un lion farouche,
Quand il chasse devant lui la foule.
Qui est fatigué de vivre se mette sur son passage !

16

On a semé la haine dans les villages ;
Nous la cachons sous terre, et il en reste toujours :
C'est comme l'abondante récolte d'un champ défri-
[ché.

17

Le khouni, nous nous en moquons,
Eût-il un chapelet long comme une corde.
Interviens pour nous, ô Abou Bekr Ecceddiq.

---

(13) *D'initiative ;* litt. : de ruses, d'expédients.

(14) *La meilleure farine ;* litt. : de la farine aspergée, c'est-à-dire dont le blé a été aspergé avant d'être moulu. Il paraît que cette farine est la meilleure.

(15) *Sur son passage ;* litt. : se mette devant lui dans un passage étroit.

(17) Le *khouni*, pl. khouan, affilié d'une confrérie. — *Abou Bekr Ecceddiq*, premier calife et beau-père de Mahomet.

18

S elbezra mi nemh'arh'ar,
Neguered aok s annar ;
Koulh'a inker egmas achqiq.

19

Iatti aqelmoun r'er ouad'far ;
Br'an amechrar,
Indel bou ellebsa n erqiq.

20

Koull ioum la nettemh'abbar.
Idheh'a nemiouffar,
R'as elhemm la d it't'erdhiq.

21

Aam ouah'd' ou sebâïn d' aoussar ;
Ma d' elketab ichar,
Ir'ab elh'aqq d' ettah'qiq.

V. — Ali Ou Qassi

1

Eccelat r'efek, a nebi, s leqias,
Benin guer thour'mas,
S elâdd n ecchedjour d'erremali !

18

Quand l'impôt de guerre nous affola,
Nous tombâmes tous sur l'aire,
Chacun renia son frère germain.

19

Le capuchon du burnous fut tourné vers le bas.
On donna la préférence aux mauvais sujets,
Et les gens propres furent humiliés.

20

Chaque jour nous étions dans les transes ;
Quant à nous entr'aider (non pas) ;
Sans répit les malheurs se succédaient.

21

L'année 1871 fut l'année terrible.
Les livres l'avaient bien prédit ;
La justice disparut ainsi que la vérité.

V. — Ali Ou Qassi

1

Béni sois-tu, Prophète, suivant tes mérites,
Toi dont la louange est douce à la langue,
Autant de fois qu'il y a de feuilles dans les arbres et
de grains dans les sables ;

---

(18) *Sur l'aire* : comme des gerbes que l'on va battre. — *Chacun renia son frère germain*, de crainte de payer pour lui.

(19) *Les gens propres* ; litt. : l'homme aux vêtements fins.

(20) *Nous entr'aider* ; litt. : nous cacher les uns les autres.

(21) *L'année terrible* ; litt. : vieille, c'est-à-dire l'année de notre fin, de notre mort.

(1) *Douce à la langue* ; litt. : entre les dents. — *De feuilles dans les arbres* ; litt. : autant qu'il y a d'arbres et de sables.

2

Ih'obb Allah s elârifas,
Itseh'inni f eloummas,
Incerith r'ef oudjahli.

3

Atheq errouh' d'i eddar laïas,
Et'lam thidhoullas,
Abdelqader Eldjilali.

4

Bismi llah ad'bd'our' f elsas,
Anektheb akerras,
Ceffar'th our d'egs ankali.

5

R'ef eldjil a d' amenh'as,
Nâdda thilas,
El mâna our d' egnar' thelli.

6

Men t'illik eddoula n erreçaç,
Itsehouddoun thour'mas,
Ferrezen irgazen en lâali !

7

Aqlar' nebedd amed'ras ;
Irkoul nemih'araç,
Khellefen lâbed' am oulli.

2

Toi qui fus l'ami de Dieu, que tu connus,
Qui fus plein d'amour pour ton peuple,
Et que le Seigneur fit triompher des païens !

3

Sauve mon âme dans l'autre vie,
Au sein des ténèbres profondes !
O Abdelqader El-Djilali !

4

J'invoque d'abord le nom de Dieu.
Je veux remplir un cahier de mes chants ;
Je les ai polis et purgés de toute impureté.

5

Je veux parler de cette époque de malheur
Où nous avons franchi les bornes,
Où nous avons perdu toute valeur.

6

Qui te ramènera, règne du plomb,
Pour briser les dents (aux méchants)
Et pour distinguer les hommes de cœur !

7

Nous tenons debout comme tient une haie,
Tous pressés les uns contre les autres ;
On a laissé les gens comme un troupeau de brebis.

---

(3) *Dans l'autre vie* ; litt. : dans la maison de la désespérance.

(5) *Nous avons perdu toute valeur* ; litt. : il n'y a plus de signification en nous.

8

La khazzenen medden aok si neh'as;
La iberren ouqerdhas;
Ouehmer' achou d nessouli.

9

Elh'okm en toura nesebbebas;
Nemmetch neceberas
Guer imensi d' imekli.

10

Iaoudhii n loukhbar ib ouas,
Khas rouh'eth, a thoullas,
S lebki âdhem n eddouali.

11

Selben làbed' aok fellas;
Khas ah'zen, a immas,
D' elkhil r'ef id itechali.

12

D'i Themd'a ir'li ouâssas;
Slan aok ladjenas,
Iour'al ouassif d' elkhali.

8

Tout le monde fait provision de malheurs ;
On roule la cartouche.
Je me demande quel sera notre profit.

9

Le régime actuel, c'est nous qui l'avons créé.
Nous sommes mangés, et nous nous y résignons,
Les uns au souper, les autres au déjeuner.

10

La nouvelle me parvint un jour.
Allez maintenant, ô femmes, pleurez
Plus abondamment que la vigne.

11

Son départ fut pour tous un deuil.
Tu peux le pleurer, toi sa mère,
Et vous, chevaux sur lesquels on voyait flotter son [manteau.

12

Il est tombé, le rempart de Thamda.
Tous les peuples en furent informés.
La vallée demeura déserte.

---

(8) *Tout le monde fait provision ;* litt. : emmagasine.

(10) *La nouvelle.* Il s'agit sans doute de la nouvelle de la reddition d'Ali Ou Qassi, qui fit sa soumission le 30 juin 1871, six jours après le combat d'Icheriden (la prononciation exacte est Icherridhen). — *Plus abondamment que la vigne* qui vient d'être taillée.

(12) *Le rempart ;* litt. : le gardien, Ali Ou Qassi, qui habitait Thamda. — *La vallée* du Sebaou.

13

Outhend i ddebich s athmas ;
D'i thebrats ennanas
Ag çaren elqaïd Ali.

14

Ar d' asthah'koum imah'bas :
Elberr effer'enas ;
Thikli r'er kayan d' izli.

15

Moh'ammed Sâïd thetchouras ;
Seqant imer'dhas,
Ir'ab it'idj netsouali.

16

Ma lah ! ia sebâ bou thissas,
Eddeheb en touinas,
Aserh'an r'er sidi Ali.

---

(13) *Ennanas*. Il faudrait régulièrement ennanasen ; mais la rime ne le permet pas.

(14) *Asthah'koum*. Il faudrait régulièrement *asenthah'koum*.

(15) *Thetchouras*. Le sujet est sous-entendu.

(16) *Touinas*, pluriel de *thaouinasth*.

13

On a envoyé une dépêche aux siens,
Ainsi qu'une lettre, pour leur dire
Ce qui est arrivé au caïd Ali.

14

Racontez aux prisonniers
Qu'ils sont bannis du pays.
Le voyage de Cayenne est terrible.

15

Moh'ammed Sâïd a fini ses jours.
Les chrétiens lui ont donné du poison.
Notre soleil a disparu.

16

Hélas ! ô lion redouté,
Or des bijoux précieux,
Cheval de Sidi Ali !

---

(13) *Aux siens;* litt. : à ses frères. — *Ce qui est arrivé au caïd Ali.* Quand il fut condamné par la Cour d'assises.

(15) *A fini ses jours;* litt. : a été remplie pour lui (sa destinée). — *Les chrétiens;* le texte dit : *les plongeurs*, ou les plongés, qualification tirée de ce fait que les chrétiens, pour venir en Algérie, ont traversé la mer. Telle est l'explication qui m'a été donnée. Mais on peut voir aussi dans le mot *imer'dhas* une allusion au baptême des chrétiens. C'est ainsi que l'a compris le général Hanoteau (*Poésies populaires de la Kabylie*, p. 5).

(16) *Or des bijoux précieux*; litt. : des boucles d'oreilles. — *Cheval de Sidi Ali.* Tous ces compliments sont à l'adresse de Moh'ammed Sâïd, qui est comparé au cheval d'Ali ben Abou Taleb. Moh'ammed Sâïd, cousin du caïd Ali Ou Qassi, mourut à Thamda en 1878 ou 1879. Inutile de dire qu'il ne fut nullement empoisonné.

17

Mi izd'em ad'ig afernas;
H'akkounar' fellas,
Senent Aârab Aqbaïli.

18

R'elin labradj s leqouas;
Houddan armi d' elsas;
Et't'aïfak, a nebi, ther'li.

VI. — La mort du bach-agha

1

Nek as mi hedjar' elqeran,
Thazallith ramadhan,
H'amd'er' rebbi d' elâaref.

2

Teneddhimer' am Bou Amran
D'i resoul d' ecchikran,
Oui ikhed'men elkhir d' athnouguef.

3

Elbâdh iâddan ir'eran,
Lâbed' imeradhan,
Ouin kerhan medden achou r'ef?

17

Quand il s'élançait, il faisait un carnage
Des chrétiens ; on nous l'a raconté ;
Arabes et Kabyles le savent.

18

Les maisons sont tombées, avec leurs arceaux,
Rasées jusqu'aux fondements.
Ton parti, ô Prophète, a succombé.

VI. — La mort du bach-agha

1

Puisque j'ai appris le Coran,
Les règles de la prière et du jeûne,
Je loue d'abord Dieu, qui sait tout.

2

Je chante, comme Bou Amran,
La louange du Prophète.
C'est celui qui a fait du bien, que nous exaltons.

3

Quelques-uns de ceux qui ont étudié autrefois
Étaient des hommes pacifiques.
Pourquoi haïrait-on quelqu'un ?

---

(17) *Il faisait un carnage* ; litt. : il faisait une brassée ; afernas, fagot d'herbes ou de branches que l'on jette sur le feu.

(2) *Bou Amran,* chansonnier célèbre.

(3) *Pourquoi haïr quelqu'un* ; litt. : celui qu'on hait, pourquoi ?

4

Ad'lessar' lh'adith illan
R'ef aïn idheran,
Oui ifehmen ad'ir'ouilef.

5

D'elkhil mi k ibd'a aqeran,
Our isâï ah'aran,
Men r'ir oui itsenouzoun elef.

6

El Hadj Moh'ammed n Aïth Moqran
Inr'ath ousekran !
Medjana izd'er'its iilef.

7

As mi ennour'en d'i El Khazzan,
Iroumien enzan ;
Ag dheran d' elah'lalef.

8

Eqqimen d'i themourth am iizan ;
Ih'ar ouguezzan ;
At'ebib iketteben itlef.

4

Je baserai tout mon récit
Sur ce qui est arrivé.
Quiconque l'entendra sera attristé.

5

Quand ses chevaux prenaient leur course,
Aucun ne s'arrêtait;
Chacun d'eux valait mille francs.

6

El H'adj Moh'ammed n Aïth Moqran
A été tué par un soldat ivre.
La Medjana est habitée par les porcs.

7

Le jour où on combattit à El Khazzan,
Les chrétiens furent anéantis.
Quelle défaite pour les cochons!

8

Ils jonchèrent le sol comme des mouches.
Le magicien en a été stupéfait.
Le médecin qui écrivait a péri.

---

(4) *Je baserai tout mon récit;* litt. : je baserai le récit étant; c'est-à-dire tout mon récit sera fondé sur la vérité.

(5) *Quand ses chevaux prenaient leur course*; litt. : les chevaux quand ils te commencent la lutte. — *Pas un ne s'arrêtait*; litt. : n'était rétif.

(6) *El Hadj Mohammed n Aïth Moqran*, bach-agha de la Medjana, chef de l'insurrection de 1871.

(8) *Le magicien*, etc... Je traduis littéralement ce vers et le suivant, sans être sûr de leur véritable signification.

9

D'i lkhouabi bd'an agzam ;
Isellem eddouzan,
Ass enn fellas d' imchennef.

10

Oued Souflat idhra ezzouzan,
D' Drâ el Mizan,
Oui illan elh'ad'eq idhref.

11

Ath Moqran am elbizan,
S tsemag d' ouezlan,
Men r'ir oui irfed'en açoudhef.

12

Mi d ir'li asalas n ezzan,
Lafrik d' imah'zan,
Eddin ass enn irrefref.

13

Etserer'k, a bab iguenouan,
Ikhleq ouin irouan,
R'ourek aï nedja nkellef.

9

Les Kabyles commençaient à couper les tentes,
Le Français abandonnait son fourniment;
Cette journée pour lui fut un désastre.

10

A Oued Souflat eut lieu la bataille,
Ainsi qu'à Dra-el-Mizan.
Que l'homme intelligent se tienne sur ses gardes!

11

Les Moqranis sont comme des faucons;
Ils chaussent la botte et l'éperon;
Chacun d'eux porte un talisman.

12

Lorsque tomba la poutre de chêne,
L'Afrique demeura consternée,
Ce jour-là l'islamisme fut brisé.

13

Je t'implore, Maître des cieux,
Toi qui créas l'homme;
C'est à toi que nous nous confions.

---

(10) *Oued Souflat*. C'est là que fut tué le bach agha, le 5 mai 1871.

(12) *La poutre de chêne*; litt. : la poutre de zéen; il s'agit du bach-agha, comparé au faîtage qui supporte les chevrons d'un édifice.

(13) *Qui créas l'homme*; litt. : qui créas celui qui est rassasié. — *Nous nous confions;* litt. : c'est chez toi que nous laissons nous chargeons.

14

Dâar'k s ennebi lâdnan,
D' eççah'aba aok en ellan,
Athman d' sidna Youssef.

15

Atheq errouh' d'eg eddiouan,
D' kera d'a islan,
Themenâadhar' seg lekchaïef.

VII. — Le châtiment

1

A oui itemiizen, h'assi,
Ma theqaredh g Essoussi;
Fehm a oui illan d' imh'akkar.

2

R'ef ath Moqran d' ath Qassi,
Br'an lânad' s elkoursi,
Bla elmedfâ d' elâskar.

3

Mi thenikchem elousouasi,
Efkan i elberr thimessi;
A h'alil ou r'ezfan laâmar.

14

Je te supplie, au nom du Prophète
Et de tous ses compagnons,
Au nom d'Athman et de Joseph ;

15

Sauve mon âme au jugement dernier,
Sauve ceux qui m'écoutent ici,
Et préserve-nous de la honte.

VII. — Le châtiment

1

Homme de sens, écoute-moi,
Si tu as étudié Essoussi ;
Comprends-moi, toi qui as du jugement.

2

Les Moqranis et les Ouled Qassi
Ont voulu lutter contre le gouvernement,
Sans canons ni soldats.

3

Quand les mauvaises pensées emplirent leur tête,
Ils allumèrent l'incendie dans le pays.
Malheur à ceux qui vivront de longs jours !

---

(14) *Au nom du Prophète.* Le texte porte : *le prophète (descendant) d'Adnan.*

(15) *Au jugement dernier* ; litt. : *sur le registre* (des comptes), ou encore : *dans l'assemblée* (du jugement dernier).

4

Arbâa ouaggouren thekhsi,
Thiarsi ichoudden thefsi,
H'adharenas medden aok i lâar.

5

Ther'lid elr'erama tissi;
Settin settin i theroussi,
Aouintid oualla h'abbar.

6

Zenzen medden ler'eroussi,
Ernan oula d' elleboussi,
Thagounith r'ef medden thezouar.

7

Thamoqrant d'eg ennekassi,
D' elhemm oui illan d' asbaïssi,
D' netsa aï d' essebba ellefqar.

8

Mara adias ad'istheqsi,
S elguirrou iaok d' ousebsi,
Ad'ibd'ou medden s elâar.

9

Ernou elqaïd d' amenh'assi,
D' amezlout' d' eleflassi,
Iouqem etterika s elr'edar.

10

Thamourth illan d' eddehoussi,
Thenza r'ef babis boukhsi,
Our as mazal atizar.

4

En quatre mois le feu s'éteignit,
Les nœuds les plus solides se délièrent,
Et tout le monde connut la honte.

5

L'impôt s'abattit sur nous à coups répétés ;
Soixante écus par tête à chaque fois ;
Apporte-les ou débrouille-toi !

6

Les gens ont vendu leurs arbres à fruits,
Et même leurs vêtements ;
C'est pour eux une époque terrible.

7

La plus dure des épreuves, et le plus grand
Malheur nous vient des anciens spahis :
Ils sont la cause de notre misère.

8

Quand l'un d'eux vient aux informations,
Avec la cigarette et la pipe,
Il commence par lancer l'injure.

9

Le caïd est, de plus, un homme néfaste ;
Il était pauvre et sans ressources,
Et s'est enrichi par la trahison.

10

La terre la plus fertile
A été vendue à vil prix ;
Son propriétaire ne la verra plus.

11

Our iksib oula thikhsi,
D' elfaqir embla imensi;
Elh'okm en rebbi asneçbar.

12

Ouah'd' ou sebâïn mendjoussi;
D'egs aï d' ilfa elbroussi,
D' netsa aï d' essebba n eccharr.

13

Ebd'out id seg Aïth Aïssi,
Roh' aremma d' Oud'rissi,
Atezeredh laâdjeb moqqar.

14

Iqdhâ g ezzoui ledroussi;
Nour elâïlm d'egsent ikhsi,
Ikfa lh'izb d' oukerrar.

15

Ikhela fellar' elmerassi,
Ath Moqran iaok d'Ath Qassi,
Ben Ali Cherif ou Allah ar int'ar.

11

Il ne possède même plus une brebis ;
Il est indigent et souffre la faim ;
C'est la volonté de Dieu, résignons-nous !

12

1871 est l'année maudite,
Où commencèrent les procès ;
Elle est la source de nos maux.

13

A partir des Beni-Aïssi
Jusqu'à Ben Dris,
On voit des choses bien étranges.

14

Le Gouvernement a supprimé les cours dans les [zaouïas,
La lumière de la science s'y est éteinte ;
Il n'y a plus de lecteurs, ni d'étudiants.

15

Il a détruit nos maisons de refuge,
Les Moqranis et les Ouled Qassi ;
Et Ben Ali Cherif, par Dieu ! fut bien éprouvé.

---

(11) *Il souffre la faim* ; litt. : il est sans souper.

(12) *L'année maudite* ; litt. : impure, souillée. — *Les procès*. Il s'agit évidemment des procès-verbaux pour pacage dans les forêts.

(13) *Beni-Aïssi*, tribu à proximité de Tizi-Ouzou. — *Ben Dris*. La zaouïa de Ben Dris est située dans la tribu des Illoula-Ou-Malou, près de celle de Sidi Abderrahman, à peu de distance de la limite des départements d'Alger et de Constantine.

(15) *Il a détruit nos maisons de refuge* ; litt. : il a détruit nos ports. — *Ben Ali Cherif*. Mohammed Saïd ben Ali Cherif, marabout et

16

Irza eddin am oudhebsi ;
Techoudd fellar' thiarsi.
A Rebbi, ketch d' ennadhar.

17

Iah'bes elmal our iksi,
S lamer oui illan d' asbaïssi ;
Elqaïd ibd'a azour'ar.

18

Aqlar' marra netesassi ;
Elr'ani errant d' aflaïssi,
A essolt'an, bab ellamar.

(A suivre.)

16

Il a brisé notre religion comme on brise une assiette ;
Des liens solides nous enserrent ;
Mon Dieu, c'est toi qui juges tout.

17

Il a enlevé aux bestiaux les pâturages,
Par l'ordre d'un ancien spahis,
Et le caïd commence à les emmener (pour les vendre).

18

Nous sommes tous réduits à mendier ;
Du riche ils ont fait un indigent,
O Souverain Maître, ô Tout-Puissant.

J.-D. LUCIANI.

---

ancien bach-agha de Chellata, fut condamné, après l'insurrection, à cinq ans de réclusion ; mais il fut gracié et exempté des effets du séquestre apposé sur les biens des insurgés. Ben Ali Cherif es mort, il y a deux ans, près d'Akbou.

UNE LETTRE DU BEY DE CONSTANTINE

EN 1827

Les circonstances ont mis en notre possession l'original d'une lettre par laquelle, à la date du 14 juin 1827, El-Hadj Ahmed ben Mohammed, bey de Constantine, donne aux autorités et aux habitants de Bône des instructions sur la conduite qu'ils auront à tenir vis-à-vis des navires de guerre qui s'approcheront de leur port et à l'égard des Français et des autres chrétiens qui habitent leur ville.

Nous avons pensé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à faire connaître ce document, d'abord parce que le nombre des pièces authentiques provenant des anciennes autorités de la Régence ne sera jamais trop considérable, mais aussi parce que celui-ci a été, il y a tout lieu de le supposer, provoqué par l'incident qui s'était produit peu de temps auparavant (30 avril 1827) entre le dey Hussein et le consul Deval.

Bien qu'El-Hadj Ahmed-Bey ne nomme pas dans sa lettre la personne de laquelle émanent les instructions qu'il transmet, il en dit assez cependant pour qu'on puisse comprendre qu'il ne fait que communiquer les ordres du Dey. Ce dernier devait, en effet, s'attendre à ce que des actes d'hostilité fussent, à brève échéance, exercés par la France, et il se hâtait de prescrire les mesures nécessaires pour être en état de repousser toute attaque. Des instructions à peu près identiques à celles de Bône, durent, sans doute, être données aux autres villes maritimes de la Régence.

Les recommandations faites tant pour que les Français et les autres chrétiens ne fussent pas molestés que pour obtenir d'eux, en cas de départ, une déclaration attestant qu'ils quittaient le pays volontairement, peuvent, semble-t-il, être interprétées comme indiquant de la part du Dey l'intention de laisser à son différend avec M. Deval le caractère personnel qu'il tenait à lui conserver.

Il ne paraît pas exagéré de penser que ces instructions restèrent en vigueur jusqu'en 1830, et on peut même trouver un exemple de leur application, probablement le seul qui se soit produit, dans l'agression dont fut l'objet le vaisseau français *La Provence*, le 3 août 1829. Ce navire, qui était mouillé en face le fort Bab-Azoun, à peu près à l'endroit occupé par l'angle S.-E. du port actuel, appareilla par des vents de la région E. qui le forcèrent à venir passer sous les canons des forts de la Marine et à pénétrer ainsi dans la zône dont les forts devaient, d'après les instructions qui nous occupent, interdire l'accès. Des signaux, les mêmes que ceux prévus par ces instructions, furent faits par les forts pour inviter le vaisseau à s'éloigner (1). On s'explique que celui-ci n'ait tenu aucun compte de ces avertissements, soit parce qu'il lui était peut-être impossible de modifier sa route, soit parce que le commandant, sachant qu'on n'ignorait pas la mission qu'il venait de remplir, avait tout lieu de se croire couvert par le pavillon parlementaire qu'il portait en tête du mât de misaine.

Le Dey, on le sait, a toujours affirmé qu'il n'avait pas donné l'ordre de tirer sur le vaisseau français, et cela est à croire ; mais on peut se demander si le commandant de la marine algérienne, Ibrahim, ou peut-être le

---

(1) Voir, au sujet de ces signaux, X. Bianchi, *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S. M.*, « *La Provence* », page 60 ; « *La prise d'Alger racontée par un captif* », *Revue Africaine*, 20e année, page 33.

chef des canonniers (1), en agissant comme il le fit, fut de bonne foi, c'est-à-dire, s'il obéit simplement et maladroitement à sa consigne ou si, au contraire, il équivoqua afin de trouver une occasion de satisfaire ses sentiments de haine pour la France. On comprendra qu'il ne nous soit pas possible de répondre à cette question que le hasard seul permettra peut-être plus tard d'éclaircir.

Le personnage qu'El-Hadj Ahmed Bey délègue vers les autorités et les habitants de Bône et que dans sa lettre il désigne sous le nom ou plutôt sous le qualificatif de « mercanti », était Si El-Hadj Ammar ben Zagouta, chef d'une famille des plus honorables de Constantine et homme de grand jugement. Ses mérites et son âge avancé ne le mirent cependant pas à l'abri des intrigues, et El-Hadj Ahmed Bey le fit exécuter vers 1832. Son fils, que la lettre cite, Si El-Hadj El-Mekki, est mort en 1882. Il se rangea du côté de la France dès l'entrée de nos troupes à Constantine et sa conduite à notre égard fut toujours des plus loyales. Un fils d'El-Hadj El-Mekki, Si El-Arbi ben Zagouta, également décédé, était caïd de la tribu des Telaghma pendant l'insurrection de 1871. Bien qu'entouré de populations soulevées, il sut, par son courage et sa fermeté, maintenir l'ordre chez ses administrés et conduire en lieu sûr divers colons que leur situation dans des fermes isolées exposait plus particulièrement aux attaques des rôdeurs et des coupeurs de route.

La lettre du Bey, dont ci-après le texte et la traduction, est écrite entièrement au recto d'une feuille de papier assez fort, ayant 0m371 de hauteur et 0m257 de large. Le cachet est de forme légèrement oblongue; son grand diamètre mesure 0m0325 et le petit 0m0285. Il est

(1) C'est ce dernier fonctionnaire que Hamdan ben Othman Khodja dans son *Aperçu historique et statistique sur la régence d'Alger* (p. 171) désigne comme ayant ordonné le tir.

apposé au verso de la lettre, à 0m07 du bord inférieur et à 0m02 du bord de droite. Un cercle, coupé par un fleuron à chaque extrémité du grand diamètre, entoure le cachet et contient dans la moitié supérieure la première partie de la devise ; la seconde est inscrite dans la moitié inférieure. Les noms du Bey et la date de l'année où le cachet a été gravé sont portés dans la partie centrale.

الحمد لله   وصلى الله على سيّدنا ومولانا محمد
وعلى اله وصحبه وسلم تسليمًا

حفظ الله تعلى ذات المعظمين المكرمين الاجلا السّادة العلما الفقها ببلد عنّابة والمعظم السيد شيخ عنابه وكافة المعظمين اولادنا الاغه والديوان المنصور بالله تعلى ببلد عنّابه والنوباجيه واعيان اهل عنّابه انكشاريه ومالكيه وخصوصًا الطبجيه اكرمهم الله ورعاهم السّلام عليكم ورحمة الله تعلى وبركاته ورضوانه وتحياته وبعد فالذى يكون في علمكم هو خير ان شاء الله امرٌ ممن تلزمُنا واياكم طاعته ويجب علينا وعليكم الامتثال لامره ان تقفوا وقوف الجد والاجتهاد والتيقظ والانتباه وتحرسون الحراسة التامة جيهة البحر ليلًا ونهارًا والتوكيد الاهم على الطبجية فلا يتاخر منهم احد ولا يبيت منهم في داره وتتفقدون الطبابن وتصلحون امر المدافع والفراريط بحيث يكون امرها موجودًا حاضرًا ولا تفرطون في امر العسّة في الطبابن والاماكن التى يخشى منها ولا يقع منكم تقصير ولا تفريط البتة البتة فانكم اهل ثغر فالزموا حراسته وابذلوا جهدكم على حسب عادة غيركم في الوقوف الاكبر فان لكم بكل لحظة

حسنة وثوابًا وهذا الامر هو اعظم الامور عزما وحزما واعلموا ان ممّا
امرتم به امرا واجب عليكم الاهتمام بشانه والعمل عليه ان تراعوا
كل شقف قاصدا لعنابه فان كان من بتاتيل المراجنيه او الباركوات
او البارزقان التى لا يخشى منها بادرة مكروه فليدخل المرسى على
العاده واما اذا ابصرتم شقف فرصان قاصدا الى عنابه فاعملوا له
القُومَادَه من بعيد فاذا لم يرجع الى ورايه وبلغ حد الرميه فارموه
بالمدفع من غير حجر ولا كوره فان لم يرجع وتمادى داخلا فبادوره
بالرمى بالمدفع بالكور وغرقوه واهلكوه قبل ان يدخل تحت الرميه
وثبتوا امركم وحققوا وليكن عملكم على حسب ما بيّناه لكم فان
شقوق العافيه ظاهره وشقوق الفساد لا تخفى فلتكونوا اهل يقظة
وفطنة والله يكون في عونكم واما النّصارى الفرنصيص الذين
في عنابه فاياكم ثم اياكم ان يتعدى عليهم احد او يظلمهم او يضيع
لهم شى من مالهم فان ارادوا المقام في عنابه فعليهم امان الله لا
ينالهم مكروه وان ارادوا الانتقال الى بلادهم برضاهم وطواعيتهم فلا
يمنعهم احد ولا يتعدي عليهم ويرفعون مالهم وامتعتهم عن اخرها
بحيث لا يضيع لهم شى اصلا لاكن اذا عزم على السفر برضاه لا بد
ان تاخذوا خط يده على انه ذهب طايعًا بماله بتمامه لم يلحقه
مكروه كتابا يعترف فيه بذلك وبعد اخذكم خطه ان شاء يمضى
برضاه وان شاء يبقى في عنابه في الامان والعافيه وكذلك غيره
ما ساير اجناس النصارى الذين في عنابه من اقام فيها منهم فله
الامان التام يبيع ويشترى لا يلحقهم احد باداية ولا بمكروه ابدًا

وانتم معشر الديوان السعيد والعسكر المنصور بالله واهل عنابه فاطبة
اوفقوا الوفوف التام في امر العسة لا يقعد عنها انكشارى ولا
مالكى ولا طبجي ولا تعملوا هرجًا ولا تثيرون فتنة فاني نسمع
بكل ما يصدر منكم ولا تلوموا الا نفسكم واوقفوا وقوف الجد
والاجتهاد وها هو الحاج المكى ولد المركانتي واقف معكم حتى يقدم
المركانتي اثر هذا الكتاب ولا يكون الا خيرًا ان شاء الله والتحوط
والحزم والعزم امر يعول عليه في مهمات الامور فيكون عملكم
على كل ما ذكرنا لكم لا بد ثم ولا بد والسلام من الفقير لربه
سبحانه الحاج احمد باى وفقه الله بمنه في ١٩ قعده سنة ١٢٤٢

الحاف خير واعلموا ان الفرنصيص لا تتركوه يرفع الجير
والاجر والبنايه من عنابه الى القاله وان بلغنا انه رفع شيا مما ذكر
فانتم ادرى واما اذا احتاج لذلك لاصلاح دار سكناه بعنابه فلا
تمنعوه وعلى هذا العمـــــــل

CACHET :

و ما النصر الى من عند الله
عبده الحاج احمد بن محمد باي ١٢٤١
و ما توفيقي الا بالله

Louange à Dieu ! Qu'il répande ses bénédictions sur notre seigneur et notre maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons ! Salut complet.

Que Dieu, qu'il soit exalté, protège les personnes très honorables, très respectables et très illustres de leur seigneurie : les savants jurisconsultes de la ville de

Bône, ainsi que l'honorable seigneurie du cheikh (*gouverneur*) de cette ville, la totalité de nos honorables fils, l'agha (*commandant des troupes*), le Diwan (*les membres du Conseil*) assisté par le Dieu très haut, les membres de la nouba (*garnison*), les notables habitants de la ville, les janissaires (*soldats réguliers*), les malekia (*auxiliaires*) et, enfin, spécialement, les artilleurs. Que Dieu leur soit propice et les garde !

Que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde de Dieu très haut, sa bénédiction, ses faveurs et ses grâces. Ce qui va être porté à votre connaissance ne sera que favorable, s'il plaît à Dieu : c'est un ordre [émanant] de quelqu'un à qui nous et vous devons obéissance et à l'autorité duquel nous et vous devons une rigoureuse soumission.

Préoccupez-vous constamment, d'une façon énergique, vigoureuse, vigilante et attentive, de la surveillance du côté de la mer, aussi bien de nuit que de jour. C'est surtout aux artilleurs qu'incombe ce grave souci ; aucun d'eux ne devra se soustraire à ce devoir ni ne devra coucher dans sa maison. Vous inspecterez les batteries et mettrez en état tout ce qui concerne les canons et les affûts, de telle sorte que ce matériel soit prêt et disponible. Vous ne négligerez pas de mettre des gardes dans les batteries et dans les endroits où il pourrait y avoir à craindre. Il ne devra, de votre part, y avoir, ni nonchalance, ni négligence d'aucune sorte. Étant donné que vous habitez une [ville] frontière, vous êtes astreints à la défendre; consacrez à ce soin tous vos efforts et, par une attitude courageuse, imitez ce qu'ont fait d'autres que vous. Certes chacun de vos regards [pour surveiller l'ennemi sera] une bonne œuvre et [vous vaudra] une récompense [dans le ciel]. Cette affaire est de suprême importance et des plus urgentes.

Sachez que parmi ce qui vous a été commandé, il est un ordre dont l'exécution s'impose à vous d'une façon particulière : vous devrez observer avec soin tout navire

se dirigeant vers Bône. Si c'est un bateau corailleur, ou une barque, ou un bazerkan *(navire de commerce)* dont il n'y a à craindre aucune surprise désagréable, il entrera dans le port suivant l'usage. Mais si vous aperceviez un navire corsaire *(navire de guerre)* cinglant vers Bône, faites-lui de loin des fumades. S'il ne retourne pas en arrière et s'approche de la zône de tir, tirez un coup de canon sans pierre ni boulet. S'il ne fait pas demi-tour et persiste à entrer, empressez-vous de tirer sur lui avec des boulets, coulez-le et détruisez-le avant qu'il ait pu pénétrer et se trouve à l'abri de votre tir. Soyez constants dans le rôle [que vous avez à remplir] et soyez fermes afin que vos actes soient conformes aux indications que nous vous avons données. Les navires pacifiques sont faciles à reconnaître, de même que ceux qui recherchent le trouble ne sauraient se dissimuler. Soyez vigilants et actifs, et Dieu vous viendra en aide.

Quant aux Chrétiens français qui sont à Bône, gardez-vous bien que personne leur soit hostile, les maltraite ou leur fasse perdre quelque chose de leur avoir. S'ils veulent rester à Bône, ils y seront en entière sécurité et ne doivent être exposés à aucune vexation. Si, au contraire, suivant leur bon plaisir et de leur plein gré, ils désirent retourner dans leur pays, personne ne devra les en empêcher ni leur être hostile; ils emporteront leurs biens et leurs effets sans perte aucune. Cependant si l'un d'eux était de son plein gré résolu à partir, il serait indispensable que vous preniez un écrit de sa main indiquant qu'il est parti bénévolement avec la totalité de son bien sans avoir été l'objet d'aucune violence. Un écrit servira ainsi de preuve. Après que vous aurez pris sa signature, s'il lui plaît de s'en aller, qu'il agisse selon son gré; s'il lui plaît de rester à Bône, qu'il y soit en paix et sécurité.

Vous agirez de même à l'égard des autres chétiens de diverses nationalités qui se trouvent à Bône; ceux

d'entre eux qui voudront y demeurer, y seront en sécurité complète, pourront se livrer au commerce, et personne ne sera jamais envers eux ni hostile ni désagréable.

Quant à vous, membres du diwan fortuné, soldats aidés de Dieu et vous tous, habitants de Bône, ne cessez de vous occuper du service de surveillance et qu'aucun janissaire, maleki ou artilleur ne le néglige. Ne vous livrez à aucune agitation et ne provoquez aucun désordre, car je connaîtrai tous vos agissements et c'est à vous-mêmes que vous devriez vous en prendre [si vous aviez plus tard à regretter votre conduite].

Gardez une attitude énergique et vigoureuse; voici du reste, El-Hadj-El-Mekki, fils du mercanti qui sera avec vous jusqu'à l'arrivée de son père, lequel suit de près le présent message : il n'adviendra donc rien que de favorable s'il plaît à Dieu. La circonspection, la fermeté et la résolution sont attendues de lui dans la gravité des conjonctures. Que vos actions soient conformes à tout ce que nous vous avons indiqué : c'est absolument indispensable.

Salut de la part de celui qui a besoin de son seigneur, à lui la glorification, El-Hadj Ahmed-Bey, que Dieu le protège par sa grâce!

Le 19 de qâda année 1242 (jeudi 14 juin 1827).

Post-scriptum. — Sachez que vous ne laisserez les Français emporter ni chaux, ni briques, ni emmener des maçons de Bône à la Calle, et s'il arrivait à notre connaissance que vous avez contrevenu à cette recommandation vous savez [ce qu'il en résulterait pour vous]. Mais s'ils ont besoin de ces choses pour la réparation des maisons qu'ils habitent à Bône, vous ne les empêcherez pas d'en user. C'est suivant ce qui précède que vous devez agir.

CACHET

La victoire ne vient que de Dieu (Coran, ch. III, v. 122, trad. Kasimirzki).

Son esclave Hadj-Ahmed ben Mohammed, Bey, 1241 (1825-1826).

Ma seule assistance me vient de Dieu (Coran, ch. XI, v. 90, trad. Kasimirzki).

E. BIGONET.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE

MUSULMAN (1)

Nous avons essayé de faire connaître comment était constituée la propriété urbaine du temps des Turcs, et ce qu'elle devait être après la conquête, en parlant plus particulièrement des biens ayant appartenu aux anciennes corporations religieuses, lesquels biens furent, dès 1830, séquestrés au profit du Domaine, à charge par cette administration d'affecter ces revenus de la même manière que faisaient ces corporations avant la conquête.

C'est avec ces revenus que l'administration supérieure devait faire face aux dépenses du culte, de l'instruction publique et de l'assistance publique des musulmans, et c'est aussi avec ces ressources, si considérables en 1830, que l'administration devait, 27 ans plus tard, créer un bureau de bienfaisance musulman pour remplacer, en ce qui concernait tout au moins l'assistance publique musulmane, les anciennes corporations et notamment celles de la Mecque et Médine.

Voyons comment les mosquées, zaouïas et koubbas

(1) Fait suite à l'étude publiée dans le volume précédent de la *Revue africaine*, sous le titre : *La Propriété urbaine à Alger*.

furent administrées par le domaine de 1830 à 1848. Mais rappelons d'abord ce qu'était le *habous* sous le régime turc.

***

Sous un gouvernement despotique tel que celui des Turcs, la propriété particulière était constamment menacée de confiscation, et comme les grandes fortunes étaient le plus souvent le fruit de la piraterie ou des exactions exercées dans les fonctions publiques, les possesseurs avaient compris la nécessité de les soustraire à la convoitise des deys, et à l'effet de conserver, tant à eux-mêmes qu'à leurs héritiers, les revenus de leurs propriétés, ils les constituaient en habous.

Ces biens habous étaient ou donnés ou substitués dans une intention qui était toujours censée pieuse : les premiers étaient l'objet d'une donation pure et simple du fonds et du revenu ; les seconds, beaucoup plus nombreux, étaient substitués pour la nue-propriété ; ces donations ou substitutions avaient lieu en faveur de divers établissements ou corporations, tels que les janissaires, les institutions religieuses, les fontaines publiques, les canaux, le pavé de la ville, les chemins, quelques-unes des œuvres pies existantes ou toute autre semblable. Lorsque ces biens devenaient habous pour la nue-propriété, l'usufruit profitait à l'individu désigné dans l'acte jusqu'à sa mort ou à la famille du donateur jusqu'à son extinction, quelquefois même, après cette extinction, si elle avait lieu, l'usufruit était substitué à une autre famille, et ce n'était qu'après que ces familles étaient éteintes que la jouissance se réunissait à la propriété.

Ces donations avaient également lieu, et plus fréquem-

ment encore, en faveur de diverses mosquées. Les fondateurs de mosquées, qui furent le plus souvent non des marabouts, mais des corsaires, des armateurs, des fonctionnaires ou des marchands, avaient eu le soin, dans beaucoup de cas, en construisant ces édifices, de les utiliser en les entourant de boutiques attenantes au mur extérieur. Les revenus de ces boutiques, non moins importants que ceux provenant des offrandes des musulmans qui venaient prier dans le temple, sans compter les loyers des autres maisons et boutiques formant la dotation de la mosquée, étaient plus que suffisants pour amortir rapidement le capital employé à la construction, ainsi que les frais d'entretien de ces immeubles et les traitements du personnel de la mosquée.

* * *

La première préoccupation du service des Domaines, lequel d'ailleurs avait été chargé de la perception de tous les revenus publics, se porta sur les recettes des diverses corporations religieuses. Il n'éprouva aucune difficulté en ce qui concernait les corporations du Beit-el-mal, des Andalous et de la Mecque et Médine; toutes les trois, possédant d'importants immeubles et des revenus considérables, et étant administrées par un personnel nombreux et expérimenté, le service des domaines n'eut qu'à faire entrer sous sa direction le personnel administratif de ces corporations, qui continua, sous l'autorité et la surveillance du directeur des domaines, à fonctionner comme il avait fait sous l'administration turque. De cette façon, les revenus purent être perçus avec la même régularité qu'autrefois, et leur répartition en fut plus aisément faite par ce service.

Mais il n'en pouvait être de même pour les mosquées,

zaouïas et koubbas constituant la propriété, non d'une corporation mais des descendants du fondateur de la mosquée ou de la zaouïa, ou du marabout dont les restes étaient ensevelis dans une koubba. Tous ces établissements étaient administrés séparément par un oukil, presque toujours pris parmi les descendants du fondateur, lequel était chargé de percevoir à son profit les revenus des biens immobiliers provenant de la dotation attribuée à l'établissement, dont il était le mandataire, et aussi les dons plus ou moins volontaires — et c'était souvent la plus importante de ces ressources — provenant des musulmans qui venaient prier dans la mosquée, s'instruire dans la zaouïa, ou pleurer sur les tombes de leurs parents, dans les cimetières attenant à ces divers édifices. En échange de ces diverses perceptions l'oukil devait entretenir en bon état l'édifice religieux placé sous son administration, le cimetière ainsi que les immeubles formant la dotation de cet édifice. L'oukil ne recevait pas d'honoraires, ses bénéfices consistaient dans les excédents de ces recettes sur ces dépenses.

On comprend — quelque désir qu'il pût en avoir — que dans ces conditions le service des Domaines ne pouvait pas agir à l'égard de ces 150 ou 200 oukils comme il avait fait pour les quelques oukils composant le personnel administratif du Beit-el-mal et de la Mecque et Médine. Le *statu quo* administratif fut donc provisoirement maintenu pour les mosquées, zaouïas, koubbas ou cimetières qui n'appartenaient pas aux deux grandes corporations. Les oukils continuèrent donc à percevoir les revenus et à pourvoir aux dépenses sans avoir à rendre de comptes à personne, ce qui dura jusqu'au 8 et 16 octobre 1848, époque à laquelle les mosquées, zaouïas, koubbas, et cimetières, restés jusqu'alors entre leurs mains, furent définitivement placés dans le domaine colonial et gérés directement par l'administration des Domaines.

Toutefois, la jouissance pour les oukils de ces importants revenus fut souvent troublée, et beaucoup d'entre eux durent, au cours des 18 années de *statu quo*, chercher d'autres moyens d'existence. En effet, au fur et à mesure que les établissements religieux étaient affectés à des services publics ou aliénés pour l'ouverture de voies nouvelles ou l'agrandissement d'anciennes voies, ou tombés dans la voie publique, les oukils qui en étaient les gérants se trouvaient sans emploi : s'ils n'avaient plus à entretenir les édifices religieux, transformés en casernes, magasins, églises ou places publiques, ils perdaient par contre les revenus provenant des offrandes pieuses des musulmans, et n'avaient plus qu'à percevoir les loyers des maisons et boutiques formant ces dotations. Mais ces loyers aussi disparaissaient à leur tour quand les maisons et boutiques composant la dotation tombaient dans la voie publique ; il arrivait même assez souvent, tout au moins en ce qui concerne les mosquées, que les boutiques étaient attenantes à ces derniers édifices, et dans ce cas la démolition de la mosquée entraînait celle des boutiques.

C'est ce qui advint pour la mosquée El-Sida qui, nous l'avons dit, fut démolie la première en 1830, sans produire aucune émotion dans la population musulmane.

***

Toutefois l'administration domaniale ne resta pas inactive pendant 18 ans, et quand, en 1848, les immeubles appartenant aux mosquées, zaouïas et marabouts encore régis par les oukils furent définitivement réunis au Domaine, bon nombre de ces oukils avaient disparu.

Jusqu'en 1839, aucune ordonnance royale n'était venue, en ce qui concerne les biens de corporations,

modifier l'arrêté du 7 décembre 1830, qui, en les plaçant sous la gestion du service des Domaines, avait en même temps écarté toute idée de confiscation. Il est vrai que dans cet intervalle, nous l'avons vu, quelques immeubles appartenant aux corporations et notamment ceux affectés aux mosquées, zaouïas et koubbas avaient été affectés à des services publics ou démolis pour cause d'utilité publique sans aucune indemnité pour les ayants-droit; mais ces actes arbitraires pris d'urgence ne changeaient en rien la situation légale des anciens propriétaires, les diverses corporations indigènes restaient toujours propriétaires de leurs biens dans les conditions indiquées par le dit arrêté.

L'ordonnance du 21 août 1839 vint modifier considérablement cette situation.

Jusqu'alors, il n'y avait eu en Algérie que deux catégories de propriétés: celles appartenant à l'État ou Beylick, et celles appartenant aux particuliers dans lesquelles se trouvaient comprises celles des corporations. L'ordonnance subdivisait le domaine de l'État en trois catégories : le domaine national, le domaine colonial, les biens séquestrés.

Le domaine de l'État comprend dorénavant les immeubles qui, en vertu de décisions régulières, ont été ou seront affectés à un service public rétribué sur les fonds de l'État, ceux qui ont été ou seront acquis en rentes et en capitaux, sur les fonds du Trésor; ceux dont les revenus n'avaient pas sous l'administration turque une affectation spéciale à des besoins locaux, ou qui n'étaient pas la propriété de communautés, associations ou agglomérations d'habitants. Ainsi donc, les biens des corporations n'ayant été ni confisqués, ni séquestrés ne figuraient plus avec mention spéciale dans le domaine de l'État. Jusque-là rien de mieux.

Mais, si l'État abandonnait ainsi des biens qui ne lui avaient jamais appartenu, ce n'était point pour en opérer la restitution aux anciens propriétaires, mais

pour en doter le nouveau domaine colonial. Le domaine colonial, disait l'article 2, comprend, les immeubles qui, en vertu de décisions régulières, ont été ou seront affectés à un service public, rétribué sur les fonds coloniaux; ceux qui seront acquis en rentes ou en capitaux, sur les fonds coloniaux; ceux dont le revenu était affecté à des dépenses locales concernant les villes, douars, outhans, tribus ou provinces ou qui étaient la propriété de communautés, associations ou agglomérations d'habitants.

On n'oubliait pas entièrement les anciens propriétaires; voici comment s'exprime l'ordonnance à leur égard :

Art. 139. — La colonie est tenue d'acquitter, comme charges de la propriété : les frais d'administration, d'entretien et de surveillance du domaine colonial; *les indemnités dues pour les démolitions.*

Mais cet article était d'une application bien difficile quand il s'agissait des biens habous appartenant aux corporations, car il était très rare que l'on décrivît tous les descendants des donateurs auxquels l'indemnité devait être payée ou la nue-propriété restituée.

L'ordonnance du 23 mars 1843 était plus explicite :

« Considérant que si, dans l'intérêt des corporations et de la population musulmane, il a été nécessaire de surseoir à l'exécution de l'arrêté du 7 décembre 1830, afin de laisser à l'administration le temps d'étudier et de bien connaître les ressources et les besoins des établissements religieux, il est aujourd'hui nécessaire et avantageux de placer sous la main de l'administration des Domaines les immeubles de cette origine et d'introduire dans la comptabilité des recettes et des dépenses les formes prescrites par l'ordonnance du 21 août 1839 ».

Il faut remarquer que toutes ces ordonnances préparées par les directeurs des finances et qui ne pouvaient avoir d'autres résultats que la dissipation des biens des

corporations étaient toujours prises « dans l'intérêt des corporations et de la population musulmane ».

Du reste, l'ordonnance du 23 mars 1843 n'était en somme qu'une ordonnance de principe; elle devait être mise à exécution par des arrêtés successifs.

Le premier arrêté basé sur l'ordonnance du 23 mars 1843 fut pris à la date du 4 juin 1843 au sujet de la grande mosquée de la rue de la Marine. Voici à quelle occasion. Depuis la conquête rien n'avait été changé dans l'administration de cette mosquée; mais au mois de mai, le muphti maléki, Mustapha ben El-Kebati, s'étant rendu coupable de résistance ouverte aux ordres du gouvernement, le maréchal Bugeaud le fit arrêter et déporter en France; et en même temps qu'il prenait cette mesure politique, il signait l'arrêté ci-après:

Art. 1er. — Les immeubles dont les revenus étaient affectés à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, à la grande mosquée d'Alger et au personnel de cet établissement, sont et demeurent réunis au Domaine colonial.

Art. 2. — Les recettes et les dépenses de toutes natures de cet établissement religieux sont rattachées au budget colonial.

Art. 3. — Les dépenses afférentes au personnel religieux, à l'entretien de la mosquée, aux frais du culte, *ainsi qu'aux secours et aumônes à la charge de cet établissement*, seront réglées par l'administration et portées au budget de l'intérieur pour être acquittées conformément aux règles ordinaires sur les crédits coloniaux ouverts à cette direction.

La grande mosquée fut d'ailleurs la seule qui fut définitivement réunie au Domaine colonial jusqu'en 1848. En cette année, à la date du 6 octobre, tous les immeubles appartenant aux mosquées, zaouïas, marabouts et en général à tous les établissements religieux musulmans qui se trouvaient exceptionnellement régis par des oukils, furent définitivement réunis au Domaine, qui, à partir de ce moment, en perçut tous les revenus; avec cette différence toutefois que cette perception n'était

plus faite au profit d'un budget colonial, mais à celui d'un budget local et municipal.

Il eût peut-être été équitable de payer aux oukils, héritiers eux-mêmes ou représentants des héritiers des donateurs, une indemnité approximativement égale à la valeur des immeubles dont on les dépossédait, ainsi que cela se pratique dans les cas d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il est vrai qu'en réunissant ces édifices religieux et les immeubles qui en formaient la dotation, l'administration française prenait à sa charge les dépenses du culte, des écoles musulmanes et l'entretien des immeubles; mais ces dépenses étaient nécessairement inférieures aux revenus, puisque c'est avec les excédents de recettes que les oukils vivaient dans une certaine aisance, même depuis 1830, et malgré les nombreux immeubles dont pendant ces 18 dernières années l'administration française avait disposé à son profit.

Au fond, la réunion de ces immeubles au domaine de l'État n'était qu'une confiscation. Elle avait été prononcée une première fois par l'arrêté du 8 septembre 1830, rapporté trois mois plus tard sur les réclamations des ulémas, muphtis ou imans des mosquées ou zaouïas, et des oukils des corporations de la Mecque et Médine.

L'arrêté gouvernemental des 3 et 6 octobre ne s'appliquait pas uniquement aux édifices religieux régis par les oukils; les mosquées et zaouïas appartenant aux autres corporations étaient aussi réunies au domaine de l'État. La mosquée de la rue au Beurre et les immeubles formant sa dotation, qui appartenaient à la corporation des Andalous, subirent le même sort.

* * *

La loi du 16 juin 1851, sur la constitution de la propriété en Algérie, consacra la confiscation des biens des

corporations commencée en 1830. L'article 4 était ainsi conçu : « Le domaine de l'État se compose des biens et droits mobiliers et immobiliers provenant du beylick *et de tous autres réunis au domaine par des arrêtés ou ordonnances rendus antérieurement à la promulgation de la présente loi* ».

Les biens des anciennes corporations se trouvaient compris dans les mots que nous avons soulignés.

Le domaine colonial était supprimé et remplacé par le domaine départemental et communal; les biens des corporations qui, en 1839, avaient été attribués au domaine colonial, firent donc retour à l'État, qui se réservait ainsi la faculté d'en attribuer, soit au domaine départemental, soit au domaine communal, soit enfin à des établissements religieux ou de bienfaisance, la partie de ces biens qu'il jugerait utile de leur abandonner.

Il fit souvent usage, d'ailleurs, de cette faculté à partir de cette époque, et dans les arrêtés qui furent pris pour doter les départements ou les communes, l'administration n'eut plus à se préoccuper, comme elle le faisait antérieurement, de l'intérêt des corporations.

L'administration algérienne n'avait pas attendu, d'ailleurs, la loi du 16 juin 1851 pour doter les communes au moyen d'immeubles urbains et autres provenant du Beylick et dont le plus grand nombre étaient des mosquées, zaouïas, cimetières, etc. Le décret du 3 décembre 1853, qui régularisait toutes les concessions accordées avant cette date, nous montre que cette administration supérieure ne s'était pas bornée à s'approprier sans indemnité les immeubles des corporations, mais que, en ce qui concerne notamment la commune d'Alger, elle avait agi avec le même sans-façon. Ainsi, de 1830 à 1853, 15 immeubles urbains ont été concédés à la commune d'Alger, parmi lesquels figurent un hôtel-de-ville rue Bruce, sur l'emplacement d'une ancienne mosquée, avec zaouïa, et que la commune a vendu depuis à l'État, qui cependant avait construit à ses

frais; le jardin Marengo, ancien cimetière indigène; les vastes terrains sur lesquels on a établi, en 1836, le cimetière européen, et, en 1844, le cimetière israélite; neuf maisons mauresques prises sur les biens de la corporation de la Mecque et Médine.

Il va sans dire que la commune d'Alger, pas plus d'ailleurs que les autres communes auxquelles on concédait les biens des corporations, n'était point tenue d'en affecter les revenus au soulagement des indigents musulmans : cette obligation continuait d'incomber à l'État et lui incombe encore aujourd'hui.

La réunion définitive des biens des corporations prononcée par la loi du 16 juin 1851 n'amena pas de changement dans la comptabilité administrative. Le service des Domaines, qui gérait ces biens depuis 1830 pour le compte des corporations, continua de les gérer pour le compte de l'État; mais en conservant dans ses registres des comptes spéciaux aux anciennes corporations du Beit-el-mal, des Andalous et de la Mecque et Médine, lesquelles il est vrai n'étaient plus que nominales. Il fut, comme par le passé, envoyé chaque année au ministère de la guerre un rapport faisant connaître la situation immobilière de cette partie spéciale du domaine de l'État, ainsi que les recettes et les dépenses auxquelles la gérance de ces biens avait donné lieu pendant l'exercice écoulé. Toutefois, au fur et à mesure que s'opérait l'affectation des immeubles à des services publics ou leur aliénation, on voyait les recettes diminuer, et par suite l'importance de ce service spécial. Ainsi, en 1844, le service des corporations religieuses se composait d'un bureau de contrôle ayant pour chef M. Sauzède et pour adjoint M. Doulcet, et de quatre sections : la Mecque et Médine; Sboulkheirat (mosquée); Andalous et Beit-el-mal, comprenant huit indigènes musulmans auxquels on avait conservé le nom d'oukil ou de beit-el-madji, mais qui en réalité n'étaient que des employés salariés, tandis que dix ans plus tard il

ne restait plus que la section du Beit-el-mal, chargée de la liquidation des successions musulmanes seulement.

On en était là lorsque, le 5 décembre 1857, un décret impérial créa sur la proposition du maréchal Vaillant, alors ministre de la guerre, le bureau de bienfaisance musulman.

*
* *

Jusqu'à présent, je ne me suis occupé que de la gestion des biens des corporations par le service des Domaines, car ce fut en effet ce service seul qui, dès le début, fut chargé de cette gérance, tant en recettes qu'en dépenses. D'après l'article 1er de l'ordonnance du 7 décembre 1830 : « Toutes les maisons, magasins, boutiques, jardins, terrains, locaux et établissements quelconques, dont les revenus étaient affectés, à quelque titre que ce fût, à la Mecque et Médine, aux mosquées, ou ayant d'autres affectations spéciales, devaient être à l'avenir, régis, loués ou affermés par l'administration des Domaines qui devait en toucher les revenus et en rendre compte à qui de droit. »

D'après l'article 5, les administrateurs des corporations religieuses devaient fournir, chaque mois, aux Domaines un état comprenant les dépenses pour l'entretien et le service des mosquées, les œuvres de charité et autres frais auxquels ils étaient dans l'usage de subvenir à l'aide des revenus de ces biens. Les fonds reconnus nécessaires leur étaient remis par le directeur des Domaines chaque mois et d'avance, pour en être par eux disposé conformément au but des diverses affectations.

Mais nous avons vu que l'article 5 ne reçut pas son

application en ce qui concernait les mosquées, zaouïas et koubbas, lesquels continuèrent jusqu'en 1848 à être gérés par les oukils et à leur profit.

En matière de dépenses le service des Domaines pendant les premières années n'eut donc guère à s'occuper de celles relatives au culte, aux écoles musulmanes et à l'assistance publique, restées à la charge des oukils des mosquées, zaouïas et koubbas, lesquelles d'ailleurs, au fur et à mesure que les oukils disparaissaient, étaient prises en charge, soit par les intendants civils, soit par les directeurs de l'intérieur.

Il dut porter son attention sur les seules dépenses d'assistance publique à prélever sur les revenus de la Mecque et de Médine, ce qui n'exigeait de sa part qu'un simple contrôle qu'il exerçait avec l'aide de quelques musulmans pris en dehors des administrateurs de la Mecque et Médine, et dont quelques-uns ont fait souche d'employés dans notre administration civile; entre autres M. Boudherba Hadji Mustapha, qui fut chargé en 1832 de ce service.

Toutefois, l'administration des Domaines ne se montra jamais désireuse de conserver une attribution qui n'était ni dans ses goûts, ni dans les aptitudes de ses agents. Elle voulait bien rechercher les propriétés domaniales et celles des corporations, les gérer, les aliéner, en faire la remise aux divers services publics, mais il ne lui plaisait point de présider aux distributions de secours faites aux musulmans dans l'indigence. Ce fut donc avec une véritable satisfaction que cette administration accueillit l'arrêté du 7 mars 1840, portant qu'à l'avenir la répartition, entre les pauvres de la religion musulmane, des fonds de la corporation de la Mecque et Médine affectés aux aumônes s'effectuerait par les soins et sous la surveillance du directeur de l'intérieur. Voici comment fut organisé trois ans plus tard ce service de l'assistance musulmane.

Aux termes de l'arrêté du maréchal Bugeaud en date

des 20 octobre et 28 novembre 1843, le cadre constitutif du bureau chargé sous la surveillance de M. le directeur de l'intérieur de la distribution des aumônes provenant des fonds de la Mecque et Médine aux pauvres de la religion musulmane est arrêté comme suit :

Le secrétaire-interprète de la direction, un trésorier indigène, au traitement annuel de	....	1.500 fr
Un secrétaire français, au traitement de	....	1.500
Un premier commis, —	....	1.500
Un deuxième commis, —	....	1.200
Un premier adoul, —	....	1.200
Un deuxième adoul, —	....	1.200
Un chaouch, —	....	600

Le trésorier indigène, le secrétaire et les deux commis français étaient nommés par le ministre de la guerre. Le gouverneur général de l'Algérie nommait aux autres emplois, sur la présentation du directeur de l'intérieur.

Ainsi que l'avait déjà édicté l'arrêté ministériel du 23 mars précédent, le nouveau service fut chargé de la délivrance des pensions ou secours accordés à quelque titre que ce soit aux lettrés de la religion musulmane, aux Mekkaouis et aux Andalous.

Une réforme importante dans l'administration des indigènes fut essayée en 1848. Le gouvernement général avait sous son autorité une direction politique des affaires arabes avec des bureaux arabes dans les territoires militaires dont les chefs étaient des officiers placés sous l'autorité des généraux commandant les divisions et subdivisions militaires. Ce mode administratif ayant donné de bons résultats dans le territoire militaire pendant les 18 années consacrées à la conquête et à la pacification du territoire, on estima que ce mode d'administration rendrait les mêmes services pour le développement de la colonisation dans le territoire

civil, qui d'ailleurs s'accroissait de plus en plus, et ne devait pas tarder à s'étendre sur tout le territoire de l'ancienne Régence d'Alger.

Le service de l'administration civile indigène fut donc créé à Alger, en vertu d'un arrêté du 1er mai 1848, signé du général Cavaignac, alors gouverneur de l'Algérie. La direction de ce service fut confiée à M. Delaporte, depuis longtemps employé comme secrétaire-interprète, d'abord aux Domaines, ensuite à la direction de l'intérieur, où depuis 1843, il dirigeait en cette qualité le bureau indigène encore désigné sous le nom de bureau de la Mecque et Médine, chargé de la distribution des aumônes aux pauvres de la religion musulmane. Cet arrêté donnait au directeur de l'admininistration civile indigène des attributions qui en faisaient l'égal du directeur de l'intérieur; ses bureaux furent installés dans un bâtiment dépendant de la grande mosquée d'Alger, rue de la Marine, et il va sans dire que parmi ses bureaux se trouvait celui de la Mecque et Médine, qui d'ailleurs y était déjà installé depuis 1843. Voici quelle en était la composition au moment où son ancien chef prenait la direction de l'administration civile indigène : M. Delaporte, secrétaire-interprète, chef; et M. Brosselard, sous-chef.

A ce bureau était attachée une commission dite de *bienfaisance*, qu'on avait cessé de nommer Mecque et Médine, laquelle était exclusivement composée d'indigènes, savoir : Ali El Qzadri, Ahmed Ech Cherif, Mustapha ben Ahmed Kaouadji et Mohammed ben Mustapha El Harrar, membres sédentaires.

Cette commission ne fut modifiée par la nouvelle organisation, ni dans sa composition ni dans ses attributions; elle resta chargée comme précédemment : de la distribution des aumônes aux indigents musulmans; des secours à d'anciens serviteurs et fonctionnaires indigènes; des pensions aux oukils des établissements religieux supprimés; des salaires aux thalebs, et des

subsides aux mekkaouis, etc.; des salles d'asile pour les pauvres invalides.

Cet essai ne fut pas de longue durée. Un an après, une nouvelle organisation administrative divisait le territoire militaire en divisions et subdivisions territoriales administrées par l'autorité militaire, et le territoire civil en départements, arrondissements, districts et communes administrées par les préfets, sous-préfets, commissaires civils et maires. L'administration civile indigène, qui avait été retirée par l'arrêté du 1er mai 1848 à la direction générale des affaires civiles, était placée par le décret du 19 mars 1899, sous l'autorité préfectorale dans chaque département; les directeurs de ce service disparaissaient ou du moins devenaient de simples agents portant le titre de chef du bureau arabe départemental. Cette organisation nouvelle n'exerça d'ailleurs aucune influence sur la composition et le fonctionnement du bureau chargé de distribuer les secours aux pauvres musulmans. Il en fut de même après le décret du 8 août 1854, qui, tout en laissant les chefs de bureaux arabes départementaux sous l'autorité préfectorale, leur conférait cependant des attributions importantes qui en faisaient des fonctionnaires d'un ordre élevé. On en était là quand, trois ans plus tard, le maréchal Vaillant, alors ministre de la guerre, eut la bonne pensée de faire signer par l'empereur le décret du 5 décembre 1857, instituant le bureau de bienfaisance musulman d'Alger.

*
* *

La création de cet établissement fut un premier acte de réparation envers la population musulmane pour les nombreuses confiscations dont elle avait été la victime. On a vu de quelle façon l'administration fran-

çaise avait géré les biens des corporations: s'appropriant, sans indemnité, d'abord, les immeubles utiles aux divers services civils ou militaires, démolissant et aliénant, toujours sans indemnité, ceux de ces immeubles devant servir à l'agrandissement des voies publiques et enfin, en 1848, réunissant purement et simplement au Domaine ce qui restait de ces biens, à charge il est vrai par l'administration française d'employer les revenus de ces biens aux dépenses du culte, de l'instruction publique et de l'assistance publique des musulmans, telles qu'elles avaient été faites jusqu'alors par les anciennes corporations ; engagement d'ailleurs que l'administration française a toujours tenu en ce qui concerne le culte et l'instruction publique, mais auquel elle n'a pas toujours été fidèle en ce qui concernait l'assistance.

En effet, les dépenses du culte ou de l'instruction publique n'étaient pas les seules incombant aux diverses corporations des mosquées, des zaouïas, des Andalous : ces corporations avaient, tout comme celle de la Mecque et Médine, l'obligation de distribuer des aumônes aux pauvres musulmans. Or, on a pu voir que l'administration civile indigène ressortissant à la direction de l'intérieur ou de la préfecture chargée depuis 1840 de la distribution des aumônes, n'avait eu à sa disposition que les crédits qui lui étaient alloués par la direction des finances sur les revenus de la Mecque et Médine, et c'est avec ces revenus considérablement réduits depuis la conquête que l'administration civile indigène distribuait des secours tant aux pauvres de la Mecque et Médine qu'aux Andalous, aux oukils des mosquées, aux anciens serviteurs de l'État, enfin à tous les pauvres de religion musulmane.

Telle était la situation au moment où paraissait le décret du 5 décembre 1857, qui avait été précédé du remarquable rapport que je tiens à reproduire parce qu'il résume et confirme les faits que j'ai consignés

dans cette étude. Le maréchal Vaillant s'exprimait ainsi :

« Sire, la population musulmane de la ville d'Alger est, sans contredit, celle de toute l'Algérie qui a eu le plus à souffrir de la conquête.

» Deux causes principales ont amené la ruine d'un grand nombre de ses habitants. Entraînés, dans les premiers temps, par le courant des spéculations, les propriétaires se défirent à vil prix des immeubles qui constituaient leur fortune ; quant à la partie de la population habituée à vivre de son industrie, elle trouva dans les Européens une concurrence d'autant plus ruineuse que le travail exécuté par ces derniers, au moyen de procédés plus parfaits et plus rapides, pouvait être livré à des prix moins élevés. L'une de ces causes ne saurait heureusement exercer sur l'industrie indigène qu'une influence transitoire, car elle cessera lorsque l'ouvrier Algérien aura abandonné un outillage défectueux pour adopter le nôtre. Jusqu'à ce que cette révolution soit opérée, c'est un devoir pour le gouvernement de rechercher les moyens d'adoucir l'état de crise dans lequel se trouve la population indigène de la ville d'Alger : tel est, Sire, le but des mesures que je viens proposer à V. M. — Ce n'est pas que jusqu'à présent, le département de la guerre soit resté tranquille spectateur d'une situation qui va chaque jour en s'aggravant. Mes prédécesseurs se sont, au contraire, constamment efforcés de proportionner les remèdes aux maux qui lui étaient signalés ; mais plusieurs années d'expérience ont démontré que ces remèdes étaient insuffisants. J'ai dû prescrire, dès lors, d'étudier avec soin les moyens de pourvoir à des besoins de plus en plus impérieux et je viens rendre compte à V. M. du résultat de cette étude. Auparavant, quelques observations préliminaires m'ont paru indispensables pour éclairer cette grave et délicate question.

» Au moment de la conquête, il existait à Alger un certain nombre d'immeubles que la piété des fidèles avait affectés, soit à des fondations pieuses, soit à l'entretien du culte, soit enfin à venir en aide à la misère.

» Un arrêté du 7 décembre 1830 (domaine, § 2) fit rentrer tous ces biens au domaine, d'une part, parce que leur mode d'administration rendait les détournements trop faciles ; de l'autre, parce qu'à une époque où le fanatisme était dans toute sa force, il eût été dangereux de laisser entre les mains des chefs de la religion des

sommes considérables qu'ils auraient pu appliquer à entretenir la guerre. Mais, en même temps qu'il plaçait ces biens sous le séquestre, l'État prenait naturellement à sa charge les dépenses que leurs revenus étaient destinés à couvrir. C'est ainsi que, depuis les premiers temps de la conquête, mon département a fait figurer au budget local et municipal une somme importante qui a été distribuée chaque année, en subsides, à d'anciens serviteurs, en secours et en aumônes aux pauvres de la ville d'Alger. Cette somme, qui est bien plutôt l'acquit d'une dette qu'un sacrifice de notre part, s'élève, pour l'année 1857, à 113,510 francs.

» Je ne viens pas proposer à V. M. de l'augmenter, mais seulement de m'autoriser à en régler l'emploi d'une manière qui en rendra l'affectation plus utile pour la population musulmane nécessiteuse. Dans l'état actuel des choses, et sauf la portion affectée au payement des subsides, ce crédit est employé à distribuer des secours en argent. Ces secours sont inefficaces; je n'en veux d'autre preuve que le rapprochement suivant: sur 1,985 familles participant aux aumônes, 694 d'entre elles ne reçoivent que 2 francs par mois. Il m'a semblé, Sire, qu'au lieu de répartir la majeure partie du crédit de 113,510 francs affecté à l'assistance publique musulmane de la ville d'Alger, en secours trop faibles pour être une atténuation à la misère de celui qui les reçoit, il serait préférable de l'attribuer à la création d'établissements de bienfaisance, et de réserver le restant disponible à des attributions autant que possible en nature.

» Si V. M. approuvait cette idée, mon intention serait de créer immédiatement pour la population musulmane d'Alger: 1° une salle d'asile pour les enfants de deux à sept ans; 2° un certain nombre de bourses d'apprentissage qui seraient pour de jeunes musulmans un moyen de se perfectionner dans nos industries; 3° un ouvroir où les jeunes filles musulmanes déjà habituées dans nos écoles aux travaux d'aiguille pourraient trouver des ouvrages à exécuter; 4° des fourneaux économiques destinés à distribuer au plus bas prix possible, à la population musulmane nécessiteuse, une nourriture appropriée à ses besoins; 5° une infirmerie indigène, où seraient momantanément reçus les infirmes avant d'être dirigés sur l'hospice, ou les malades atteints d'indispositions qui ne nécessiteraient pas leur transport à l'hôpital civil.

« Le crédit nécessaire pour subvenir à ces diverses créations, réuni à celui affecté aux subsides, constituerait une dépense totale

de 50,684 francs, et il resterait, par conséquent pour les distributions de secours une somme de 62,826 francs.

» Afin d'assurer cette distribution d'une manière convenable et de permettre à la charité privée d'apporter son tribut à la misère de la population musulmane, j'ai l'honneur de proposer à V. M. la création à Alger d'un bureau de bienfaisance spécial qui sera chargé de la répartition des secours, de recevoir les dons et legs, d'en régler l'emploi, enfin de venir en aide au préfet pour la mise à exécution de toutes les mesures relatives à l'assistance publique musulmane.

» Ces modifications apportées dans l'organisation de l'assistance musulmane de la ville d'Alger, combattront la misère beaucoup plus efficacement, j'en ai la confiance, que le système d'aumônes adopté jusqu'à ce jour, et la population indigène y trouvera une nouvelle preuve de la sollicitude de V. M. pour les classes souffrantes ».

Voici le texte de ce décret :

Art. 1er. — Un bureau de bienfaisance spécial est créé à Alger pour la distribution des secours aux indigènes musulmans. Ce bureau se compose de : 1° un conseiller de préfecture, président ; 2° un chef de bureau arabe départemental ; 3° quatre membres français parlant l'arabe ; 4° quatre membres musulmans sachant le français ; 5° un nombre illimité de commissaires de bienfaisance et de dames de charité qui n'assisteront aux séances qu'avec voix consultative et lorsqu'ils y seront invités par le bureau. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les fonctions de trésorier seront remplies par un agent que le préfet désignera.

Art. 2. — Les membres du bureau de bienfaisance musulman, les commissaires et les dames de charité sont nommés par le préfet.

Art. 3. — Le bureau de bienfaisance musulman de la commune d'Alger est déclaré établissement d'utilité publique, jouissant de l'existence civile. En conséquence, il pourra être autorisé à accepter des dons et legs. Ceux faits par les Européens auront lieu d'après les lois en vigueur ; ceux faits par les musulmans pourront être reçus selon les formes de la loi musulmane.

Art. 4. — Des arrêtés de notre ministre de la guerre déterminent l'administration intérieure du bureau et sa comptabilité et pourvoient aux diverses créations d'assistance publique musulmane.

Ainsi, d'après le rapport qu'on vient de lire, les revenus annuels — il eût mieux fait de dire les ressources — de l'ancienne corporation de la Mecque et Médine s'élevaient encore à la somme de 113,510 fr.; c'est sur cette somme que le bureau de bienfaisance musulman, succédant à cette corporation, devrait désormais prélever 54,196 fr. pour le fonctionnement d'une salle d'asile pour les enfants de deux à sept ans; la délivrance des bourses d'apprentissage; la création d'un ouvroir pour les jeunes musulmanes, de fourneaux économiques et d'une infirmerie indigène.

La différence, soit 59,314 fr., était destinée à subvenir aux besoins tant des pauvres autrefois secourus par la Mecque et Médine, que de ceux qui l'avaient été par les autres corporations.

Ces ressources étaient, sans doute, bien inférieures à celles que jadis la Mecque et Médine avait eues, ainsi que le rapport du ministre le reconnaissait, mais elles avaient le mérite d'être déterminées. Le maréchal Vaillant, en créant un bureau de bienfaisance spécial régi selon la loi française, possédant la personnalité civile, pouvant recevoir des dons et legs, pouvait et devait croire que ces ressources ne seraient plus susceptibles d'amoindrissement par suite d'aliénations d'immeubles ou de rachat de rentes, espérant que dans ce cas le produit de ces aliénations ou de ces rachats ferait l'objet d'un remploi. Mais il eût fallu pour cela que les immeubles ou rentes constituant ces ressources eussent été remises à titre de dotation au bureau de bienfaisance musulman, comme cela s'était fait, d'ailleurs, à l'égard des communes auxquelles on avait concédé jusqu'alors des biens ayant appartenu aux anciennes corporations.

Il y avait aussi une erreur dans le rapport ministériel sur le chiffre des revenus annuels, que le ministre, se basant sur les recettes de l'exercice précédent, avait portées à 113,510 fr. Or, ces recettes ne se composaient

pas seulement des revenus ordinaires, tels que loyers, fermages et rentes foncières constituées; elles comprenaient aussi les ressources extraordinaires provenant de la vente des immeubles et du rachat des rentes constituées. Le ministre de la guerre se faisait donc illusion quand il estimait à 113,510 fr. les revenus annuels du bureau de bienfaisance mutulman.

Il commettait une autre erreur quand, par son arrêté complémentaire du 8 décembre 1857, il mettait à la charge du nouveau bureau des dépenses relatives à l'instruction publique ou aux pensions des indigènes anciens serviteurs de l'État.

Quoiqu'il en soit, la première commission administrative du bureau de bienfaisance musulman ne paraît pas se préoccuper au début de la précarité des ressources mises à sa disposition; précarité d'ailleurs peu apparente, ces ressources n'étant point détaillées dans le budget, où elles ne figuraient au chapitre des recettes que dans un seul article portant pour rubrique: *subventions de l'État au bureau de bienfaisance musulman.*

La commission administrative se mit courageusement à l'œuvre sans chercher à savoir si les sommes qu'elle recevait provenaient des revenus ou étaient prises sur le capital. Voici dans quelles conditions elle installa les annexes préconisées et même réglementées par le ministère de la guerre par l'arrêté du 8 décembre 1857 :

9,100 fr. étaient affectés à une salle d'asile; 4,200 fr. à un ouvroir; 9,020 fr. à une infirmerie; 8,200 fr. aux fourneaux économiques; 600 fr. au refuge Ouali-Dada. En outre, 5,400 fr. étaient affectés aux bourses d'apprentissage et 17,676 fr. affectés au subside pour les tolbas et anciens serviteurs de l'État, le tout formant un total de 54,196 fr.

Nous avons vu que la somme affectée aux secours en nature ou en argent fut de 59,314 fr. pour l'exercice 1858.

(*A suivre*). AUMERAT.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'INSURRECTION DE 1856-1857

DE LA

GRANDE KABYLIE

(Suite)

Les expulsés se réfugièrent avec leurs familles : les uns, comme le caïd Si Saïd ou Sahnoun de Djemaa-Sahridj, Ali ou Salem d'Agueni-bou-Afir, dans les Ameraoua ; les autres, comme le caïd El-Hadj Amar Naït Kassi ou Yahia de Souama (Beni-bou-Chaïb), Saïd ou Guerba d'Iguerguedemimen (Beni-bou-Chaïb), Saïd ou Hassen des Beni-Khelili, dans les Beni-R'obri.

Dès qu'il apprit ces nouvelles, le commandant Wolff partit pour Tizi-Ouzou, le 14 juillet, et il poussa, le 16 juillet, jusqu'à Mekla. Il fit exécuter des tranchées pour mettre la zmala en état de défense, puis il rassembla les notables des Ameraoua et les gens des Beni-Raten qui avaient été obligés de se réfugier dans la tribu, et il les exhorta à persister dans les sentiments de fidélité dont ils avaient fait preuve : « Gardez-vous, leur dit-il, d'écouter les impostures des gens de désordre ; la France est puissante et elle saura atteindre ceux qui s'attaquent à elle jusque dans leurs montagnes les plus abruptes. Ayez seulement un peu de patience, l'heure du châtiment ne saurait plus beaucoup tarder et ceux qui auront combattu pour nous recevront leur récompense ».

Pour protéger la vallée du Sebaou, le commandant Wolff installa à la zmala de Tala-Atman le lieutenant Adeler, qui avait été nommé chef du bureau arabe de Dellys (1), le 18 juin précédent, et il mit à sa disposition un petit détachement de spahis et de *khiala*.

Nous avons vu que, dans l'entrevue du 17 juin, Chikh ou Arab avait dit au bach-agha qu'il se rencontrerait avec un officier français si l'autorité française le désirait ; le commandant Wolff voulut profiter de cette offre pour tâcher d'arriver à un arrangement, et il se rendit à Tacherheit auprès du marabout. Nous n'avons pas trouvé le compte-rendu de cette entrevue (2), mais nous savons qu'elle n'aboutit pas à un meilleur résultat que celle qu'avait eue le bach-agha avec le chef des dissidents. Chikh ou Arab s'était gonflé d'importance et ses exigences allaient en augmentant.

Les intrigues de Chikh ou Arab ne s'arrêtèrent pas à l'Oued-bou-Behir ; elles ne tardèrent pas à désunir également les Beni-R'obri. Un sof de cette tribu s'entendit avec les Beni-Raten, les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb et Beni-Menguellat pour recommencer, dans les Beni R'obri, ce qui avait réussi aux Beni-Fraoucen et tribus voisines ; il fut convenu que les tribus que nous venons de nommer fourniraient des contingents qui, dans la nuit du 21 au 22 juillet, franchiraient l'Oued-bou-Behir pour attaquer les Beni-R'obri, pendant que le sof de l'insoumission dans cette tribu attaquerait par la montagne.

---

(1) Le capitaine Colonieu, qu'il remplaçait, avait été nommé, à la même date, deuxième adjoint à la direction divisionnaire des affaires arabes à Blida.

(2) Nous n'avons trouvé, au sujet de cette entrevue, qu'une lettre du général Yusuf, du 22 juillet, dans laquelle il est dit : « D'un autre côté, les efforts de M. le commandant Wolff pour ramener à des idées d'ordre et de paix Chikh ou Arab et les Beni-Raten sont louables ; je regrette certainement qu'il se soit exposé directement en allant trouver Chikh ou Arab et je lui ferai des recommandations dans ce sens..... »

Le projet fut mis à exécution ; l'attaque des Beni-R'obri commença ; les gens de la tribu restés fidèles et les réfugiés se défendirent vaillamment, et les contingents promis avaient franchi la rivière pour aller aider les dissidents, lorsque tout à coup le goum des Ameraoua, commandé par le caïd Ahmed, tomba sur les assaillants et les mit en déroute. L'ennemi eut 11 tués : 5 des Beni-Raten, 3 des Beni-Fraoucen et 3 des Beni-bou-Chaïb, plus un bon nombre de blessés.

Le 30 juillet, le lieutenant Adeler rendait compte qu'à cette date, les Ameraoua avaient eu trois rencontres avec l'ennemi : la première dans les Aït-Zellal, des Beni-bou-Chaïb, où six caïds commandaient 70 cavaliers des Zmoul et 300 fantassins des Beni-R'obri. A la suite de ce coup de main, le village des Aït-Zellal, qui n'offrait pas une sécurité suffisante, fut abandonné, et les 110 fusils de ce village allèrent rejoindre, le 3 août, le caïd Ahmed, dont le camp, composé d'environ 600 fantassins et d'un détachement de cavaliers, avait été installé à Tahammamt entre Chaoufa et Bou-Behir.

Le camp de Tahammamt avait pour mission d'empêcher les relations des tribus de la rive gauche de l'Oued-bou-Behir ou du Sebaou avec celles de la rive droite.

La deuxième rencontre avait eu lieu entre Mekla et Djemaa-Sahridj ; le bach-agha s'était porté en avant avec une trentaine de chevaux et 800 fantassins de Tamda, Mekla et Tikobaïn pour faire tête à une attaque que les Beni-Fraoucen et autres dissidents voulaient faire contre Mekla. Les pertes des Kabyles furent de 14 morts et une trentaine de blessés.

La troisième affaire avait eu lieu pendant la nuit à la zmala d'Ir'il-ou-Radja que des gens de la fraction des Aït-Irdjen des Beni-Raten avaient attaquée. Les Kabyles y eurent 1 tué et 1 blessé ; ils prirent quelques bœufs, dont deux appartenaient au bach-agha. Nos pertes furent de 1 cavalier tué, 4 blessés, 2 fantassins blessés et 2 chevaux tués.

Nous donnons ci-après un extrait d'une lettre de renseignements politiques, datée du 31 juillet, du commandant Wolff :

« J'ai envoyé chez Chikh ou Arab un homme sûr qui le connaît. Je ne l'ai chargé d'aucune mission officielle ; il devait seulement tâcher de pénétrer ses intentions. Cet homme vient de revenir et me dit que Chikh ou Arab se chargerait, si on lui remettait 2,000 fr., d'amener à lui tous les chefs des Beni-Raten à prix d'argent ; qu'il remettrait entre nos mains les Beni-Fraoucen et conclurait avec nous un traité qui assurerait pour dix ans la position des Beni-Raten ; que, pour lui, il ne demandait rien sur le moment de crainte d'exciter la défiance, mais qu'il n'accepterait en aucune façon la prépondérance des Oulad ou Kassi et traiterait directement avec nous.

» Vendredi dernier, j'avais autorisé un spahis du bureau, originaire de Djemaa-Sahridj, à se rendre au marché de ce village. Il y est entré sous la protection de l'anaya. Pendant la nuit, un de ses parents est venu le chercher et l'a conduit dans une maison où se trouvaient réunis plusieurs chefs des Beni-Fraoucen et des Beni-Raten, entre autres Ahmed ou Ferhat, Amar Naït ou Arab, Ali Naït Dahman de cette dernière tribu et Mohamed Naït Si Ahmed et Mohamed Amzian de la première. Ils lui ont dit qu'ils étaient les serviteurs des Français, qu'ils n'avaient nulle intention de révolte contre nous, mais qu'ils ne voulaient à aucun prix obéir à Mohamed ou Kassi ; que si on voulait traiter avec eux, ils désiraient être seuls avec l'officier français, et beaucoup d'autres projets de ce genre dont il est encore difficile d'apprécier la portée.

» Les gens de nos caïds de Tagmount-Ihaddaden, Taddert ou Fella, Cheraïoua, se sont réunis, dit-on, hier et se sont préparés à combattre en se liant par des serments réciproques suivant l'habitude kabyle.

» Il serait à désirer que les Beni-Raten en voyage fussent arrêtés, ainsi que les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb ; qu'il ne leur fût délivré aucun passe-port.

» J'ai été informé qu'on leur en donnait dans le commandement de Si ben Ali-Cherif ; il faudrait qu'une surveillance particulière s'exerçât de ce côté-là..... ».

Le 7 août, quelques fantassins de Sikh-ou-Meddour, conduits par Si Lounis naït ou Amar, avec plusieurs Beni-

Raten réfugiés aux Ameraoua tendirent une embuscade à Ir'il-Ar'anem entre les villages d'Adeni et d'Aït-Halli des Beni-Raten. Au point du jour ils tuèrent un nommé Ahmed-ou-Ali-ou-Chaban des Aït-Halli et lui prirent un mulet, deux bœufs et un fusil.

Les gens de Sikh-ou-Meddour avaient établi un poste de 40 fantassins et 30 cavaliers à l'endroit dit En-Nar-Djilbane, situé au-dessus du bois-sacré de Bou-Ilef, pour protéger leurs troupeaux qui pacageaient dans la plaine. Le jeudi 9 août, jour du marché de Tala-Atman, les Beni-Raten s'étaient réunis au nombre de 300 sur un mamelon au nord du marché du dimanche des Beni-Raten, en vue de profiter de l'absence des gens de la Zmala partis au marché pour exécuter un coup de main sur Sikh-ou-Meddour. Vers 7 heures du matin ils sortirent de leur embuscade et commencèrent leur attaque. Les cavaliers du poste coururent aussitôt pour rassembler les troupeaux et les emmener en lieu de sûreté, pendant que les fantassins faisaient tête à l'ennemi et se défendaient de leur mieux.

Attirés par la fusillade, les cavaliers des Ameraoua qui étaient au marché de Tala-Atman accoururent sur le lieu du combat. En même temps les cavaliers de la Zemala des Abid-Chemlal arrivèrent de leur côté en remontant l'Oued-Aïssi de manière à prendre les Beni-Raten à revers.

Les fantassins des Ameraoua, qui avaient d'abord reculé devant leurs agresseurs beaucoup plus nombreux, reprirent l'offensive en se voyant soutenus, et l'ennemi repoussé fut reconduit vivement jusqu'au marché du Had, laissant trois hommes sur le terrain ; deux autres Beni-Raten qui avaient trouvé la mort dans cette attaque furent emportés par leurs compagnons ; l'ennemi avait eu, en outre, de nombreux blessés et il avait laissé huit fusils sur le lieu de la lutte.

Du côté des nôtres, un cavalier de Tala-Atman était blessé et un cheval avait reçu une blessure.

Chikh ou Arab, voyant qu'on ne s'occupait plus de lui, prit l'initiative de nouvelles négociations et il écrivit, le 18 août, au cadi de Dellys, pour lui demander de s'employer au rétablissement de la paix ; celui-ci fut autorisé à se rendre auprès de lui. Le 25 août, le commandant supérieur de Dellys écrivit à ce sujet :

« Il m'est recommandé d'observer la plus stricte réserve vis-à-vis des dissidents et de n'engager en rien l'autorité française : c'est la ligne de conduite que je tiens. Lorsque Chikh ou Arab a demandé une entrevue avec le cadi de Dellys, je l'ai laissé aller sans lui donner aucune instruction.

» A son retour, il m'a dit que Chikh ou Arab se proposait de faire rentrer les Beni-Fraoucen dans le devoir sous l'autorité du bach-agha, d'obliger les Beni-Raten à ne pas se mêler des affaires de leurs voisins, si nous voulions ne pas intervenir dans le commandement intérieur de la tribu et délivrer des passe-ports.

» J'ai fait répondre verbalement qu'il ne pourrait être question des Beni-Raten qu'après que les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili et Beni-bou-Chaïb seraient rentrés dans l'ordre.

» Le cadi m'a remis, de la part de Chikh ou Arab, une lettre que l'interprète du bureau politique a écrite à un homme des Beni-Yenni sous l'inspiration du colonel de Neveu. Comme cette lettre s'adresse également à trois tribus de Dellys et qu'elle ne me semble pas conçue suivant vos dernières instructions, je vous en envoie la traduction ».

Chikh ou Arab envoya deux de ses tolba à Dellys pour avoir une réponse aux ouvertures qu'il avait faites au cadi de Dellys ; le commandant supérieur se contenta de leur faire bon accueil sans rien leur répondre sur l'objet de leur mission.

Depuis quelque temps, il était question dans les rapports d'un nouveau chérif qui avait fait son apparition en Kabylie ; il était patronné par l'ancien Khalifa du chérif Bou Bar'la, Si Kouider Titraoui, dont nous avons eu souvent à parler dans l'histoire de cet agitateur.

Ce Si Kouider Titraoui était un de nos plus irrécon-

ciliables ennemis, et toute son existence a été consacrée à nous combattre. Il appartenait à une famille de marabouts très considérée des Mfatah de Boghar; c'était un vigoureux et intrépide cavalier. Avant notre occupation de Médéa, il s'était mis à la suite de Si Moussa bou Hamar, qui avait été pendant quelque temps un des adversaires de l'émir Abd el Kader, et il était devenu son lieutenant. Fait prisonnier en 1840, Si Kouider avait été envoyé en France et il y était resté interné pendant plusieurs années.

A son retour en Algérie, il avait recommencé la même existence aventureuse, avait été à Zaatcha se joindre à Bou Zian et, ce dernier ayant été tué le 28 novembre 1849, à la prise de l'Oasis, il avait été s'établir en Kabylie chez les Oulad-Ali-ou-Iloul. Il s'était d'abord joint, en 1850, au chérif Mouley Brahim; puis, à l'apparition de Bou Bar'la, il lui avait offert ses services et avait suivi sa fortune jusqu'à la mort de cet agitateur. Il avait vécu, depuis lors, retiré chez les Beni bou Chenacha; mais fatigué d'une existence trop paisible, il s'était jeté encore une fois dans la vie d'aventures.

Trop connu en Kabylie pour y jouer personnellement le rôle de chérif, il mit en avant son fils, qui était un jeune homme assez ordinaire.

Dans les premiers jours de juillet, Si Kouider alla dans les Beni-Yenni où régnait une certaine agitation, un sof étant allé à Alger faire des offres de soumission contre le gré du reste de la tribu. Si Kouider voulut entraîner les Zouaoua à attaquer Gueribissa et Bahlil, sur le versant sud du Djurdjura, mais il n'y réussit pas, et il fut même obligé de quitter précipitamment les Beni-Yenni, le 8 juillet, en y laissant sa famille.

Il passa alors dans les Beni-Raten et il y présenta son fils comme le moul saa, disant que de nombreux cavaliers allaient arriver de l'ouest et qu'il fallait leur acheter des chevaux. Le nouveau cherif fit sa première apparition en costume de derouich, monté sur une modeste

ânesse, ce qui fit qu'on lui donna le surnom de Bou Hamara (l'homme à l'ânesse). On avait déjà eu en Kabylie Bou Aoud (l'homme au cheval), Bou Hamar (l'homme à l'âne), Bou Bar'la (l'homme à la mule) ; Bou Hamara était donc quelque chose de nouveau.

Bou Hamara, qui est souvent signalé dans les rapports sous le nom de Yahia ben Yahia, s'appelait de son vrai nom El Mokhtar ben Kouider ; il se donnait comme le frère du Chérif bou Sif tué aux Cheurfa en 1849 et se disait originaire de l'ouest. Il était suivi par quatre ou cinq cavaliers des plus mal montés, parmi lesquels il y avait pourtant deux des hommes les plus entreprenants de la bande de Bou Bar'la : son khalifa Boudouaoui et le nommé Arezki bou Renan.

Bou Hamara fut reconnu tout de suite par la foule comme le moul saa et fut salué comme sultan aux sons de la musique. On le conduisit chez Chikh ou Arab, qui le reçut très froidement. Le chérif était obligé de demander des offrandes aux Kabyles pour monter et équiper les cavaliers qui allaient lui arriver, et c'était faire une concurrence déloyale au marabout de Tacherhait, qui trouvait que ses serviteurs religieux n'étaient déjà que d'une générosité assez médiocre, ne lâchant leurs ziara qu'avec une grande circonspection. Il engagea Bou Hamara à quitter la tribu, où on n'éprouvait nullement le besoin d'entretenir un chérif.

Le chérif passa dans les Beni-Fraoucen, où il fut fêté dans plusieurs villages, puis dans les Beni-bou-Chaïb, où il fut également bien reçu. De là il alla se présenter à Lalla Fatma, la maraboute d'Ourdja qui l'accueillit sans entrain. Il passa alors dans les Beni-Mellikeuch, la terre promise de tous les chérifs.

Son armée ne se grossissait que fort lentement, on citait seulement une vingtaine de Kabyles qui s'étaient mis à son service d'une manière permanente.

Laissons pour un moment le nouveau chérif, que nous retrouverons bientôt.

Le 30 août 1855, le Gouverneur général donna l'ordre d'arrêter les Beni-Menguellat et les Beni bou Youcef voyageant sans permis ou avec des permis qu'ils avaient obtenus en se faisant passer pour soumis.

Le 31 août, la garde avancée de Mekla du côté de Djemaâ-Sahridj, fut attaquée par un nombre considérable de Kabyles des Beni-Raten, Beni-Fraoucen, Beni-Khelili et Beni-Menguellat.

Les cavaliers et fantassins de la zmala prirent les armes pour aller au secours du poste, et ils repoussèrent les assaillants jusqu'auprès des jardins de Djemaâ-Sahridj. L'ennemi avait perdu 6 hommes, dont un resté sur le terrain, et il avait eu de nombreux blessés ; les gens de Mekla avaient eu 3 tués, 1 blessé et 1 cheval tué. Le combat avait été arrêté par l'intervention des marabouts de Djemaâ-Sahridj, qui s'étaient portés entre les deux partis avec le drapeau de leur zaouïa.

Une autre attaque eut encore lieu à Mekla, le 16 septembre, comme revanche de l'affaire du 31 août; l'ennemi fut encore repoussé avec des pertes assez sérieuses.

La tendance générale des tribus était de chercher à se soustraire à l'autorité des grands chefs indigènes et à relever directement de l'autorité française. Cette tendance n'était pas mauvaise, mais il n'était pas possible de l'encourager dans les conditions d'organisation où on se trouvait. Néanmoins, le Gouverneur général décida, le 3 octobre, que les trois tribus des Zerkhfaoua, Beni-Djennad et Flissat-el-Behar verseraient directement une lezma de 10,000 fr. qui serait en déduction des 30,000 fr. que le bach-agha du Sebaou devait acquitter annuellement.

Dans les premiers jours d'octobre, le général Yusuf reçut une lettre de Si Seddik ou Arab dans laquelle le marabout demandait la paix en indiquant comme tribus lui obéissant les Beni-Raten, les Beni-Yenni, les Beni-Menguellat, les Beni-Fraoucen et les Beni-Idjeur. Il

conseillait de ne donner aux tribus ni burnous ni cachets, cela n'étant, disait-il, qu'une cause de trouble, et il ajoutait qu'on pourrait faire payer aux marchands le droit de voyager à l'extérieur le prix que l'on voudrait.

Le général ne lui répondit rien pour ne pas lui donner de l'importance.

Le général Deligny (1) avait été nommé, le 21 août 1855, au commandement de la subdivision d'Alger, en remplacement du général de Serre; dans les premiers jours d'octobre il entreprit le voyage de la Kabylie pour se rendre compte de la situation. Il arriva à Tizi-Ouzou le 11 octobre et, le 12 octobre, il était à Mekla.

Il trouva le bach-aghalik en décomposition : l'apparition d'un nouveau chérif, qui venait d'être accueilli à Bou-Hini et à Akoura, dans les Beni-R'obri, paraissait en être la cause. Il s'occupa de mettre les villages des Ameraoua en mesure de résister aux incursions des insoumis. La zmala de Mekla lui parut facile à défendre en faisant faire le tracé des retranchements par des officiers du Génie et en faisant exécuter les travaux par la main-d'œuvre kabyle, sous la surveillance du lieutenant Capifali, adjoint au bureau arabe de Dellys, aidé de quelques sapeurs. Tamda ne lui paraissait pas offrir les mêmes ressources défensives, mais Sikh-ou-Meddour pouvait être protégé efficacement au moyen de quelques retranchements.

« J'ai envoyé à Chikh ou Arab, disait-il dans une lettre du 12 octobre, le cadi de Dellys, qui a étudié pendant neuf ans avec lui et qui le connaît très particulièrement. Le cadi vient de rentrer et, des conversations qu'ils ont eues ensemble, il résulterait ceci : Chikh ou Arab ne veut pas d'investiture ni de délégation de notre autorité ; il s'engage de la manière la plus formelle à faire mettre bas les armes aux Beni-Raten, Beni-Fraoucen, Beni-Yenni et Beni-

---

(1) Le colonel Deligny, commandant le 60e de ligne, avait été nommé général de brigade le 31 juillet 1855 et placé à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.

Menguellat et il garantit ces tribus contre tout désordre ; c'est-à-dire que, non seulement l'état d'hostilité cessera, mais que les voleurs et les recéleurs n'auront pas asile dans le pays, que les déserteurs de nos bataillons indigènes n'y seront pas reçus.

En retour de ces engagements, il demande que nous ne nous occupions pas de l'intérieur des tribus, que nous n'intervenions pas dans l'administration des villages et dans les démêlés des djemaâs, que nous autorisions la circulation des Kabyles au dehors moyennant un droit que vous fixeriez et qui serait payé soit à Tizi-Ouzou, soit à Dellys.

» Les désavantages résulteraient des comparaisons que feraient les tribus entre leur situation et celle des nouveaux ralliés et marquerait un temps d'arrêt dans la marche de notre influence en Kabylie, et cependant, à bien considérer la question, ce nouvel état de nos relations avec les Kabyles, ne paraît-il pas devoir être l'état normal tant que nous n'aurons pas assuré la conquête par les armes ?

» Chikh ou Arab demande que vous lui fassiez connaître par écrit vos intentions d'une manière directe ou indirecte.

» Pour me résumer, deux moyens pour parer aux difficultés du jour sont en présence :

» 1° S'efforcer de prolonger la défense de la plaine en fortifiant les Zmoul et, dans ce cas, repousser toute proposition des montagnards qui n'aurait pas pour but une soumission complète ;

» 2° Courir la chance d'assurer la tranquillité générale au moyen d'un compromis qui n'engagerait en aucune façon l'avenir.

» Entre les deux, le dernier semblerait préférable si, de longtemps, on ne devait pas entrer dans la montagne.

» Je resterai encore quelques jours sur les lieux et je recevrai à Azib-Zamoum les instructions que vous aurez à me donner. »

Le Gouverneur général, jugeant que le bach-aghalik du Sebaou était trop éloigné soit de Dellys soit d'Alger pour que l'autorité française pût intervenir en temps utile, en cas d'incident grave, décida, le 29 octobre, que le poste de Tizi-Ouzou serait occupé d'une manière définitive par un officier français ; le capitaine de Béthune, chef du bureau arabe subdivisionnaire d'Alger, fut désigné pour ce poste. Une compagnie de zouaves

devait être placée à Tizi-Ouzou comme garnison et aussi pour préparer les matériaux nécessaires pour les constructions annexes à exécuter.

Comme disposition transitoire, le chef du bureau arabe d'Alger devait se transporter à Tizi-Ouzou avec son personnel. Le cercle de Dellys cédait à celui d'Alger le bach-aghalik du Sebaou, moins les Beni-Ouaguennoun, les Flissat-el-Behar et les Zerkhfaoua.

Le capitaine de Béthune alla immédiatement s'installer à Tizi-Ouzou, mais il ne jouit pas longtemps de son nouveau poste; il y mourut, en effet, le 5 novembre.

Il était allé sur le sommet du Belloua, montagne qui fait face au bordj de Tizi-Ouzou du côté du Nord, à une altitude de 625 mètres au-dessus du Sebaou, et d'où on découvre une grande partie de la vallée; il entra dans la koubba qui s'y trouve sans la permission de l'oukil et sans se déchausser. En sortant de là, il fut pris de douleurs d'entrailles et il ne tarda pas à succomber. Les Kabyles virent dans sa mort une punition de sa profanation, et le marabout de Sidi-Belloua en acquit une grande vénération, les pèlerins et les offrandes y affluèrent. Ce sanctuaire fut, depuis lors, choisi pour les prestations de serment dans les affaires litigieuses, lorsque le serment était déféré.

Le Gouverneur général donna, le 10 novembre, ses instructions définitives pour la nouvelle organisation.

« Les derniers évènements accomplis dans le cercle de Dellys, est-il dit dans ces instructions, m'ont démontré la nécessité d'adopter une organisation nouvelle du commandement. L'expérience a depuis longtemps prouvé que, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, il n'a pas d'action efficace. Il ressort aussi de l'examen de la situation présente que le bureau arabe d'Alger est inutile, et celui de Dellys impuissant dans les affaires du bach-aghalik du Sebaou.

» Le bureau arabe d'Alger est séparé par une distance de 14 lieues des tribus dont la surveillance lui est confiée, et celui de Dellys, ayant à diriger plusieurs vastes tribus nouvellement soumises, et dans lesquelles tout est à faire, est dans l'impossibilité d'em-

brasser une étendue aussi considérable que celle qui forme aujourd'hui la circonscription soumise à son contrôle.

» J'ai donc pensé à faire une répartition qui permettra au commandant du cercle de Dellys de suivre de plus près les tribus qui resteront sous ses ordres, et à confier le bach-aghalik du Sebaou au chef du bureau arabe d'Alger, en plaçant le territoire qui le compose sous l'action directe du commandant de la subdivision d'Alger ».

Voici les mesures qui étaient prescrites :

1° Le bach-aghalik du Sebaou moins la tribu des Flissat-el-Behar cesse de faire partie du cercle de Dellys, et est rattaché directement au commandement de la subdivision d'Alger ; la tribu des Zerkhfaoua reste dans le cercle de Dellys ;

2° Le bureau arabe d'Alger se transportera avec son organisation à Tizi-Ouzou, et s'installera dans le bordj ;

3° Le chef du bureau arabe d'Alger emmènera à sa nouvelle résidence 10 des spahis qui font le service dans ce bureau ; 15 autres lui seront cédés par Dellys, ainsi que l'officier de spahis (le lieutenant Masson), qui ira s'établir à Tizi-Ouzou, pour y commander le détachement, et sera stagiaire au bureau arabe de Tizi-Ouzou ;

4° Il sera également placé à Tizi-Ouzou une section de 25 hommes d'infanterie commandée par un officier ;

5° Le chef du bureau arabe, en partant pour Tizi-Ouzou, laissera à Alger son 1er adjoint, un secrétaire, un chaouch et 5 de ses spahis.

On continuera de centraliser à Alger les écritures, les rapports mensuels, les pièces de comptabilité de la maison des hôtes. Enfin l'officier adjoint terminera toutes les affaires courantes.

M. le capitaine Beauprêtre a été nommé chef du bureau arabe d'Alger, il ira prendre le commandement de Tizi-Ouzou. Il sera remplacé à Dra-el-Mizan par M. le lieutenant Devaux, et le cercle de Dra-el-Mizan deviendra une annexe de Tizi-Ouzou, comme il a été jusqu'ici une annexe du bureau arabe d'Alger.

Quant au bach-agha Mohamed ou Kassi, qui n'est venu habiter l'an dernier le bordj de Tizi-Ouzou qu'avec une grande répugnance, et qui a plusieurs fois exprimé le désir d'aller habiter Tamda ou Mekla, où il possède des installations convenables, on lui accordera d'évacuer le bordj de Tizi-Ouzou et, au printemps, il y aura lieu de voir s'il ne serait pas utile et convenable de lui bâtir une maison de commandement, en un point choisi dans la vallée du Sebaou.

En notifiant au commandant supérieur de Dellys, les instructions ci-dessus, le général Deligny, commandant la subdivision d'Alger, ajoutait ceci :

« Voilà ce qui est décidé, mais ces dispositions transitoires ne pourront s'effectuer en un jour ; je vous ferai connaître successivement l'époque où vous devrez céder au cercle d'Alger les éléments détachés de celui de Dellys...

M. le Gouverneur général compte que vous ne ferez pas surgir, à ce propos, des questions de personnalité, et que vous envisagerez que le concours de tous est nécessaire ici, pour parer à des difficultés sérieuses, que l'excentricité des chefs-lieux de commandement ne pourrait conjurer. Tarder plus longtemps à manifester nos prétentions à la possession du pays, serait entretenir le flottement et l'indécision des tribus kabyles, les mieux disposées pour nous, et renforcer d'autant celles qui ont arboré le drapeau de l'indépendance.

» Une étape de plus vers ce but est un progrès qui, je n'en doute pas, servira le présent autant que l'avenir... »

Avec la nouvelle organisation, la ligne de conduite dans laquelle on s'était tenu jusque-là fut complètement changée. Le Gouverneur général s'était sans doute aperçu que la politique de non-intervention poussée à l'extrême ou de défensive passive ne produisait que de mauvais résultats, et nous verrons bientôt le capitaine Beauprêtre agir offensivement, sinon contre les Beni-Raten, du moins contre les tribus du Haut-Sebaou que Chikh ou Arab avait entraînées dans la révolte.

Le capitaine Beauprêtre commença par faire compléter l'organisation défensive des Zmoul du Haut-Sebaou qu'il avait trouvée en voie d'exécution, en même temps qu'il exigeait que les cavaliers du Makhezen fussent mieux montés et mieux armés.

Le Makhezen des Ameraoua lui donnait une bonne cavalerie, vigoureuse, bien entraînée, et il pouvait la renforcer encore à volonté puisque la nouvelle organisation mettait sous ses ordres les tribus de l'ancien cercle d'Alger, comme les Isser, les Zmoul, les Khachena, qui avaient de nombreux cavaliers.

Pour l'infanterie, les ressources fournies par les Ameraoua étaient insuffisantes; aussi eut-il recours à la puissante et belliqueuse tribu des Beni-Djennad, où n'existait pas le fanatisme intransigeant qu'on trouvait alors dans beaucoup de tribus kabyles et où on se mettait volontiers au service de la France (1).

Les Beni-Djennad comptaient environ 15,000 âmes et pouvaient mettre sur pied 3,000 fantassins. C'était une population turbulente, mais toujours prête à tout et qui se mobilisait facilement et rapidement lorsqu'elle était excitée par l'espoir du butin.

Le capitaine Beauprêtre fit donner à ses auxiliaires des Beni-Djennad des bandes de cotonnade rouge pour permettre de les distinguer, dans le combat, des Kabyles ennemis.

Le Gouverneur général donna, dans le *Mobacher* du 15 décembre, un témoignage de satisfaction aux Beni-Djennad « qui ont résisté, était-il dit, aux idées de désordre et fournissent à Tizi-Ouzou un poste relevé périodiquement. Ils pourront circuler partout avec permis gratuits... ».

---

(1) Voir sur les Beni-Djennad la « note sur Yahia Agha » dans la *Revue africaine* de 1874, page 97. Les Beni-Djennad fournissaient beaucoup d'engagés à nos régiments de tirailleurs; les familles influentes tenaient à honneur d'envoyer servir leurs enfants pour mériter les faveurs du gouvernement français.

Le rapport mensuel du Gouverneur général, adressé au Ministre de la guerre, le 8 novembre, contenait le paragraphe suivant :

« Deux attaques tentées par l'ennemi contre Mekla et contre les Azazga ont été vigoureusement repoussées. A la première l'ennemi a laissé 10 cadavres et a été poursuivi l'épée dans les reins, jusque dans la montagne ; à la deuxième il a perdu trois hommes et a laissé 9 fusils entre nos mains ».

Le rapport mensuel daté du 9 décembre, dit ceci :

« Les débuts de l'occupation de Tizi-Ouzou ont été heureux. Une razzia faite dans le haut de la vallée du Sebaou a amené la prise de 2,000 moutons, 200 bœufs et d'une soixantaine d'hommes ».

Les Zerkhfaoua n'ayant pas encore payé leur lezma de l'année, les Beni-Djennad furent chargés de les amener à composition ; ils y mirent tant d'entrain, exécutant chaque jour sur eux de nouveaux coups de main, que les Zerkhfaoua s'empressèrent de réunir l'impôt et de le porter à Dellys. Juste à ce moment, le Gouverneur général venait de prendre une décision, datée du 16 décembre, qui plaçait les Zerkhfaoua dans le cercle d'Alger. Cette mesure était indiquée, car cette tribu aurait fait enclave au milieu du commandement de Tizi-Ouzou, étant séparée de Flissat-el-Behar de Dellys par les Beni-Djennad-el-Behar.

Le 23 décembre, le capitaine Beauprêtre exécuta une reconnaissance dans le Haut-Sebaou, jusqu'à Chaoufa, à la tête des goums des Ameraoua et des Isser ; les Zerkhfaoua s'empressèrent de venir lui demander l'aman et firent leur soumission.

Nous avons dit que le chérif Bou Hamara, après avoir parcouru les tribus du bach-aghalik du Sebaou et du bach-aghalik du Djurdjura, était passé aux Beni-Mellikeuch, où on était en hostilités avec les Beni-Kani. Il assista le 5 novembre, à la tête des Zouaoua et des

Beni-Mellikeuch, à une attaque infructueuse contre Selloum. Le 15 novembre, il repassait sur le versant nord du Djurdjura et il finit par revenir dans les Beni-Raten.

Le métier de chérif était devenu peu lucratif, les offrandes des Kabyles étant fort maigres, et Bou-Hamara, avec son père Si Kouïder et quelques cavaliers qui lui étaient restés fidèles, se vit réduit à faire le métier de coupeur de routes.

Le capitaine Beauprêtre, à qui on s'était plaint des déprédations commises par les maraudeurs (1), avait fait doubler les gardes et placer des embuscades, la nuit, aux endroits les plus fréquentés par les voleurs.

Le chérif Bou Hamara était parti dans la nuit du 28 au 29 décembre de Tizi-Rached des Beni-Raten, avec son père Si Kouïder Titraoui, 4 de ses serviteurs, 3 cavaliers des Ameraoua et 2 de Bougie qui s'étaient joints à lui, et ils allèrent se mettre en embuscade à l'endroit dit Zaouïa, sur le territoire des Beni-Raten, à hauteur de la zmala de Tazazereit. C'était un samedi, jour du marché de Tizi-Ouzou, qui était très fréquenté, et nos malandrins pouvaient espérer faire de bonnes prises.

Au point du jour, vint à passer un nommé Mohamed ou Amar Akli du village de Tagmount-ou-Kerrouch (Bi Aïssi), venant de Tamda, qui était un commerçant; ils se saisirent de lui et le dépouillèrent de l'argent dont il était porteur. Ils arrêtèrent également un nommé El-Hadj Saïd Abbou de Mekla, monté sur un mulet et Si Ahmed ou Tahar de Tamda, très riche marchand qui portait sur un mulet des étoffes de soie qu'il allait vendre sur le marché de Tizi-Ouzou.

Après les avoir dépouillés de ce qu'ils avaient, les compagnons de Bou Hamara emmenèrent les gens que nous venons de nommer prisonniers dans les Beni-

(1) Le 25 décembre, 30 moutons appartenant à des gens de Mekla avaient été pris en plein midi.

Raten; le cavalier Hamitouch ben Lounis les poussait devant lui à coup de bâton.

Les cris des voyageurs dépouillés et battus avaient donné l'éveil à la garde de Tazazereit, composée de 7 à 8 cavaliers et d'autant de piétons, qui remarqua alors un mouvement insolite dans les figuiers. Les hommes de garde se portèrent en avant, mais les maraudeurs étaient déjà partis. Les cavaliers prirent rapidement un détour qui leur permettait de couper aux voleurs le chemin des Beni-Raten, pendant que les fantassins marchaient sur leurs traces. Le groupe du chérif se trouva pris entre deux feux.

Dès le début de l'engagement un des cavaliers ennemis fut blessé et tomba de cheval, c'était Si Kouider Titraoui; le cheval d'un autre eut la jambe cassée, c'était la monture de Bou Hamara qui, lui-même avait reçu une blessure au ventre. Enfin, deux autres maraudeurs furent tués avec leurs chevaux.

Les nôtres avaient eu 2 hommes blessés et 2 chevaux tués. Si Lounis Naït ou Amar de Tamazirt, que nous connaissons et qui s'était trouvé faire partie de la garde de Tazazereit, eut son cheval blessé.

La mêlée, qui ne dura que quelques instants, avait été si chaude que 5 des nôtres avaient eu leurs fusils brisés par des balles. Le chérif Bou Hamara avait été fait prisonnier avec un de ses serviteurs. Quant à Si Kouider Titraoui, qui avait encore reçu deux coups de feu dans l'engagement, on l'avait dépouillé de ses vêtements et on l'avait laissé pour mort sur le terrain. Mais le vieux routier avait la vie dure et, lorsque plus tard on voulut chercher son corps, on ne le trouva plus; il avait pu se relever et gagner les Beni-Raten.

Les gens de Tazazereit conduisirent leurs prisonniers à Tizi-Ouzou, et ils rencontrèrent aux Abid-Chemlal le capitaine Beauprêtre, qui les félicita vivement de leur belle conduite et leur abandonna le butin qu'ils avaient fait. Bou Hamara et son compagnon furent mis en prison.

Le capitaine Beauprêtre crut utile de faire un exemple en faisant mettre à mort les deux rebelles pris les armes à la main et, pour frapper davantage l'esprit des Kabyles, il fit faire l'exécution en plein marché de Tizi-Ouzou.

Les prisonniers furent conduits sur le marché au moment où une foule nombreuse s'y pressait; le chaouch Ben Salem, qui était armé d'un fusil, fit feu sur le serviteur du chérif, qui tomba mort, et il lui coupa la tête avec son couteau. Bou Hamara, qui était là garrotté et qui comprenait que son tour allait arriver, appelait à son aide les gens du marché, mais ceux-ci n'osèrent pas intervenir et s'écartèrent. Le chérif fut exécuté et décapité comme l'avait été son compagnon. Ainsi se termina la courte carrière de cet agitateur qui nous aurait peut-être causé de graves embarras s'il eût encore été là un mois plus tard.

Cette exécution sommaire impressionna défavorablement les Kabyles, qui abandonnèrent bientôt le marché et se dispersèrent.

Les biens que Si Kouider Titraoui et son fils possédaient dans les Mfatah de Boghar furent mis sous séquestre par arrêté du Gouverneur général du 12 février 1856.

Une décision du Gouverneur général insérée au *Mobacher* du 15 décembre interdit les marchés des pays soumis aux Beni-Raten, Beni-Menguellat, Beni-bou-Youcef, Beni-Yenni, Beni Itourar', Beni-Yahia, Illoula-ou-Malou, Beni-Illilten, Beni-Idjeur, Oued-el-Hammam, Beni-R'obri et Beni-Mellikeuch.

Un arrêté du Gouverneur général du 30 novembre 1855, organisant la justice musulmane, engloba un certain nombre de tribus Kabyles.

Voici l'extrait de cet arrêté qui nous intéresse :

8e *circonscription*. — Ameraoua, Beni-Aïssi, Beni-Khalifa, Beni-Zmenzer, Betrouna, Hassenaoua, Beni-bou-Chaïb, Beni-Flik, Beni-R'obri.

9e *circonscription.* — Maatka.
10e *id.* Beni-Ouaguennoun.
11e *id.* Beni-Fraoucen, Beni-Khelili.
12e *id.* Beni-Itourar'.
13e *id.* Beni-Hassaïn.
14e *id.* Oued-el-Hammam.
15e *id.* Zerkhfaoua.
16e *id.* Beni-Djennad.
17e *id.* Flissat-el-Behar.
18e *id.* Nezlioua, Harchaoua, Mzala, Mkira, Frikat, Abid.

19e *circonscription.* — Beni-Smaïl, Beni-Koufi, Beni-Mendâs, Beni-bou-R'erdane, Beni-bou-Addou.

20e *circonscription.* — Cheurfa-Ir'il-Guiken, Ir'il-Imoula, Mechtras.

21e *circonscription.* — Beni-Mahmoud, Ouadia.

Celui qui a préparé cet arrêté a cru, sans doute, faire quelque chose de très simple, puisqu'il ne faisait qu'étendre à une partie de la Kabylie le régime fonctionnant déjà en pays arabe, et pourtant cet arrêté était de nature à nous créer de graves difficultés s'il avait été réellement et strictement exécuté.

Les tribunaux musulmans appliquent, en effet, la loi religieuse du Koran, tandis que les populations kabyles ne veulent être régies que par leurs coutumes, qui diffèrent essentiellement de la loi religieuse pour ce qui se rapporte au mariage, au divorce et aux successions.

Le grand principe que les coutumes ont surtout fait prévaloir, c'est que la femme n'a droit à aucune part d'héritage et qu'elle ne saurait être propriétaire. Cette exclusion rigoureuse a pour but de maintenir l'unité du village kabyle et d'empêcher l'immixtion d'étrangers. Si une femme ayant des droits d'héritage s'était mariée dans une autre tribu, son mari aurait pu faire valoir ses droits et y soulever des différends; c'est ce que la coutume a voulu éviter.

Si un homme d'un village vend sa propriété à un

étranger, les habitants ont la faculté d'empêcher les conséquences de la vente, en usant du droit de chefa ou de retrait lignager qui leur permet de se substituer à l'acquéreur.

C'est la djemaa qui faisait l'application de la coutume en matière civile et en matière de police. Lorsque la solution d'un procès exigeait les lumières d'un jurisconsulte, les djemaas ou les parties intéressées faisaient choix d'un homme de loi qui jugeait alors comme arbitre. Il n'y avait pas de juges-arbitres attitrés; on allait à celui qui inspirait confiance par sa réputation de science et d'intégrité, fût-il étranger au pays; de cette façon, les jurisconsultes avaient intérêt à rendre bonne justice pour s'attirer une nombreuse clientèle.

Nommer des cadis en pays kabyle, c'était, par le fait, y substituer la loi religieuse immuable du Koran aux coutumes kabyles, qui sont perfectibles. Nous n'avions évidemment aucun intérêt à faire cette substitution, au contraire. La passion de l'uniformité qui nous possède, nous a fait commettre plus d'une faute.

Ce qui a fait que l'arrêté dont nous nous occupons n'a pas entraîné de conséquences graves, c'est que les nouveaux cadis n'ont pas été nommés partout ou que leurs prétoires ont été délaissés par leurs justiciables.

CHAPITRE III

Évènements de l'année 1855, dans l'annexe de Dra-el-Mizan. — Démarches de soumission des Beni-Yenni. — Si El-Djoudi construit un bordj sur le marché des Ouadia. — Menées de Si-el-Hadj-Amar dans les Zouaoua. — Trois tribus du bach-aghalik passent dans l'annexe des Beni-Mançour.

Au mois de mars 1855, les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat avaient envoyé des députations de notables auprès du chef de l'annexe de Dra-el-Mizan, pour obtenir

la permission de voyager en pays arabe; parmi ces notables, il y en avait même qui s'offraient pour l'emploi de caïd. Ils demandaient à être soustraits à l'autorité du bach-agha du Djurdjura, et à relever directement du chef de l'annexe de Dra-el-Mizan. Cette démarche n'ayant pas abouti, les Beni-Yenni, seuls, se rendirent, au mois d'avril, à Alger, pour faire les mêmes offres au Gouverneur général.

Le général Randon fit appeler le capitaine Beauprêtre et le bach-agha Si El-Djoudi pour les consulter, et il se décida à autoriser les Beni-Yenni à voyager, en prenant leurs permis à Dra-el-Mizan; mais l'expérience faite dans les Beni-Raten lui parut suffisante, et il ne voulut pas entendre parler de donner des caïds aux Beni-Yenni.

Comme nous l'avons dit au chapitre précédent, le Gouverneur général avait profité de la présence de Si El-Djoudi à Alger, pour lui recommander de faire ses efforts afin d'empêcher les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni de prendre parti pour les insoumis des Beni-Raten, et de leur envoyer des contingents, et nous avons ajouté que le bach-agha avait rempli si adroitement sa mission, qu'une trêve qui existait entre les partis rivaux avait été aussitôt rompue, et que les hostilités avaient recommencé. Les notables des Beni-Yenni qui avaient été offrir au Gouverneur général la soumission de la tribu, furent punis par leurs djemaâs de 100 réaux d'amende pour avoir fait cette démarche de leur propre autorité. On peut juger par là de ce qui serait arrivé si on en avait fait des caïds.

Malgré les menaces et les objurgations de Si El-Djoudi, les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni continuèrent à envoyer des contingents dans les Beni-Raten, jusqu'au moment où la guerre intérieure cessa, par suite de l'expulsion des caïds.

Comme nous l'avons dit au chapitre II, le bach-agha Si El-Djoudi avait vu son autorité s'affermir dans les Beni-Sedka, par suite de la disparition des deux princi-

paux chefs de l'opposition, Amar ou Ramdan, des Beni-Irguen, qui avait été assassiné, et El-Hadj Boudjema naït Yakoub des Ouadia, qui avait été interné aux îles Sainte-Marguerite.

Sur le conseil du chef de l'annexe de Dra-el-Mizan, il songea à affermir son influence dans la confédération des Beni-Sedka en y établissant son fils Si El-Hadj Ahmed ou El-Djoudi et en lui en confiant le commandement.

Si El-Hadj Ahmed était un jeune homme beaucoup plus intelligent, plus actif, plus sage et plus maniable que son père et, bien stylé par le capitaine Beauprêtre, il était à même de nous rendre de bons services.

Si El-Djoudi avait dans les Ouadia, à Ir'il-Igoulmimen, des propriétés assez considérables, provenant d'un héritage; Si El-Hadj Ahmed aurait pu s'y fixer, mais le capitaine Beauprêtre poussa le bach-agha à bâtir un bordj auprès du marché du dimanche des Ouadïa, où il subirait moins la pression des populations kabyles et où le chef de l'annexe de Dra-el-Mizan pourrait plus facilement lui donner la main en cas de besoin.

Au mois de mai, Si El-Djoudi entreprit la construction de ce bordj au lieu dit Isselen, et elle se poursuivit sans aucune opposition de la part des tribus.

Si l'autorité du bach-agha avait quelque peu gagné dans les Beni-Sedka, elle était en voie de s'anéantir dans les Zouaoua par suite des agissements de Si El-Hadj Amar, ancien oukil de la Zaouïa de Si Abd er Rahman bou Goberin des Beni-Smaïl et chef de l'ordre religieux des Rahmania.

Nous avons donné dans notre « Histoire du cherif Bou Bar'la » quelques détails historiques sur ce personnage qui a joué un rôle important en Kabylie (1).

Si El-Hadj Amar a recueilli la succession religieuse de Si Abd er Rahman bou Goberin en 1843. Pendant longtemps, il parut porté de bonne volonté pour

(1) *Revue africaine* de 1883, p. 162.

l'autorité française, et il a rendu de réels services. C'est lui qui a servi d'intermédiaire avec les tribus des Guechtoula en mai 1849, au moment de l'expédition du général Blangini, en novembre 1851 pendant celle du général Pélissier.

A plusieurs reprises, notamment en 1849, ce marabout avait demandé l'autorisation de s'expatrier, et on la lui avait accordée avec empressément. Au milieu de 1852, il avait fait beaucoup d'agitation dans le pays, particulièrement dans l'annexe de Dra-el-Mizan et dans la subdivision d'Aumale, pour entraîner avec lui de nombreux émigrants; il avait recueilli dans ce but de nombreuses offrandes dans les tribus et il avait fini par ne pas partir, en gardant les offrandes.

Lorsque le chérif Bou Bar'la vint agiter les Guechtoula, Si El-Hadj Amar le favorisa inostensiblement, tout en paraissant garder une attitude correcte vis-à-vis de l'autorité française.

Tout à coup, dans la nuit du 1er au 2 septembre 1853, il s'enfuit secrètement des Beni-Smaïl, en emportant le cachet et le trésor de la Zaouïa, et se réfugia au village de Bou-Abd-er-Rahman dans les Beni-Ouassif. Il écrivit au chef de l'annexe de Dra-el-Mizan qu'il était parti parce que l'exercice du culte n'était plus libre; mais, comme il avait certains agissements à se reprocher et qu'il savait que le capitaine Beauprêtre ne plaisantait pas lorsqu'on ne marchait pas droit, nous croyons plutôt qu'il a cherché simplement à mettre sa personne et le trésor de la zaouïa en sûreté.

Les Tolba et les Beni-Smaïl avaient paru fort irrités de sa fuite, mais on vit bien plus tard que leur indignation était factice et que tout cela était chose concertée entre eux.

Les Beni-Ouassif étaient divisés en deux sofs : le sof r'arbi, qui avait pour chef El Haoussine Naït el-Hadj Arab, du village de Tikioucht, homme très influent, beau parleur, qui nous a rendu plus tard de bons ser-

vices, et le sof cheurgui, qui était sous la direction de Mohamed ou Kassi Naït Djebara, du village des Aït-Abbès, homme également très influent et surtout très intrigant, qui tenait pour Si El Djoudi ; Si El-Hadj Amar fut accueilli par le sof r'arbi.

Par son austérité, sa réputation de science et de sainteté, son inteligence, la séduction de sa personne et de sa parole, ses manières affables et distinguées, il ne tarda pas à éclipser son rival en influence religieuse, Si El Djoudi, qui n'avait aucune de ces qualités, et attirer à lui tous les Kabyles, qui oublièrent bientôt le chemin de la koubba d'Ir'il bou Ammès.

Si El-Hadj Amar se mit à jouer le rôle de conciliateur, de pacificateur, dans les conflits entre particuliers et entre sofs, et il attira peu à peu à lui les partisans de Si El Djoudi. Il faisait en même temps de la propagande religieuse comme grand maître de l'ordre des Rahmania et il donnait l'initiation à de nombreux khouans, qui lui juraient une obéissance aveugle.

Peu à peu, sans bruit, sans lutte ouverte, le bachagha se trouva bientôt réduit à l'impuissance dans un pays où, autrefois, il n'avait qu'un mot à dire pour entraîner les populations à sa suite.

Si El-Djoudi et son sof nous représentent à peu près Gulliver lorsqu'il s'endormit dans l'île de Lilliput. Pendant son sommeil le héros de Swift fut fixé au sol au moyen d'une multitude de liens, ténus, faibles isolément, mais puissants par leur nombre, si bien que quand il s'éveilla il se trouva incapable de faire un mouvement. Les liens dont Si El-Hadj Amar avait enserré le bachagha étaient ses khouans, dont il avait habilement étendu le réseau autour de lui. Quand celui-ci s'éveilla et voulut agir, il se trouva paralysé et il eut beau se mettre en colère, ses partisans ne répondirent plus à son appel.

Si El-Hadj Amar, tout en continuant à protester de ses bons sentiments à notre égard, avait donné asile le

15 juin 1854 à la famille de Bou-Bar'la (1) au moment où elle allait être livrée au capitaine Beauprêtre et, après la mort du chérif, il avait recueilli aux Beni-Mellikeuch une de ses veuves, Tassadit bent Amar, son fils et la fille de Mouley Brahim (2).

Au mois de juin 1855, Si El-Djoudi eut le crève-cœur de voir lui échapper les trois tribus des Mecheddala, Beni-Ouakour et Beni-Kani, qui furent rattachées, par décision du Gouverneur général du 4 du dit mois, à l'annexe des Beni-Mançour. Cette mesure, qui était des plus opportunes, était attendue depuis longtemps.

Comme fiche de consolation, on organisa ces trois tribus en un caïdat qu'on donna à son fils Si Ali.

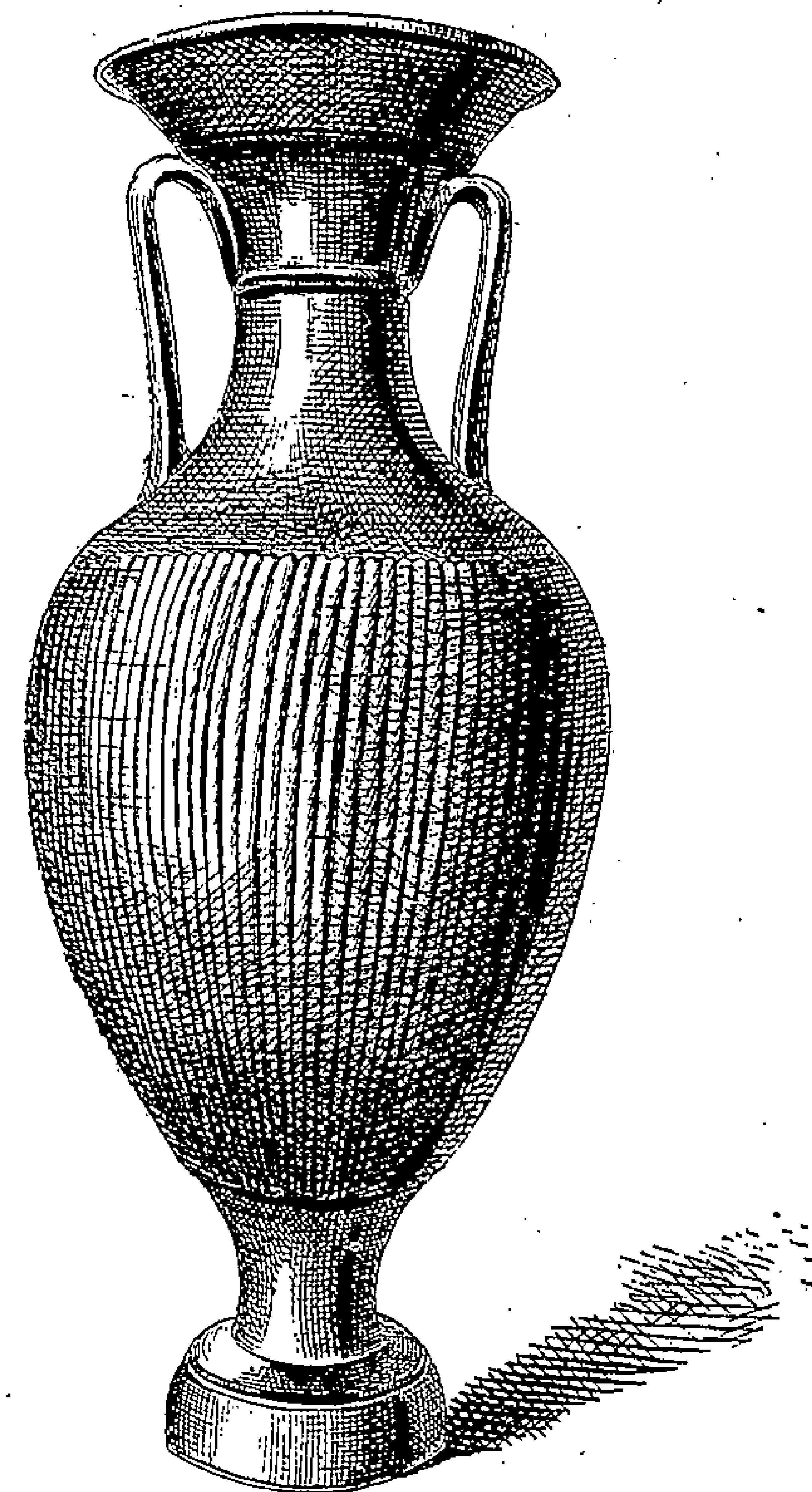
Colonel Robin.

(A suivre).



(1) *Revue africaine* de 1884, p. 39.
(2) *Revue africaine* de 1884, p. 181.


A Ferrand 1899



VASE ET FIGURINE DE CYRÈNE

Les deux objets antiques, inédits, reproduits dans la planche ci-contre, d'après un croquis à la plume de M. Ferrand, le distingué dessinateur de l'École des Sciences, nous ont paru dignes d'être publiés par la *Revue africaine*, d'abord parce qu'ils ont été découverts en Afrique, et ensuite parce qu'ils font partie d'une de ces collections algériennes privées dont nous aurions l'ambition de faire connaître à nos lecteurs les principales pièces.

Ils appartiennent à Mme veuve Chatel, fille de Pellissier de Reynaud, qui fut consul général de France à Tripoli de Barbarie, de 1850 à 1852, et profita de son séjour et de ses fonctions pour effectuer quelques fouilles du côté de Benghasi.

Les deux objets d'art en question proviennent donc de la Tripolitaine, c'est-à-dire de l'ancienne Cyrénaïque, poétique coin de Grèce africaine, maintenant enveloppé de nuit, mais qui fut autrefois, du roi Arcésilas à l'évêque Synésius, un brillant foyer de culture hellénique.

Les œuvres qu'on y a déjà recueillies hâtivement (vases peints, statues, etc.), depuis la consciencieuse exploration de Pacho (1827) jusqu'aux recherches toutes récentes de M. Clermont-Ganneau, permettent d'espérer une moisson archéologique singulièrement précieuse le

jour où ce pays qui fut colonisé dès le 6e siècle avant notre ère par Battos, sous les auspices d'Apollon, sortira enfin de la barbarie et de l'insécurité pour rentrer dans la zone d'influence d'un peuple héritier des antiques civilisations. Ce jour là, il livrera les trésors de beauté et d'élégance enfouis dans son sol, et que de menus bibelots, comme ceux que nous publions, laissent entrevoir et soupçonner.

I. — Le vase, d'un galbe si pur et de proportions si harmonieuses, analogue à ceux que les peintres jettent si volontiers dans leurs compositions comme accessoires gracieux et rares, est en terre enduite d'un vernis noir (hauteur 0m65).

Il a une bouche de 0m23 de diamètre, un col pourvu de deux anses presque verticales, une panse cannelée, un pied lisse et circulaire, qui paraît petit. Mais son diamètre est le cinquième de la hauteur totale, comme celui de la colonne dorique, dont les proportions passaient, d'après les esthéticiens d'Alexandrie, pour avoir été calquées sur celles du corps humain.

La propriétaire de ce beau vase grec a l'intention d'en faire don au Louvre par testament. Mais si l'on songe aux huit mille vases antiques dont s'enorgueillissent déjà les incomparables collections de Paris, on trouvera que Madame Chatel serait peut-être aussi bien inspirée en daignant léguer le dit vase au musée d'Alger-Mustapha récemment créé, et dont l'indigence a tant besoin d'être secourue. L'honorable désir qui l'anime de perpétuer par cette donation le souvenir de son père recevrait dans un cas comme dans l'autre une égale satisfaction.

II. — Quant à la figurine de terre cuite, genre Tanagra et Myrina, elle rappelle les sujets du genre mis à la mode au troisième siècle avant J.-C. par l'art Alexandrin, art dont la Cyrénaïque, qui confinait à l'Égypte, dut être une des premières à ressentir la prodigieuse et rayonnante influence.

Cette statuette n'a que 0m10 de hauteur (socle compris), mais elle est intéressante par le mouvement harmonieux, quoique violent, qu'elle exprime, par la souplesse de la draperie, par l'art avec lequel les doigts délicats du coroplaste ont laissé deviner sous l'étoffe les lignes du corps. C'est une danseuse voilée. Elle est vêtue d'une tunique et d'un ample manteau dont la partie haute encapuchonne la tête.

Le pied gauche, chaussé de la sandale, est légèrement ramené en arrière. La main gauche soulève le manteau, le coude droit levé en l'air. La tête est fortement inclinée, presque à angle droit, sur l'épaule gauche, la hanche droite étant en saillie.

En somme, cette allure énergique et hardie fait songer aux cambrures et aux renversements de certaines danses espagnoles ; ce sont des audaces d'attitude qui paraissent s'harmoniser avec les préoccupations attribuées aux habitants de la Cyrénaïque, qui fut la terre des myrtes, consacrés à Vénus, et aussi la patrie du sensuel philosophe Aristippe.

VICTOR WAILLE.



ANNALES DU MAGHREB & DE L'ESPAGNE

PAR

IBN EL-ATHIR

(Suite. — Voir les nos 223 à 232)

De là il marcha sur Fez, dont le prince Ah'med ben Bekr [ben Aboû Sahl Djodhâmi] ferma les portes devant lui. Djawher alors en commença le siège et l'attaqua pendant quelque temps, mais sans succès, tandis que, d'autre part, les émirs des parties les plus reculées du Soûs se déclaraient Fatimides et lui envoyaient des présents (?). Sur le conseil de ses compagnons, Djawher partit alors pour Sidjilmâsa, dont le prince Moh'ammed [ben el-Fath'] ben Wâsol, régnant depuis seize ans, avait pris le surnom d'Ech-Châkir lillâh, se faisait appeler Prince des croyants et battait monnaie à son nom. Il s'enfuit à l'approche de l'envahisseur, puis voulut faire un retour (offensif), mais il fut fait prisonnier et livré à Djawher. Celui-ci, poursuivant sa marche, arriva jusqu'à l'Océan Atlantique, où il fit pêcher des poissons qu'il envoya dans des vases remplis d'eau à El-Mo'izz. Après avoir parcouru et conquis toutes ces régions, il marcha de nouveau contre Fez, qu'il attaqua longtemps sans succès. Alors Zîri ben Mennàd choisit parmi ses gens des guerriers d'une bravoure reconnue, à qui il fit prendre des échelles et qui montèrent ainsi jusqu'au point le moins élevé des murailles, tandis que les assiégés ne se méfiaient de rien. Ils massacrèrent

les défenseurs qu'ils y trouvèrent, puis descendant à la seconde enceinte, ils ouvrirent les portes, allumèrent des torches et battirent du tambour. A ce signal, qui était convenu entre Zîrî et Djawher, celui-ci s'avança à la tête de ses troupes et pénétra dans la ville. Le prince qui y régnait se tint caché pendant deux jours, mais il fut ensuite pris et alla rejoindre le prince de Sidjilmâsa dans sa prison. Cette conquête est de ramadân 348 (4 nov. 959). Les deux prisonniers furent mis chacun dans une cage et envoyés à Mehdiyya à El-Mo'izz. Djawher attribua Tâhert à Zîri ben Mennâd (1).

[P. 398] **Mort d'ʿAbd er-Rah'mân Nâçir et avènement de son fils H'akam**

En ramadân 350 (13 oct. 961), mourut à l'âge de soixante-treize ans et après un règne de cinquante ans et six mois, ʿAbd er-Rah'mân ben Moh'ammed ben ʿAbd Allâh, surnommé En-Nâçir li-dîn Allâh, prince d'Espagne. Il était blond avec les yeux bleu foncé, beau de visage, physiquement développé et bas de jambes, si bien que l'étrier n'était guère qu'à un empan de la selle, mais le buste était long. Il laissa onze fils. C'est le premier des Omeyyades qui, prenant un titre khalifal, se soit fait nommer Prince des croyants. En s'adressant à ses prédécesseurs ou en faisant la *khotba* à leur nom, on les traitait d'Emîr et de Fils des khalifes, et il en fut de même pour lui dans les vingt-sept premières années de son règne. Mais comme alors il apprit la faiblesse des khalifes de l'ʿIrâk, et que les Alides installés dans

(1) On retrouve à très peu près le même récit de ces événements dans Ibn Khaldoûn (II, 542), dont Quatremère s'est inspiré (*Journ. as.*, 1836, II, 404). Voir aussi Bekri, p. 335 ; *Bayân*, I, 214 et 230 ; Ibn Haukal, éd. de Goeje, p. 57 ad f. ; Fournel, II, 319 ; Wüstenfeld, 101.

l'Ifrîkiyya étaient salués du titre de Prince des croyants, il fit faire la *khotba* en son nom avec la même épithète et prit le surnom de Nâçir li-dîn Allâh. C'est, au dire des Espagnols, le premier khalife qui succéda à son grand père. Sa mère était une concubine du nom de Mouzna. Aucun de ses contemporains qui ont pris le titre de Prince des croyants n'est resté aussi longtemps sur le trône, à l'exception d'El-Mostançer l''Alide, qui régna soixante ans en Égypte.

[P. 399] Il eut pour successeur son fils H'akam ben 'Abd er-Rah'man, surnommé El-Mostançer et fils d'une concubine nommée Merdjâna.

L'un des nombreux enfants d''Abd er-Rah'mân s'appelait 'Abd Allâh ; il était châfe'ite, pieux et versé dans diverses connaissances, entre autres la poésie et l'histoire.

[P. 403[**Conquête de Taormine en Sicile** (1)

En 351 (8 fév. 962), les troupes musulmanes de Sicile, où commandait alors Ah'med ben El-H'asan ben 'Ali ben Aboû'l-H'oseyn, marchèrent contre la place-forte de Taormine, qui est située dans cette île et dont les chrétiens étaient alors en possession. On commença le siège de ce fort, l'un des plus inexpugnables et des plus nuisibles aux fidèles ; mais comme les habitants résistaient et que les opérations se prolongeaient, les assiégeants eurent l'idée de détourner l'eau qui alimentait la place. Alors les assiégés, effrayés, demandèrent quartier, mais en vain ; ils durent donc se borner à demander d'avoir la vie sauve, mais en devenant esclaves des musulmans, tandis que leurs biens seraient propriété conquise (*fey'*). Cela leur fut accordé, et ils durent abandonner la ville

(1) Ce chapitre est traduit dans la *Biblioteca* (I, 424).

au mois de dhoû'l-'ka'da (décembre 962), [P. 404] à la suite de sept mois et demi de siège. On installa quelques musulmans dans cette place, à laquelle fut donné le nom d'El-Mo'izziyya, par allusion au prince d'Ifrîkiyya, El-Mo'izz l'Alide.

Un corps d'armée marcha aussi contre Rametta sous le commandement d'El-H'asan ben 'Ammâr, qui assiégea cette ville de très près, ainsi que nous le dirons sous l'année 353.

[P. 404] En 351 (8 février 962), des troupes chrétiennes débarquèrent dans l'île de Crète, dont les habitants adressèrent une demande de secours au prince alide d'Ifrîkiyya El-Mo'izz li-dîn Allâh. Ce prince répondit à leur appel, et dans les combats qui eurent lieu, Dieu donna la victoire aux musulmans, qui réduisirent en captivité les chrétiens de l'île.

[P. 411] **Conquête de Rametta ; guerre en Sicile entre les musulmans et les chrétiens** (1)

Sous l'année 351 nous avons raconté la conquête de Taormine et dit un mot du siège de la ville de Rametta, qu'occupaient les chrétiens. En présence de cette situation, ces derniers, saisis de crainte, firent savoir à l'empereur de Constantinople ce qui se passait et réclamèrent du secours. L'empereur fit équiper une flotte qui apporta une armée considérable, c'est-à-dire plus de quarante mille combattants. De son côté, Ah'med, émir de Sicile, demanda également à El-Mo'izz d'Ifrîkiyya l'envoi de prompts renforts, mais sans négliger lui-même de restaurer et accroître sa flotte et de faire des levées de marins et de soldats. Quant à El-Mo'izz, [P. 412] il se mit aussi à réunir des guerriers et à lever

(1) Traduit dans la *Biblioteca*, I, 425 ; comparez aussi Quatremère (*Journ. as.*, 1837, I, 64).

des recrues qu'il plaça, après leur avoir distribué beaucoup d'argent, sous le commandement d'El-H'asan ben 'Ali, père d'Ah'med. Ces troupes débarquèrent en Sicile en ramadân 353 (sept.-oct. 964), et une partie alla aussitôt renforcer l'armée qui assiégeait Rametta. Les chrétiens d'autre part débarquèrent aussi en Sicile près de Messine au mois de chawwâl (oct.-nov.) et portèrent de là toutes leurs forces, plus grandes que tout ce qu'avait vu l'île jusqu'alors, du côté de Rametta.

Quand El-H'asan ben 'Ammâr, chef de l'armée assiégeante, sut ce qui se passait, il laissa sous les murs de la ville un corps d'armée chargé de contenir ceux qui voudraient sortir de cette place, et il s'avança avec le reste de ses soldats, tous décidés à vaincre ou à mourir, contre l'armée chrétienne. Celle-ci entoura les musulmans en même temps que ceux de Rametta tombaient sur le corps d'armée laissé en observation, afin de surprendre (le gros de) l'armée musulmane par derrière ; mais leur sortie ne réussit pas, et ils furent, grâce à la résistance de ceux des nôtres à qui ce soin avait été confié, empêchés de mener à bien leur projet. Alors s'avancèrent les chrétiens, pleins de confiance dans leur nombre et dans les engins et instruments qu'ils traînaient avec eux ; la mêlée commença, et la situation devint bientôt dangereuse pour les musulmans, que les ennemis avaient acculés à leurs propres tentes et qu'ils voyaient déjà vaincus. En cette extrémité, les fidèles choisirent de mourir comme étant le parti le plus sûr, selon le mot du poète :

[T'awîl] Je suis resté en arrière dans l'espoir de sauver ma vie, mais je n'ai pas ainsi trouvé la vie qui m'anime quand je me porte en avant (1).

---

(1) Ce vers est tiré de la *Hamâsa*, p. 93, et a pour auteur El-H'oceyn ben El-H'omâm. Amari, dans le texte qu'il a publié, en ajoute un second, qui ne figure que dans un seul des mss qu'il a consultés,

Alors l'émir El-H'asan ben 'Ammâr, excitant leur ardeur, se mit à leur tête pour charger, et la lutte redoubla d'acharnement ; de leur côté les patrices répondaient en chargeant et en encourageant leurs troupes. Le général chrétien Manuel fondit sur les nôtres et y sema la mort ; les coups de lance qu'on dirigeait contre lui ne produisaient aucun effet et s'amortissaient sur son épaisse armure ; mais alors un trait fut lancé contre son cheval et abattit celui-ci, dont le cavalier devint le centre d'une lutte ardente où il fut tué, de même que plusieurs de ses patrices. Sa mort provoqua chez les siens la plus honteuse débandade : les musulmans en massacrèrent un grand nombre, et les fuyards étant arrivés au bord d'un grand fossé qui constituait un véritable trou, s'y précipitèrent pour échapper à l'épée qui les poursuivait et s'y écrasèrent les uns les autres, si bien que ce fossé se trouva comblé par les cadavres. Commencée à l'aube, la bataille dura jusque dans l'après-midi, et la poursuite se prolongea pendant la nuit et dans toutes les directions. On ne pourrait énumérer les armes, les chevaux et les richesses de toutes sortes qui constituèrent le butin ; [P. 413] il y figurait entre autres un sabre indien sur lequel on lisait cette inscription : « De ce sabre indien, qui pèse cent soixante-dix *mithkâl*, il a été frappé de nombreux coups sous les yeux mêmes de l'Envoyé de Dieu ». Cette arme fut envoyée à El-Mo'izz en même temps que les captifs et les têtes des ennemis tués.

Ceux des chrétiens qui échappèrent gagnèrent Reggio. Quant aux habitants de Rametta, leur courage fléchissait, car les vivres commençaient à leur manquer, et ils firent évacuer la place par les invalides, ne gardant plus que les hommes en état de combattre. Les musulmans tentèrent alors une attaque qui non seulement se poursuivit jusqu'au soir, mais continua même dans la nuit, puis saisissant des échelles, ils emportèrent la place d'assaut ; les hommes furent mis à mort, les femmes

et les enfants réduits en esclavage, la ville livrée à un pillage qui fut des plus fructueux. On installa dans la place des musulmans qui eurent à y rester pour la garder.

Ceux des chrétiens qui avaient échappé à la première bataille se rallièrent, et prenant avec eux ceux de Sicile et de la presqu'île de Reggio, ils se réfugièrent à bord de leurs navires pour échapper à la mort. L'émir Ah'med s'embarqua également avec ses troupes et livra aux ennemis une bataille navale acharnée : des musulmans se jetant à l'eau mirent le feu à de nombreux navires ennemis, qui coulèrent ; les chrétiens subirent de fortes pertes, et chacun tâcha de se sauver sans s'inquiéter des autres. Les musulmans dirigèrent ensuite des colonnes contre les diverses villes chrétiennes, qui furent mises au pillage et qui durent consentir à payer des sommes d'argent pour jouir d'une trêve. Ces événements sont de 354 (6 janvier 965), et la dernière affaire est connue sous le nom de « bataille du détroit ».

[P. 435] Conquête de l'Égypte par El-Mo'izz l'Alide

En 358 (24 nov. 968), El-Mo'izz li-dîn Allâh Aboû Temîm Ma'add envoya en Égypte son général Aboû 'l-H'asan Djawher, qui était Roûmi d'origine et avait commencé par être page *(gholâm)* auprès de son père El-Mançoûr, à la tête d'une armée considérable, et la conquête de ce pays s'effectua.

A la suite de la mort de Kâfoûr Ikhchîdi, qui régnait en Égypte, le peuple n'y manifesta pas des préférences unanimes, et d'autre part il y sévit une grande disette : la livre de pain y valait deux dirhems, la *weyba* de blé un dinar égyptien et un sixième. Ces nouvelles déterminèrent El-Mo'izz, qui était alors en Ifrîkiyya, à donner les ordres nécessaires à Djawher, et la seule annonce

de la prochaine arrivée de celui-ci suffit à provoquer la débandade des troupes ikhchîdiennes d'Égypte. Djawher arriva le 17 cha'bân (5 juillet 969), et la prière fut faite au nom d'El-Mo'izz dès le mois de chawwâl (comm. 17 août) dans le *Djâmi' 'atîk*, par le *khatîb* Aboû Moh'ammed 'Abd Allâh ben el-H'oseyn Chimchât'i (1). Ce général se rendit en djomâda I 359 (comm. 11 mars 970) dans le *djâmi'* d'Ibn T'oûloûn, et fit crier l'appel à la prière à l'aide de la formule « accourez à l'œuvre excellente », qui fut employée pour la première fois dans ce pays, et qui le fut ensuite au Djâmi' 'atîk' (2). Dans la prière même on prononça à haute voix les mots : « au nom du Dieu clément et miséricordieux (3) ».

Quand son autorité fut bien assise en Égypte, Djawher commença la construction du Kaire *(el-K'âhira)*.

[P. 441] **Révolte d'Aboû Khazer en Ifrîk'iyya**

En 358 (24 nov. 968), Aboû Khazer (4) Zenâti leva l'étendard de la révolte en Ifrîk'iyya, et de nombreuses bandes de Berbères et de Nekkâriens se joignirent à lui. El-Mo'izz se mit lui-même en campagne et arriva jusqu'à la ville de Bâghâya, où celui de ses officiers qui y commandait était l'objet des attaques du rebelle posté dans le voisinage. [P. 442] L'annonce de l'approche d'El-

(1) Selon le *Bayân* (I, 229), la *khotba* fut faite au nom d'El-Mo'izz dès le vendredi 20 cha'bân, par Aboû Mohammed Chimsâti (lisez Chimchâti).

(2) Cette formule de l'*adhân* ou appel à la prière est particulière aux Chiites (*Chrestomathie* de Sacy, I, 102 et 169).

(3) Pour plus de détails sur la conquête de l'Égypte, voir notamment Quatremère (*l. l.*, p. 422) et Fournel, II, 345.

(4) Ce nom est écrit Abou Djafar dans la traduction d'Ibn Khaldoun (II, 548) ; Quatremère (*Journ. as.* 1837, I, 63) dit « Abou Kharz ou Abou Djafar » ; enfin Wüstenfeld (p. 109) écrit Ibn Khazar. Comparez aussi Ibn Khaldoun, III, 233.

Mo'izz provoqua la dispersion des bandes d'Aboû Khazer, et celui-ci, pour échapper aux poursuites du prince, se jeta dans une région impraticable. El-Mo'izz dut se retirer, mais chargea Aboû 'l-Fotoûh Yoûsof Bologgîn ben Zîri de filer sur ses traces, que cet officier finit par perdre, et alors El-Mo'izz regagna sa résidence de Mançoûriyya.

En rebî' II 359 (10 févr. 970), Aboû Khazer le Khâredjite vint trouver El-Mo'izz en sollicitant sa grâce et promettant obéissance ; le prince fut fort aise d'accueillir cette requête et accorda au rebelle repentant une large pension. Aussitôt après, arrivèrent les lettres par lesquelles Djawher lui annonçait que la *khotba* se faisait en son nom en Égypte et en Syrie, et l'invitait à le rejoindre. El-Mo'izz témoigna alors une joie exubérante qu'il manifesta à tous les yeux, et reçut les louanges des poètes, entre autres de Moh'ammed ben Hâni Andalosi (1), qui fit ce vers :

[T'awîl] Les Abbasides disent : « Voilà l'Égypte conquise ! » Dis-leur : « Voilà les destins accomplis ! »

[P. 449] **Guerre civile en Sicile** (2)

En 359 (13 nov. 969), le khalife Alide El-Mo'izz ayant nommé gouverneur de Sicile Ya'ich, affranchi d'El-H'asan ben 'Ali ben Aboû 'l-H'oseyn, celui-ci réunit dans l'arsenal (des gens) des tribus (berbères) qui eurent

(1) La biographie de ce poète très connu, † 362, a été donnée par Ibn Khallikân (trad., III, 123), et par Ibn El-Abbâr, *Tecmila*, éd. Codera, I, 103 ; voir aussi Merrâkechi, *Histoire des Almohades*, p. 94 et 183 de la trad., et le *Matmah'* d'Ibn Khak'ân, éd. de Cstp, p. 74. Le ms 3108 du Catalogue des mss arabes de Paris renferme le recueil de ses poésies, et le n° 2327 (fol. 7-18) en donne aussi des extraits. Il en existe une édition publiée à Beyrout, 1886.

(2) Ce chapitre est traduit dans la *Biblioteca* (I, 429).

des difficultés avec les affranchis des Kotâma. Ils en vinrent aux mains, et beaucoup de ces derniers furent tués; plusieurs d'entre eux trouvèrent aussi la mort du côté de Syracuse, et l'animosité qui séparait les deux partis devint une hostilité déclarée. Les efforts de Ya'îch pour ramener la paix n'aboutirent pas, et les fauteurs de troubles semèrent partout le désordre et se livrèrent au pillage. Ils exercèrent des violences contre les bergers aussi bien que contre les habitants des places fortes reçus à merci, et ces désordres furent cause qu'El-Mo'izz révoqua Ya'îch et nomma Aboû 'l-Kâsim ben el-H'asan ben 'Ali ben Aboû 'l-H'oseyn en qualité de remplaçant de son frère Ah'med. La population accueillit avec joie l'arrivée de ce nouveau gouverneur; la concorde se rétablit et tout le monde se soumit à son autorité.

[P. 450] En cette année 359, le prône se fit à la Mekke au nom de (l'Abbaside) El-Mot'î' lillâh et des Karmates *hidjri* (1), et à Médine au nom d'El-Mo'izz l'Alide, mais en dehors de la ville même il fut prononcé par Aboû Ah'med Moûsewi (2), [P. 451] père du chérif Er-Radi, au nom d'El-Mot'î' lillâh.

[P. 453] Mort de Moh'ammed ben el-H'oseyn Zenâti

En 360 (3 nov. 970), Yoûsof Bologgîn ben Zîri fit périr Moh'ammed ben el-H'oseyn (3) ben Khazer Zenâti ainsi que plusieurs de ses parents et cousins. La révolte en

(1) Je n'ai pu trouver de renseignement sur les Karmates ainsi désignés, peut-être par allusion à leur *dâr el-hidjra*.

(2) Comparez Quatremère, *l. l.*, p. 53 et 64. — Il a été question de ce personnage, an. 1898, p. 268.

(3) On lit « El-H'asan » dans Ibn Khaldoûn (II, 549). Cet auteur représente d'ailleurs la mort de ce Mohammed comme ayant eu lieu à la suite d'une grande bataille (*l. l.*, et p. 7; III, 234). Cf. Fournel, II, 352; Wüstenfeld, p. 116.

Ifrîk'iyya de ce personnage, sous les drapeaux de qui se rangèrent de nombreux Zenâta et Berbères, fut une cause de souci pour El-Mo'izz, qui voulait se rendre en Égypte et redoutait de laisser derrière lui, en état de rébellion, un homme tel que Moh'ammed, oppresseur, hautain et injuste. [P. 454] Or comme le rebelle était un jour en train de boire avec quelques-uns de ses parents et de ses partisans, Yoûsof, qui le sut, partit avec un détachement de cavalerie, mais en ayant soin de se tenir caché, de sorte que Moh'ammed n'en eut connaissance qu'en le voyant paraître devant lui ; saisissant alors son épée, il se tua lui-même, tandis que Yoûsof tua ou fit prisonniers les autres. Ce coup de main fut hautement apprécié par El-Mo'izz, qui pendant trois jours tint audience pour recevoir les félicitations à ce propos.

[P. 456] **El-Mo'izz quitte le Maghreb et se rend en Égypte**

Dans les derniers jours de chawwâl 361 (première moitié d'août 972), El-Mo'izz quitta l'Ifrîkiyya pour se rendre en Égypte. Parti de Mançoûriyya, il s'arrêta d'abord à Serdâniya, bourgade proche de Kayrawân, où il fut rejoint par ses guerriers, gouverneurs et parents, et où furent transportés tous les biens, effets et objets divers provenant de son palais : entre autres préparatifs de départ, on fondit les dinars pour en faire des espèces de meules dont il fallait une couple pour faire la charge d'un chameau. Il désigna (1) pour gouverner l'Ifrîk'iyya Yoûsof Bologgîn ben Zîri ben Mennâd Çanhâdji H'imyari, mais en distrayant de son gouvernement la

(1) Il avait d'abord songé pour ce poste à l'émir Aboû Ahmed Dja'far ben 'Ali ben H'amdoûn, aux exigences de qui il ne voulut pas souscrire, d'après un récit rapporté par Quatremère (*l. l.*, 87 ; cf. *Berbères*, II, 8 et 555 ; III, 234).

Sicile, Tripoli, Adjdâbiya et Sort. En Sicile, il nomma, comme nous l'avons dit, H'asan ben 'Ali ben Aboû 'l-H'oseyn, à Tripoli 'Abd Allâh ben Yakhlaf Kotâmi, qui jouissait de son estime ; il confia la perception des impôts d'Ifrîk'iyya à Ziyâdet Allâh ben el-K'odeym (1), la direction du *kharâdj* [P. 457] à 'Abd el-Djebbâr Khorâsâni et à H'oseyn ben Khalaf Mawçadi (2), mais il leur déclara que, tous, ils étaient sous la haute main de Yoûsof ben Zîri (3).

Après avoir passé à Serdâniya quatre mois consacrés au règlement de toutes ces affaires, il se mit en marche de compagnie avec Yoûsof Bologgîn, à qui il donnait ses dernières instructions; mais nous aurons à donner d'abord les renseignements nécessaires touchant les ascendants et la famille de ce chef. Après avoir renvoyé Yoûsof dans son gouvernement, il partit pour Tripoli à la tête de ses troupes et de ses gardes; mais, arrivé là, il fut abandonné par un corps de troupes qui se réfugia dans les montagnes de Nefoûsa et contre lequel il fit faire de vaines poursuites. Il se remit en marche et arriva à Bark'a, où fut assassiné Moh'ammed ben H'âni Andalosi, qui le suivait : on trouva, vers la fin de redjeb 362 (commencement d'avril 973), le cadavre du poète au bord de la mer, mais le nom de celui qui lui avait donné la mort resta inconnu. C'était un poète remarquable, mais qui exagéra assez les louanges dont il couvrait El-Mo'izz pour être accusé d'infidélité par les théologiens ; ainsi il a dit :

[Redjez] Tu n'as voulu que ce que veulent les destins ; c'est à toi, l'unique, le dominateur, de décider.

---

(1) Noweyri (ap. *Berbères*, II, 550) l'appelle Aboû Mod'ar Ziyâdet Allâh ben 'Obeyd Allâh ben el-K'odeym.

(2) Ou, Marçadi (*Berbères*, II, 550), variante que donne aussi un ms d'Ibn el-Athîr et qu'on retrouve dans le *Bayân*, I, 255.

(3) Ce premier alinéa est traduit dans la *Biblioteca*, I, 430.

Et encore :

[Kâmil] Depuis longtemps je dispute à Gabriel la place sous son étrier.

On lui attribue encore des vers du même genre, mais que je ne retrouve pas dans son *divan :*

[Basît] A Rak'k'âda se trouve le Messie, là se trouvent et Adam et Noé ; là se trouve Dieu qu'orne toute gloire et en dehors de qui rien n'est que fumée (1).

(On sait que) Rakkâda est le nom d'une ville proche de Kayrawân. Il y a d'autres passages encore que l'on pourrait citer, et que les partisans du poète s'efforcent d'interpréter. Dieu sait ce qu'il en est, mais on peut dire en somme que ses louanges ont dépassé la mesure.

El-Mo'izz arriva ainsi dans les derniers jours de cha'bân (comm. juin 973) à Alexandrie, où les habitants de Miçr, conduits par les notables, vinrent lui rendre visite; il les reçut honorablement et leur distribua des marques de sa générosité. Puis il entra au Kaire le 5 ramad'ân 362 (8 juin 973) et installa ses soldats dans les maisons de Miçr et du Kaire, mais beaucoup (n'y purent trouver place et) restèrent sous la tente.

Quant à Yoûsof Bologgîn, [P 458] il s'installa, après avoir pris congé d'El-Mo'izz, à Mançoûriyya pour procéder à la nomination des fonctionnaires dans les diverses provinces, puis il opéra une tournée pour voir les choses sur place et remettre le calme dans les esprits. Les habitants de Bâghâya se soulevèrent ensuite contre le gouverneur qu'il y avait nommé, lui firent la guerre et le forcèrent à fuir. Un corps de troupes envoyé par Yoûsof ne put venir à bout des rebelles, et celui-ci, quand il en fut informé, équipa des troupes pour mar-

(1) Ces vers sont attribués à Mohammed el-Bedîl par le *Bayân*, I, 159 ; cf. de Sacy, *Druzes*, intr., p. 396, et de Goëje, *Mém. sur les Carmathes*, p. 167.

cher contre eux. Il s'occupait de ces préparatifs quand la nouvelle que son représentant à Tâhert avait aussi été chassé par les habitants révoltés le décida à marcher sur cette dernière ville, qu'il soumit et ruina. Il y était encore lorsqu'il apprit que les Zenâta avaient occupé Tlemcen; il s'avança contre eux, ce qui les fit battre en retraite, mais il entama le siège de Tlemcen, et au bout de quelque temps les (habitants) firent leur soumission. Il leur pardonna, mais les évacua sur la ville d'Achîr, auprès de laquelle ils édifièrent une nouvelle ville qu'ils nommèrent aussi Tlemcen (1).

Il surgit ensuite entre Ziyâdet Allâh ben el-K'odeym et un autre administrateur qui se trouvait à ses côtés, le secrétaire 'Abd Allâh ben Moh'ammed(2), une animosité qui dégénéra en hostilités ouvertes, car chacun avait ses partisans. Yoûsof Bologgîn penchait pour 'Abd Allâh, à qui l'unissait une vieille amitié. A la suite de plusieurs combats, Aboû *(sic)* 'Abd Allâh s'empara de son adversaire et le jeta en prison, de sorte qu'il resta seul à la tête des affaires. Ibn el-K'odeym resta prisonnier jusqu'à ce qu'El-Mo'izz mourût en Égypte et que la situation de Yoûsof Bologgîn fût tout à fait consolidée (3).

En 364 (20 sept. 974), Khalaf ben H'oseyn, qui était l'un des partisans et des soutiens d'Ibn el-K'odeym, s'installa sur un sommet dans un fort bien défendu naturellement, et de nombreux Berbères et autres allèrent l'y rejoindre. Yoûsof Bologgîn l'y assiégea, et à la suite de combats où il y eut beaucoup de morts des deux côtés, il parvint à s'emparer de la place, bien que Khalaf ben H'oseyn pût s'enfuir. Quantité d'assiégés furent massa-

(1) Ce serait ensuite d'un ordre d'El-Mo'izz qu'il n'aurait pas pénétré plus avant dans le Maghreb *(Berbères,* II, 10). Ibn Khaldoûn parle encore ailleurs de cette expédition (III, 235) : il donne d'un côté la date de 362, et de l'autre celle de 361. Le *Bayân* n'en a rien dit.

(2) Sur ce personnage, voyez *Berbères,* II, 13, n.

(3) Le *Bayân* (I, 238) se borne à faire une sèche et peu intelligible allusion à ces incidents.

crés, et sept mille têtes furent envoyées à K'ayrawân. Khalaf lui-même tomba ensuite entre ses mains, et il fut mis en croix après avoir été promené sur un chameau pour être donné en spectacle; sa tête fut envoyée à Miçr (1). Ces nouvelles remplirent de crainte les habitants de Bâghâya, qui conclurent la paix avec Yoûsof et reconnurent son autorité; il leur fit évacuer la ville, qu'il démantela.

[P. 459] Détails sur Yoûsof Bologgîn ben Zîri ben Mennâd et sur ses parents

Avant même qu'El-Mançoûr donnât un commandement à Yoûsof Bologgîn ben Zîri ben Mennâd Çanhâdji H'imyari, les Çanhâdja et autres tribus maghrebines de leur voisinage avaient reconnu l'autorité de ce chef. Mennâd, son grand-père, était un personnage considérable parmi les siens, riche, père de nombreux enfants et très hospitalier; Zîri, du vivant même de son père, fut revêtu d'un commandement sur de nombreux Çanhâdja, qu'il conduisait à des expéditions fructueuses. Alors les Zenâta, poussés par l'envie, réunirent leurs forces pour le combattre; mais lui-même, s'avançant à marches forcées, les attaqua de nuit pendant qu'ils tentaient une opération sur le territoire des Meghîla, en fit un grand carnage et fit sa proie de tout ce qu'ils avaient. Cet exploit accrut encore le nombre de ceux qui le suivaient, et il fut sollicité par eux de les mener à la conquête d'un autre territoire. Il les conduisit alors vers l'emplacement où s'éleva Achîr, et, séduit par les nombreuses sources dont ce pays est arrosé, il y fonda la ville de ce nom, où il s'installa avec ses compagnons en 364 (20 sept. 974). Or comme les Zenâta se livraient au brigandage contre les villes et

(1) Je crois qu'il n'est parlé de ces faits ni par le *Bayân*, ni par Ibn Khaldoun.

qu'en cas de poursuites ils se réfugiaient dans les montagnes et les déserts, la fondation d'Achîr (1) eut pour conséquence d'interposer les Çanhâdja entre les villes d'une part, les Zenâta et les Berbères d'autre part, ce dont El-K'â'im fut bien aise.

L'attention de Zîri fut aussi appelée sur les ravages des Ghomâra, peuple qui reconnaissait comme licites les choses interdites et chez qui un prophète avait surgi; il les attaqua et les battit, fit prisonnier le prétendu prophète et le fit exécuter en présence des juristes (convoqués à cet effet) (2). Il accomplit encore des prouesses dans les événements suscités par la révolte d'Aboû Yezîd le Khârédjite, alors que, ravitaillant El-K'â'im enfermé à Mehdiyya, il mit cette ville en état de continuer sa résistance (3). Plus tard, comme les Zenâta assiégeaient Achîr, Zîri à la tête de nombreuses troupes leur livra plusieurs combats où il y eut des pertes très sensibles des deux côtés, mais où il finit par remporter la victoire et faire de ses ennemis ce qui lui plut. Plus tard encore, le nommé Sa'îd ben Yoûsof s'étant révolté dans l'Aurès contre El-Mançoûr et ayant réuni de nombreux adhérents, Zîri le fit combattre par un corps d'armée considérable dont il confia le commandement à son fils : Bologgîn attaqua le rebelle près de Bâghâya et le tua, lui et ses partisans Hawwâra et autres. Cette affaire augmenta encore l'estime que lui témoignait El-Mançoûr, et nous avons dit qu'il prit une part considérable à la conquête de Fez.

(1) Bekri (p. 144) parle aussi de la fondation d'Achîr par Zîri ; elle était située sur le flanc de la montagne de Titeri (*Berbères*, II, 6 et 489 ; cf. *Bayân*, I, 224).

(2) L'ordre suivi par l'auteur dans l'énumération de ces événements pourrait faire croire qu'il s'agit de l'expédition envoyée à l'extrémité ouest du littoral africain, et commandée par Djawher ; mais il n'en est rien : Hâmîm, le prophète des Ghomâra, fut tué en 315 (Bekri, 228 et s.; *Bayân*, I, 198), et Noweyri nous apprend que ce fut par Zîri (*Berbères*, II, 492 ; cf. 144).

(3) *Suprà*, an. 1898, pp. 367 et s. : Ibn Khaldoûn, II, 493.

Dans la suite, Bologgîn ben Zîri marcha contre Moh'ammed ben el-H'oseyn [P. 460] ben Khazer Zenâti, qui s'était soustrait à l'obéissance d'El-Mo'izz et à qui de nombreux adhérents avaient donné une grande puissance (1). Bologgîn resta encore vainqueur et massacra de nombreux rebelles, ce qui combla El-Mo'izz de joie, car il songeait à laisser ce chef en qualité de lieutenant au Maghreb à cause de son énergie et du nombre de ceux qui marchaient à sa suite. Il craignait en effet que, lui-même une fois parti pour l'Égypte, cette région ne vint à lui être enlevée par ce chef; mais la brouille qui survint entre ce dernier et les Zenâta le rassura contre l'éventualité de cette conquête.

Ensuite Dja'far ben 'Ali [ben H'amdoûn], gouverneur de la ville de Mesîla et des cantons du Zâb, se piqua de la faveur dont El-Mo'izz honorait Zîri, car il régnait entre ce dernier et lui-même une jalousie réciproque, et, quittant son gouvernement, il alla trouver les Zenâta. Ceux-ci l'accueillirent le mieux du monde, le mirent à leur tête par esprit d'hostilité contre Zîri, et alors il leva l'étendard de la révolte. Zîri marcha contre lui avec des forces considérables, composées de Çanhâdja et autres, et lui livra bataille en ramad'ân (361 ?). A la suite d'une lutte sanglante, Zîri tomba de son cheval, qui fit un faux pas, et fut tué. Dja'far, voyant alors le regret causé aux Zenâta par cette mort et leur tendance à ne plus lui obéir, leur tint ce langage : « Yoûsof Bologgîn ne renoncera pas à venger la mort de son père et ne jugera pas que celui-ci ait assez massacré des vôtres. Nous devons donc nous fortifier dans les montagnes les mieux défendues et dans les endroits abrupts. » Son avis ayant prévalu, il fit embarquer ses biens et sa famille, tandis que lui-même restait avec les Zenâta ; mais il avait donné l'ordre à ses serviteurs embarqués de simuler une révolte à bord. Comme il regardait de terre ce qui

(1) *Suprà*, p. 243.

se passait, il dit aux Zenâta qu'il allait se rendre compte de la cause du désordre, et, montant dans une barque, il s'enfuit avec les autres. Il gagna l'Espagne, où il fut bien accueilli par l'Omeyyade El-H'akam, qui lui donna des marques de sa générosité(1). Quant aux Zenâta, ils ne purent que regretter de ne l'avoir pas tué pour s'emparer de ses dépouilles. Bologgîn alors réunit des forces de plus en plus considérables et marcha contre les Zenâta, chez qui il fit d'épouvantables massacres, réduisant les femmes en captivité et faisant des enfants sa proie ; par son ordre, les têtes furent employées à chauffer les marmites où l'on faisait la cuisine. El-Mo'izz apprit encore ces faits avec joie : il ajouta Mesîla et ses cantons aux fiefs de Bologgîn, qui devint très puissant. Nous raconterons le reste de son histoire quand il devint prince d'Ifrîkiyya.

[P. 487] En 364 (20 sept 974), il parut en Ifrîkiyya, à l'est, une énorme et très brillante comète, qui continua son ascension pendant environ un mois, puis qui disparut et ne fut plus revue.

[P. 489] ..... (Quand El-'Azîz, fils d'El-Mo'izz, monta sur le trône d'Égypte), il envoya au Maghreb des dinars frappés à son nom et qu'on mit en circulation. Il confirma Yoûsof Bologgîn dans le gouvernement de l'Ifrîkiyya en y ajoutant ce que son père en avait distrait, c'est-à-dire Tripoli, Sort et Adjdâbiyya, villes où Yoûsof nomma des hommes de son choix (2), ce qui augmenta d'autant sa puissance et le laissa désormais sans crainte du côté d'El-'Azîz. Il était réellement indépendant et feignait une obéissance qui n'était commandée que par un esprit de conciliation et de bonne amitié, rien de plus.

---

(1) Son frère Yah'ya ben 'Ali l'avait précédé à la cour de H'akam Mostançer (voir l'histoire des Benoû Hamdoûn, *Berbères*, II, 555). Sur la bataille où Zîrî perdit la vie, voir *ibid.*, 2 et 554 ; III, 234).

(2) Cf. *Berbères*, III, 262.

Guerre de Yoûsof Bologgîn contre les Zenâta et autres peuples d'Ifrîkiyya

En 365 (9 sept. 975), Khazroûn ben Felfoûl ben Khazer Zenâti s'avança à la tête d'une bande nombreuse d'adhérents contre Sidjilmâsa, dont, en ramad'ân (mai 976), il tua le chef qui était sorti pour lui tenir tète (1). Devenu maître de cette ville, il en retira beaucoup de richesses et d'approvisionnements, et envoya [P. 490] la tête de celui qu'il venait de tuer en Espagne. Cette affaire grandit la situation des Zenâta, dont le pouvoir se trouva ainsi solidement établi. Bologgîn était alors à Ceuta, où il se trouvait après s'être rendu à Fez, à Sidjilmâsa et dans le territoire des Hebat', pays qu'il avait conquis et d'où il avait chassé tous les gouverneurs omeyyades. Les Zenâta se retirèrent devant lui et beaucoup se rendirent à Ceuta, qui appartenait alors au prince Omeyyade d'Espagne. Bologgîn, ayant trouvé sur sa route des bois touffus et enchevêtrés qui l'empêchaient de passer, les fit couper et brûler de façon à s'y ouvrir une route. Ensuite il s'avança en personne sur une montagne d'où il dominait Ceuta et étudia pendant une demi-journée par quel côté il pourrait l'assiéger et l'attaquer; mais il reconnut qu'une flotte était indispensable pour prendre cette place, dont les habitants le redoutaient fort. Alors il se rabattit du côté d'El-Baçra, belle ville qu'on appelle simplement au Maghreb Baçra, et cette nouvelle fit fuir les Zenâta dans les sables et les déserts les plus reculés du Maghreb. Yoûsof entra à Baçra, dont il ruina les

---

(1) Le *Bayân* place cette expédition sous l'année 367, de même que l'expédition de Bologgîn contre Ceuta (I, p. 239). A la page suivante, il parle d'une seconde campagne, entreprise au départ d'Ifrîkiyya, contre Ceuta. Ibn Khaldoûn parle de 369 (II, 11; III, 236).

solides fortifications élevées par le prince (musulman) d'Espagne, et qu'il livra au pillage.

Il passa ensuite dans le pays des Berghawât'a, dont le roi, 'Abs ben Oumm el-Ançâr (1), se livrait à la prestidigitation et à la magie, se donnait pour prophète et avait ainsi fait reconnaître toutes ses volontés par son peuple, à qui il avait donné un corps de doctrines religieuses. Bologgîn l'attaqua et, à la suite de plusieurs combats importants et qui ne sont pas à décrire, finit par l'emporter : 'Abs ben Oumm el-Ançâr fut tué (2), ses troupes débandées furent l'objet d'un horrible massacre ; les femmes et les enfants réduits en captivité et envoyés en Ifrîkiyya étaient en quantité tellement innombrable que les habitants de ce dernier pays disaient n'en avoir jamais vu arriver autant chez eux. Bologgîn resta dans ces régions jusqu'en 373 (14 juin 983), occupé à en réduire les habitants, pendant que Ceuta observait craintivement ses mouvements et que les Zenâta restaient dans les sables où ils avaient fui.

Siège de Cosenza et d'autres villes (3)

En cette année 365 (9 sept. 975), Aboû 'l-K'âsim ben el-H'asan ben 'Ali ben Aboû 'l-H'oseyn, émir de Sicile, se mit en campagne avec l'armée musulmane et en compagnie d'un certain nombre d'hommes vertueux et de savants; en ramad'ân (mai 976), il établit son camp sous les murs de Messine, d'où l'ennemi s'enfuit. Les envahisseurs passèrent de là [P. 491] à Cosenza, dont les

(1) On lit dans Ibn Khaldoûn (II, 12) « 'Isa ben Aboû 'l-Ançâr », et il en est de même dans Bekri, p. 300, et dans le *Bayân* (I, 231 et 233; cf. 246). Sur l'expédition dirigée contre Ceuta, cf. Ibn Khaldoûn, *l. l.* et III, 236; *Bayân*, I, 246.

(2) La mort de ce chef eut lieu le 21 dhoû 'l-hiddja de cette année (*Bayân*, I, 248) ou le 22 de ce mois (*infra*, p. 268).

(3) Ce chapitre est traduit dans la *Biblioteca* (I, 431).

habitants, au bout de quelques jours de siège, demandèrent et obtinrent quartier moyennant paiement d'une certaine somme ; puis on se dirigea sur le fort de Cellara (1) et sur d'autres localités, où partout il fut agi de même. L'émir donna à son frère El K'âsim l'ordre de conduire la flotte dans la Pouille (1) et de faire ravager la Calabre par des colonnes; l'exécution de cet ordre coûta de nombreuses morts à l'ennemi et valut aux fidèles des prisonniers et un butin considérable. Après quoi, les deux frères retournèrent à la ville (de Palerme).

En 366 (29 août 976), Aboû 'l-K'âsim ordonna de remettre en état de défense Rametta, qui avait été démantelée; puis, se remettant en campagne, il assiégea le fort de Sainte-Agathe (en Calabre), dont les habitants obtinrent l'*amân* qu'ils sollicitèrent et livrèrent la place avec tout son contenu. L'émir marcha alors sur Tarente, dont les habitants avaient fui en fermant les portes; quelques hommes escaladèrent les murailles et ouvrirent les portes, par où les troupes passèrent; Aboû 'l-K'âsim fit détruire et incendier la ville, puis envoya dans diverses directions des colonnes qui parvinrent jusqu'à Otrante et d'autres lieux. Il alla camper près de Gravina (2) et, à la suite de ses attaques, cette place paya d'une certaine somme la paix qu'il lui consentit; après quoi, il retourna à Palerme.

[P. 495] **Mort du kâdi Mondhir Balloût'i**

En dhoû 'l-k'a'da 366 (20 juin 977) mourut le kâdi Aboû 'l-H'âkim Mondhir ben Sa'îd Balloût'i, grand kâdi d'Espagne, qui était imâm, juriste, prédicateur, poète, avait la parole élégante et une foi solide. Il se rendit un

(1) Corrections proposées par Amari ; le texte lit جلوا et بربوله.

(2) Lecture proposée par Amari et qui paraît certaine.

jour chez le prince d'Espagne 'Abd er-Rah'mân en-Nâçir, qui venait de terminer la construction d'Ez-Zahrâ et des palais qu'elle renferme, et qui se tenait assis dans un pavillon incrusté d'or et dont la merveilleuse architecture était sans précédent. Entouré de grands personnages, le prince leur demandait si personne à leur connaissance [P. 496] avait jamais élevé une construction pareille, et tous de répondre avec force éloges qu'ils n'avaient jamais ni vu ni appris qu'il y eût rien qui y ressemblât. Le kâdi seul restant muet et les yeux baissés, fut interpellé par 'Abd er-Rah'mân, et alors il répondit en laissant couler des pleurs jusque sur sa barbe : « J'en prends Dieu à témoin, je ne pensais pas que Satan, que Dieu confonde! t'amenât à un pareil degré ni que tu lui permisses de prendre assez de pouvoir sur toi, que Dieu a comblé de ses bienfaits et de ses faveurs, pour te faire descendre au même rang que les infidèles ! — Réfléchis, s'écria 'Abd er-Rah'mân, à ce que tu dis ; comment donc m'a-t-il fait descendre au rang des infidèles? » Le kâdi reprit : « Dieu a dit : *Si nous n'avions craint que tous les hommes ne devinssent un seul peuple (d'infidèles), nous aurions donné à ceux qui ne croient point en le Miséricordieux des toits d'argent à leurs maisons et des escaliers pour y monter, des portes d'argent et des sièges pour s'y reposer, ainsi que des ornements d'or,* etc. jusqu'à *la vie future auprès de ton Seigneur est réservée aux pieux* » (Koran, XLIII, 32-34). 'Abd er-Rah'mân baissa les yeux sans répondre et se mit à pleurer : « Veuille Dieu, dit-il ensuite au kâdi, te récompenser et augmenter le nombre des musulmans qui te ressemblent! »

On raconte de ce kâdi de nombreux et très beaux traits, notamment celui-ci. Comme la sécheresse était grande et que le peuple voulait sortir et prier pour demander la pluie, 'Abd er-Rah'mân envoya au kâdi l'ordre de se mettre à la tête de la prière. « Je voudrais bien, répondit le saint homme au messager, savoir ce que fait l'émir aujourd'hui même. — Je ne l'ai,

dit l'autre, jamais vu plus humble qu'en ce moment; couvert de vêtements grossiers, il est prosterné contre terre, se couvre la tête et la barbe de poussière, pleure et fait l'aveu de ses fautes en s'écriant : Ma tête est dans tes mains, ô Seigneur, et c'est à cause de moi que ce peuple souffre ! — Va, jeune homme, dit le kâdi, et emporte la pluie avec toi, car Dieu va nous donner de l'eau, puisque le puissant de la terre invoque la miséricorde du Tout-Puissant ». Il sortit alors pour faire la prière de circonstance; tous les yeux des assistants étaient fixés sur lui quand il monta en chaire et parla ainsi : « *Le salut soit sur vous! Votre Seigneur s'est imposé la miséricorde comme un devoir. Si quelqu'un d'entre vous fait le mal par ignorance et qu'ensuite il s'en repente et fasse le bien*, etc. » (Koran, VI, 54). A deux reprises il répéta ces paroles, et le peuple, éclatant en sanglots, manifesta son repentir; après quoi il termina son oraison, et la pluie survint (1).

[P. 497] **Mort de H'akam et avènement de son fils Hichâm**

En 366 (29 août 976) mourut, à l'âge de soixante-trois ans et sept mois, après un règne de quinze ans et cinq mois, El-H'akam ben 'Abd er-Rah'mân ben Moh'ammed ben 'Abd Allâh [P. 498] ben Moh'ammed ben 'Abd er-Rah'mân el-Mostançir billâh, prince Omeyyade d'Espagne. C'était un homme corpulent, roux, à la voix forte, aux grands yeux noirs, au nez aquilin et aux mâchoires inégales. Ami des gens de science, il était lui-même

(1) On trouve une anecdote du même genre dans l'*Hist. des Almohades* de Merrâkechi, trad. fr., p. 316. Ibn el-Faradhi (éd. Codera, II, 17) fait mourir ce savant onze ans plus tôt, en 355. D'après Khochani (ap. Dozy, *Hist. des Mus. d'Esp.*, III, 117), cette dernière date serait la vraie.

savant, au courant des décisions juridiques des diverses écoles, versé dans la généalogie et dans l'histoire, collectionneur de livres ; il appelait auprès de lui les savants des pays éloignés, les comblant de bienfaits et d'honneurs pour profiter de leurs connaissances.

A sa mort et conformément à ses décisions, il fut remplacé par son fils Hichâm, alors âgé de dix ans, et qui fut surnommé El-Mo'ayyed billâh. Au cours des troubles qui agitèrent le règne du nouveau prince, il fut emprisonné, mais recouvra ensuite son pouvoir dans les circonstances que voici. Ses premiers ministres (*h'âdjib*) furent El-Mançoûr Aboû 'Amir Mohammed ben Aboû 'Amir Ma'âfiri et les deux fils d'El-Mançoûr, El-Moz'affer et En-Nâçir. Dès qu'il fut arrivé au ministère, El-Mançoûr séquestra son maître, ne le laissant ni voir ni approcher de personne, et ce fut lui qui gouverna tout, mais de manière à s'attirer l'approbation générale, car il pratiquait la justice et le succès couronnait ses entreprises. Il fit la guerre aux infidèles, sur qui il fit de nombreuses conquêtes, et remplit l'Espagne de butin et d'esclaves. C'est de ces derniers qu'il composa principalement les troupes du *djond*, tels par exemple Wâd'ih' et autres héros connus, que l'on dénommait 'Amirides. Pendant les vingt-six ans que Dieu lui permit d'occuper cette situation, il fit cinquante-deux expéditions, tant d'été que d'hiver, et mourut en 392 (19 nov. 1001). C'était un homme résolu, ferme dans ses propos, très juste, très généreux et bon administrateur.

Voici un de ses exploits. Menant une expédition contre les Francs, il avait franchi le Passage (*ed-derb*), qui est un défilé entre deux montagnes, et s'était avancé dans le pays ennemi pour y semer la dévastation et y chercher du butin et des captifs ; mais à son retour il trouva le Passage barré par les chrétiens, qui le dominaient et en défendaient l'entrée. Il feignit alors de vouloir s'installer définitivement : ses soldats se mirent à construire des habitations, à semer, à chercher du bois, de

la paille, des provisions de bouche et tout ce qui était nécessaire. La vue de ces préparatifs fit pencher les chrétiens à une transaction, et ils lui offrirent de le laisser passer moyennant abandon de son butin. Comme il déclara vouloir ne pas s'en aller, ils renoncèrent à réclamer le butin ; mais cela ne le satisfit pas encore, et alors ils lui offrirent une somme d'argent et des bêtes de charge [P. 499] pour emmener les dépouilles qu'il traînait avec lui. A ce prix, il consentit à traiter et à franchir le Passage pour rentrer en pays musulman.

Originaire d'Algéziras, il se rendit dans sa jeunesse à Cordoue pour y étudier et s'occuper de littérature et de l'étude des traditions (*h'adîth*), choses où il réussit très bien. Il entra ensuite au service de Çobh' (1), mère d'El-Mo'ayyed, auprès de laquelle il avait beaucoup d'influence. Comme, à la mort d'El-H'akam Mostancer, Mo'ayyed était tout jeune, on pouvait craindre des difficultés ; mais El-Mançoûr rassura Çobh' et garantit la tranquillité du pays. Son énergie fut favorisée par la fortune et aidée par les sommes d'argent qu'il reçut de cette femme (2) et qu'il employa à se concilier les troupes, de sorte que tout marcha très bien. Sa mère était Temîmite et son père Ma'âferite, c'est-à-dire appartenait à une fraction des H'imyar.

Quand la mort le frappa, il eut pour successeur dans ses fonctions son fils 'Abd el-Melik, surnommé Moz'affer, qui marcha sur les traces de son père et mourut au bout de sept ans, en 399 (4 sept. 1008). Il périt empoisonné par son frère 'Abd er-Rah'mân, qui coupa en deux une pomme à l'aide d'un couteau empoisonné sur

(1) Celle dont Dozy, dans ses *Musulmans d'Espagne*, t. III, a francisé le nom par raison d'euphonie, et qu'il appelle Aurore.

(2) Tornberg (t. XIII, p. LI) a fait ici une correction d'après laquelle il faudrait traduire « qu'il reçut des officiers ». J'ai conservé la leçon qu'il avait d'abord imprimée et qui est confirmée par le passage correspondant de Merrâkechi (texte, p. 19 ; trad. p. 23), où la rédaction est identique à celle de notre auteur.

un des côtés de la lame, et mangea la moitié saine, tandis que Moz'affer, sans défiance, reçut la moitié empoisonnée (1).

'Abd er-Rah'mân, surnommé Nâçir, prit la place de sa victime, mais ne marcha ni sur ses traces ni sur celles de leur père ; il s'adonna au libertinage, au vin et aux plaisirs. Grâce à la crainte qu'il fit inspirer à Mo'ayyed s'il n'était pas déclaré héritier présomptif, il sut obtenir cette désignation, ce qui excita encore la haine du peuple et des Omeyyades contre lui ; on sema la désaffection, on s'agita contre lui si bien qu'il y périt. Il avait entrepris une campagne d'hiver et s'était avancé en Galice ; mais le roi de ce pays, sans lui faire face, se tint sur les sommets des montagnes, où 'Abd er-Rah'mân ne pouvait le poursuivre par suite du débordement des rivières et de l'abondance de la neige. Il se contenta de ravager la partie qu'il occupait et en sortit sans dommage. Mais en revenant il apprit que Moh'ammed ben Hichâm ben 'Abd el-Djebbâr ben Nâçir li-dîn Allâh s'était révolté à Cordoue, dont il s'était rendu maître, et avait emprisonné Mo'ayyed. Alors, abandonné de ses troupes et ne gardant plus que ses intimes, il se dirigea vers Cordoue pour tâcher d'y arranger les choses. Mais des troupes de Moh'ammed ben Hichâm se portèrent au-devant de lui et le mirent à mort en 399 (4 sept. 1008) ; on emporta sa tête à Cordoue et on la promena dans les rues, puis le cadavre fut crucifié.

[P. 500] **Soulèvement de Moh'ammed ben Hichâm à Cordoue**

En 399, le dernier jour de djomâda II (28 févr. 1009), se révolta à Cordoue Moh'ammed ben Hichâm ben 'Abd el-Djebbâr ben 'Abd er-Rah'mân Nâçir li-dîn Allâh

(1) Dozy, *Mus. d'Esp.*, III, 268.

l'Omeyyade accompagné de douze partisans. Il fut reconnu par le peuple et, sous le surnom de El-Mahdi billâh, gouverna la ville. Il se saisit de Mo'ayyed et le détint au palais près de lui ; puis il le fit sortir et cacher, en répandant le bruit qu'il était mort. En effet, en cha'bân de cette année (avril 1009), il exhiba au peuple le cadavre d'un chrétien qui avait de la ressemblance avec Mo'ayyed et qu'il donna comme étant ce dernier. Cette assertion ne souleva aucun doute, et le mort, après avoir reçu les dernières prières, fut enterré en cimetière musulman. Plus tard, Mahdi voulut faire croire autre chose, ce que nous raconterons, et se donna un démenti à lui-même. Cette première partie du règne de Mo'ayyed, jusqu'à son emprisonnement, dura trente-trois ans et quatre mois. On se mit alors à lancer diverses accusations contre Ibn 'Abd el-Djebbâr, par exemple de fabriquer du vin (*nebîdh*) dans son palais, ce qui lui valut l'épithète de « marchand de vin », d'avoir fait périr Mo'ayyed, de se montrer menteur et hypocrite, d'exciter la haine des Berbères, et le résultat fut que le cœur du peuple se détourna de lui (1).

Révolte de Hichâm ben Soleymân

N'éprouvant plus que de la répulsion pour Ibn 'Abd el-Djebbâr, les Espagnols tirèrent de sa demeure et proclamèrent Hichâm ben Soleymân ben 'Abd er-Rah'mân en-Nâçir li-dîn Allâh, le 26 chawwâl 399 (22 juin 1009).

Ce prince prit le surnom de Rechîd. Les révoltés se rassemblèrent sous les murs de Cordoue et assiégèrent Ibn 'Abd el-Djebbâr, avec qui furent engagées d'actives négociations pour l'amener à abdiquer sous la promesse que leur vie, à lui, à sa famille et à tous ses partisans,

(1) Voir Dozy, *Mus. d'Esp.*, III, 284.

serait respectée. Mais ce prince fit avec les siens une sortie où il mit en fuite les assiégeants ; Hichâm lui-même fut fait prisonnier, et son oncle le fit mettre à mort avec plusieurs de ses officiers, de sorte que le pouvoir du vainqueur se trouva raffermi.

Autre révolte tentée par Soleymân

A la suite de l'exécution de Hichâm ben Soleymân et de la déroute de ses partisans, [P. 501] Soleymân ben el-H'akam ben Soleymân ben Nâçir, qui était neveu du défunt et figurait parmi les vaincus, fut reconnu, deux jours après la bataille, par ceux qui avaient soutenu son oncle et qui étaient en majorité Berbères. On lui donna le surnom d'El-Mosta'în billâh, mais ensuite il prit celui d'Ez-Z'âhir billâh. Les révoltés allèrent trouver les chrétiens et conclurent la paix avec eux, puis avec leur aide, qu'ils avaient sollicitée, ils marchèrent contre Cordoue et livrèrent à Ibn 'Abd el-Djebbâr la célèbre bataille de K'antîdj (Cantich), où le nombre des morts et la quantité de butin furent énormes (1). Ibn 'Abd el-Djebbâr, vaincu, se renferma dans le palais de Cordoue, où Soleymân alla l'assiéger. Dans cette situation désespérée, Ibn 'Abd el-Djebbâr tira Mo'ayyed de sa prison, dans l'espoir que son adversaire aussi bien que lui-même seraient déposés, et que ce prince recouvrerait le pouvoir ; mais on croyait Mo'ayyed mort, et l'on refusa d'ajouter foi à cette affirmation. Renonçant à tout espoir, il parvint à fuir secrètement et se tint caché. En chawwâl 400 (17 mai 1010), Soleymân pénétra dans le palais, où le peuple vint le reconnaître comme khalife. Il séjourna à Cordoue pendant quelques jours.

Il y eut à K'antidj environ trente-cinq mille tués. Les

(1) Sur la bataille de Cantich et sur ces évènements, voir *Mus. d'Esp.*, III, 288.

Berbères et les chrétiens firent à Cordoue un nombre considérable de captifs et en tirèrent un grand butin.

Restauration d'Ibn 'Abd el-Djebbâr, qui est ensuite tué et remplacé par El-Mo'ayyed

Ibn 'Abd el-Djebbâr gagna secrètement Tolède, où il fut rejoint par Wâd'ih' le chef 'âmiride et ses soldats. Les chrétiens (1) s'étant aussi unis à eux, il marcha avec toutes ces troupes contre Cordoue. Près d''Ak'abat el-Bak'ar (2), une sanglante bataille eut lieu entre lui et Soleymân, qui s'était porté à sa rencontre, le 15 chawwâl 400 (31 mai 1010). Soleymân, battu, se replia sur Xativa ; son adversaire entra à Cordoue, où il se fit de nouveau prêter serment de fidélité, nomma Wâd'ih' premier ministre et gouverna à sa guise. Mais ensuite un certain nombre de soldats 'âmirides, qui avaient suivi Soleymân et parmi lesquels figuraient 'Anbar et Kheyroûn (3), firent demander à Ibn 'Abd el-Djebbâr de recevoir leur soumission et de les reprendre à son service. Cette demande, qui fut accueillie, n'était qu'une feinte de leur part à l'effet de tuer ce prince. Dès qu'ils furent installés à Cordoue, ils gagnèrent Wâd'ih' à leur projet et le 9 dhoû 'l-hiddja [P. 502] 400 (23 juillet 1010) ils se réunirent dans le palais, dont ils s'emparèrent, ainsi que de la personne du prince. Mo'ayyed délivré fut installé sur le trône et reçut leur serment de fidélité. Ibn 'Abd el-Djebbâr lui fut ensuite amené, et après qu'on lui eut reproché tous ses torts, il fut mis à mort ; sa tête fut promenée dans les rues de Cordoue. Il était né d'une concubine et avait alors 33 ans.

(1) Les deux comtes Raymond de Barcelone et Ermengaud d'Urgel (*Mus. d'Esp.*, III, 295).

(2) Aujourd'hui Castillo del Bacar, à environ quatre lieues de Cordoue (*ibid.*).

(3) Ou Kheyrân (*ibid.*, 298).

Le récit de ces événements devait venir plus loin; nous l'avons donné ici à cause de leur connexité et parce que ces divers incidents se sont passés trop rapidement pour qu'on puisse les reprendre plus tard et isolément.

[P. 510] En 367 (18 août 977) on vit en Ifrîkiyya, dans la région nord-est du ciel, une rougeur semblable à une langue de feu; le peuple se précipita au dehors en priant Dieu avec ferveur. A Mehdiyya se produisirent des tremblements de terre et d'autres phénomènes qui durèrent quarante jours, si bien que la population abandonna ses demeures et leur contenu (1).

En cette même année, El-ʿAziz, le prince alide d'Égypte et d'Ifrîkiyya, donna pour chef aux pèlerins qui se rendaient à la Mekke, où la *khotba* se faisait en son nom, Bâdîs ben Zîri, frère de Yoûsof Bologgîn, lequel était lieutenant du prince en Ifrîkiyya. A son arrivée à la Mekke, Bâdîs reçut la visite des voleurs de cette ville, qui lui offrirent un versement de 50,000 dirhems, moyennant quoi il les laisserait librement opérer pendant la durée des fêtes. « J'y consens, dit l'émir, mais amenez-moi tous vos compagnons pour que le traité soit conclu avec toute la bande ». La chose fut ainsi entendue, et plus de trente individus se trouvèrent ainsi réunis. Sur la demande de Bâdîs s'il ne manquait personne, ils jurèrent que tout le monde avait répondu à l'appel, et il leur fit alors couper les mains à tous.

[T. IX, p. 10] Mort violente d'Aboû 'l-K'âsim, émir de Sicile, et fuite des Francs (2)

En dhoû 'l-k'aʿda 371 (28 avril 982), l'émir de Sicile

(1) Le *Bayân* (I, 246) mentionne ce phénomène sous l'année 369 et signale des tremblements de terre à Mehdiyya en 371 (I, 247).

(2) Ce chapitre est traduit dans la *Biblioteca*, I, 433. Cf. *Bayân*, I, 247.

Aboû 'l-K'âsim sortit de la capitale pour faire la guerre sainte dans les circonstances que voici : Un roi franc du nom de Bardewîl (Baudouin, *lisez* Othon II) était venu en Sicile à la tête de nombreux soldats, s'était emparé du fort de Mileto à la suite d'un siège et avait battu deux colonnes musulmanes (envoyées contre lui). Alors Aboû 'l-K'âsim s'avança avec ses troupes pour déloger les vainqueurs ; mais en approchant du fort il fut pris de peur, et obéissant à la lâcheté il réunit les principaux de ses compagnons pour leur annoncer qu'il allait battre en retraite et leur dire de ne pas s'opposer à son projet, qu'il mit en effet à exécution. Or la flotte chrétienne, qui le suivait par mer, informa le roi chrétien de cette retraite, ajoutant que, en présence de la peur des musulmans, il pouvait les attaquer et certainement les vaincre. Alors Bardewîl, laissant ses bagages en arrière et ne prenant que des troupes légères, s'avança à marches forcées et rejoignit le 20 moharrem 372 (14 juillet 982) les musulmans, qui se rangèrent en ligne de bataille et se battirent avec acharnement ; mais une troupe de Francs, ayant chargé le centre et les étendards, enfoncèrent les rangs de leurs adversaires et arrivèrent jusqu'aux étendards. Or, comme quantité de musulmans avaient quitté leur chef et ne gardaient plus leurs lignes, les assaillants arrivèrent jusqu'à lui et il tomba frappé d'un coup au sommet du crâne ; avec lui périrent un certain nombre d'officiers et de braves. Mais alors les musulmans mis en déroute se rallièrent et recommencèrent la lutte, bien décidés à vaincre ou à mourir ; l'affaire fut très chaude de part et d'autre, mais se termina pour les Francs par la plus honteuse défaite : ils laissèrent sur le terrain environ quatre mille morts, quantité de leurs patrices furent faits prisonniers, et la poursuite, qui ne fut interrompue que par la nuit, procura aux vainqueurs un butin considérable. Le roi franc prit la fuite en compagnie d'un juif qui était de ses intimes et qui lui dit, quand le cheval de son maître

vint à s'arrêter : « Prends ma monture, et si je viens moi-même à être tué, songe à mes enfants ! » Le roi, grâce à cette aide, [P. 11] qui coûta la vie au juif, put rejoindre ses tentes, où se trouvaient sa femme et les siens, qu'il remmena avec lui à Rome.

A la mort d'Aboû 'l-K'âsim, son fils Djâbir, qui était avec lui, prit aussitôt sa place et emmena sur le champ les musulmans, sans leur laisser le temps de réunir toutes les dépouilles abandonnées par les vaincus, de sorte qu'il en fut abandonné une grande partie. Ce fut même en vain que ses compagnons lui demandèrent de séjourner le temps nécessaire pour rassembler les armes et le matériel destinés à réapprovisionner les arsenaux.

Aboû 'l-K'âsim, dont le gouvernement en Sicile fut de douze ans cinq mois et cinq jours, était un homme juste, sage administrateur, rempli d'indulgence et très libéral envers ses sujets, prodigue d'aumônes ; il ne laissa ni un dînar ni un dirhem ni un immeuble, car il avait immobilisé tous ses biens en fondations à l'usage des pauvres et pour d'autres buts pieux.

[P. 23] Émigration de Çanhâdjites en Espagne ; ce qu'ils y firent

En 373 (14 juin 983), les enfants de Zîri ben Mennâd, savoir Zâwi, Djelâla et Mâksen, frères de Bologgîn, passèrent en Espagne. Ces princes avaient fait la guerre contre leur frère H'ammâd à propos de territoires contestés, mais comme ils avaient eu le dessous, ils s'étaient retirés à Tanger, puis de là à Cordoue. Mohammed ben Aboû 'Amir, enchanté, les accueillit avec honneur et leur attribua des pensions ; ils répondirent à sa demande touchant le motif de leur émigration par le récit des faits, ajoutant qu'ils étaient venus à lui

de préférence, afin de se livrer en sa compagnie à la guerre sainte. Il approuva fort cette réponse et leur fit des promesses et des cadeaux. Au bout de peu de temps, les nouveau-venus réclamèrent de lui l'exécution de sa promesse de campagne, et comme il leur permettait de choisir ceux qu'ils voudraient dans les troupes du *djond*, ils répondirent qu'ils ne voulaient pénétrer en pays ennemi qu'avec leurs cousins, les Çanhâdja et leurs clients. Le prince leur fournit des chevaux, des armes et les ressources nécessaires, ainsi qu'un guide, et ils pénétrèrent en Galice par une route étroite. A la nuit ils dressèrent une embuscade dans un jardin proche de la ville, tuèrent les habitants de ce lieu et en coupèrent les arbres. Puis, au matin, une troupe qui sortit de la ville fut attaquée par eux et mise tout entière à mort. Comme après cela ils se retiraient, les ennemis, qui s'étaient redit la chose, montèrent à cheval pour les poursuivre; mais les musulmans, s'en étant aperçus, se cachèrent à l'abri d'une colline, et sitôt qu'ils se virent dépassés ils tombèrent par derrière sur ceux qui les poursuivaient, tout en poussant le cri *Allâh Akbar*. Ces clameurs les firent croire plus nombreux qu'ils n'étaient, et les chrétiens s'enfuirent poursuivis par les Çanhâdja, qui en tuèrent beaucoup et rentrèrent à Cordoue après s'être emparés de leurs montures et de leurs armes.

Cet exploit fit impression sur Ibn Aboû 'Amir, qui n'avait jamais vu dans l'armée espagnole pareil trait de bravoure; aussi les traita-t-il bien et fit-il d'eux ses amis.

Expédition d'Ibn Aboû 'Amir contre les Chrétiens d'Espagne

Cet exploit des Çanhâdja excita la jalousie des Espagnols, qui déclarèrent à Mançoûr ben Aboû 'Amir qu'ils

voulaient, eux aussi, faire la guerre sainte, et ce prince réunit à cet effet [P. 24] des troupes nombreuses et tirées de partout. Or, il eut à cette époque un rêve où il se vit recevant et mangeant une asperge que lui tendait un homme. ʿAli ben Aboû Djomʿa (1) le lui interpréta en ces termes : « Dirige-toi contre le royaume de Léon (Elyoûn) que tu conquerras. — Et où vois-tu cela ? — Parce que l'asperge se nomme en Orient *Hâlyoûn* et que l'homme de ton rêve t'a dit *Hâ-lyoûn* ». Ce fut donc de ce côté qu'il se dirigea, et il alla assiéger la capitale, qui compte parmi les plus grandes villes des chrétiens. Les Francs répondirent à la demande de secours que leur adressèrent les habitants par l'envoi de nombreuses troupes ; on se battait nuit et jour et les assiégés subirent de nombreuses pertes, tandis que les Çanhâdja opposaient une endurance remarquable (2) Ensuite un Comte franc, qui n'avait pas son pareil parmi eux, vint parader devant nos lignes et provoquer à un combat singulier. Djelâla ben Zîri le Çanhâdjite accepta le défi, et les deux adversaires se chargèrent : le Franc lança un coup de pointe que Djelâla évita et auquel il répondit par un coup de sabre qui trancha l'épaule du Franc et le jeta par terre. L'armée chrétienne fut alors attaquée par les nôtres et s'enfuit en désordre, subissant des pertes innombrables, entre autres celle du prince de cette ville (3). Ibn Aboû ʿAmir fit un butin plus considérable qu'on n'avait jamais vu et emmena trente mille captifs. Par son ordre les cadavres furent amoncelés et l'appel à la prière du soir fut proclamé (du haut de ce

(1) Je n'ai pas retrouvé ce nom ailleurs.

(2) Les campagnes qui eurent pour résultat de rendre le royaume de Léon tributaire durèrent de 981 à 984 (*Mus. d'Esp.*, III, 190 et 195). La prise de Léon est de mars 984 (*Ib.*, p. 196).

(3) Bermude ne fut pas tué, puisqu'il reconnut la suzeraineté d'Almanzor (*l. l*, 196). Dozy ne fait aucune allusion à l'épisode du duel.

minaret improvisé). La ville de K'âmoûna (1) fut détruite, et il rentra sain et sauf avec ses troupes.

[P. 24] Mort de Yoûsof Bologgîn et gouvernement de son fils El-Mançoûr

Le 22 dhoû'l-h'iddja 373 (25 mai 984) le prince d'Ifrîkiyya Yoûsof Bologgîn ben Zîri mourut à Wârkelîn (2). Il s'était rendu de ce côté parce que Khazroûn le Zenâti était entré à Sidjilmâsa, d'où il avait chassé le lieutenant de Bologgîn en s'emparant des richesses et des approvisionnements renfermés dans cette ville, et que Zîri ben 'At'iya Zenâti s'était rendu maître de Fez. Il fut pris en route de colique ou, selon d'autres, il fut atteint à la main d'une pustule dont il mourut. Il légua son commandement à son fils El-Mançoûr, qui était alors à Achîr, et qui tint une audience pour recevoir les compliments de condoléance. Aux habitants de Kayrawân et des diverses parties du pays qui se rendirent auprès de lui tant pour cela que pour le féliciter de son avènement, il distribua des présents et parla en ces termes : « Mon père Yoûsof et mon grand-père [P. 25] Zîri se servaient de l'épée pour conquérir les peuples ; je ne veux, moi, les conquérir que par les bienfaits ; je ne suis pas d'ailleurs de ceux qu'institue un diplôme et que destitue un autre diplôme », voulant indiquer ainsi qu'un diplôme venu du khalife régnant en Égypte ne pourrait le destituer. Puis il se rendit à Kayrawân et, s'installant à Rak'k'àda, il nomma des gouverneurs

(1) Je ne puis identifier cette ville, qui n'est citée ni dans Edrisi, ni dans les divers volumes de la *Bibliotheca arabo-hispana* ; faut-il y voir Caminha, à l'embouchure du Minho ?

(2) Ce nom est diversement orthographié : Warok'iîn, Wark'enfoû, Wak'alni (*Berbères*, II, 12 ; *Bayân*, I, 248). C'est en 365, 367 ou 369 que Bologgîn commença son expédition contre Khazroûn (*suprà*, p. 252). Cf. Wüstenfeld, *Gesch. der Fatim.*, p. 135.

dans les divers cantons et institua les chefs militaires أمراء. Il envoya en Égypte à El-'Azîz Billâh des cadeaux somptueux représentant, dit-on, la valeur d'un million de dinars. Il retourna ensuite à Achîr et préposa un homme du nom d''Abd Allâh ben [Mohammed] le Kâtib (1) à la levée des impôts de Kayrawân, de Mehdiyya et de toute l'Ifrîkiyya.

[P. 32] **Défaite des troupes d'El-Mançoûr par le prince de Sidjilmâsa**

(Année 375) Nous avons dit plus haut que Khazroûn Zenâti et Zîri Zenâti s'étaient emparés de Sidjilmâsa et de Fez et que Bologgîn était mort au cours de l'expédition qu'il dirigeait contre eux. El-Mançoûr, quand son autorité fut affermie, envoya un corps d'armée important pour les faire rentrer dans l'obéissance; mais quand ces troupes furent arrivées près de Fez, Zîri ben 'At'iya, connu sous le nom d'El-K'art'âs, sortit de cette ville, où il commandait, et leur livra une sanglante bataille qui aboutit à leur déroute, non sans qu'elles eussent perdu un grand nombre de tués et de prisonniers. Ainsi se trouva affermi le pouvoir de Zìri (2).

[P. 35] En 376 (12 mai 986), El-Mançoûr ben Yoûsof d'Ifrîkiyya fit exécuter 'Abd Allâh [ben Mohammed] el-Kâtib (3). Celui qui le remplaça dans le commandement des divers cantons d'Ifrîkiyya fut Yoûsof ben Aboû Moh'ammed, qui était auparavant gouverneur de Gafça.

---

(1) Ce personnage descendait des princes Aghlabides et joua un rôle important; voir une longue note, *Berbères*, II, 13 ; *Bayân*, I, 247 et s.

(2) Comparez Ibn Khaldoûn, II, 13 ; III, 256 ; *Bayân*, I, 250.

(3) Voir Ibn Khaldoûn, *l. l.*; *Bayân*, I, 251. Ce dernier, de même que Noweyri, place en 377 la mort d''Abd Allâh ben Mohammed.

[P. 37] **El-Mançoûr ben Yoûsof part en guerre contre les Kotâma**

En 377 (2 mai 987), El-Mançoûr d'Ifrîkiyya réunit ses troupes pour marcher contre les Kotâma. En effet, El-'Azîz billâh d'Égypte avait envoyé à ces peuples un de ses missionnaires, que l'on appelait Aboû 'l-Fehm et dont le nom était H'asan ben Naçr, pour les inviter à reconnaître son autorité: il voulait ainsi, après se les être conciliés, leur envoyer des troupes pour (les aider à) combattre El-Mançoûr, dont il trouvait la force trop grande, et lui enlever l'Ifrîkiyya. Aboû 'l-Fehm réussit dans sa mission, s'attira un grand nombre d'adhérents, et les nombreuses bandes dont il devint le chef lui valurent une grande influence. El-Mançoûr ayant alors formé le projet de l'attaquer, informa El-'Azîz de la situation; mais le khalife lui fit intimer la défense de rien tenter contre Aboû 'l-Fehm et les Kotâma, par deux messagers qui avaient pour instructions de rejoindre les Kotâma après avoir rempli leur mission auprès d'El-Mançoûr. Quand ces hommes eurent signifié la défense dont ils étaient porteurs, El-Mançoûr s'emporta en paroles grossières contre eux et contre El-'Azîz, et comme ils lui répondaient sur le même ton, il leur intima l'ordre de rester auprès de lui pendant le reste du mois de cha'bân et pendant ramad'ân (finit le 23 janvier 988), et ne les laissa pas se rendre chez les Kotâma; il fit ses préparatifs de guerre contre ces derniers et contre Aboû 'l-Fehm, puis se mit en campagne après la fête des Victimes. Il marcha d'abord sur Mîla, dont il voulait tuer les habitants mâles et réduire les femmes et les enfants en esclavage; mais comme ils se portèrent à sa rencontre et s'humilièrent devant lui en pleurant, il consentit à leur pardonner et se borna à ruiner les

murailles de cette ville. De là, et toujours accompagné des deux envoyés d'El-'Azîz, il continua sa marche vers les Kotâma sans omettre de détruire tous les châteaux ou lieux habités par où il passait, et arriva ainsi à Sétif, [P. 38] siège de la puissance de ses ennemis. Auprès de cette ville fut livrée une grande bataille, à la suite de laquelle les Kotâma furent mis en déroute, et Aboû' l-Fehm se réfugia dans une montagne abrupte habitée par les Benoû Ibrâhîm, tribu kotâmienne. El-Mançoûr envoya à ceux-ci des messagers qui employèrent les menaces pour obtenir la livraison du fuyard, mais à qui il fut répondu : « Cet homme est notre hôte, et nous ne le livrerons pas ; tu peux cependant le faire prendre, nous n'y mettrons pas d'obstacle ». El-Mançoûr en conséquence le fit enlever, et après l'avoir brutalement frappé le fit exécuter puis écorcher, tandis que les Çanhâdja et les esclaves noirs d'El-Mançoûr mangeaient sa chair. Il fit, en même temps que lui, exécuter plusieurs missionnaires et des chefs des Kotâma, puis il regagna Achîr et renvoya les deux hommes que lui avait députés El-'Azîz. Celui-ci apprit de leur bouche le sort qu'avait subi Aboû' l-Fehm : « Nous revenons, lui dirent-ils, d'auprès de véritables démons qui se nourrissent de chair humaine ». Alors le khalife envoya un messager chargé de tranquiliser El-Mançoûr et de lui porter des présents, sans qu'il lui parlât même d'Aboû' l-Fehm (1).

[P. 47] **Les Kotâma se séparent d'El-Mançoûr**

En 379 (10 avril 989), un kotâmien appelé Abou'l-Faradj, originaire on ne sait d'où, tenta un mouvement insurrec-

(1) Sur le mouvement tenté par Aboû' l-Fehm, voir *Berbères*, II, 14 ; *Bayân*, I, 252 ; Wüstenfeld, p. 148. Le *Bayân* place à l'année 378 l'expédition d'El-Mançoûr ; probablement, elle commença en 377 et se poursuivit en 378.

tionnel (1), en prétendant que son père était le fils d'El-K'â'im l'Alide, grand-père d'El-Mo'izz, et cette affaire eut bien plus d'importance que celle d'Abou'l-Fehm. Les Kotâma se groupèrent sous ses ordres, il se servit de drapeaux et de tambours et fit battre monnaie (à son nom); il y eut de nombreux combats et rencontres entre lui et le lieutenant qui représentait El-Mançoûr à Mîla et à Sétif. Alors ce dernier prince se mit lui-même en campagne, et le prétendant marcha contre lui à la tête des troupes kotâmiennes : à la suite d'une bataille acharnée, Aboû'l-Faradj dut fuir en laissant une foule des siens sur le terrain, et il alla se cacher dans une grotte située sur une montagne. Mais il fut surpris par deux de ses pages, qui s'emparèrent de lui et le menèrent au vainqueur, qui fut charmé de cette capture et fit périr le rebelle dans les supplices. El-Mançoûr alors installa des garnisons dans toutes les régions du pays des Kotâma et y nomma des gouverneurs, dont il n'y avait eu aucun jusque là, lesquels prélevèrent des impôts et serrèrent les habitants de très près.

Lui-même retourna à Achîr, et y reçut bientôt la visite de Sa'îd ben Khazroûn Zenâti, dont le père avait conquis Sidjilmâsa en 365 (9 septembre 975) et qui venait reconnaître son autorité. Sa'îd prit rang parmi les intimes du prince et jouit bientôt d'une grande faveur. El-Mançoûr lui dit, un jour qu'il lui avait donné une somme considérable : « Connais-tu quelqu'un de plus magnanime que moi? — Certes, répondit l'autre, c'est moi-même. — Et comment cela? — Ta générosité se manifeste par des dons d'argent, et je t'ai prouvé la mienne en t'offrant ma vie même! » El-Mançoûr le nomma ensuite gouverneur de T'obna et maria son fils à l'une des filles de Sa'îd (2).

(1) L'insurrection d'Abou'l-Faradj, qu'a mentionnée aussi Noweyri (d'après Ibn el-Athîr ?) (voir *Berbères*, II, 15) a été passée sous silence par le *Bayân* et par Ibn Khaldoûn.

(2) On retrouve cette anecdote et ces détails dans le *Bayân* (I, 253, où il est dit que la fille d'El-Mançoûr épousa Warroû ben Sa'îd).

Comme à ce propos il était blâmé par un de ses parents : « Mon père et mon grand-père, repartit El-Mançoûr, poursuivaient ces rebelles l'épée à la main ; moi je réponds au jet d'un javelot par une bourse d'or, si bien que je provoque ainsi chez eux une affection qui devient naturelle et librement consentie. » Sa'îd retourna ensuite chez les siens, d'où, après y avoir séjourné jusqu'en 381, il revint faire une visite à El-Mançoûr ; mais alors il tomba malade et, au bout de quelques jours, mourut le 1er redjeb (12 septembre 991). [P. 48] Felfoûl (1) ben Sa'îd se rendit ensuite auprès d'El-Mançoûr, qui le traita généreusement, lui fit don d'une forte somme, puis l'envoya à T'obna comme gouverneur en remplacement de son père (2).

Révolte de l'oncle paternel d'El-Mançoûr

En cette même année 379 (10 avril 989), Aboû 'l-Behâr, oncle paternel d'El-Mançoûr ben Yousof Bologgîn, se révolta contre celui-ci, dont un acte avait blessé sa fierté. El-Mançoûr s'étant par suite mis en campagne, Aboû 'l-Behâr quitta Tâhert avec sa famille et les siens, et se dirigea du côté du Maghreb. Les envahisseurs entrèrent alors dans cette ville et la mirent au pillage; mais les habitants obtinrent ensuite l'amân qu'ils réclamèrent. Après cela, El-Mançoûr se mit à la poursuite du fugitif et poussa jusqu'à dix-sept étapes au-delà de Tâhert, non sans souffrances pour son armée. Aboû 'l-Behâr s'était rendu auprès de Zîri ben 'At'iya, prince de Fez, par qui il avait été honorablement accueilli et qui

(1) La prononciation *Felfoûl* est établie par le texte arabe d'Ibn Khaldoûn.

(2) C'est au 1er redjeb 382 que le *Bayân* (i, 256) place la mort de Sa'îd ; Ibn Khaldoun (ii, 15 ; cf. iii, 270) dit aussi 381 ; l'une et l'autre de ces chroniques exposent les faits de la même manière qu'Ibn el-Athîr.

lui avait donné une haute situation; ces deux chefs dirigèrent alors des incursions contre les territoires soumis à El-Mançoûr. En 381 (19 mars 991) ils marchèrent contre les pays avoisinant Fez, et ils s'en emparèrent après avoir infligé une défaite aux partisans d'El-Mançoûr qui s'y trouvaient. Mais ensuite Aboû 'l-Behâr vint à résipiscence et apporta ses excuses à son neveu, qui les accepta, l'accueillit honorablement et, après lui avoir fait des libéralités, lui fournit tout ce dont il avait besoin, argent et autres choses (1).

[P. 55] En 380 (30 mars 990) mourut en Espagne 'Abd Allâh Moh'ammed ben 'Abd el-Berr Nemeri, père de l'imâm Aboû 'Omar ben 'Abd el-Berr (2).

[P. 64] En 381 (19 mars 991), El-Mançoûr d'Ifrîkiyya destitua Yoûsof [ben Aboû Moh'ammed] qui était gouverneur général du pays, et le remplaça par Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Aboû'l-'Arab (3).

Curieux événement arrivé en Espagne

[P. 79] En 385 (4 février 995), El-Mançoûr Moh'ammed ben Aboû 'Amir, qui gouvernait l'Espagne [P. 80] au nom de Hichâm el-Mo'ayyed, dirigea contre le pays franc une expédition qui fut poussée fort loin et qui procura un butin considérable. Parmi les prisonniers figura le roi Garcia, qui comptait parmi les plus grands et les plus forts, et était lui-même fils de Sancho. Or, le sort voulut qu'un poète, Aboû'l-'Alâ Çâ'id ben H'asan Rab'i, venu de Mawçel auprès de Mançoûr et qui chantait ses

---

(1) Sur la révolte d'Aboû 'l-Behâr, voir le *Bayân*, I, 253 et 256; *Berbères*, II, 15; III, 240 : le premier de ces textes place la soumission de ce chef à l'année 383, le second à l'année 382.

(2) Ibn el-Abbâr dans la *Çila* (éd. Codera, I, 106) consacre quatre lignes à ce saint personnage.

(3) Voir le *Bayân*, I, 254 et 255.

louanges depuis quelque temps déjà, envoyât à ce prince un cerf en même temps que des vers parmi lesquels ceux-ci :

[*Kâmil*] O sauvegarde des gens effrayés, sécurité des fuyards, redresseur des abaissés ! Tes dons vont à ceux qui en sont dignes, tes bienfaits s'adressent à quiconque espère en toi.

Et plus loin on lit encore :

Seigneur, toi qui réjouis mon exil, qui m'as retiré des griffes de l'adversité et sauvé de la prison, l'esclave que tu as arraché à la misère et comblé de bienfaits t'amène ce cerf ! Je l'ai nommé Garcia et je l'amène, la corde au cou, dans l'espoir que mon pronostic se vérifiera. Daigne l'accepter, et ce sera pour moi le plus beau cadeau que je puisse recevoir de mon bienfaiteur !

Or le poète avait donné au cerf le nom de Garcia, dans l'intention de pronostiquer la prise du prince de ce nom, laquelle eut lieu le jour même de l'envoi, ce qui constitue une concordance des plus curieuses (1).

[P. 89] **Mort d'El-Mançoûr ben Yoûsof, à qui succède son fils Bâdîs**

Dans les premiers jours de rebî' I 386 (fin mars 996), El-Mançoûr ben Yoûsof Bologgîn mourut en dehors de Çabra et fut inhumé dans son palais (2). C'était un prince libéral, vaillant, décidé, à qui la victoire fut toujours fidèle, sage administrateur, ami de la justice et la pratiquant toujours vis-à-vis de ses sujets ; il accorda aux habitants de l'Ifrîk'iyya la remise des impôts impayés, qui montaient à un total considérable.

---

(1) Cette anecdote figure également dans l'*Histoire des Almohades* de Merrâkechi, trad., p. 30 ; on trouve dans le même ouvrage quelques renseignements sur le poète.

(2) Le *Bayân* (I, 248 et 256) fixe la mort d'El-Mançoûr au 3 ou au 5 rebî I 386 ; Ibn Khaldoûn (II, 16 ; III, 260) dit qu'elle eut lieu en 385.

Après sa mort, [P. 90] l'autorité passa aux mains de son fils Aboû Mennâd Bâdîs, qui, après avoir été reconnu, se transporta à Serdâniya et reçut la visite des gens venus de partout pour lui présenter leurs condoléances et leurs félicitations. Les Benoû Zîrî, oncles paternels de son père, avaient des velléités de lui faire opposition, mais ils en furent empêchés tant par ses propres partisans que par ceux de son père. Ce prince, qui était né en 374 (3 juin 984), reçut l'investiture et les robes d'honneur qui lui furent envoyées d'Égypte par El-H'âkim bi-amr Allâh; à la suite de la lecture du diplôme, il prêta serment de fidélité au khalife, et ses cousins et les principaux officiers firent de même.

En la même année, un Çanhâdjite du nom de Khalîfa ben Mobârek se révolta contre Bâdîs, mais il fut pris et amené au prince: on le fit monter sur un âne, et un nègre monté en croupe le souffletait pendant qu'on le promenait par les rues. Le dédain qu'il inspirait empêcha de l'exécuter, il fut simplement emprisonné.

En la même année (1), Bâdîs nomma son oncle H'ammâd ben Yoûsof Bologgîn au gouvernement d'Achir, qu'il lui attribua en fief; il lui fit en outre cadeau d'une grande quantité de chevaux, d'armes et d'approvisionnements, après quoi H'ammâd rejoignit son poste. Ce dernier prince est l'aïeul des Benoû H'ammâd, qui devinrent princes d'Ifrîk'iyya et du fort (K'al'a), bien connu dans ce pays, qui porte leur nom. Ce fort leur fut enlevé par 'Abd el-Mou'min ben 'Ali.

[P. 107] **Expédition de Bâdîs contre les Zenâta**

A la mi-çafar 389 (4 février 999), Bâdîs ben el-Mançoûr d'Ifrîk'iyya donna à son vice-roi *(nâ'ib)* Moh'ammed

(1) Cette nomination est de çafar 387 (février-mars 997), selon le *Bayân*, I, 257.

ben Aboû'l-'Arab l'ordre d'équiper et de bien approvisionner des troupes nombreuses destinées à attaquer les Zenâta. Il avait en effet reçu de son oncle Itewwoufet [P. 108] l'avis que Zîrî ben 'At'iya surnommé El-K'art'âs, déjà cité, était venu camper près de Tâhert et avait engagé les hostilités. En conséquence, Moh'ammed partit à la tête d'une armée considérable et gagna d'abord Achîr, où H'ammâd ben Yoûsof, qui avait reçu cette ville en fief de son neveu Bâdîs, se joignit à lui; puis ces deux chefs partirent pour Tâhert, où ils opérèrent leur jonction avec Itewwoufet, à deux étapes de Zîrî ben 'At'iya. Ils s'avancèrent alors contre ce dernier, et plusieurs engagements très sérieux eurent lieu. Mais H'ammâd était mal vu de ses troupes à cause de sa lésinerie, et elles se débandèrent au plus fort du combat ; le reste de l'armée les suivit, et les efforts de Moh'ammed ben Aboû' l-Arab pour les rallier et poursuivre la lutte furent vains; la débandade fut complète, et Zîrî s'empara des biens et des approvisionnements des fuyards, qui regagnèrent Achîr (1).

Bâdîs se mit en marche en apprenant cette déroute, et quand il fut près de T'obna il fit appeler Felfoul ben Sa'îd. Mais celui-ci peu rassuré se fit excuser et demanda un acte lui concédant en fief la ville de T'obna ; Bâdîs lui envoya la pièce demandée et poursuivit sa route. Mais quand il fut éloigné, Felfoul se rendit à T'obna (d'où il était d'abord sorti), conquit le pays avoisinant, puis marcha sur Bâghâya, devant laquelle il mit le siège, tandis que Bâdîs continuait de se diriger vers Achîr. D'autre part, Zîrî ben 'At'iya, en apprenant que ce dernier s'approchait, se replia sur Tâhert, puis, comme Bâdîs continuait d'avancer, il se retira chez les Arabes. En présence de cette retraite, Bâdîs nomma son

(1) Sur cette campagne, voir le *Bayân*, I, 259 ; *Berbères*, II, 16 ; III, 247 et 260. Cette défaite, dit le *Bayân*, est du 4 djomâda I (22 avril 999) et eut lieu à Emsâr.

oncle Itewwoufet au gouvernement d'Achîr, lui fournit de l'argent et des approvisionnements, et il se mit lui-même en route pour regagner Achîr. Mais il apprit alors les agissements de Felfoul ben Sa'îd, et par suite envoya une armée contre lui, pendant qu'il laissait sur place Itewwoufet avec ses oncles et ses cousins. Mais ceux-ci, entre autres Mâksen et Zâwi, profitèrent du départ de Bâdîs pour se révolter contre Itewwoufet, de la personne de qui ils s'assurèrent en même temps qu'ils lui prenaient son argent. Itewwoufet put cependant s'échapper et rejoindre Bâdîs. Quant à Felfoul ben Sa'îd, il tint victorieusement tête au corps d'armée qui alla l'attaquer, lui fit subir des pertes et marcha sur K'ayrawân. Bâdîs alors arriva à Bâghâya, dont les habitants se portèrent à sa rencontre et lui apprirent les attaques qu'ils avaient eu à soutenir de la part de Felfoul pendant un siège de 45 jours; [P. 109] il les remercia de leur fidélité et leur promit sa bienveillance, puis poursuivant sa marche à la recherche de Felfoul, il arriva à Mermadjenna. Le rebelle l'attaqua à la tête de nombreuses bandes de Berbères et de Zenâta auxquelles s'étaient joints tous ceux qu'animait la haine contre Bâdîs et ses parents. La rencontre, qui eut lieu à Wâdi Aghlân, fut d'un acharnement inouï et l'opiniâtreté fut aussi grande des deux parts pendant tout le long temps qu'elle dura; Dieu fit enfin descendre sa protection sur Bâdîs et les Çanhâdja : les Berbères et les Zenâta furent battus à plate couture, et Felfoul se sauva le plus loin qu'il put; neuf mille hommes rien que des Zawîla (*lis.* Zenâta?) restèrent sur le terrain, sans parler des Berbères. Bâdîs alors rentra dans son palais, à la grande joie des Kayrawâniens, qui redoutaient l'arrivée de Felfoul.

Ensuite les oncles de Bâdîs rejoignirent le vaincu pour marcher contre Bâdîs, qui se mit en campagne pour leur tenir tête, mais qui, en arrivant au K'açr el-Ifrîk'i, apprit que tous l'avaient abandonné, à l'exception

toutefois de Mâksen ben Zîrî. Cela se passait au commencement de 390 (12 déc. 999).

El-H'âkim devient maître de Tripoli de Barbarie, qui retombe ensuite aux mains de Bâdîs

Bâdîs avait à Tripoli un lieutenant qui s'adressa à El-H'âkim bi-amr Allâh d'Égypte pour lui offrir la cession de cette ville et son propre concours, et en conséquence El-H'âkim lui envoya un de ses intimes, Yânis le Sicilien, qui était alors gouverneur de Bark'a, pour prendre possession de Tripoli, où ce chef s'installa en 390 (12 déc. 999). Bâdîs alors fit demander à Yânis pourquoi il s'établissait à Tripoli en le priant, pour le cas où il tiendrait son investiture d'El-H'âkim, de lui communiquer son diplôme pour qu'il en prît connaissance. A quoi Yânis répondit : « Le khalife m'a envoyé pour que je serve d'auxiliaire si mon concours est nécessaire; mais on ne demande pas de diplôme d'investiture à quelqu'un qui occupe le rang que j'ai à la cour d'El-H'âkim. » Bâdîs alors fit marcher contre lui un corps d'armée, que Yânis attaqua en dehors de Tripoli; mais ce chef trouva la mort dans cette rencontre, et ses partisans, après avoir subi de fortes pertes, rentrèrent dans la ville et s'y fortifièrent (1). Ils y furent assiégés par les troupes victorieuses et réclamèrent du secours à El-H'âkim, qui leur envoya un corps d'armée équipé et commandé par Yah'ya ben 'Ali Andalosi, à qui, d'après ses ordres, de l'argent devait être versé par la ville de Bark'a. Mais Yah'ya ne trouva pas [P. 110] dans cet endroit les sommes promises, et alors, se laissant aller au découragement, il rejoignit Felfoul, qui avait pénétré à Tripoli et s'en était rendu maître, et il s'installa auprès de lui dans cette ville, dont il fit

(1) Ce commencement du chapitre figure dans la *Biblioteca*, I, 435.

désormais son séjour. Nous finirons ce récit sous l'année 393 (1).

En 391 (31 nov. 1000), Mâksen ben Zîrî, grand'oncle paternel de Bâdîs, marcha sur Achîr, où se trouvait le fils de son frère, H'ammâd ben Yoûsof Bologgîn, et livra à son neveu une sanglante bataille où les trois fils de Mâksen, Moh'sin, Bâdîs et H'abbâsa, périrent avec leur père. Quant à Zîrî ben 'At'iya, il mourut neuf jours après ce dernier événement (2).

[P. 124] **Mort d'El-Mançoûr ben Aboû 'Amir**

En 393 (9 nov. 1002) mourut Aboû 'Amir Moh'ammed ben Aboû 'Amir Ma'âfiri, surnommé el-Mançoûr (Almanzor), qui gouverna l'Espagne du temps d'El-Mo'ayyed Hichâm ben H'akam et dont il a été parlé à propos de ce dernier prince. Originaire d'une famille bien connue d'Algéziras, [P. 125] il se rendit à Cordoue pour y étudier. Il avait de l'ambition et s'attacha à la mère d'El-Mo'ayyed du vivant même d'El-Mostançir, père de ce dernier. Quand Hichâm encore mineur monta sur le trône, El-Mançoûr s'engagea vis-à-vis de la princesse à administrer au nom du jeune homme, à réprimer les troubles qui s'élevaient et à lui assurer le pouvoir, et elle lui abandonna les affaires de son fils. C'était un homme habile, brave, énergique, bon politique, qui se concilia les troupes par les bienfaits qu'il répandit sur elles. Sous le surnom d'El-Mançoûr, il ne cessa de lancer des expéditions soit contre les Francs, soit contre d'autres, et le royaume lui-même resta dans un calme que ne troublait aucune sédition. Savant lui-même, il

(1) Le *Bayân* parle aussi de ces événements (I, 360 et s.), dont Ibn Khaldoûn donne une relation détaillée (III, 262) ; cf. Tidjâni (*Journ. as.*, 1853, I, 105 et 132).

(2) Voir le *Bayân*, I, 261.

aimait les savants, les fréquentait et discutait avec eux; aussi ont-ils maintes fois mentionné ses mérites et écrit bien des livres à ce sujet.

Il dirigeait une incursion contre les chrétiens quand il tomba malade, mais il continua sa route, pénétra chez l'ennemi et y remporta des avantages ; alors seulement il songea à revenir, mais son état était grave, et il mourut à Medina-Celi. Il avait fait recueillir la poussière dont sa cuirasse se couvrait quand il faisait la guerre sainte, et par ses ordres, elle fut placée dans son linceul pour s'attirer ainsi la bénédiction divine. Sa foi et ses mœurs étaient pures ; il pratiquait la justice, de sorte que son règne parut être une période de fête, grâce à l'éclat qu'il jeta et au calme dont jouit le peuple. Il est aussi auteur de très bons vers. Sa mère était Temîmite.

Il eut pour successeur son fils Moz'affer Aboû Merwân 'Abd el-Melik, qui marcha sur les traces de son père.

Felfoul assiège Gabès; ce qu'il advient de lui

En 393 (9 nov. 1002), Yah'ya ben 'Ali Andalosi et Felfoul quittèrent Tripoli avec une armée considérable et allèrent assiéger Gabès, puis (n'ayant pas réussi), ils retournèrent à Tripoli. Quand Yah'ya se vit presque sans argent, dans une situation peu favorable et assez mal traité par Felfoul et les siens, il retourna en Égypte auprès d'El-H'âkim, non sans que ceux qu'il quittait lui eussent, à prix d'argent ou par violence, enlevé ses chevaux et ce qu'ils trouvèrent à leur gré dans ses objets d'équipement. El-H'âkim voulut tout d'abord le faire exécuter, mais ensuite lui pardonna.

Quant à Felfoul, il resta à Tripoli jusqu'en 400 (24 août 1009), où il mourut de maladie. Ce fut son frère Warroû qui lui succéda et dont l'autorité fut reconnue par les Zenâta. Bâdîs alors se dirigea contre Tripoli pour y

combattre les Zenâta, qui, apprenant qu'il se mettait en campagne, évacuèrent la ville. [P. 126] Bâdîs alors l'occupa, ce que les habitants virent avec plaisir (1). Puis Warroû fit demander à Bâdîs de leur accorder l'amân, à lui et aux Zenâta qui l'accompagnaient, d'accepter leur soumission et de choisir parmi eux des gouverneurs au même titre que chez les autres (tribus). Bâdîs leur accorda l'amnistie, les traita bien et leur concéda le Nefzâwa et Kast'îliya à condition qu'ils évacuassent les cantons tripolitains, ce qu'ils firent. Ensuite Khazroûn ben Sa'îd, abandonnant son frère, vint faire sa soumission à Bâdîs, qui l'accueillit honorablement et lui fit des libéralités. Après cela, Warroû, toujours hostile à Bâdîs, marcha contre Tripoli pour l'assiéger, et Khazroûn se mit en campagne pour l'en empêcher. Cela se passa en 403 (22 juill. 1012).

[P. 131] En 395 (17 oct. 1004), une violente disette sévit en Ifrîkiyya, à ce point que ni boulangeries ni bains n'eurent plus rien à faire ; la mortalité fut grande et les riches perdirent leur fortune. Une épidémie fit de grands ravages, et le nombre quotidien des morts variait de cinq à sept cents (2).

El-Mo'ayyed ressaisit le gouvernement de l'Espagne

[P. 152] Nous avons raconté la déposition et l'emprisonnement de ce prince, qui s'appelait Hichâm ben El-H'akam ben 'Abd er-Rah'mân en-Nâçir. Le 9 dhoû 'l-hiddja 400 (23 juill. 1010), il fut replacé sur le trône pour une nouvelle période pendant laquelle Wâd'ih' l'Amiride exerça le pouvoir. Ce chef présenta les Cor-

(1) J'accepte, conformément au texte du *Bayân*, I, 269, la variante rejetée en note par l'éditeur du texte.

(2) Le *Bayân* (I, 267) décrit longuement cette famine.

douans à El-Mo'ayyed, qui leur fit des promesses et écrivit aux Berbères partisans de Soleymân ben H'akam ben Soleymân ben 'Abd er-Rah'mân en-Nâcir pour leur demander de le reconnaître. Mais comme il n'obtint même pas de réponse, il ordonna à ses troupes et aux Cordouans de se tenir sur leurs gardes. Le peuple d'ailleurs le prit en effection (1).

Une dénonciation lui ayant appris que quelques Omeyyades de Cordoue s'étaient mis d'accord avec Soleymân pour livrer la ville à celui-ci le 27 dhoû 'l-hiddja, il fit saisir et emprisonner les conjurés. Au jour convenu, les Berbères se présentèrent devant Cordoue ; mais les soldats et la population conduits par Mo'ayyed marchèrent contre eux, ce qui fit faire volte-face aux Berbères. Les troupes se mirent à leur poursuite, mais sans pouvoir les joindre. Divers messages furent échangés entre les deux parties, mais rien ne fut conclu.

Alors Soleymân et les Berbères demandèrent du secours au roi des Francs en s'engageant à lui livrer des forteresses conquises sur les chrétiens par Mançoûr ben Aboû 'Amir. Ce roi informa Mo'ayyed des offres qui lui étaient faites, et promit de refuser tout secours à Soleymân si ces places-fortes lui étaient rendues. D'après l'avis favorable des Cordouans, qui furent consultés à ce sujet et qui redoutaient l'alliance des chrétiens avec Soleymân, la paix fut conclue sur ces bases en moharrem 401 (août-sept. 1010).

Quand les Berbères virent qu'il ne fallait plus compter sur l'aide des Francs, ils vinrent camper proche de Cordoue en çafar 401 (sept.-oct. 1010), et leur cavalerie fit çà et là des incursions qui ruinaient ce territoire. Mo'ayyed et Wâdih' installèrent un rempart et un fossé en avant de la grande enceinte de Cordoue, et Soleymân entreprit le siège de la ville ; mais au bout de quarante-

(1) A propos de ces événements, il est indispensable de se reporter à l'*Histoire des musulmans d'Espagne*, III, 290 et s.

cinq jours il n'avait pas obtenu de résultat, et il alla assiéger Zahrâ, contre les habitants de qui il combattit trois jours. Alors un officier livra la porte qu'il était chargé de garder, ce qui permit aux Berbères d'arriver aux remparts et d'en chasser les défenseurs; une fois la ville prise, la plupart des soldats qui s'y trouvaient furent tués. Les habitants se réfugièrent sur la montagne, et des hommes s'enfermèrent dans la mosquée, où les Berbères les égorgèrent, femmes et enfants compris ; puis ils mirent le feu à cet édifice, aussi bien qu'au palais et aux maisons, dont la plupart furent brûlées, en même temps que tout était mis au pillage.

Wâdih' informa alors Soleymân de son intention de quitter Cordoue en secret, lui conseillant de reprendre à ce moment le siège de la ville; mais Mo'ayyed, qui eut vent de la chose, fit mettre le traître à mort. Cordoue était réduite à la plus triste situation : les vivres manquaient et la mort faisait de cruels ravages. Au dehors, les Berbères avaient moins de vivres encore, tant ils avaient ravagé les campagnes. Les Cordouans émigraient et Mo'ayyed punissait de mort quiconque penchait pour Soleymân. Celui-ci et ses Berbères poussaient le siège vigoureusement et serraient les habitants de très près.

Au cours de cette période, 'Obeyd Allâh ben Moh'ammed ben 'Abd el-Djebbâr se révolta à Tolède et fut reconnu par les habitants de cette ville. Mais une armée que Mo'ayyed envoya contre eux les ramena à l'obéissance, et le rebelle fut fait prisonnier et mis à mort en cha'bân 401 (9 mars 1011).

Dans un certain combat, les Cordouans infligèrent aux Berbères des pertes sérieuses, tant en tués qu'en individus noyés dans le fleuve. Les assaillants s'éloignèrent alors de Cordoue et allèrent assiéger Séville; mais une armée envoyée par Mo'ayyed protégea celle-ci et les força à se retirer.

[P. 154] Soleymân sollicita et obtint l'adhésion du

lieutenant de Mo'ayyed à Saragosse et autres lieux. Quand il fut repoussé de Séville, il alla attaquer et piller Calatrava, où il s'installa avec les siens. Il recommença ensuite le siège de Cordoue, d'où la faim et la peur avaient fait sortir nombre d'habitants et de soldats ; il poussa vigoureusement la lutte et finit par se rendre maître de vive force de la ville. On tua tous ceux qu'on trouva dans les rues, on pilla les habitations et on y mit le feu. Le nombre des victimes fut innombrable. Les Berbères s'installèrent dans les maisons qui avaient échappé à l'incendie, et les Cordouans virent des choses inouïes.

L'entrée de Soleymân à Cordoue eut lieu à la mi-chawwâl 403 (29 avril 1013), et on lui prêta serment de fidélité. Mo'ayyed tiré du palais lui fut amené. On raconte bien des choses sur ce qui se passa entre eux, puis les partisans de Mo'ayyed se retirèrent (?) dans l'Espagne orientale (1).

Parmi les victimes innocentes de ce siège, figure Aboû 'l-Welîd ['Abd Allâh ben Moh'ammed] ben el-Farad'i (2).

[P. 170] Soleymân remonte une seconde fois sur le trône en Espagne

En 403, à la mi-chawwâl (14 mai 1012), Soleymân ben El-H'akam ben Soleymân ben 'Abd er-Rah'mân Nâçir l'Omeyyade, surnommé Mosta'în, remonta pour la seconde fois sur le trône, comme il a été dit sous l'an 400, et on lui prêta serment de fidélité. Les Cordouans

---

(1) On dit aussi que Mo'ayyed fut alors exécuté (voir *Mus. d'Espagne*, III, 320).

(2) C'est l'auteur du dictionnaire biographique dont M. Codera a donné une édition dans la *Bibliotheca arabo-hispana*.

se portèrent à sa rencontre pour le saluer, et alors il répéta ces vers proverbiaux :

[T'âwîl] « En me voyant apparaître pour la seconde fois et bien qu'ils me connaissent, ils demandent qui je suis ; ils m'accablent de souhaits de bienvenue et de prospérité, mais ils m'auraient tué s'ils m'avaient eu un moment en leur pouvoir » (1).

Sous le règne de Soleymân, qui était lettré, poète et éloquent, des flots de sang furent versés, ainsi qu'il a été dit sous l'an 400. Les Berbères étaient alors les véritables maîtres, et comme ils constituaient la majorité de son armée, il ne pouvait rien contre eux ; il a été dit d'ailleurs que ce sont eux qui le soutinrent et qui le mirent ensuite sur le trône.

En 403 (22 juill. 1012), Aboû 'l-Welîd 'Abd Allâh ben Moh'ammed, dit Ibn el-Farad'i Andalosi, fut tué à Cordoue par les Berbères.

[P. 176] **Guerre civile entre Bâdîs et son oncle H'ammâd** (2)

En 406 (20 juin 1015) surgirent entre l'émir d'Ifrîk'iyya Bâdis et son oncle H'ammâd des dissensions qui aboutirent à une guerre sans merci. [P. 177] Des propos mordants et divers actes de ce dernier étaient parvenus à la connaissance de son neveu, que cela indisposa, mais qui cacha son mécontentement jusqu'au jour où cela lui devint intolérable. Il avait un fils, El-Mançoûr, à qui il voulut donner un commandement et la qualité d'héritier présomptif, et il écrivit en conséquence à H'ammâd

(1) Voir *Mus. d'Espagne*, III, 310 ; sur le caractère de Solymân, *ibid.*, 312.

(2) Voir *Berbères*, II, 17 et 44 ; III, 265 ; le *Bayân*, I, 272 et s., offre un récit détaillé et qui n'est pas toujours identique à celui de notre auteur.

de remettre une partie des cantons qui lui avaient été concédés en fief, c'est-à-dire Tîdjis, K'açr el-Ifrîk'i et Constantine, au représentant de son fils El-Mançoûr. Il envoya pour en prendre livraison l'un des ses principaux officiers, Hâchim (1) ben Dja'far, qu'il fit accompagner de son propre oncle Ibrâhîm, dont la mission était d'empêcher une opposition éventuelle de H'ammâd, frère du dit Ibrâhîm. Ces deux envoyés n'étaient plus bien éloignés de H'ammâd quand Ibrâhîm, quittant Hâchim, se rendit auprès de H'ammâd, qu'il exhorta à se révolter contre Bâdîs; ses conseils furent suivis, et les deux frères, levant l'étendard de la révolte, rassemblèrent de nombreuses troupes dont l'ensemble constituait trente mille combattants.

A cette nouvelle, Bâdîs réunit ses guerriers et se mit en campagne, tandis que H'ammâd et Ibrâhîm marchaient contre Hâchim ben Dja'far, qui était dans le fort de Chikkabenariyya (2), le battaient et le forçaient à se réfugier à Bâdja, non sans que H'ammâd lui eût enlevé son argent et ses approvisionnements. Bâdîs étant arrivé au lieu dit K'abr ech-Chehîd (tombeau du martyr) (3), un grand nombre des soldats de H'ammâd se rendirent auprès de lui, et il reçut des lettres où ses deux oncles disaient ne s'être pas séparés de la communauté musulmane et n'avoir pas cessé de lui obéir, assertions que démentaient leurs actes, puisqu'ils versaient le sang, massacraient les enfants, mettaient le feu aux moissons et aux habitations et réduisaient les femmes en esclavage. Ainsi H'ammâd arriva à Bâdja, aux habitants de laquelle il accorda l'*amân* qu'ils sollicitaient; ces gens, se fiant à sa parole, se croyaient en sécurité, et quand il entra dans la ville, il se mit à tout

(1) Le *Bayân* orthographie « Hichâm ».

(2) La *Sicca Veneria* de l'antiquité, le Kef de nos jours (*Merâçid*, s. v.; Bekri, p. 82).

(3) Je n'ai pas retrouvé ailleurs le nom de cette localité.

tuer, piller et incendier. Cependant Bâdîs continuait sa marche en avant; en çafar 406 (20 juil. 1015), H'ammâd arriva à Achîr, qui était dans sa dépendance et que gouvernait son lieutenant Khalaf H'imyari; mais celui-ci lui en refusa l'entrée et fit sa soumission à Bâdîs, ce qui ne laissa pas de décourager H'ammâd, qui avait mis son principal espoir dans la force et les retranchements de cette ville. Bâdîs arriva alors à Mesîla, dont les habitants se portèrent tout joyeux à sa rencontre; il envoya de là un corps d'armée contre la ville qu'avait fondée H'ammâd et il la fit ruiner, mais sans rien enlever des biens des habitants. [P. 178] Comme un grand nombre des soldats de la garnison du fort appartenant au rebelle (c'est-à-dire la K'al'at H'ammâd) s'enfuit auprès de Bâdîs, Ibrâhîm, qui l'occupait, fit saisir et égorger sur le sein de leurs mères les enfants des fugitifs, et lui-même, dit-on, en exécuta soixante de sa main; après quoi, les mères elles-mêmes furent mises à mort.

La rencontre entre Bâdis et H'ammâd, qui eut lieu le 1er djomâda I (16 oct. 1015), fut des plus terribles: les soldats de Bâdis, sachant le sort qui leur était réservé s'ils étaient battus, étaient bien décidés à mourir plutôt que de céder; mais à la suite d'une mêlée corps à corps qui fit de nombreuses victimes, H'ammâd et les siens s'enfuirent sans plus s'occuper de rien, de sorte que les vainqueurs restèrent maîtres de leurs bagages et de leurs biens, où figuraient entre autres dix mille boucliers de choix en cuir d'antilope. H'ammâd, qui ne dut de n'être pas pris qu'à l'empressement des vainqueurs à piller, arriva à sa K'al'a le 9 djomâda I (24 oct.); il alla ensuite à Dekma (1) dont, sous quelque vaine accusation, il fit périr par l'épée trois cents habitants. Alors un juriste de cette localité se présenta à lui et lui parla

(1) Cette orthographe est celle qu'indique le *Merâcid* et qu'a adoptée M. de Slane dans sa traduction de Bekri (p. 131). M. de Goeje (trad. d'Edrisi, p. 141) écrit Deggama. Une faute de copiste a transformé ce nom en Zekma dans le *Bayân*, I, 275.

ainsi : « O H'ammâd! quand tu es devant des guerriers tu es mis en déroute, quand des masses te résistent tu fuis; tu n'as de force et de puissance que contre un prisonnier qui ne peut rien contre toi! » Il punit cet audacieux de mort, et emporta tous les vivres, le sel et les provisions de cette ville dans sa K'al'a.

Bâdîs, qui s'était mis à sa poursuite, résolut de ne pas bouger du pays, fit élever des constructions et payer de grosses soldes à ses guerriers. H'ammâd fut vivement contrarié d'un plan qui souriait peu à ses soldats ; le découragement le prit et une partie de ses compagnons le quitta. Ensuite Warroû ben Sa'îd Zenâti, qui s'était rendu maître de la Tripolitaine, vint à mourir, et la discorde qui se mit chez les Zenâta, les uns se ralliant à son frère Khazroûn, les autres au fils de Warroû, augmenta les soucis de H'ammâd, car il espérait que les Zenâta, en faisant quelques conquêtes, forceraient Bâdîs à marcher contre eux (1).

Mort de Bâdis et gouvernement de son fils El-Mo'izz (2)

Le mardi 30 dhoû'l-k'a'da 406 (9 mai 1016), Bâdîs passa son armée en revue et fut très satisfait du résultat ; vers la fin du jour, il monta à cheval, puis rentra chez lui tandis que ceux de ses compagnons qui lui avaient fait escorte regagnaient leurs tentes ; au milieu de la nuit, il mourut. [P. 179] Le serviteur (qui eut le premier connaissance de l'événement) porta aussitôt cette nouvelle à H'abîb ben Aboû Sa'îd, à Bâdîs ben Aboû (3) H'ammâma et à Ayyoûb ben Itewwoufet, qui étaient les trois principaux officiers. Les deux premiers étaient en

(1) Voyez *Berbères*, III, 265 ; *Bayân*, I, 277.

(2) Voir le récit du *Bayân*, I, 277 ; *Berbères*, II, 18 et 45.

(3) Dans le *Bayân*, « Aboû » manque.

état d'hostilité; chacun d'eux cependant se précipita vers la tente de l'autre, et quand ils se croisèrent chacun tint à l'autre le même langage : « Nous savons tous les deux quels sont nos sentiments réciproques ; mais ce que nous devons faire maintenant tous les deux, c'est d'unir nos efforts pour parer aux suites de ce malheur, après quoi notre inimitié renaîtra ». Ils tinrent conseil avec Ayyoûb et se dirent ceci : « L'ennemi est proche et notre *prince* est loin ; tant que nous n'aurons pas choisi un chef à qui nous en référions pour nos affaires, nous ne serons pas tranquilles du côté de l'ennemi. Or nous savons que les Çanhâdja penchent pour El-Mo'izz et d'autres pour Kerâmet (1) ben el-Mançoûr, le neveu de Bâdîs » ; et en conséquence, ils se mirent d'accord pour donner en apparence le pouvoir à Kerâmet, sauf à le déférer à El-Mo'izz ben Bâdîs quand ils seraient en lieu sûr et à remettre ainsi tout en ordre. Ils firent donc appeler Kerâmet et lui prêtèrent aussitôt serment de fidélité. Sur ces entrefaites, le jour se leva sans qu'aucun soldat sût ce qui s'était passé; leur plan était d'annoncer au matin que Bâdîs avait pris médecine. Mais, ce matin-là même, les habitants de Moh'ammediyya fermèrent les portes de la ville, tout comme si la mort de Bâdîs eût fait l'objet d'une proclamation. Alors la nouvelle se répandit et une grande crainte envahit tout le monde, de sorte qu'en présence de ce bouleversement (les officiers en question) annoncèrent que Kerâmet avait pris le pouvoir en main. Mais les esclaves noirs de Bâdîs et ceux qui étaient avec eux témoignant leur désapprobation, H'abîb prit leurs chefs à part, et l'exposé qu'il leur fit de la situation les tranquillisa. D'autre part, Kerâmet se rendit à Achîr pour y enrôler des Çanhâdja, des Telkâta (2) et autres, à qui l'on distribua cent mille dinars tirés des réserves (du trésor).

(1) Le *Bayân* et Ibn Khaldoun orthographient Kerâma.

(2) Les Telkâta sont une des soixante-dix tribus entre lesquelles se divisent les Çanhâdja, dit le *Kartâs* (texte p. 75) ; on retrouve la

Quant à El-Mo'izz, qui avait environ huit ans et demi et quelques jours (1), puisqu'il était né en djomâda I 398, son entourage, en apprenant la mort de Bâdîs, lui fit tenir une audience pour recevoir les compliments de condoléance, puis il monta à cheval, fit une sortie processionnelle et reçut la prestation de serment; après quoi il sortit tous les jours à cheval et fit organiser quotidiennement des repas auxquels le peuple prenait part sous ses yeux. L'armée quitta Moh'ammediyya pour se rendre auprès de lui, en emportant le cadavre de Bâdîs, placé dans un cercueil qui, précédé des tambours et des étendards, était porté en tête des troupes, tandis que les soldats l'escortaient à gauche et à droite. Ils passèrent à Mançoûriyya [P. 180] le 4 moh'arrem 407 (12 juin 1016), et arrivèrent à Mehdiyya, où se trouvait El-Mo'izz, le 8 du même mois. Le jeune prince à cheval écouta les présentations que lui fit H'abîb, nommant les hommes et lui faisant connaître les officiers et les principaux, après quoi El-Mo'izz partit de Mehdiyya pour se rendre à Mançoûriyya, où il arriva le 15 moh'arrem. C'est ce prince qui, le premier, poussa les habitants d'Ifrîkiyya à embrasser les doctrines malékites, au lieu des hanéfites qui y avaient jusqu'alors prévalu.

Quant à Kerâmet, les tribus Çanhâdja et autres, lors de son arrivée à Achîr, se groupèrent autour de lui, et comme H'ammâd, à la tête de quinze cents cavaliers, se disposait à l'attaquer, il marcha contre le rebelle avec une armée de sept mille combattants. Il fut déployé beaucoup d'acharnement dans la rencontre qui suivit; mais certains de ceux qui suivaient Kerâmet ayant quitté leur chef pour aller piller le trésor, lui et son armée furent complètement mis en déroute, et il rega-

---

même orthographe plus loin et dans l'*Hist. des Berbères* (II, 3, 5, 58 et 260); mais le *Bayân* orthographie Outelkâta (I, 259, 276 et 278).

(1) Le *Bayân* (I, 278) le fait plus jeune de deux mois.

gna Achîr. Le kâdi et les principaux habitants de cette ville lui ayant conseillé d'y rester pour en défendre l'entrée à H'ammâd, il se rendit à leur opinion. Ce dernier, étant venu établir son camp sous les murs, demanda une entrevue à Kerâmet, qui alla le trouver et qui accepta de lui une somme d'argent avec l'autorisation de se rendre auprès d'El-Mo'izz. H'ammâd, ensuite, fit massacrer un grand nombre des habitants d'Achîr pour les punir d'avoir conseillé à Kerâmet de s'y installer pour l'empêcher, lui H'ammâd, d'y entrer. Quant à Kerâmet, qui arriva auprès d'El-Mo'izz en moh'arrem (juin-juillet 1016), il fut bien accueilli par ce prince et fut l'objet de ses libéralités.

E. FAGNAN.

(A suivre.)



BULLETIN

Ont été reçus membres de la Société :

MM. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville ;

Cottenest, lieutenant aux Affaires indigènes, à Touggourt;

Dalloz, directeur des Contributions diverses, Alger ;

Godchot, capitaine au 1er zouaves, Alger ;

Lemaire, avocat-défenseur, Alger ;

Trépied, directeur de l'Observatoire, Bouzaréa.

La collection des publications de l'École des Lettres d'Alger s'est enrichie d'un ouvrage très étudié et très complet, dû à M. de Calassanti Motylinski (1). M. de Calassanti Motylinski avait déjà publié, en 1885 (Alger, A. Jourdan, éd.), le texte berbère, transcrit en caractères arabes, d'une notice rédigée, à sa demande, sur la région du Djebel-Nefousa, en Tripolitaine, par un lettré originaire de ce pays. Il fait paraître aujourd'hui la transcription en caractères français et la traduction de ce texte. Il déclare qu'il ne se fait pas illusion sur la valeur géographique de son travail, et d'autre part il laisse à de plus compétents le soin d'assigner une place à la langue des Nefousa parmi les dialectes berbères. Tous ceux qui examineront son livre trouveront certainement sa réserve exagérée, et lui sauront gré d'avoir donné un document si intéressant sur le dialecte encore peu connu du Djebel-Nefousa. Sans que j'aie à parler des nombreux renseignements géographiques, historiques ou bibliographiques, qui accompagnent sa traduction (p. 71 à 115), son aperçu sur la grammaire des Nefousa (p. 1 à 37), l'abondance de ses notes étymologiques, le soin qu'il met à signaler les termes d'origine arabe, et enfin son lexique français-berbère (p. 121 à 155), font de ce volume une des meilleures études que nous ayons sur la langue berbère.

J.-D. L.

Je signale, comme un travail de grand mérite, le *Bulletin biblio-*

(1) *Le Djebel-Nefousa, transcription, traduction française et notes, avec une étude grammaticale,* Paris, Ernest Leroux, éditeur, 157 p.

graphique de l'Islam maghribin publié récemment par M. Edmond Doutté, professeur à la médersa de Tlemcen (1). Dans une centaine de pages d'un texte serré, l'auteur passe rapidement en revue tout ce qui a été publié du 1er janvier 1897 au 1er juillet 1898 sur les diverses questions intéressant les musulmans de l'Afrique du Nord. On trouve là des indications précieuses qu'on chercherait vainement dans d'autres publications françaises Un grand nombre d'ouvrages ou d'articles y sont analysés brièvement et appréciés avec indépendance. Ce *Bulletin*, que M. Doutté nous promet de continuer, vient combler une lacune des plus regrettables. L'idée est heureuse, et l'exécution excellente. J.-D. L.

M. Mouliéras, professeur de la chaire d'arabe d'Oran, vient de publier dans un fort volume in-8° de 814 pages, accompagné d'une carte, la deuxième partie de ses informations sur le Maroc septentrional (2). La compétence me manque pour apprécier la valeur scientifique de cet ouvrage. Mais je constate l'abondance et la variété des renseignements qu'il contient sur la géographie, l'histoire, la langue et les mœurs du pays auquel il est consacré. J'admire en outre le ton de sincérité qui y règne d'un bout à l'autre, l'effort de volonté persévérante et les sacrifices de tout genre que son auteur a dû s'imposer, car je ne sais rien de plus estimable que le travail, la conviction et le désintéressement. J.-D. L.

La collection d'auteurs arabes entreprise par le Gouvernement général vient de s'augmenter d'un nouveau volume. Après la grammaire, la théologie, le droit, voici que l'on nous offre un traité d'uranographie : le poème didactique de Moh'ammed el Moqri sur les *Mansions lunaires*, traduit par M. A. de C. Motylinski (3). La préface contient un exposé clair et précis du système astro-

(1) Oran, imp. L. Fouque ; extrait du *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*.

(2) *Le Maroc inconnu*, 2e partie, *Exploration des Djebala (Maroc septentrional)*. — Paris, Challamel, édit.

(3) تعريب منازل القمر لمحمد المقري. *Les Mansions lunaires des Arabes*, texte arabe en vers de Moh'ammed el Moqri, traduit et annoté par A. de C. Motylinski, 1 vol. in-8e, 123 p. — Alger, Fontana, 1899.

nomique des Arabes ; l'auteur constate que les érudits musulmans qui se rendent un compte exact des explications mathématiques données par leurs savants devanciers se font de plus en plus rares ; en revanche, l'astrologie, de nos jours, fleurit encore au Maroc. Il y a aussi telle superstition dont les savants arabes n'ont jamais su se défaire, comme par exemple la croyance à l'influence des révolutions de la lune sur le temps, croyance encore bien enracinée chez nous-mêmes, quoiqu'elle ne repose sur aucun fondement scientifique. Un commentaire abondant accompagne le travail de M. de C. M., qui a mis largement à contribution les *'Adjâïb el Makhloûqât,* de Qazwinî, ainsi que des commentaires manuscrits d'autres traités d'astronomie arabe. A l'occasion de chaque astérisme, l'auteur nous cite les proverbes arabes qui s'y rapportent et qui intéressent la météorologie et l'agriculture. Il serait curieux de rapprocher ces proverbes de ceux qui ont cours chez nous. Plusieurs notes instructives forment à l'ouvrage un appendice considérable : une liste des constellations, avec les noms, tant en français qu'en arabe, de leurs principales étoiles, est destinée à faciliter aux étudiants indigènes l'étude comparée de l'astronomie moderne. Il est à souhaiter que ce livre intéressant et consciencieusement composé contribue à répandre chez nos t'olba le goût d'une science dont l'étude approfondie a toujours été fatale au fanatisme et favorable au progrès moral de l'humanité. E. Doutté.

La *Revue de l'Islam*, de Paris, a publié dans son numéro de mars dernier, la traduction d'un extrait du voyage d'Abou Salim Abdallah ben Mohammed ben Bou Bekr El Aïachi, relatif à la partie comprise entre le Draâ et Ouargla. Cette traduction, due à la plume de M. Ahmed Brihmat, ancien interprète militaire, est écrite dans un style qui ne manque pas d'élégance, et c'est-là, croyons-nous, son principal mérite, à défaut de celui de la nouveauté.

En effet, nous possédions déjà depuis très longtemps une traduction à peu près complète du voyage d'El Aïachi pour la partie relative aux états barbaresques, c'est-à-dire la partie intéressante au point de vue de l'occupation de l'Algérie. Cette traduction, publiée dans le tome IX de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, Paris 1846, et due à M. Berbrugger, a été faite sur le manuscrit nº 418 de la Bibliothèque d'Alger, manuscrit que M. Fagnan signale, dans son catalogue imprimé, comme ayant disparu.

Le nouveau traducteur déclare être, avec la Bibliothèque natio-

nale et l'empereur du Maroc, seul à posséder une copie exacte du voyage d'Abou Salim El Aïachi. Or, la Bibliothèque nationale ne possède point cette relation, qui ne figure ni dans le catalogue imprimé, ni dans les acquisitions récentes de cet établissement. Quant à l'empereur du Maroc, le catalogue de sa bibliothèque n'a pas été publié jusqu'ici, que nous sachions. Cet ouvrage vient, du reste, d'être lithographié à Fez, en janvier 1899. C'est une excellente édition en deux volumes renfermant ensemble près de 900 pages (I, 456 ; II, 422).

M. Bribmat range El Aïachi au nombre des savants marocains du XVI[e] siècle. Il appartient au XVII[e] : il est né en l'année 1037 de l'hégire (1628 après J.-C.) et est mort en dhoul kada 1090 (décembre 1679). ABDERREZZAK LACHEREF.

Une encyclopédie des mœurs, des usages et, jusqu'à un certain point, des connaissances des Arabes, voilà ce que constitue le *Mostatref*, ouvrage beaucoup plus cité que vraiment connu.

M. G. Rat vient de publier le premier volume de la traduction française ou les 46 premiers chapitres (in-8°, 830 p., Paris et Toulon), et paraît s'être heureusement tiré de la plupart des innombrables difficultés d'un texte où les citations poétiques, notamment, sont prodiguées. Lui-même reconnaît de bonne grâce qu'il a dû lui arriver de se tromper : mais qui donc peut se dire sûr de toujours saisir les pensées subtiles et concises, les proverbes peu précis, etc., qui déroutent souvent les indigènes les plus lettrés eux-mêmes ?

Les nombreux personnages dont les noms sont cités par l'auteur ne sont l'objet d'aucun renseignement : il serait à souhaiter qu'une brève notice fût, autant que possible, consacrée à chacun d'eux dans l'*index* que le traducteur, nous l'espérons, joindra à son second volume. E. F.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

V. WAILLE.

CARTE

DU ROYAUME D'ALGER

Sous le dernier Dey en 1830

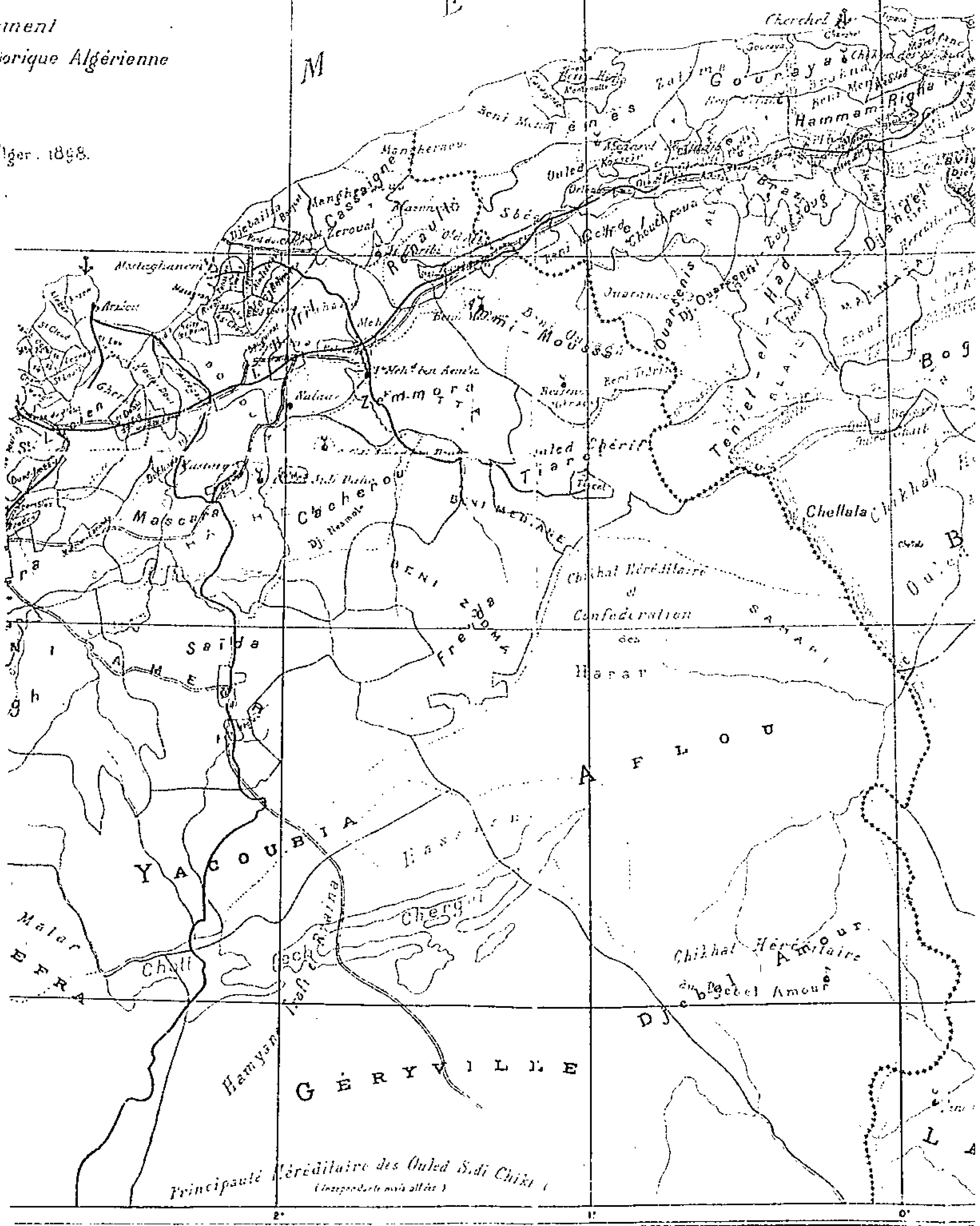
DRESSÉE PAR Louis RINN

Conseiller de Gouvernement

Président Honoraire de la Société Historique Algérienne

Échelle : 1/1.250 000e

Alger, Adolphe JOURDAN Éditeur, Alger, 1898.



E R A N É E

EL DJEZAIR
ALGER
Dellys
Azeffoun
Bougie
Soummam
Djidjeli
Collo
Edough
Tababort
Tahert
El-Milia
Jemmapes
Djurdjura
Dra-el-Mizan
Fort-National
Beni-Mansour
Akbou
Guergour
Babor
Zouagha
Ain-Bessem
Aumale
Eulma
Chateaudun
Oued Rhumel
Ferdjiwa
Ain-M'lila
Segnia
Oum-el-Bouaghi
Sedrata
Hodna
Msila
M'sila
Oulad Derradj
Oulad Madhi
Ouled Sellem
Ksar el Tir
Chikhat Héréditaire des Oulad Sidi Abdallah
Chikhat Héréditaire des Mokran
Medjana
Ain-Touta
Ain-Zana
Oulad Soltan
Khenchela
Confédération des Nememcha
BARIKA
BOU-SAADA
BISKRA
Zibans
Arab Cheraga
Arab Gheraba
Tolga
Sidi Okba
TOUGOURTH
Domaines Héréditaires du Chikh el Arab du Biskra
Commandement Héréditaire des Ouled Djellal
Ouled Moulet
Chikh Héréditaire de Tougourt
DJELFA
Dj. Senalba
Confédération des Larbaa
LAGHOUAT
GHOUAT
Ouled Naïl
Mokhar
OGHAR
Dj. Oukeit
Sebka Zahrez
Ouled Hamida
Ouled Zenakhra

1° 2° 3° 4° 5°

LÉGENDE

Ahl el Makhezen
Alliés et Vassaux
Rayat
Indépendants
Limite du Beylik
Limite des Tribus
Villes avec Murs
Kasbah et Villes de Garnison
Autres villes
Principautés religieuses, Zaouïa
Fiefs Héréditaires

LE ROYAUME D'ALGER
SOUS LE DERNIER DEY

CHAPITRE VI

Index des dénominations indigènes modernes officielles ou usuelles (1)
(Suite)

Haddaa et Ouled-Aïssa, C., 493.
Haddad = *Dombasle,* centre (Cacherou, M.).
Haddada, C., 472.
Haddidane, voy. Ouled-Khada.
Hadjadj, A., 131.
Hadjadja, O., 176.
Hadjar (El-), centre, C., 335 (Duzerville, P. E.).
Hadjar (El-), C., 320 = *Bizot.*
Hadjar-Ouanès, F., C., (Renier, P. E.).
Hadjerès, C., 481.
Hadjeria (El-), ksar, A., 239.

(1) Abréviations. — F., ferme isolée. — H. I., hameau indigène. — [gare], gare de chemin de fer. — = indique la substitution officielle d'un nom français au nom indigène traditionnel. Le numéro suivi de R renvoie à la fin du chapitre V, au tableau des changements survenus en cours de publication.

Les noms des centres français sont en italiques, et ceux que leur peu d'importance relative, ou d'autres raisons, ont empêché de figurer explicitement dans les équivalences modernes des groupes antérieurs à 1830, ont pour référence le nom de la commune de leur situation.

Pour les recherches, il faut tenir compte de l'analogie (et de la confusion faite quelquefois) entre les mots *Aïte, Ahl, Arb, Ouled, Beni* et aussi de l'emploi abusif de l'article arabe EL, que nous avons toujours rejeté après le nom sous la forme (El-) ou (L').

Dans cet index, on s'est conformé, pour les noms d'ethniques ou de localités, aux règles prescrites par l'arrêté gouvernemental du 27 mars 1885, pour l'orthographe des noms patronymiques. Lorsque les documents officiels ont consacré une leçon incorrecte antérieure à cet arrêté, on a fait suivre cette dénomination de l'abréviation (off.) et on renvoie à la leçon correcte.

Hadjira (El-), ksar, C., 502.
Haïdouça et Teniet-el-Abid, C., 492.
Hairane (El-), ksar, A., 131.
Haïtia, O., 142 = *Sonis*, C. (Cacherou, M.).
Halelddir (off.), C., 340, voy. Ahl-Eddir.
Hamadena, O., 226.
Hamadena, centre, O., 226 (Renault, M.).
Hamala, hameau, C., 317 (Grarem, P. E.).
Hamedi, centre, A., 24 (Fondouq, P. E.).
Hamma (Le), centre (Mostefa, P. E.).
Hamma (Le), P. E., C., 285.
Hammam (Le), A., 32.
Hammam (El-), hameau, C., 402 (Takitount, M.).
Hammama (El-), C., 237.
Hammama, C., 472.
Hammam-Bouhadjar, P. E., O., 135.
Hammam-Mélouane, A., 20, 51.
Hammam-Meskhoutine, centre, C., 334 (Clauzel, P. E.).
Hammam-Nbaïl, hameau, C., 472 (Sélia, M.).
Hammam-Perret, hameau, O., 169, 170 (Aïne-Temouchent, M.).
Hammam-Righa, commune mixte, A., 32.
Hammam-Zaïd, hameau, C., 472 (Soukahras, M.).
Hamoul (El-), hameau, O., 135, 136 (Valmy, P. E.).
Hamyane, O., 200.
Hamyane, O., 136.
Hananecha, A., 91.
Hananecha, C., 472.
Hannencha (off.), C., voy. Hananecha.
Haouamed (El-), A., 479 ; C., 487.
Haouara (off.), et non Haraoua, A., 89.
Haouarite, O., 183.
Haouch-ben-Brahim, fermes, A., 164, 167 (Duperré, P. E.).
Haouch-Bouqandoura, fermes, A., 21 (Douéra, P. E.).
Haouch-el-Agha, A., 22 = *Mouzaïaville.*
Haouch-El-Hadj-Yacoub, A., 21 (Douéra, P. E.).
Haouch-Guelta-Bouerraïs. F., A., 20, 23 (Sidi-Moussa, P. E.).
Haouch-Khodja, A., 23 = *Rovigo.*
Haouch-Ksiara (Xiara), A., 21 (Douéra, P. E.).
Haouch-Mebdoua, A. = *Camp-Supérieur* = *Joinville*, P. E.
Haouïta (El-), qsar, A., 137.
Harach (El-), A., voy. Arach = *Maison-Carrée*, P. E.
Haracta-Djerma-Dahra, C., 361.
Haracta-Djerma-Guebala, C., 361.
Haraoua, voy. Haouara.
Haraouate, A., 212, 280. 212, R.
Harartsa, O., 179.
Harbil, C., 382, 391.
Harchaoua, A., 8.
Harchoun, A., 283 bis.
Harchoun, A., 283 bis = *Lamartine*, centre (Chélif, M.).
Harihira (El-), ksar, C., 501.
Harmelia (El-), hameau, C., 297 (Sétif, P. E.).
Harrar du Chélif, A., 210.
Hassaïnia, O., 178.
Hassasna-Cheraga, O., 268.
Hassasna-Gheraba, O., 268.
Hassenoua, C., 343.
Hassein-ben-Ali, voy. Hacène-ben-Ali.
Hassinate, O., 236.
Haut-Sebaou, A., chef-lieu Azazga, commune mixte.
Hayène, C., 423.

Hazabra, C., 294.
Hazebri, C., 331.
Hennaya, P. E., O., 176 bis,
Herenfa, A., 225.
Heumis, A., 221 (Hemice).
Hezébri (El-), C., 331.
Hillil (L'), O., 142, P. E., et commune M.
Hocine-Dey (leçon correcte de Hussein-Dey).
Hussein-Dey, P. E., A., 20.

Iabous, C., 493.
Iakourène, centre, A., 42 (Haut-Sebaoun, M.).
Iamidène, C., 356.
Iaskrène, A., 40.
Ibordjioune, C., 375.
Ichemoul, C., 493.
Icheraïouène, A., 63, village kabyle détruit et englobé dans l'emplacement de la ville de Fort-National avec l'Arba des Aïte-Iratène.
Ichouchrène, A., 36.
Iersène, voy. Bou-Tersène.
Iflissène, A., 41.
Ighil-Nzekri, A., 50.
Ighoud, A., 250.
Ighzar-Amokrane, ferme, C., 349 (Akbou, M.).
Igram, C., 349.
Ihadjadjane, C., 388.
Ikhedjane, C., 376.
Ikhelidjène, C., 382 (off. Khelidjène).
Ilermane, C., 490.
Illoula-Oumalou, A., 70.
Ilmatène, centre, C., 378 (El-Kseur, P. E.).
Imoula, C., 350 (off. Immoula).
Inezmane, A., 49.
Inezlioua, A., 16.
Iralène, A., 62.
Iratène, A., 63.
Irdjana, C., 359.
Isserbourg, ferme, A., 25 (Bled-Guitoun, P. E.).
Isser-el-Ouidane, A., 25.
Isseri (El-), A., 35, R.
Isserville, P. E., A., 36.
Izerarène, A., 52.

Jerjera (leçon correcte de Djurdjura, off.).

Kaabra, O., 236.
Kacherou, voy. Cacherou.
Kalaa, O., 177 bis.
Kalaa, O., 203.
Kalaoun, C., 402.
Kantara (El-), C., 300.
Kantour (El-), centre, C. (et mieux Fedj-Gandoul), C. 321.
Karaouate, S. I. (Mascara, P. C.).
Karia (El-), A., 73. = *Villebourg* (Gouraya, M.).
Kareza (Les), station M. E. H., C., 335.
Karkara, C., 313, 316.
Karouba, hameau, O., 140 (Mostaghanem, P. E.).
Kasba-Mazouna, O., 151.
Kasserou, C., 488.
Kebabra, C., 498.
Kcelna, O., 184 (on écrit aussi Kselna).
Kedadra, O., 144.
Kef, O., 248.
Kef-Aougal, A., 11.
Kef-Beni-Khiar, C., 384.
Kef-Djemel, centre forestier C. (Beni-Salah, M.).

Kef-Oum-Teboul. V. Oumetteboul.
Kef-Rihe (off. Kef--Rih) (1), C. 472.
Kelatma, C., 498.
Kendira, C., 397.
Kenenda, hameau, O., 179 (Demora, M.).
Keria, O.. 264.
Kercha, centre, C., 288 (Aïne-Mlila, M.).
Kerma (El-) (2) = *Le Figuier* = *Valmy*, P. E., 135, 136.
Kermouda, C., 312, 356.
Kerrata, centre, C., 402 (Amoucha, M.).
Kessaïa, hameau, C., 488 (Batna, P. E).
Khabouzia, A., 17, = *Hoche* (Aïn-Bessem, M.).
Khachna, A., 24.
Khachna-Djebel, A., 24.
Khafallah, hameau, O., 268 (Yacoubia, M.).
Khalfoun, hameau, C., 297 (Sétif, P. E.).
Khalloul, hameau, A., 221 (Cavaignac, P. E.).
Khamica, C., 333.
Khanga-Sidi-Nadji, C., 496.
Khanguet-Aoun, C., 477.
Khanguet-Sebate, C., 322.
Khedara, C., 472.
Kheïdeur (Le Kheïdère), centre, O., 240 (Yacoubia, M.).
Khelidjene, C., 382, voy. Ikhelidjene.
Khemaïce (El-), A., 252.
Khemice, (El-), hameau, O.. 136 Saint-Maur, P. E.).
Khemice, O., 473.
Khemice, voy. Beni-Khemice.
Khemour Gheraba, partie du D. C. Rouïna, A., 162, 218 (Rouïna, P. E.).
Khenchela, commune mixte, cercle militaire et D. E., O., 493.
Khendek-Asla, C., 294.
Kherabcha, C., 343,
Kherba, A., 219, P. E.
Kherbet-Achir, C., 343.
Kherbet-Ksarettir, C., 354.
Kherbet-Lala = *Faucigny*, C. 337.
Kherouf off. Khrouf), O., 177.
Khessia, nom correct de Crescia, P. E , A., 8.
Khezara, C., 322.
Khirane, ksar, C., 497.
Khobbaza, A., 217, R.
Khorfane, C., 294.
Khroub (et mieux Kherroub), C., 285, 308.
Kiaïba, O., 147.
Kimmel, C., 499.
Koléa, P. C., A., 22, 31.
Koll (El-), C., 451 = *Collo.*
Kolla, C., 343 (Collo, off.).
Kouachi (El-), C., 288.
Kouanine, hameau, A., 25 (Rebeval, P. E.).
Kouba, P. E., A., 20.
Koudiat-Ahmra, A., 17.
Koudiat-Ouitlène, C., 399 (off. Coudiat).
Kouif, centre phosphatier, C., 473 (Morsott, M.).
Kouinine, C., 500.
Kouriete, 50, R.
Kréane, O., 204 (off. Krean).
Kribsa [et non Kripsa], centre, 312, 356 (Zeraïa, P. E.).

(1) On a aussi imprimé Kef Rif : or. ces deux mots sont synonymes dans les dialectes berbères et chaouïa et signifient escarpement, à pic, falaise.

(2) Kerma-el-Messoulane.

Krichtel, village indigène, O., 135, 136 (off. Kristel) (St-Cloud, P. E.).
Ksantina, 284 = *Constantine.*
Ksantina-Kdima, C., 324, 461 = *Gastu*, P. E.
Ksar, C., 498.
Ksar (El-), C., 361.
Ksar (El-), O., 200.
Ksar (El-), O., 200 = *Baudens*, centre (Mekerra, M.).
Ksar-Bokhari, A., 110.
Ksar-el-Haïrane, A., 127.
Ksar-Zenina, A., 125.
Kselna ou Kcelna, O., 184.
Kseur (El-), P. E., C., 378 = *Bitch* (inusité).
Ksour (El-), C., 343.
Ksour (El-), C., 489.
Ksour (El-), C., 489 = *Lambiridi*, centre et station E.-A.
Ksour, C., 501.
Ksour (Les), A., 128.

Laghouat, A., 127 (off. pour Laghouate).
Lahmouni, O. = *Trumelet* (Tiaret, M.).
Lalla-Aouda, A., 222.
Lalla-Maghnia, cercle militaire, O., 246.
Lamtar, centre, O., 200 (Mekerra, M.).
Lanaceur, hameau, C., 297 (Sétif, P. E.).
Larba, A., voy. Arba.
Lardjem, 283 bis, R.
Larhate, A., 73.
Lashahace (off. Lashahas), F. du centre de *Lannoy* (Djendel), C., 332 (Jemmapes, M.).
Ledjenah, C., voy. Djenah.
Liana, ksar, C., 498.
Lichana, ksar, C., 498.
Lioua, ksar, C., 498.
Loudaïne, C., 481.
Louhou, O., 181.
Louza, fermes, O., 200 (Les Trembles, P. E.).
Maacène ou Maacem, O., 266.

Maadid, commune mixte, C., 343.
Maalif, O., 200.
Maalla, A., 35.
Maamra, voy. Mamra, A., 126.
Maatka, A., 43, R.
Maaziz, O., 244.
Macta (La), centre et station, O. (St-Leu, P. E.).
Madala, C., 353.
Madena, O., 236.
Madeur (El-) [El-Madher], C., 490 (Aïne-el-Ksar, M.).
Madjiba, fermes, C., 285, 308 (Khoub, P. E.).
Maelma ou Mahelma, P. E., A., 20.
Maghaoulia, O., 270.
Maghnia, voy. Lalla-Maghnia.
Magra, C., 480.
Magrane, S. I. (Penthièvre, P. E).
Magranis [Magranice], O., 180.
Magraoua, A., 35, R.
Maguène [Magen], fermes, C., 293 (St-Charles, P. E.).
Mahalta, C., 494.
Mahbil, A., 219 = *Carnot*, P. E.
Mahdid, O., 200.
Mahdid, fermes, O., 200 (Mekerra, M.).
Mahdid, voy. Maadid.
Mahelma ou Maelma, P. E., A., 20.
Mahia, C., 472.
Mahia, O., 270.
Mahmid, O., 156.
Mahouan, centre, C., 337 (El-Ourieia).

Mahoudia, O., 180.
Mahroum, centre, O., 268 (Yacoubia, M.).
Maia (El-), O., 267.
Maïda, C., 333.
Maïne (El-), C., 381.
Maïne, A., 277.
Makda, O., 156.
Makena et Bou-Alem, O., 239.
Makhezène-Derraga, O., 240.
Makhezène - Ouled - Chami, O., 270 bis.
Makhezène - Ouled - Sidi - Khaled-Cheraga, O., 236.
Makta (La), [La Macta], centre, 170 bis (St-Leu, P. E.), F.-A.
Makouda, A., 40.
Ma-Labiod (El-), C., 495.
Malay, Voy. Aïne-Malah.
Malah, C., 337.
Malah (El-), hameau, O., 156 (Mascara, M.).
Malah-Mezoura (El-), hameau, C., 315, Rouffach.
Mamra, A., 128.
Mansoura, C., 343.
Mansoura, C., 343.
Mansoura, S. I., O., 157 (Tlemcen, P. E.).
Mansouria, C., 406.
Maouïa, C., 404, 296.
Maoussa, O., 156.
Maoussa, centre, O., 156 (Mascara, M.).
Markouda, C., 485.
Marioua, O., 260.
Mascara (Maskara), commune mixte, sous-préfecture, O., 155.
Matemore, centre, O., 156 (Mascara, M.).
Matemore, fermes, O., 156 (Dublineau, P. E.).
Matifou, A. I., 24 (Aïne-Taya, P. E.).
Matrona, C. 337.
Mazagran (mieux Mazagrane), P. E., O., 139.
Mazeur (Mazer), Ksar, C., 501.
Mazouna, O., 151 (Kasba-Mazouna)
Mazouella, C., voy. Aïne-Mazouella.
Mchaïa, A., 225.
Mchate, C., 431.
Mchedalla ou Mechedalla, A., 345, 348.
Mchouneche, C., 498.
Meïd (El-), C., 426.
Mcif, C., 343.
Mcil, C., 486.
Mcisna, C. 390.
Mdaourouche, C., 494.
Mdoukal, C., 363, 487.
Mechala, C, 472.
Mecheddala, A., 345, 368.
Mechera-Sfa, O., 191.
Mechera-Sfa, O., 191 = *Prevost-Paradol.*
Mecheria, annexe militaire, centre, O., 270.
Mecheria, O., 239 (Ksar).
Mechtal (El-), C., 286.
Mechtra, A., 49.
Medad (El-), A., 250, 252.
Meddouda, C., 334.
Medéa, sous-préfecture, A., 74.
Medfoun, C., 286.
Medinet-Medjadja, A., 259.
Mediouna, O., 229.
Mediouna, partie du D. C. Beni-Boukni, A., 162, 218 (Rouina, P. E.).
Medjadja, C., 444, voy. Medinet-Medjadja, A., 259.
Medjana, C., 343.
Medjana, C., 343.
Medjaref, hameau, O., 156 (Cacherou, M.).
Medjez-Amar, hameau, C., 322, 334 (Clauzel, P. E.).

Medjez-Sfa, hameau, C., 472 (Duvivier, P. E.).
Medjounis ou Nedjounès, C., 337, 338.
Medroussa, O., 181.
Mefatah, V., Mfatah.
Mefessour, O., 135, 136 = *Renan*, centre (Saint-Cloud, P. E.).
Meftah, O., 136.
Megada, C., 494.
Megana, C., 472.
Megane, O., 270.
Meggane, A., 81.
Meggar, voy. Moggar.
Meggarine, C., 501.
Meghalsa, C., 290.
Meghaoulia, O., 270,
Megra ou Magra, C., 480.
Mehache (El-), A., 128.
Mekedra (La), hameau, O, 200 = *Les Lauriers-Roses*, O.-A. (Oued-Imbert, P. E.),
Mekerra, O., 200, commune mixte, chef-lieu Sidi-Bel-Abbès.
Mekhadma, C., 498.
Mekhadma, A., 132.
Mekhalif, ksar, O., 239.
Mekhalif-el-Djorf, A., 127.
Mekhalif-Lazereg, A., 127.
Mekla, P. E., A., 11.
Mekla, A., 11.
Mekla, voy. Beni-Mekla.
Mekmine, A., 263.
Meknessa, O., 261.
Melah (El-), centre, O., 156 (Mascara, M.).
Melghir (off. Melrir), O., 156.
Melilia, O., 176, bis.
Mellagou, C., 493.
Mellab (El-), A., 262.
Mellakou, O., 236 = *Palat*, centre (Tiaret, M.).
Mellila, C., 461.
Melouza, C., 343.
Melrir (off.), O., 156, voy. Melghir plus correct.
Menaa, C., 491.
Menahla, ksar, C., 498.
Menar, C., 355.
Mendez, centre, 179, O. (Zemmora, M.).
Menia (El-) ou El-Goléa, 133.
Menkoura, O., 260.
Mentano, C., 402.
Merabot-Moussa, V. Mrabot-Moussa.
Merachda (El-), C., 308, 329.
Merachda, A., 87.
Meradia, C., 475.
Merahna, C., 472.
Meraouna, C., 288.
Meraïère, ksar, C., 501.
Merdès, C., 335.
Merdès, C., 335 = *Combes*.
Merdj-el-Harris, fermes, C., 289 = *Relai Seigle*, propriété Bourgé (Châteaudun du Roumel, M.).
Merdj-Chieche, P. E., C., 454 = *Robertville*.
Merdjet-el-Gargar, O., 227.
Meridj (El-), C., 473.
Merinate, O., 270 bis.
Merioud, C., 339.
Merkhalla (off. Merkella), A., 347.
Merouana ou Oued-Merouana, C., 361.
Mers-el-Kebir, P. E., O., 135 (le chef-lieu est au hameau de St-André).
Mers-el-Kharaz, C., 366 = *La Calle*.
Mertoum-Essiel, fermes, 286 (Meskiana, M.).
Meskiana, commune mixte, C. 286.
Meslia ou Mouzlia, C., 355.
Mesloug, hameau, C., 297 (Sétif, P. E.).
Mesloula, C., 286.
Messaaba, C., 500.

Messaoud, hameau, A., 22 (Koléa, P. E.).
Messaoud ou Aïne-Messaoud, centre, C., 337 (Bouhira, P. E.).
Messeur (off. Messer), O., 200.
Messida (La), hameau, C., 477 (La Calle, M.).
Messoulane (El-), O., 135, 136 = *Le Figuier* = *Valmy*.
Metemane, A., 35.
Meteur (El-), voy. Laintar.
Metkaouak, C., 480.
Metlili, A., 130.
Metletine (Oum-Ettletine), C., 411.
Meurad, P. E., A., 22, 32.
Mezaourou, O., 200.
Meziète, C., 461.
Mezrenna, A., 19.
Mfatah, A., 100.
Mgane, O., 270.
Mgaous, chef-lieu de la commune mixte des O.-Soltane, 484, C..
Mgaous, C., 484.
Mguesba, voy. Oued-Mguerba.
Mahmid, O., 156.
Mihoub (El-), A., 35.
Mila, commune, C., 310.
Mila, C., 310.
Milia (El-) (1), commune mixte, C., 430.
Miliana (mieux Méliana), sous-préfecture, A., 68 bis.
Mina, O., 148.
Misserghine, P. E., O. 135.
Mkarta, C., 343.
Mkhalif, voy. Mekalif.
Mleta (La), hameau, O., 135 (Hammam-bou-Hadjar, P. E.).
Mocta-Douz, P. E., O., 175.
Moghar-Fougani, O. 270.
Moghar-Tahtani, O., 270.
Mokhadma, A., 132.
Mongornou, A., 96.
Morra (El-), A., 117.
Morsott (mieux Morsote), C. 473.
Mosbaha, A., 6.
Mosli (off. Mosly), C., 298.
Mostaganem, incorrect pour Mostaghanem.
Mostaghanem, sous-préfecture, O., 138.
Mostefa, leçon correcte de Mustapha.
Mouadi, A., 130.
Moualda, O., 178.
Moualid (El-), C., 498.
Mouassa (El-), C., 354.
Moudjebeur, bergerie nationale modèle, A., 77 (Boghari, M.).
Mouelfa, C., 325.
Mouïa-Berda, C., 335 = *Penthièvre*, P. E.
Mouïadiate-Cheraga, A., 118.
Mouïadiate-Gheraba, A., 118.
Mouïla, O., 200.
Moulaïeddine (off. Mouladhein), C., 286 (Mercier-Lacombe, P. E.).
Moulaïe-Abdelkader, O., 200 = *Boulet*.
Moulaïe-Magoun, hameau, O., 170 bis (Arzeu, P. E.).
Mouqa (Mouqua), C., 343.
Mouzaïa, A., 22.
Mouzaïville, commune, A., 22.
Mouzlia ou Meslia, C., 355.
Mrabote-Moussa, C., 417.
Mrabote-Moussa, hameau et fermes, C., 417.
Mrabtine-el-Djorf, C., 343.
Mrabtine-Gheraba, O., 236.
Mrahna, C., 364.
Mraïère, ksar, C., 501.

(1) Le fort d'El-Milia a été bâti sous le nom de Fort-Jérôme, nom qui n'est pas passé dans la pratique même sous le ministère du prince Napoléon.

Mraouna (El-), C., 288.
Msalla, C., 458.
Msila, C., 298 bis commune mixte,
Mserda, O., 244.
Msouna, C., 321.
Mtamore, O., 142 = *Les Silos* = *Clinchant* (L'Hillil, M.).
Mtarfa, C., 340.
Mtoussa, C., 286.
Mustapha, et mieux Mostefa, P. E., A., 20.
Mzala, C., 372.
Mzera, A., 24, pénitencier, fermes (Réghaïa, P. E.).
Mzarig, C. (V. Bitam).
Mzila, O., 229.
Mzita, C., 343, R.

Nador, A., 33 = *Désaix*, centre (Marengo, P. E.).
Nador, C., 472.
Nador, hameau et 472.
Nador, hameau, O., 139 (Rivoli, P. E.).
Nara, C., 492.
Nazereg (et plus correctement Aïne-Azereg), centre, O., 198 (Saïda, P. E.).
Nechmeya, P. E., C., 337.
Nedroma, O., 209, commune mixte.
Nedroma, O., 209.
Negouca, voy. Ngouca.
Negrine, C., 494.
Nehed, C., 477.
Nekmaria, O., 230.
Nemaïcha, O., 200.
Nesmote, O., 156.
Nezla, C. 501.
Nezlioua, A., 16.
Nezreg, et mieux Aïne-Azereg, centre (Saïda, P. E.).
Nezreg, O., 196.
Ngaouce, voy. Mgaous.
Ngouça ou Ngoussa, A., 133.
Nza-Ben-Messaï, C., 489 = *Les Tamarins*, hameau, E.-A. (Aïne-Touta, M.).

Ogdal, A., 50 R.
Oggaz, centre, O., 137, Saint-Lucien.
Oggaz, O., 137.
Ohrar, O. = *Chevreul* (Takitount, M.).
Ouaïba, O., 200, voy. Ouhaïba.
Ouamri, A., 92.
Ouargla, A., 131.
Ouarizane, O., 228.
Ouarsenis, commune mixte, chef-lieu Beni-Hindel, A., 283.
Ouçameur (off. Ousammeur), A., 62.
Oued-Adi, voy. Arb-Oued-Abdi.
Oued-Addar, C., 427.
Oued-Agla = *Lecourbe*, centre la C. M. des Maadid.
Oued-Agrioun, ferme, C., 395 (Oued-Marsa, M.).
Oued-Allela, A., 227 = *Cavaignac*.
Oued-Amizour, P. E., C., 388 = *Colmar* (inusité).
Oued-Almenia, P. E., C., 291.
Oued-Berdi (off. Oued-El-Berdi), A., 342.
Oued-Berkèche, O., 135, 200.
Oued-Besbès, C., 326.
Oued-Besbès, C., 326 = *Randon*.
Oued-Boukader, A.
Oued-Bousselah, C., 287, voy. Bouselah.
Oued-Boutane, A., 167 = *Affreville*.
Oued-Boutenache, C., 359.
Oued-Bouyoucef, C., 421.
Oued-Chaïr, A., 109.

Oued-Chaïr, A., 129.
Oued-Cham, hameau, C, 472 (Sefia, M.).
Oued-Cham, C., 472 = *Villars*, centre (Sefia, M.).
Oued-Chellal, C., 343.
Oued-Cherf, commune mixte, C., 334, 372.
Oued-Chindeur (off. Chender), A., 36.
Oued-Chouk, C., 472, station, B.-G.
Oued-Chouls, hameau, O., 208, station O.-A.
Oued-Damous, A., 73 = *Dupleix*, centre (Gouraya, M.).
Oued-Dardar, voy. Oued-Deurdeur.
Oued-Dardara, C., 335.
Oued-Defali, fermes (Mirabeau, P. E.).
Oued-Deheb, centre, C., 296, 338 (St-Arnaud, P. E.).
Oued-Dekri, centre, C., 389 (Chateaudun-du-Roumel, M.).
Oued-Deurdeur, A., 168.
Oued-Djelida, A., 213.
Oued-Djemaâ, O., 149.
Oued-Djemaâ, O., 149 = *Ferry*, centre (Zemmorah, M.).
Oued-Djermane, fermes, C., 296, 337, 338 (Saint-Arnaud).
Oued-Djeur (off. Djer), A., 3.
Ouedjeur. 256 = *Pont de l'Oued-Djeur*, hameau (Bou-Medfa, P. E.).
Oued-Djindjène, C., 412.
Oued-Dradeur (off. Drader), C. 332.
Oued-el-Aar, C., 334.
Oued-el-Aar, C. 322.
Oued-el-Abd, O., 180.
Oued-el-Abiod, A. = *Fort-Beauprêtre* (El-Golea), 130.
Oued-el-Abiod, voy. Oued-Labiod.
Oued-el-Alleug, A., 21, P. E.
Oued-el-Asseb, centre, C., 468, (Aïne-Mokra, P. E.).
Oued-el-Hammam, O., 156 = *Dublineau*, P. E.
Oued-el-Hamoul, O., 149.
Oued-el-Hout, C., 335.
Oued-el-Ma, C., 488.
Oued-el-Tate, O., 180.
Oued-Ferguig (ou mieux Oued-Fergoug), hameau, O., 156 (Mascara, M.).
Oued-Fodda, A., 218.
Oued-Fodda, A., 218, voy. Fodda, P.-L.-M.
Oued-Frara, centre, C., 471 (Beni-Salah, M., B.-G.
Oued-Ghir (Ouled-Rhir), C., 352, 353 (La Réunion).
Oued-Ghoul, fermes, A., 252 (Teniet-el-Had.
Oued-Ghrara (ou Oued-Ghérara), C., 461.
Oued-Guergour, C., 334 = *Héliopolis*, P. E.
Oued-Haddad, O., 156, 235.
Oued-Hamimine, C., 333.
Oued-Hounète, O., 195.
Oued-Imbert (altération de Oued-el-Berd), P. E., 200.
Ouedjel, C., 314.
Oued-Kebarite (1), C., 494.
Oued-Kebbab, C., 309.
Oued-Kerga, A., 280 = *Camp-des-Scorpions* = *Dutertre*.
Oued-Kelloug, O., 179.
Oued-Ksob, C. 293.
Oued-Labiod, C., 493 R.
Oued-Madjoub, ferme, A., 26 (Dellis, P. E.).
Oued-Mamora, A., 84.

(1) Et non pas Ouled-Kebarite, comme cela a été dit à tort par le texte du n° 494.

Oued-Marsa, commune mixte et fermes, C., 395.
Oued-Mebtouh, O., 200.
Oued-Melah, A., 73 = *Villebourg.*
Oued-Melah, commune, O., 135 = *Rio-Salado.*
Oued-Merouana, C., 361, 468.
Oued-Meriel, C., 493.
Oued-Mindil (off. Ouled-Mendil), commune, A., 20.
Oued-Nil, C., 359.
Oued-Nini, C., 286.
Oued-Ouaghate, A., 90.
Oued-Ouaguenage, A., 163. 213.
Oued-Rhir = *La Réunion,* centre (Soummam, M.), 389.
Oued-Ridane, A., 84.
Oued-Riou, O., 227 = *Kroubs-el-Hamra* = *Inkermane,* P. E., P.-L.-M.
Oued-Rouina, A.. 162, 218, voy. Rouina.
Oued-Rouinate, hameau, 212 = *Camp-des-Scorpions* = *Dutertre* (Teniet-el-Had, M.).
Oued-Sarreg, S. I. (Saint-Arnaud, P. E.).
Oued-Sbikha, C., 292.
Oued-Sebbah, O., 135.
Oued-Sebt, A., 22.
Oued-Sefioun, O., 200.
Oued-Seghouan, A., 77, 95.
Oued-Sequine (off. Oued-Seguin), commune, C., 290.
Oued-Sli, A., 222 = *Malakoff* P.-L.-M.
Oued-Smar, 24, E.-A.
Oued-Soudane, hameau, C., 471 (Beni-Salah, M.).
Oued-Souminan, C., 352.
Oued-Taga, bordj, G. (Aores, M.).
Oued-Tamza, C., 493.
Oued-Taourira, O., 200.
Oued-Taria, centre, O., 156 (Mascara, M.).
Oued-Telbenète, A., 256.
Oued-Tighzarte, A., 280.
Oued-Touta, C., 334 = *Kellermann,* P. E.
Oued-Zeboudj, A. = *Changarnier* (Hammam-Righa, M.).
Oued-Zenati, P. E., C., 333.
Oued-Zerga, C., 293 = *La Grand'-Halte* (St-Charles, P. E.).
Ouelleb-el-Oued = Guillaumet, C. (Ammi-Moussa, M.).
Ouendoura, ksar, C., 497.
Ouessah, C., 286.
Ouggaz (off. Oggaz).
Ougrina (Ouricia), fermes, C., 337.
Ouhaïba, O., 200.
Ouharane, O., 136 = *Oran,* préfecture.
Ouichaoua, C., 468.
Ouillène, C., 472.
Ouillis (Ouillice), centre, O. (Cassaigne, M.).
Ouizerte, O., 195.
Ouks (forme correcte de Oukes, Youk, etc.), C. 494.
Oulache, C., 499.
Oulassa, voy. Oulhassa.
Ouldja, ksar, C., 497.
Ouled-Aaziz, C., 319, voy. Ouled-Aziz.
Ouled-Abbès, A., 102 = *Wattignies,* centre (St-Cyprien-des-Attafs).
Ouled-Abdallah, A., 111, 130.
Ouled-Abdallah, A., 275.
Ouled-Abdallah, C., 481.
Ouled-Abdallah, O., 270 bis.
Ouled-Abdelhaq, C., 478.
Ouled-Abdelkader, A., 130.
Ouled-Abdelkerim, O., 240.
Ouled-Abdelouhad, C., 354.
Ouled-Abdelrezeq, C., 492.
Ouled-Abderrahmane-Kebbech, ksar, C., 499.

Ouled-Achour, C., 330.
Ouled-Addi, O., 147.
Ouled-Addou, O., 236, voy. Ouled-Haddou.
Ouled-Adouane, C., 337.
Ouled-Agla, C., 343 = *Lecourbe* (Mahdid, M.).
Ouled-Ahmed, A., 129.
Ouled-Ahmed, C., 322.
Ouled-Ahmed, C., 494.
Ouled-Ahmed-Ghiatra, O., 270.
Ouled-Ahmed-Rechaïga, A., 120, 126.
Ouled-Aïcha, A., 132.
Ouled-Aïcha, C., voy. El-Haddada.
Ouled-Aïffa, A., 128.
Ouled-Aïssa, A., 25, 126, 130.
Ouled-Aïssa, O., 239, 241.
Ouled-Aïssa-el-Adob (Adheb), A., 123, 126.
Ouled-Aïssa-el-Ouerq, A., 119, 126.
Ouled-Aïssa-Souaqui, A., 119, 126.
Ouled-Alaa, O. (Remchi-Ghossel).
Ouled-Ali, C., 343.
Ouled-Ali, O., 241.
Ouled-Ali-Benameur, O., 237.
Ouled-Ali-Bendaoud, A., 114.
Ouled-Ali-Benmohammed, A., 126.
Ouled-Ali-Bennaceur, C., 337.
Ouled-Ali-Bounab, C., 298.
Ouled-Allane-Bechiche, A., 102.
Ouled-Allane-Zekri, A., 102.
Ouled-Allouche, A., 130.
Ouled-Amara, A., 126.
Ouled-Ameur (Amer), C., 355.
Ouled-Ameur, C., 493, 498; O., 270 bis.
Ouled-Ameur-Dahra, A., 126.
Ouled-Ameur-Guebala, A., 126.
Ouled-Amor-ben-Fadel, C., 299.
Ouled-Ammar, A., 255.
Ouled-Amrane, O., 239, 241.
Ouled-Amrane-beni-Matar, O., 200.
Ouled-Angala, C., 492.
Ouled-Anteur, A., 281.
Ouled-Aouf, C., 485.
Ouled-Aouate, C. 429.
Ouled-Arema, C., 318.
Ouled-Arema, hameau, C., 318 (Oued-Seguin, M.).
Ouled-Arksib, C., 442.
Ouled-Askeur, C., 424.
Ouled-Atsmane, C., 490.
Ouled-Attaf, C., 498.
Ouled-Attia, C., 498.
Ouled-Attia-beni-Matar, O., 200.
Ouled-Aziz, C., 319.
Ouled-Aziz, O., 236.
Ouled-Aziz, voy. Ouled-el-Aziz.
Ouled-Azouz, C., 492.
Ouled-Bakhta, O., 263.
Ouled-Barka, A., 104.
Ouled-Barkat, O., 179.
Ouled-Bechia (off. Ouled-Bechiah), C., 472.
Ouled-Bekkheda, O., 239.
Ouled-Belafou, C., 420 = *Strasbourg*.
Ouled-Belaguel, C., 319.
Ouled-Belaouchate, C., 289.
Ouled-Belhocine, O., 236.
Ouled-Belkacem, C., 494.
Ouled-Belkhir, C., 289.
Ouled-Bellil, A., 307.
Ouled-Benaffane, O., 192.
Ouled-Benalia, A., 125.
Ouled-Benchaa, A., 128.
Ouled-Benkhelil, C., 498.
Ouled-Berkane, O., 263.
Ouled-Bessem-Cheraga, A., 253.
Ouled-Bessem-Gheraba, A., 253.
Ouled-Bouabdallah, A., 116.
Ouled-Bouabdallah, O., 239.
Ouled-Bouabsa, O., 178.
Ouled-Bouffif, O., 236.
Ouled-Bouali, O., 154.
Ouled-Bouaoufane, C., 289.
Ouled-Bouarif, A., 105.
Ouled-Bouderhem, C., 493.

Ouled-Boudjema, C., 490.
Ouled-Bougheddou, O., 188.
Ouled-Bouhadidja, C., 498.
Ouled-Bouikni, O., 260.
Ouled-Boukamel, O., 178.
Ouled-Boulfaa, C., 432.
Ouled-Boulnouar, S. I., C. (El-Ouricia, P. E.).
Ouled-Bourafa, C., 498.
Ouled-Bourenane, O., 185.
Ouled-Bouriah, O., 232.
Ouled-Bouslimane, A., 283.
Ouled-Boutara, C., 354.
Ouled-Bouzid-ben-Ahmed, C., 362.
Ouled-Braham, C., 320.
Ouled-Braham, C., 354.
Ouled-Brahim, A., 87, 124.
Ouled-Brahim, A., 126.
Ouled-Brahim, C. 494.
Ouled-Brahim, O., 239.
Ouled-Chaffa, O., 178.
Ouled-Chahmi, O., 270 bis.
Ouled-Chaïb, C., 498.
Ouled-Chamokh, C., 494.
Ouled-Chelihe, C., 488.
Ouled-Chikh (off. O. cheikh), A., 213.
Ouled-Daane, C., 343.
Ouled-Dahmane, C. 343.
Ouled-Daoud, O., 200.
Ouled-Debab, C., 430.
Ouled-Deddouche, O., 205.
Ouled-Defeltène, O., 260.
Ouled-Dehim, C., 340, 343.
Ouled-Deïd, A., 94, 94 bis.
Ouled-Derradj, C. 323.
Ouled-Dia (Dhia), C., 472.
Ouled-Dieb, C., 366.
Ouled-Djama, C. 446.
Ouled-Djama, C., 501.
Ouled-Djehiche, C., 330.
Ouled-Djellal, C. 498.
Ouled-Djellal, ksar, C., 498, poste militaire.
Ouled-Doudou (1), P. E., C., 337, El-Ouricia.
Ouled-Dreïd, C., 331.
Ouled-Drice, (Driss), A., 121.
Ouled-Drice (Driss), C., 472.
Ouled-el-Abbes, O., 260.
Ouled-el-Amradca, C., Voy. Amradca.
Ouled-el-Arbi, C., 289.
Ouled-el-Ghouini, A., 128.
Ouled-el-Hadj, C., 494.
Oulel-el-Hadj, O., 239.
Ouled-el-Haïf, C., 289.
Ouled-Embarek, O., 270.
Ouled-Ennaceur, O., 237.
Ouled-Ennehar-Cheraga, O., 249.
Ouled-Ennehar-Gheraba, O., 249.
Ouled-Ensigha, C., 493.
Ouled-Fadel, C., 299.
Ouled-Farès, A., 220.
Ouled-Farès, C., 498.
Ouled-Farès, O., 270.
Ouled-Fatma, C., 488.
Ouled-Fayète, P. E., A., 21.
Ouled-Feradj, A., 129.
Ouled-Feradj, A., 130.
Ouled-Ferah (Ferha), A., 103.
Ouled-Ferguène, A., 87.
Ouled-Gassem, C., 330.
Ouled-Ghalia, A.. 283, bis.
Ouled-Ghazzi, O., 300.
Ouled-Ghenaïm, C., 481.
Ouled-Gherib, A , 126.
Ouled-Ghouini, A., 126.
Ouled-Gottib, O., 270, bis.
Ouled-Guerib, O. 239.
Ouled-Guerib, O., 239.
Ouled-Guesmia, C., 339.
Ouled-Habeba, C., 324.
Ouled-Haddou, O., 236.
Ouled-Hadjez, C., 354.
Ouled-Hamdane, O., 178.
Ouled-Hamid, C., 354.

(1) Les Ouled-Doudou sont une fraction du douar Chabia.

Ouled-Hamida, C., 498.
Ouled-Hamideche, C., 448.
Ouled-Hamza, A., 99.
Ouled-Hamza, C., 324.
Ouled-Haneche, C., 343.
Ouled-Haniche, C., 343.
Ouled-Harrid, C., 334.
Ouled-Hellal, A., 282.
Ouled-Ismeur, O., 260.
Ouled-Kacem, C., 430.
Ouled-Karoubi, voy. Ouled-Kherroubi.
Ouled-Kebarite, voy. Oued-Kebarite.
Ouled-Kebba, C., 309.
Ouled-Khada et Haddidane, C., 481.
Ouled-Khaled, A., 126.
Ouled-Khaled, C., 330.
Ouled-Khalifa-Dahra, C., 494.
Ouled-Khalifa-Guebala, C., 494.
Ouled-Kharoubi, O., 185.
Ouled-Kheddache, fermes, A., (Dellis, P. E.).
Ouled-Khenata, A., 126.
Ouled-Kherroubi, O., 185.
Ouled-Lahalla, C., 493.
Ouled-Lakhed, O., 186.
Ouled-Laouar et El-Mechache, A., 126.
Ouled-Lazereug, O., 179.
Ouled-Maallah, O., 229.
Ouled-Maallah, O., 240.
Ouled-Maamar, A., 133 bis.
Ouled-Madjoub, fermes, A. (Dellys, P. E.).
Ouled-Mahalla, C., 354.
Ouled-Makhelouf, C., 493.
Ouled-Mansour, C., 337.
Ouled-Mansoura, O., 270.
Ouled-Mansour-ou-Madi, C., 343.
Ouled-Mareuf, A., 98.
Ouled-Matoug, C., 478.
Ouled-Mazouz, C., 449.
Ouled-Mbarek, C., 437.
Ouled-Mbarek, C., 494.
Ouled-Mecellem, A., 19.
Ouled-Mecellem, A., 343.
Ouled-Medjekane, A., 25.
Ouled-Mehenna, 361.
Ouled-Mekencha, C., 289.
Ouled-Mellal, A., 87.
Ouled-Melouk, C., 493.
Ouled-Mendil, A., 21.
Ouled-Messaad, C., 330.
Ouled-Messaoud, C., 294.
Ouled-Messaoud-Ghiatra, O., 270.
Ouled-Messelem, voy. Ouled-Mecellem.
Ouled-Mimoun, O., 208.
Ouled-Mimoun, O., 208 = *Lamoricière.*
Ouled-Mimoun, O., 237.
Ouled-Mohammed-ben-Feroudj, C., 361.
Ouled-Mohammed-Embarek, A., 126.
Ouled-Mokhtar, A., 118.
Ouled-Mokhtar-Cheraga, A., 118, 126.
Ouled-Mostefa-ben-Kadda, voy. Oued Mebtouh.
Ouled-Mouassia, C., 354.
Ouled-Moudjeur, O., 260.
Ouled-Moulète, C., 501.
Ouled-Moumène, C., 472.
Ouled-Moumène, O., 241
Ouled-Moussa, A., 25.
Ouled-Moussa, C., 493.
Ouled-Mrabote, 363, 487.
Ouled-Mrabote, C., 447.
Ouled-Msaad, C., 330.
Ouled-Nabète, C., 494.
Ouled-Naceur, C., 475.
Ouled-Naceur, C., 308, 329.
Ouled-Nouar, C., 454.
Ouled-Ouelha, C., 339.
Ouled-Oumahni, voy. Ouled-Oumehenni.

Ouled-Oum-el-Akhoua et Ouled-Zid, A., 126.
Ouled-Oumehenni, A., 126.
Ouled-Ouzza, C., 493.
Ouled-Rabah, C., 356.
Ouled-Rafa, O., 179.
Ouled-Rahab, C., 493.
Ouled-Rahmoun, P. E., C., 285.
Ouled-Raskahala, C., 394.
Ouled-Reggad-Cheraga, A., 126.
Ouled-Reggad-Gheraba, A., 126.
Ouled-Rerib, A., 129.
Ouled-Rez-Kallah, voy. Ouled-Raskahala.
Ouled-Riab, O., 200.
Ouled-Riah, O., 158.
Ouled-Saad, C., 494
Ouled-Sabeur, O., 171.
Ouled-Sabor, C., 337.
Ouled-Saci, C., 322.
Ouled-Saci, C., 498.
Ouled-Saïah, voy. Ouled-Sayah.
Ouled-Saïd, C., 487.
Ouled-Saïd, O., 176.
Ouled-Salah, A., 128.
Ouled-Salah, C., 501.
Ouled-Salem et Oued-Okhis, A., 343.
Ouled-Saoud, C., 500.
Ouled-Saoula, C., 498.
Ouled-Sayah, C., 502.
Ouled-Sebaa, C., 494.
Ouled-Sebaa, C., 354.
Ouled-Sebah, C., 330.
Ouled-Sebgag, C., 487.
Ouled-Sebgag, C., 494.
Ouled-Sekhar, C., 330.
Ouled-Selama, A., 117, 341.
Ouled-Selama, O., 150.
Ouled-Selim, A., 35.
Ouled-Sellem, C., 319.
Ouled-Senane, C., 334.
Ouled-Senouci, voy. Ouled-Snouci
Ouled-Serim, C., 471.
Ouled-Serour, O., 240.
Ouled-Serour, O., 270.
Ouled-Si-Abdelkader, A., 126.
Ouled-Si-Ahmed, A., 126.
Ouled-Si-Ahmed, C., 354.
Ouled-Si-Ali, C., 494.
Ouled-Si-Ali-Tahammamète, C., 490.
Ouled-Si-Ameur, A., 116.
Ouled-Si-Belkhir, C., 493.
Ouled-Sidi-Abdelli, O., 207.
Ouled-Sidi-Abdelmelek, C., 311.
Ouled-Sidi-Abid, voy. Sidi-Abid.
Ouled-Sidi-Ahmed-ben-Medjedoub, O., 239.
Ouled-Sidi-Ahmed-ben-Si-Saïd, O., 237.
Ouled-Sidi-Aïssa, A., 112, 130.
Ouled-Sidi-Ali-Bouchaïb, O., 207.
Ouled-Sidi-Ali-Tahammente, C.
Ouled-Sidi-Amor, C., 343.
Ouled-Sidi-Attallah, A., 128.
Ouled-Sidi-Bennaceur, O., 238, voy. Ouled-Sidi-Ennaceur.
Ouled-Sidi-Brahim, A., 482 bis.
Ouled-Sidi-Brahim, O., 229.
Ouled-Sidi-Brahim, O., 237.
Ouled-Sidi-Brahim-Boubekeur, C., 343.
Ouled-Sidi-Chikh-Cheraga, O., 239.
Ouled-Sidi-Daoud, A., 80.
Ouled-Sidi-Daho, O., 234.
Ouled-Sidi-El-Hadj-ben-Ameur, O., 239.
Ouled-Sidi-El-Hadj-Bouhafs, O., 239.
Ouled-Sidi-El-Hadj-Tanra, A., 130.
Ouled-Sidi-Ennaceur, O., 238.
Ouled-Sidi-Hadjerès, A., 113.
Ouled-Sidi-Hamza, O., 237; C., 478.
Ouled-Sidi-Khaled-Cheraga, O., 236.
Ouled-Sidi-Khalifa-Cheraga, O., 201.
Ouled-Sidi-Medjahed, O., 242.

Ouled-Sidi-Moussa, C., 498.
Ouled-Sidi-Salah, C., 498.
Ouled-Sidi-Salem, A., voy. Kheloua.
Ouled-Sidi-Slimane, A., 128.
Ouled-Sidi-Slimane, C., 363.
Ouled-Sidi-Slimane, C., 485.
Ouled-Sidi-Tadj, O., 239 bis.
Ouled-Sidi-Tifour, O., 239.
Ouled-Sidi-Youcef, O., 178.
Ouled-Sidi-Younès, A., 125.
Ouled-Sidi-Ziane, A., 126.
Ouled-Si-Hamla, C., 478.
Ouled-Si-Lounès, C., 330.
Ouled-Si-Mançar, C., 299.
Ouled-Si-Moussa, C., 494.
Ouled-Si-Saïd, C., 494.
Ouled-Slimane, A., 126.
Ouled-Slimane, C., 494.
Ouled-Slimane, O., 270 bis.
Ouled-Smaïl (Chaanba), A., 133.
Ouled-Smir, A., 25.
Ouled-Snouci, O., 144.
Ouled-Soltane, A., 19.
Ouled-Soltane, commune mixte, C., 485 (chef-lieu à Mgaous).
Ouled-Soltane, C., 497.
Ouled-Souïd, O., 179.
Ouled-Soukia, C., 472.
Ouled-Taane, A., 19 R.
Ouled-Tabète, A., 80.
Ouled-Taïr, C. 343.
Ouled-Taïr, C., voy. Ouled-Trif.
Ouled-Takhibet, C., 493.
Ouled-Tebbène, C., 343, 354.
Ouled-Toaba, A., 126.
Ouled-Toumi, O., 270.
Ouled-Trif, A., 87.
Ouled-Trif et Ouled-Taïr, C., 343.
Ouled-Yacoub-Cheraga, O., 267.
Ouled-Yacoub-el-Ghaba, O., 237.
Ouled-Yacoub-Gheraba, O., 267.
Ouled-Yahia, C., 312, 356
Ouled-Yahia-ben-Salem, A., 126.
Ouled-Yahia-ou-Moussa, A., voy. Tala-Imedrane.
Ouled-Yaïche, O., 232.
Ouled-Yaïche, A., 21 = *Dalmatie*, centre (Blida, P. E.).
Ouled-Youb, C., 362.
Ouled-Youb. ksar, C., 499.
Ouled-Younès, A., voy. Dahra, 275.
Ouled-Younès, A., 275.
Ouled-Zaïd, A., 132.
Ouled-Zaïd, C., 490.
Ouled-Zaïd, C., 494.
Ouled-Zaïm, C., 289.
Ouled-Zekri, C., 498, 126.
Ouled-Zenim, A., 19 R.
Ouled-Zerga, C. 289.
Ouled-Ziad, A., 525.
Ouled-Ziad-Cheraga, O., 240.
Ouled-Ziad-Gheraba, O., 240.
Ouled-Ziane, A., 128.
Ouled-Ziane-Cheraga, O., 236.
Ouled-Ziane-Gheraba, O., 236.
Ouled-Zid, A., 130.
Ouled-Zid, O., 179.
Ouled-Ziou, A., 131.
Ouled-Ziri, banlieue de Nemours, O., 244.
Ouled-Zouaï, C., 288.
Ouled-Zouaï, O., 236.
Oulmène, C., 286.
Oulmène, fermes, C., 286 (Aïne-Beïda, P. E.).
Oumache, C., 498.
Oumaghrioun, C., 423.
Oumalou, A., 63.
Oumechchouk, C., 444.
Oumeddebab, O., 196.
Oumeddoud, O., 201.
Oumeddrouh, A., 222.
Oum-el-Bouaghi, C., 280 = *Canrobert*.
Oumelbouaghi, commune mixte, C., 285.
Oum-el-Alleg, A. = *Thiers*.

Oumeldjelil, A., 85.
Oumelghelaz, O., 137.
Oumerrekha et Tagoust, C., 492.
Omessoltane, C., 343 = *Blondel.*
Oumetteboul, centre minier, C., 477 (La Calle, M.).
Ourea, hameau, O., 130 (Mazagran, P. E.).
Ouricia (El-), P. E., C., 337.
Ouria, fermes, C., 337 (El-Ouricia, P. E.).
Ourlal, ksar, C., 498.
Ourlana, ksar, C., 501.
Ousameur, A., 62, voy. Ouçameur.
Ousseukhe, O., 236.
Ouzana (El-), A., 19.
Ouzellaguène, C., 349.
Ouzera, A., 88.

Rabta, C., 343.
Rachgoun, O., 206.
Radjeta, C., 332.
Ragouba, C., 494.
Rahel (Er-), voy. Errahal.
Rahia, C., 286.
Rahmane-Cheraga, A., 112.
Rahmane-Gheraba, A., 118.
Rahouïa, O., 179.
Raïcha, A., 25.
Raïce, fermes, A. (Sid-Moussa, P. E.).
Ramra (incorrect), voy. Ghamra.
Raouraoua, O., 264.
Ras-Aïne-Snob, hameau, C., 333.
Ras-el-Aïoun, C., 483.
Ras-el-Akba, hameau, C., 333 (Oued-Zenoti, P. E.).
Ras-el-Haddid, C., 462, 463.
Ras-el-Ma, C., 339 = *Chasseloup-Laubat* (Eulma, M.).
Ras-el-ma, centre (Jemmapes, P. E.).
Ras-el-Ma, O., = *Crampel*, hameau et station (El-Aricha, T. C.).
Ras-el-Ma, O., 200 = *Bedeau*, centre (Telagh, M.).
Ras-el-Oued, C., 343 = *Tocqueville.*
Ras-Ferdjioua, C., 355.
Ras-Guenateur, hameau, A. = *Cap-Caxine* (Guyotville, P. E.).
Rassouta, A., 24 (section d'Aïn-Taya, P. E.).
Ras-Segane, C., 290 [Ras-Sequin].
Rassira, C., 498.
Ras-Tala-Tinzar, C., 384.
Ras-Zebar, C., 286.
Rebaïa, A., 97.
Redjas-el-Ferada (centre, C., 312, 356, Zeraïa, P. E.).
Refref, C., 292
Reghaïa, A., 24, P. E.
Reguegma, C., 471.
Rekkada, C., 411.
Relizane, O., leçon officielle mais incorrecte pour Ghelizane.
Remchi (commune mixte, chef lieu Montagnac), O., 205.
Remchi, O., 205 = *Montagnac.*
Remila, C., 493.
Retal, A., 76.
Rezaïgate, O., 241.
Rezaïna 239, [illegible] F. A.
Rezaïna-Cheraga, O., 240.
Rezaïna-Gheroba, O., 240.
Rhira, off., commune mixte, incorrecte pour Righa.
Riff, C., 396.
Rilassa, C., 343.
Roknia, hameau, C., 461.
Rouached, C., 355, centre (Fredj-Mezola, M.).
Rouached, O., 135, 146, village indigène (Valmy, P. E.).
Rouafa, A., 36.
Rouïba, commune, A., 24.

Rouïna, A., 162, 218.
Rouïna, A., 162, 218, P. E.
Rouissate et Beni-Ihour, A., 13.
Rouma, A., 57 R.
Roumana, A., voy. Haouamet.
Rouneriane, C. = *Richelieu* (Fedj-Mzala, M.).
Roum-es-Souk, C., 477, centre (La Calle, M.).
Roussia, A., voy. Haouamete.

Safsaf, O., 208, centre (Tlemcen, P. E.).
Sahari-el-Attaïzat, A., 125.
Sahari-Ouled-Brahim, A., 125.
Sahari, O., 185.
Sahel, A., 32.
Sahira, C., 498.
Sahouria, O., 141.
Sahouria, O., 141.
Saïda, O., 195, H. E. et C. M., O. A., voy. aussi 195 R.
Saïdane, C., voy. Ouled-Saïdane.
Saïdat, C., 478.
Saïd-Atba, A., 133.
Saïd-Ouled-Ameur, C., 503.
Saigher, 22, hameau de Koléa, P. E.
Sakamodi, centre minier, A., 23.
Sakra, C., 339.
Sakrania, fermes, C., 288 (Aïn-Mlila, M.),
Saoula, commune, A., 20.
Sarof, C., 287.
Sbahia, A., 167.
Sebaa, C., 366.
Seba-Chioukh, O., 207.
Sebaou-el-Kedim, A., 25.
Sebdou, commune mixte, ville forte, O., 210.
Sebdou, O., 210.
Sebkha, A., 343.
Sebkha, C., 354.
Seddaoua, O., 230.
Seddouk, centre, C., 349 (Akbou mixte).
Sedjerara, O., 143.
Sedjerma, C., 420 = *Strasbourg.*
Sedrata, commune mixte, C., 333, 494.
Sefia, commune mixte, chef-lieu Laverdure, C., 472.
Sefiane, C., 485.
Sefrane, A., 131.
Segana, C., 489.
Selamate, A., 86 bis.
Selassel, fermes, C., 311 (El-Milia, M.).
Selatna, O., voy. Toumiate.
Selatna, S. I, O. (Mascara, P. E.).
Selib, C., 334.
Sellaoua-Anouna, C., 333.
Selmane, C., 340.
Sendane, O., O., 270.
Senia (La), O., 135, 136 = *Saint-Félix*, inusité, P. E., P.-L.-M., O.-A.
Senhadja, fermes, A., 35. (Palestro, P. E.).
Seraghna, centre, C., 312, 356 (Zzaïa, P. E.).
Serahna, ksar, C., 499.
Seraouïa, C., 287.
Serdj-el-Ghoul, C., 405.
Serdoun, A., 116 R.
Seriana, centre, C., 361, 488 = *Pasteur* (Aïne-Ksar, M.).
Seriana, ksar, C., 498.
Sétif, sous-préfecture, C., 297, 337.
Sfafah, O., 141.
Sfahli, C., 472.
Sferdjela, C., 292.
Sfisef, O., 200,
Sfissifa, O., 270.
Sfissifa, O., = *Les Saules* (Géryville, C.).

Siar-et-Ouenedoura, ksar, C., 499.
Sid-Elfodil, A., 29.
Sid-Elkebir, A., 29.
Sidi-Abdelkader-el-Medjahari, O., 135, 136 = *Fleurus*. P. E.
Sidi-Abdelmelek, C., 311.
Sidi-Abid, voy. Zaouïa-Sidi-Abid.
Sidi-Aïche, centre, C., 389 (Souninam, M.).
Sidi-Aïssa, annexe militaire, A., 130.
Sidi-Ali, O., 230 = *Cassaigne*.
Sidi-Ali-Benyoub, O., 200 = *Chanzy*.
Sidi-Ali-Bouamoud [Bouhamoud], O., 169.
Sidi-Ali-Cherif, O., 177.
Sidi-Ali-Bounad, A., 36.
Sidi-Amar, village indigène, O., 244 (Nemours, P. E.).
Sidi-Amrane, ksar, C., 501.
Sidi-Aoun, ksar. C., 500.
Sidi-Bakheti, O., 135.
Sidi-Bakheti, fermes, O., 135 (Boutlelis, P. E.).
Sidi-Belabbès sous-préfecture, O., O.-A.
Sidi-Benhanéfia, O., 156.
Sidi-Benmoussa, O., 156.
Sidi-Bouadda, O., 169.
Sidi-Brahim, O., 200 = *Prudhon*, P. E.
Sidi-Brahim, C., 343 = *Les Portes de Fer* E.-A.
Sidi-Chami, O., 136, P. E.
Sidi-Daho, O., 170.
Sidi-Daho, fermes, O., 170.
Sidi-el-Aroussi, A., 222.
Sidi-el-Hamici, B.-G., C., 472.
Sidi-Embarek, C., 343.
Sidi-Embarek, centre, C., 343. (Mahdid, M.).
Sidi-Feredj, dénomination correcte de Sidi-Ferruch.
Sidi-Ferruch (incorrect pour Sidi-Feredj), centre, A., 20 (Staouëli, P. E.).
Sidi-Ghalem, O., 200.
Sidi-Hamouda, A., 23.
Sidi-Kalifa (off.), voy. Sidi-Khelifa, A., 17 ou C., 287.
Sidi-Khaled, ksar, C., 498.
Sidi-Khaled, P. E., O., 200 = *Palissy*, O., 200.
Sidi-Khalifa, A., 17.
Sidi-Khalifa, C., 287 = *Altkirch* (inusité) (Aïne-Tine, P. E.).
Sidi-Khelil, ksar, C., 498.
Sidi-Khouiled, A., 131.
Sidi-Lahcène, P. E., O., 200.
Sidi-Larouci, A., 222.
Sidi-Mache, C., 333.
Sidi-Medjahed, O., 242.
Sidi-Merouane, P. E., C., 312, 317, 366.
Sidi-Mesriche, centre, C., 445 (Roberville, P. E.).
Sidi-Mimoun, C., 405.
Sidi-Moussa, A., 20, 23.
Sidi-Naceur, A., 23.
Sidi-Naceur et Sidi-Nassar, C., 460 = *Bayard*, centre (Jemmapes, P. E.).
Sidi-Namane, A., 11.
Sidi-Okba (mieux Sidi-Oqba), ksar, C., 498.
Sidi-Rached, A., 22 = *Montebello*.
Sidi-Rached, C., 501.
Sidi-Reghice [Rghis], Rghaïs, C., 286.
Sidi-Rilace, A., 33 = *Novi* (Cherchel, P. E.).
Sidi-Saada, O., 142.
Sidi-Simiane, A., 33.
Sidi-Slimane, ksar, C., 501.
Sidi-Tamtam = *Oued-Zenati*, centre, chef-lieu de commune, C.
Sidi-Yacoub, O., 200.

Sidi-Yahia, ksar, C. 501.
Sidi-Youcef, centre, O. (Remchi, M.).
Sidi-Zouïka, A., 17.
Sifiane, A., C., 485.
Sig (Le), O., 137, 177 = *Saint-Denis-du-Sig*, P. E.
Sikhoumeddour, A., 11.
Sikhoumeddour, fermes, A., 11.
Siliana, fermes, C., 317 (Grarem, P. E.).
Sinfita, A., 277.
Siouf, A., 280.
Sirate, centre, O., 141 (L'Hillil, M.).
Skikda, C., 332 = *Philippeville.*
Slissène, centre, O., 200 (Télagh, M.).
Sly, A., 222 = *Massena,* centre.
Smala-ben-Merad, hameau, C., 333 = *Renier* (Oued-Zénati, P. E.).
Smendou, C., 321 = *Condé-Smendou,* commune.
Sobah, A., 225.
Sofrane, A., 128.
Souadek, C., 321.
Souagui, A., 19 R.
Souarakh, C., 477.
Souf-Ettel, O., 170.
Souflate, A., 35.
Souggueur, O., 236 = *Trézel,* centre.
Souhari, A., voy. Titri-Souhari-Deïmate.
Soukahras, commune, commune mixte, C., 472.
Soukali, fermes, A, 20 (Boufarik, P. E.).
Souk-el-Arba, A., 63 = *Fort-National.*
Souk-el-Barbata, O., 195.
Souk-el-Had, centre, A., 24 (Ménerville, P. E.).
Souk-el-Khemis, A.
Souk-el-Tléta, A., 345 = *Maillot,* centra (Beni-Mansour, M.).
Souk-Essebt, C., 461 = *La Robertsau,* centre (Jemmapes, M.).
Souk-el-Mitou, O., 178 = *Bellevue,* commune.
Souma, A., 21.
Soummam, commune mixte, chef lieu El-Kseur, C.
Sour-Ghozlane, A., 82 = *Aumale.*
Staouéli, centre et Trappe, A., 21.
Stitène, ksar, O., 241.
Stora, P. E., C., 293.

Taabna, C., 454.
Taaslete, O., 179.
Tababort, commune mixte, C., 406.
Tabellout, C., 413.
Tabia, centre, O., 200 (Mekerra M.).
Tablat, 34.
Tablat, A., 34, commune mixte.
Tachachète, A., 367.
Tacheta, A. 73.
Tachouda, C, 287.
Tadjemoute, A., 131, 271, O., 200, C., 499.
Tadjena, A., 276 = *Fromentin* (Tenès, M.).
Tadjerouna, O., 267.
Tafaraoua, hameau, O., 200 (Yacoubia, M.).
Tafaraoua-Dahrania, hameau, O., 200 (Saïda, M.).
Tafaraoui, P. E., O., 136.
Tafloute, A., 225.
Tafamame, O. = *Descartes* (Aïn-Fezza, M.).
Tafertas, C., 343 R.
Taftikine, C. = *Saint Arnaud,* P. E.
Tafna, O., 207.

Taicha, A., 104 R.
Tafrinte (Tafrent), O., 195.
Taftikia, C., 337 = *Saint-Arnaud.*
Taghilt Sidi-Belkhir, C , 492.
Taghria, O., 231.
Tagourète, hameau, A., 22, Castiglione.
Tagouste, voy. Oum-Errekha.
Tagremarète, hameau, O., 184. (Frenda, M.).
Tahamda, O., 146.
Tahannente, C. 493.
Taher, C., 359, commune mixte, chef-lieu Taharia.
Taïbète-el-Gueblia (ksar), C., 502.
Taïlmane, C., 428.
Takdemte, O., 193 (et non pas takdempte).
Takdemte-Touabète, centre A., 26 (Dellis, P. E.).
Takitounte, C., 402 (et mieux Taquitounte).
Takoka, C., 337.
Takouchte, P. E., C., 466 = *Herbillon.*
Takourte, O., 230.
Tala-Ifacène, C., 387.
Tala-Imedrane, A., 36.
Tala-Ouchkouf, A. = *Levacher.* (Hammam-Righa, M.).
Talassa, A., 276.
Talha, C., 355.
Talha, C. 355.
Taliouine, A., 38.
Talkhinte, C., 486.
Tamatmale, ferme et gare, C. (Souk-Ahras, M.).
Tameksalète, O., 204.
Tamelahate, A., 283 bis R.
Tamellalte, C., 503 (Zaouïa et Ksar).
Tamendjar, C., 426.
Tamerna, C., 501.
Tamesguida, A., 5.
Tamgoute, A., 52.
Tamokral, C , 349.
Tamzoura, P. E., O., 136 = *Saint-Maur.*
Taouiala, O., 237.
Taouira, A., 277.
Taourga, A., 11.
Taourga, A., 11 = *Horace-Vernet.*
Taouziente, C. 493.
Tarf (Le), centre, C., 477 (La Calle, M.).
Le Tarf, C., 477.
Tarfaija, C. = *Rivière* (projeté).
Taria, A., 219.
Taria, O., V. Oued-Taria.
Tarzoute, centre, C., 500.
Tassadane, C., 355.
Tassafite, C., 375.
Tassameurte, C. 343.
Tatfamane, et Aine-Telloule = *Descartes*, 208.
Taya, C. 334.
Taza, A., 160, 252.
Taza, centre, A., 160, 252 (Teniet, M.).
Tazgaïte, O., 229.
Tazia, C., 413.
Tazmalte, A., 343.
Tazmalt, centre, A., 343 (Akbou, M.).
Tazoute, P. E., C., 489 = *Lambesse.*
Tebaïga, C. 470.
Tebelbanète, A. 256.
Tebesbeste, ksar, C., 501.
Tebessa, C. 302, 386.
Tebessa, commune, C., 302, 336.
Teboui-Ahmed, ksar, C., 497.
Tchaïf, A., 19, R.
Tedelès, A., 27 = *Dellis*, P. E.
Tefeschoun, centre, A., 22 (Castiglione).
Tefessad, A., 22 = *Tipaza* (nom latin).
Tefreg, C., 381.

Tekbalite, O., 207.
Teksenna, centre, C., 411.
Telagh, commune mixte, O., 200.
Telilate, O., 137.
Telioum, O., voy. Tiliouine.
Tella, C, 339.
Tellout, hameau, O., 208, station 🚂 O.-A.
Temacine, C., 503.
Temaznia, O., 142.
Temdrara, A., 224.
Temlouka, village indigène, C., 337 (Sétif, P. E.).
Temlouka, C., 333 = *Montcalm* (Oued-Zenati, P. E.).
Temoulga, A., 218, mines et station 🚂 P.-L.-M.
Tenazète, O., 136.
Ténès, commune et commune mixte, A., 277.
Tengoute, C., 461.
Tenia (et), O., 200.
Teniet-el-Abid, C., voy. Haïdouce.
Teniet-el-Had, commune et commune mixte, A., 252.
Teniet-el-Khemice, ferme, C., 363 (Bibane, M.).
Teniet-el-Merdj, hameau, C., 363 Bibane, M.).
Teniet-Ettine, C., 402.
Teniet-Ettine, fermes, C., 402.
Teniet-Beni-Aïcha, A. = *Ménerville*, P. E.
Tenira, P. E., O., 200.
Terfia, voy. Tifsa.
Terga, O., 135 = *Turgot* (Rio-Salado, P. E.).
Ternana, O., 244.
Terni, O., 203.
Terni, centre, O., 203.
Ternifine, O., 156 = *Palikao*, P. E. (chef-lieu de la commune mixte de Cacherou).
Terraguelte, C., 286.
Tessala, P. E., O., 200.
Teurfa, A., 9, 25.
Texena, voy. Teksenna.
Tharia, voy. Taria.
Tiara, A., 19, R.
Tiarète (off. Tiaret), P. E., chef-lieu de commune mixte et de cercle militaire, O., 193 (1).
Tiberguinte, centre, C., 355 (Fedj-Mezala, M.).
Tiberkanine, A., 218.
Tidda, O., 265.
Tifèche, C., 472.
Tiferdoute, voy. Abi-Youcef.
Tifilès, O., 200.
Tifilès, O., 200 = *Mellinet*, centre (Chanzy, P. E.).
Tifoura, C., 497.
Tifra, C., 377.
Tifrite, O., 196.
Tigdidine, ksar, 500.
Tighanimine, C., 493 R.
Tigheremte, A., 346, 367.
Tighermatine, O., 265.
Tighnifine, O., 156.
Tigrine, A., 55, 56.
Tigrine, C., 343.
Tiguiguiste, O., 186.
Tigzirte, centre, A., 40 (Dellys, M.).
Tihamimine, voy. Aïne-Tihamimine.
Tiharète, dénomination correcte de Tiaret (1).
Tikobaïne, A., 11.
Tiksiridène, centre, A., 370 (Beni-Mansour, M.).

(1) On trouve *Tahart* et *Tihart* dans les traductions des textes arabes. Ces deux transcriptions, quoique plus correctes que l'orthographe officielle *Tiaret*, ont, comme celle-ci, le défaut de ne pas indiquer à tout le monde la véritable prononciation usitée dans le pays.

Tilatou, C,, 439.
Tiliouine, O., 200.
Tilmoumi, O., 200.
Timazrite, C., 388.
Timtelacine, C., 290.
Timzrite, C., 388.
Tinar, centre, C., 339 (Eulma, M.).
Tinedla, ksar, C., 501.
Tioute, ksar, O., 270
Tipaza, P. E., A., 22.
Tircine, O., 268.
Tirenate, O., 200.
Tirennifine (incorrect pour Tighnifine), O., 156.
Tirmitine, A., 45 R.
Tissemsil, A., 161 = *Vialar*, centre (Téniet-el-Had, M.).
Titri-Souari-Deïmate, A., 78, 101.
Tixiridène, voy. Tiksiridène.
Tizi, centre, O., 156, F.-A. (Mascara, M.).
Tizi-N'bechar, centre, C., 402 (Amoucha, M.).
Tizi-N'teleta, A. (projeté).
Tizi-Ouzou, A., 13, sous-préfecture
Tizi-Renif, P. E., A., 36.
Tkout, C., 498, poste militaire.
Tlélate (Le), O., 136 = *Sainte-Barbe-du-Tlélat*, P. E.
Tlemcen, O., 157, 203, sous-préfecture.
Tlète, C., 361.
Tokla, C., 453.
Tolga, ksar, C, 364.
Torriche, O., 186.
Touarès, O., 227.
Touggourte, ksar, C. 501.
Toukria, A., 250 = *Bourbaki*, (Teniet, M.).
Toumiate, O., 137.
Tounine, O., 140 (off. Tounin), P. E.
Touririne, O., 204.
Tourtatsine, A., 34.
Touzeline, C., 284.
Tratimete, O. = *Tirman* (Mekera, M.).
Treate, C., 469.
Tsighaoute, A., 283 bis R.
Tuggurt, incorrect pour Touggourte.

Yabous ou Iabous, C., 493.
Yacoubia ou Yakoubia, O., commune mixte. (Le chef-lieu est à Saïda).
Yacourène ou Iakourène, centre, A., 42 (Haut-Sebaou).
Yeri, O., 208 R.
Youks-les-Bains, C., 494 (Morsot, M.).
Youks ou Iouks, ksar, C., 494 (et plus correct : Ouks وكس).
Yazerou, O., 179.

Zaatite, A., 21.
Zaatra, A., 24.
Zab-Cherqui, C., 498.
Zaccar, v. Zakar.
Zakar, A., 33.
Zakar, A., 33 = *Margueritte* (Hammam-Righa, M.).
Zamouri, A., 24 = *Courbet*.
Zana, C., 361, 488.
Zaouïa-Benzaroug, C., 28.
Zaouïa-Beni-Slyem, centre, A., 28 (Dellys, P. E.).
Zaouïa-Berkani, A., 33 = *Marceau* (Gouraya, M.).
Zaouïa-Bigou, ksar, C., 498.
Zaouïa-Sidi-Abid, C. 495.
Zaouïa-Sidi-Labed, ksar, C., 501.
Zaouiet-el-Mira, O., 244.
Zaouiet-Riab, ksar, C., 501.
Zarga, C., 355.

Zarouria, C. = *Faidherbe* (projeté).
Zarouria, centre, C., 472, station, B.-G.
Zarouria, C., 472.
Zarza, C., 355.
Zatima, A., 73.
Zeboudj-Clouste, A., 225.
Zeddine, A., 218.
Zeffoute, O., 179.
Zechalfa, C., 493.
Zeïri, fermes, C., 337 (El-Ouricia, P. E.).
Zekaska, A., 128.
Zelboun, O., 203.
Zelemta, fermes, O., 156 (Cacherou, M.).
Zelifa, hameau, O., 200 (Les Trembles, P. E.).
Zellaga, O., 156.
Zellatou, C., 498.
Zemmora, O., 245.
Zemmora, commune mixte, O., 152, 179.
Zemoura, C., 307.
Zenakha, A., 85.
Zenata, O., 207.
Zenatia, C., 287.
Zeradma, C., 494.
Zeraïa, P. E., C., 312, 356.
Zeralda, centre, A., 21 (Staouéli, P. E.).
Zeramna, C., 457.
Zeramna, C., 452 = *St-Antoine*.
Zerara, C., 499.
Zeribet-Ahmed, ksar, C., 498.
Zeribet-el-Oued, ksar, C., 498,
Zerifa, O., 275, 230.
Zerizeur [Zerizer], centre, C., 335 (Morris, P. E.).
Zerkfaoua, A., 53.
Zerouala, O., 200. = *Deligny*.
Zgaière, O., 146.
Zgoum, ksar, C., 500.
Zgueur, C., 443.
Ziabra, C., 446.
Ziama, centre, C., 406.
Ziana, A., 19 R.
Zibane [Ziban, Zibans], C., 498.
Zitouna, C. = *Bessombourg*, usine (Attia, M.).
Zitouna, C., 475 = *Toustain* (La Calle, M.).
Zitounet-el-Bidi, fermes, C., 310 (Mila, P. E.).
Zmala, C., 343.
Zmala-ben-Merad, C. = *Renier*.
Zmenzere (Zmeuzer, off.), A., 47.
Zouggara, A., 277.
Zouï, C., 360.
Zouïte, centre, C., 293 (Stora, P. E.).
Zraïzeur, plus correct que Zerizeur, voy. ce nom.

L. Rinn.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'INSURRECTION DE 1856-1857

DE LA

GRANDE KABYLIE

(Suite)

CHAPITRE IV

Faits accomplis dans l'annexe des Beni-Mançour en l'année 1855. — Le lieutenant Devaux est nommé chef d'annexe. — Soumission des Bahlil et des Beni-Hamdoun. — Les Zouaoua attaquent sans succès Gueribissa. — Complot chez les Beni-Yala. — Le 3 novembre les Zouaoua incendient Gueribissa. — Le cherif Bou Hamara attaque Selloum le 5 novembre. — Le lieutenant Adeler vient comme chef d'annexe. — Razia d'olives sur les Beni-Mellikeuch.

Au commencement de 1855 une tranquillité complète régnait dans l'annexe des Beni-Mançour, qui ne se composait alors que de six tribus, dont une seule, les Beni-Yala, avait une certaine importance. Toutes étaient soumises, mais elles étaient plus ou moins exposées aux incursions des Beni-Mellikeuch, qui avaient toujours persisté dans la révolte malgré des démarches de soumission, faites périodiquement, lorsqu'ils se voyaient serrés de trop près.

Les seuls moyens coercitifs que possédât le commandant supérieur de Bordj-bou-Aréridj pour les ramener à l'obéissance, étaient les petits coups de main répétés pour les empêcher de cultiver dans la plaine ou d'enlever leurs récoltes et l'interdiction de voyager au dehors et

de fréquenter les marchés des tribus soumises pour s'y approvisionner en céréales. Ce dernier moyen était le plus puissant, mais il n'avait pas, sur les Beni-Mellikeuch, toute l'efficacité qu'on pouvait en attendre, car, par suite de l'insuffisance de la police faite par Si ben Ali Cherif, le marché des Illoula-Açameur leur restait ouvert. Le colonel Dargent, commandant supérieur du cercle de Bou-Aréridj, se plaignait de cette situation, mais il n'y pouvait rien par lui même, les Illoula-Açameur appartenant au cercle de Sétif.

Le colonel Dargent tourna ses efforts contre les fractions des Beni-Hamdoun et de Bahlil, qui appartenaient originairement aux Beni-Kani, tribu du bach-aghalik du Djurdjura, mais qui s'en étaient détachées et s'étaient jointes aux Beni-Mellikeuch.

Les Bahlil avaient encore commis récemment un grave méfait; le 22 janvier, ils avaient enlevé à Hanif (1) le cavalier Doukani, du makhezen du caïd Lakhedar, de Tazmalt, et ils ne voulaient le rendre que contre une rançon de 450 douros.

Le colonel Dargent réussit dans ses desseins avec le concours du chef de l'annexe des Beni-Mançour, le capitaine Camatte, qui fut remplacé le 18 janvier par le lieutenant Devaux (2). Les Beni-Hamdoun firent leur soumission à Sétif, le 21 janvier, et laissèrent quatre familles en otage à Tazmalt; les Bahlil firent la leur le 16 février et donnèrent trois familles en otage. Ces derniers rendirent le cavalier Doukani, mais ni son cheval ni sa selle ne purent être retrouvés.

Les Beni-Mellikeuch s'acharnèrent aussitôt contre ces deux fractions pour les ramener au parti de l'insou-

(1) Vaste territoire schisteux, à peu près dépourvu de terre végétale, où il n'existe pas une goutte d'eau potable et où on ne trouve que des broussailles clairsemées et des bois de pins. Ce territoire s'étend de la rivière des Biban aux Beni-Yala, le long de l'Oued-Sahel, sur une largeur d'environ 6 kilomètres. Il est à peu près désert et on n'y rencontre guère que des bêtes féroces et des malfaiteurs.

(2) Le lieutenant Devaux rejoignit son poste le 25 janvier.

mission ; ils y réussirent assez facilement pour les Bahlil (1), mais les Beni-Hamdoun tinrent bon.

Pendant tout le reste de l'année 1855, l'histoire de cette partie de l'Oued-Sahel n'est qu'une série d'escarmouches, de coups de main opérés sur les Beni-Mellikeuch et Bahlil par les Beni-Ouakour, les Beni-Hamdoun, les Bou-Djelil des Beni-Abbès et réciproquement (2).

---

(1) Deux des otages des Bahlil s'enfuirent de Tazmalt le 14 août lorsqu'on voulut les transférer à Sétif ; les autres, qu'on avait envoyés dans la Medjana, firent de même le 15 octobre 1855.

(2) Nous allons donner ici un résumé sommaire de tous ces petits faits pour bien montrer quelle était la situation des tribus et l'absence de sécurité qui désolait la région.

Le 24 février les Beni-Mellikeuch, passant au-dessus de Bahlil et de Gueribissa, ont tué un homme et enlevé 200 têtes de bétail aux Beni-Ouakour.

Le 16 mars les Beni-Ouakour se sont vengés de cette razia en enlevant 45 bœufs aux Bahlil.

Le 20 mars, 8 voleurs des Beni-Mellikeuch sont surpris dans une embuscade au bois de Tamericht des Beni-Aïssi ; le cavalier Mohamed ben Chennaf essuie un coup de tromblon qui ne l'atteint pas, les malfaiteurs sont passés par les armes.

Le 30 mars, les Bou-Djelil ont tué 2 Beni-Mellikeuch ; les gens de cette tribu décident qu'une amende de 50 douros sera imposée à ceux des leurs qui iront au marché des Beni-Abbès. Ils veulent brûler le village des Beni-Hamdoun qu'ils supposaient avoir aidé les Bou-Djelil.

Le 2 avril, les Beni-Ouakour ont enlevé aux Beni-Mellikeuch 27 moutons.

Le 9 avril les Bou-Djelil ont attaqué les Beni-Mellikeuch à Aïacha, ont tué un homme, en ont blessé 2 et ont pris 2 fusils, 3 ânes et 14 bœufs.

Le 20, combat entre les mêmes, sans résultat.

Le 21 avril, 30 Beni-Ouakour sont allés aux Beni-Mellikeuch et ont poursuivi des gens de la tribu jusqu'aux Zouaoua.

Le 22 avril, les gens de Selloum ont pris aux insoumis 205 têtes de menu bétail.

Le 7 mai, les Beni-Mellikeuch ont amené des troupeaux au-dessous du village des Ouled-Rézin ; les cavaliers du caïd Lakhedar leur ont pris 5 bœufs, mais ont eu un des leurs tué.

Le 8 mai, les Bou-Djelil ont pris 2 bœufs aux insoumis.

Le 16 mai, 60 Bou-Djelil sont allés vers Bahlil ; ils ont pris 3 mulets et ont eu un des leurs tué.

Le 19 mai, 50 notables des Illilten sont venus imposer 300 douros aux Bahlil pour les mulets enlevés sur leur territoire.

Le 16 août, les Beni-Hamdoun, en allant dans leurs jardins, y ont trouvé des Bahlil ; il en ont tué un, fait un prisonnier et pris 3 fusils et 1 mulet.

Comme nous l'avons dit au chapitre III, les Meched-dalla, Beni-Kani et Beni-Ouakour, qui appartenaient au commandement de Si El-Djoudi, furent placés, par décision ministérielle du 4 juin, dans l'annexe des Beni-Mançour pour former un caïdat au profit de Si Ali ben El-Djoudi, le deuxième fils du bach-agha. Le nouveau caïd fut présenté à ses administrés le 24 juin.

Par suite de cette mesure, le chef de l'annexe des Beni-Mançour pouvait désormais se mouvoir n'étant plus paralysé par un défaut d'organisation par suite duquel des tribus, dont il découvrait de son bordj tout le territoire et qui avaient des démêlés constants avec les tribus voisines, relevaient de Dra-el-Mizan.

Comme nous l'avons dit, les Mellikeuch faisaient tous leurs efforts pour ramener dans l'insoumission les gens des Beni-Hamdoun qui avaient obtenu l'aman ; le 9 juillet, ils attaquèrent ce village avec la complicité d'un

---

Le 1er septembre, les Bahlil et les Beni-Mellikeuch ont fait une razzia de 6 à 700 têtes de menu bétail sur les Cheurfa.

Le 3 septembre, les Gueribissa ont pris 700 têtes de bétail aux gens d'Ir'zer-ou-Guentour des Beni-Mellikeuch.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, les Beni-Mellikeuch sont allés chez les Beni-Ouakour pour y faire une razzia ; ceux-ci les ont poursuivis et leur ont fait lâcher leur butin.

La nuit suivante, les Cheurfa, Gueribissa et Selloum se sont embusqués pour enlever des gens de Bahlil, ils n'ont pris que 2 femmes.

Dans la nuit du 7 au 8 septembre, les mêmes vont brûler 4 maisons aux Bahlil, mais sont repoussés.

Le 4 octobre, 13 Beni-Hamdoun sont allés sur leur ancien village pour surprendre les Bahlil, mais ils ont été surpris eux-mêmes et ont eu 2 tués et 1 blessé ; leurs adversaires ont eu 1 tué.

Le 20 octobre, les Gueribissa et les Beni-Hamdoun ont fait sur les Bahlil une razzia de 92 têtes de menu bétail.

Le 7 novembre, escarmouche entre les Gueribissa et les Bahlil ; le chikh de Gueribissa, Hammou el-Aïfa, est blessé à l'épaule

Le 13 novembre, les Gueribissa et Beni-Hamdoun ont tué deux Beni-Mellikeuch dans une embuscade.

Le 17 novembre, les Beni-Hamdoun ont brûlé, la nuit, deux maisons à Iril-Chekrit.

Le 21 et le 22 novembre, escarmouches entre Gueribissa et les Beni-Mellikeuch.

Le 24 novembre, les Beni-Mellikeuch ont enlevé quatre bœufs aux Beni-Abbès qui leur ont tué un homme.

des sofs qui les y introduisit ; un contingent des Beni-Abbès qui était chargé de garder le village prit honteusement la fuite dès les premiers coups de fusil et le village fut incendié. Les Beni-Mellikeuch emmenèrent quelques troupeaux ainsi que des femmes et des enfants qui n'avaient pu s'enfuir. Lorsqu'il s'agit de faire le partage du butin ils ne purent s'entendre, ils en vinrent aux coups de fusil et ils eurent 1 tué et 1 blessé.

Les Beni-Hamdoun se réfugièrent au village de Gueribissa.

Dans l'incendie du village des Beni-Hamdoun, les Beni-Mellikeuch avaient respecté les maisons des gens qui avaient fait cause commune avec eux ; les Beni-Hamdoun y allèrent le 12 juillet, brûlèrent ces maisons et enlevèrent les meules de paille qu'on avait laissées. Le village se trouva par suite entièrement détruit.

Depuis longtemps les Zouaoua convoitaient la possession du village de Gueribissa (en kabyle Takerboust), de la tribu des Beni-Kani qui est au débouché des cols des Aït-ou-Abban et de Tirourda, lesquels sont les passages les plus fréquentés pour faire communiquer le versant nord du Djurdjura avec le versant sud, et ils firent, en 1855, plusieurs tentatives pour s'en rendre maîtres; ils avaient pour eux un chef de parti influent de ce village, Saïd ben Abd es Slam.

La première tentative eut lieu le 12 juillet. Ce jour-là, les Zouaoua et en particulier les Ben Illilten et les Beni-Itourar', conduits par Si Mohamed, frère de Lalla-Fatma, débouchèrent en nombre considérable par Gueribissa-el-Kedima (en kabyle Takerboust-Takedimt, c'était l'ancien emplacement du village), mais le lieutenant Devaux, qui avait été prévenu à temps de leur marche, se tenait au-dessous du village avec ses cavaliers et les contingents des tribus de l'annexe, auxquels s'étaient joints les Bou-Djelil des Beni-Abbès, de telle sorte que les Zouaoua n'osèrent pas attaquer ce jour-là.

Le lendemain, ils étaient revenus en plus grand nom-

bre et, dès 6 heures du matin, les Zouaoua étaient massés sur la crête au-dessus de Gueribissa et leurs alliés, les Beni-Mellikeuch et Bahlil, sur la crête qui sépare cette dernière fraction de Gueribissa. Le lieutenant Devaux opposa aux Zouaoua les contingents des Beni-Ouakour et des Beni-Kani et aux Beni-Mellikeuch ceux des Beni-Mançour, Cheurfa et Mecheddala ; il garda avec lui en réserve le goum et ce qui restait de fantassins.

Le lieutenant Devaux opposa à l'ennemi qui marchait assez résolument sur Gueribissa, des groupes de tirailleurs pour le contenir, et, au bout de trois quarts d'heure de fusillade, lorsqu'on se fut un peu échauffé, il lança tout son monde en avant au moment où les Beni-Mellikeuch commençaient à traverser le ravin les séparant de Gueribissa. Cette attaque générale se fit avec assez d'entrain, les Zouaoua lâchèrent pied et furent poursuivis jusqu'à deux lieues en avant de Gueribissa ; les Beni-Mellikeuch ne firent pas meilleure contenance et ils furent poursuivis jusqu'à Bahlil, qu'on n'osa pas attaquer, les provisions de poudre étant épuisées.

Le goum, lancé en avant dans des chemins difficiles, n'eut pas le temps d'atteindre l'ennemi qui s'était mis en débandade.

Nous avons eu dans cette affaire 2 hommes tués et 3 blessés.

Le caïd des Cheurfa, Si Saïd bel Hadj, y reçut une balle dans la joue droite (1) et tomba de cheval ; sa monture qui avait reçu aussi deux balles se cabra et le traîna sur les rochers, où il se blessa encore au genou et à la tempe droite.

Le 29 juillet, les Zouaoua marchèrent de nouveau sur Gueribissa, mais le lieutenant Devaux avait encore été

---

(1) Le caïd Si Saïd bel Hadj ne manquait jamais, lorsqu'il rappelait ses services, ce qui lui arrivait assez souvent, d'exhiber le morceau de mâchoire qu'on lui avait extrait en soignant sa blessure et la balle qui l'avait atteint.

prévenu à temps, il les attendait avec ses contingents et ils n'osèrent pas prononcer leur attaque.

Le colonel Dargent avait été appelé par décision du 31 mars au commandement de la subdivision d'Aumale et il avait été remplacé comme commandant supérieur de Bordj-bou-Aréridj par le lieutenant-colonel de cavalerie hors cadre Marmier.

Le 25 juillet, une dépêche télégraphique du gouverneur général adressé au colonel Dargent lui donnait momentanément la direction de tous les mouvements à opérer dans l'Oued-Sahel, sauf à en rendre compte, et mettait sous ses ordres le caïd de Tazmalt.

Le colonel Dargent, en notifiant cette décision au chef de l'annexe des Beni-Mançour, lui donna des instructions sur la conduite à tenir, instructions dans lesquelles nous relevons ce passage :

« Il me reste à parler de Ben Ali Cherif. Je le connais depuis longtemps et mon opinion est que, quelque dehors d'entrain et d'activité qu'il ait, il faut qu'on le pousse. Depuis 1847 que je le connais, il a toujours fallu l'aider et il n'a pas rendu de service effectif. Il ne manque pas d'intelligence et de bonne volonté, mais je le soupçonne de se complaire dans la position qui lui est faite.

» Sans la construction de son bordj à Akbou qui, je le conçois, doit retenir dans ce qu'il a à faire par là, les affaires seraient plus avancées. On devrait bien presser l'achèvement de cette construction et le mettre à même d'agir de façon à coopérer à la pacification que nous cherchons tous. Car, c'est un fait trop malheureusement acquis, que toutes les tribus insurgées trouvent à s'approvisionner sur son marché et s'appuient beaucoup sur les Illoula au milieu desquels il demeure. Je le connais depuis longtemps, je crois qu'on peut en tirer un bon parti, mais qu'il faut le mettre en mesure le plus tôt possible de nous aider à réduire les Zouaoua, sinon par nos soldats, au moins par la gêne et ses fusils. La rive gauche de l'Oued Sahel est assez forte, si elle était dans une même action, pour contenir les Zouaoua ».

Si Kouïder Titraoui et le Chérif Bou Hamara, que les Beni-Mellikeuch avaient appelés en leur offrant de leur bâtir une habitation, arrivèrent dans la tribu le 31 juillet ;

ils visitèrent les Bahlil le 1er août et les engagèrent fortement à persister dans l'insoumission. Ils repassèrent le Djurdjura peu de temps après.

Au mois de juin les dissidents de Gueribissa avaient fait des offres de soumission; vers la fin de juillet ces démarches aboutirent et Saïd ben Abd Es Slam envoya comme otages à Aumale trois de ses fils, un de ses petits-fils, sa femme et son troupeau. Saïd ben Abd Es Slam avait l'intention de se rendre lui-même, mais il n'osa pas le faire.

Au commencement de septembre, on découvrit dans les Beni-Yala un complot tramé pour assassiner le caïd Hammouch ben Bou Dehen, tuer des soldats français sur la route et entraîner ainsi la tribu dans la révolte. Quelques arrestations ramenèrent le calme dans les Beni-Yala.

Malgré la soumission des dissidents de Gueribissa, les Beni-Mellikeuch n'en persistaient pas moins dans leur projet de se rendre maîtres de ce village. Le 14 septembre ils marchèrent à l'attaque, mais les Gueribissa avaient été prévenus de leur dessein, ils se trouvaient en nombre et ils prirent les premiers l'offensive. Les Beni-Mellikeuch furent mis en fuite.

Le 28 septembre ils firent une nouvelle tentative avec le concours de quelques cavaliers fournis par le Chérif Bou Hamara, mais ils ne furent pas plus heureux et furent repoussés avec trois hommes blessés.

Le 26 octobre Saïd ben Abd Es Slam rentra dans Gueribissa; le 28, les otages de ce village qui se trouvaient à Aumale furent renvoyés à Beni-Mançour; le 3 novembre, Gueribissa était livré à l'ennemi et était incendié.

« Ce n'est, dit le lieutenant Devaux dans son rapport, ni par la force ni par surprise que l'ennemi est parvenu à atteindre son but. Le parti opposé au Makhezen et à la tête duquel étaient Saïd ben Abd Es Slam et Bel Kassem Naït Kassi, a appelé les Beni-Mellikeuch et les Zouaoua dans l'espoir que ce déploiement de forces inopiné intimiderait le parti qui nous était favorable et l'obligerait à abandonner ses

idées de soumission. Plutôt que de voir les Beni-Mellikeuch se mêler de leurs affaires, les nôtres, à la tête desquels était El Hadj Mohamed, ont abandonné le village avec leurs femmes et leurs troupeaux. L'ennemi s'est mis à leur poursuite mais sans pouvoir les atteindre ; après avoir perdu un homme, il est revenu furieux et c'est alors qu'il a mis le feu au village, aidé en cela par le parti qui nous est opposé.

» Après avoir mis leurs troupeaux et leurs femmes en lieu de sûreté, les nôtres sont revenus et El Hadj Mohamed a tué lui-même Saïd ben Abd es Slam.

» Il est bien regrettable que Guéribissa ait été brûlé, parce que c'était pour nous une sentinelle avancée ; mais comme cette sentinelle était bien loin de nous conserver une fidélité à toute épreuve, c'est une perte aussi grande pour l'ennemi que pour nous.

» Les Guéribissa se sont retirés les uns à Selloum, les autres aux Cheurfa.

» Encouragés par le succès qu'ils venaient d'obtenir et dirigés par le derouich Yahia ben Yahia (Bou Hamara), les Beni-Mellikeuch, soutenus par les Zouaoua, sont venus quelques jours après (le 5 novembre), pour attaquer Selloum, mais, prévenu à temps, j'ai été à leur rencontre et je les ai repoussés après leur avoir tué 4 hommes.

» Dès ce moment ont cessé les tentatives des insoumis et, pour les empêcher de les renouveler, j'ai pris le parti de les harceler le plus souvent possible. J'ai fait en deux fois (le 14 novembre et le 20 novembre) plus de la moitié de leur récolte d'olives et leur en ai fait détruire une certaine partie.

» Dans diverses escarmouches, je leur ai tué 4 hommes, blessé 2 autres, si bien qu'ils ne songent qu'à se garder pour le moment ».

A la date du 15 novembre, le lieutenant Adeler, du 4e de ligne, chef du bureau arabe de Dellys, a été nommé chef de l'annexe des Beni-Mançour en remplacement du lieutenant Devaux nommé chef de l'annexe de Dra-el-Mizan.

Le lieutenant Adeler a pris le commandement des Beni-Mançour le 2 décembre.

Le 18 décembre, au matin, une razzia d'olives a été faite chez les Beni-Mellikeuch, sur la rive gauche de l'Oued-Sahel ; le chef d'annexe et son adjoint le lieutenant Depas Larat, du 65e de ligne, dirigeaient l'opération à la tête des goums des Beni-Yala et des Ksar et des fantassins des Mecheddala, Cheurfa, Beni-Mançour et

Beni-Hamdoun, en tout 400 fusils. Les Beni-Mellikeuch sont venus défendre leurs propriétés, ils ont eu 4 morts et 12 blessés ; de notre côté il n'y eut d'autre perte que celle d'une jument. On a recueilli 72 doubles décalitres d'olives.

Le goum des Beni-Mançour s'est bien montré, mais celui des Beni Abbès, qui opérait sur la rive droite, a été mou.

CHAPITRE V

Le capitaine Beauprêtre soumet les Beni-Flik et une grande partie des Beni-R'obri. — Agissements de Ben Ali ou Amar Naït Kassi, son arrestation à Tamda, révolte de la Zmala, le caïd Ahmed est blessé. — Insurrection des Ameraoua-Fouaga. — La famille du Bach-Agha est prisonnière des Beni-Raten. — Défection des Beni-Ouaguennoun et des Beni-Aïssi ; les révoltés attaquent le fort de Tizi-Ouzou. — Le général Deligny est envoyé à Tizi-Ouzou avec une colonne d'observation. — Attaque des Ouled-Aïssa-Mimoun le 30 janvier. — Soumission de plusieurs tribus. — Échange de la famille du Bach-Agha contre des prisonniers des Beni-Raten, le 20 février. — Pointe poussée par le général Deligny dans les Beni-R'obri. — Escarmouches de la colonne d'observation. — Le siège de la subdivision est transféré de Tizi-Ouzou à Dellys. — Le commandant Péchot est nommé provisoirement commandant supérieur du cercle de Tizi-Ouzou. — Conclusion d'une trêve de deux mois entre les tribus soumises et les tribus insoumises.

L'année 1856 parut s'ouvrir sous d'heureux auspices dans le nouveau commandement de Tizi-Ouzou.

Le 1er janvier les Zerkhfaoua, qui venaient de faire tout récemment leur soumission, acquittèrent le montant de leur impôt.

Le capitaine Beauprêtre, qui avait réuni de nombreux goums et des contingents de fantassins des tribus soumises, entreprit des opérations pour ramener à l'obéissance les populations du territoire compris entre le

Sébaou et l'Oued-el-Hammam, populations qui avaient été entraînées dans la révolte par les agissements de Cheikh ou Arab. Voici comment on procédait : aussitôt qu'un village avait obtenu l'aman, tous ses hommes armés se joignaient aux contingents du capitaine Beauprêtre, lesquels faisaient ainsi la boule de neige.

Les contingents kabyles étaient plutôt poussés par l'appât du pillage que par le désir de nous servir en combattant pour nous ; ainsi, sur les 900 hommes qu'avaient fournis les Beni-Djennad, il n'y en avait que 300 armés de fusils, les autres s'étaient simplement munis de cordes et de sacs pour ramasser le butin.

Le 4 janvier le capitaine Beauprêtre recevait la soumission des Beni-Flik, qui livraient des ôtages. Puis, dans une marche opérée en partant de la limite entre les Beni-Flik et les Azzouza, jusqu'à celle des Beni-R'obri et des Beni-Idjeur, il ramena successivement tous les villages à l'obéissance. Bou Hini fut pillé de la manière la plus complète, malgré les supplications des gens du village ; le capitaine Beauprêtre, qui aurait pu calmer un peu les instincts pillards de ses auxiliaires, avait été obligé d'aller à Bou-Behir pour empêcher les Zouaoua de franchir la rivière et, en son absence, ses gens s'en étaient donné à cœur joie ; les Zerkhfaoua et les Azazga s'étaient joints à eux à cette occasion.

Le capitaine Beauprètre aurait pu en finir avec les Beni-R'obri, où trois villages seulement faisaient encore résistance, puisque les positions les plus difficiles avaient été jusque là enlevées de vive force, mais il dut rentrer le 6 janvier, laissant à Mekla une partie de son goum sous les ordres du lieutenant Masson ; quatre jours de marches pénibles avaient fatigué tout le monde et il n'était plus possible de demander encore l'effort qui eût été nécessaire.

Les villages des Beni-R'obri qui n'avaient pas fait leur soumission, se hâtèrent, après le départ du capitaine Beauprêtre, d'appeler à leur secours les Beni-Illilten,

Beni-Idjeur, Beni-Yahia, ainsi que les Beni-bou-Chaïb et les Beni-Raten. Le 8 janvier, au matin, les contingents de ces tribus marchèrent sur le village de Bou-Hini, qui avait été laissé sous la garde des gens des Azazga et d'Akoura. Étant arrivés au lieu dit Tizi-Gaouaouen, près de Bou-Hini, les assaillants y rencontrèrent les nôtres et la fusillade s'engagea. Le combat dura peu, les Zouaoua (1) étaient dominés par la crainte de voir arriver tout à coup sur leurs derrières les goums du capitaine Beauprêtre, et ils prirent la fuite en laissant entre les mains des nôtres un drapeau, cinq hommes tués et plusieurs fusils. Ils coururent sans reprendre haleine jusqu'à ce qu'ils eussent franchi l'Oued-bou-Behir.

Le 10 janvier, les Beni-Raten ayant appris que les gens de Sikh-ou-Meddour étaient allés au marché de Tala-Atman, voulurent profiter de leur absence pour attaquer le village. Ayant avec eux les Beni-Fraoucen, ils se faufilèrent au nombre de 800 à 1,000 sans être aperçus jusqu'à 300 mètres du marabout qui est en avant des retranchements de Sikh-ou-Meddour.

Ils arrivèrent à un poste de 10 cavaliers, commandés par un spahi, lequel était là en permanence pour surveiller le service de garde. L'alerte donnée, les cavaliers du poste montent aussitôt à cheval, ils sont rejoints par quelques cavaliers de Sikh-ou-Meddour qui étaient restés dans le village, et cette poignée d'hommes, chargeant résolument, suffit pour mettre les assaillants en déroute, tant est grande la crainte que la cavalerie inspire aux Kabyles en terrain découvert.

Nous avons eu dans cette rencontre 1 tué, 2 blessés et 3 chevaux blessés ; l'ennemi a eu 3 tués et 4 blessés.

Nos affaires paraissaient donc en bonne voie dans la vallée du Sébaou, mais tout devait bientôt changer de face.

Un nommé Ben Ali ou Amar Naït Kassi, de la famille

(1) C'est le nom qu'on donne souvent aux tribus du Djurdjura lors même qu'elles ne font pas partie de la confédératinn des Zouaoua.

des Oulad-ou-Kassi (1), avait suivi en Tunisie son cousin l'ex-agha Si Amar ou Hamitouch au moment de sa révocation et de son exil. C'était un jeune homme de 28 ans, ardent, entreprenant, brave cavalier, mais d'un caractère léger et irréfléchi. Ayant entendu raconter les péripéties des luttes soutenues par les Beni-Raten contre leurs caïds, contre le bach-agha et l'autorité française, son tempérament batailleur s'excita ; il voulut aller jouer son rôle dans ces luttes et se vouer à la guerre sainte. A-t-il été poussé, comme on l'a cru, par Si Amar ou Hamitouch qui l'aurait pris comme instrument de sa vengeance contre le bach-agha Mohamed ou Kassi ? C'est ce qu'il serait bien difficile d'affirmer. Beaucoup de notables indigènes pensent qu'il a agi contre la volonté de son parent. Toujours est-il que Ben Ali réussit, vers le milieu de décembre 1855, à rentrer à la zmala de Tamda. A peu près à la même époque, d'autres individus venant de Tunis rentrèrent de même chez eux, dans les Beni-Fraoucen et les Beni-Raten.

Ben Ali justifia son retour auprès du bach-agha en lui disant qu'il s'était brouillé avec Si Amar ou Hamitouch et qu'il s'était enfui de chez lui. Comme il avait suivi volontairement ce dernier en exil et qu'il n'avait été l'objet d'aucune mesure personnelle, le bach-agha, avec l'assentiment du capitaine Beauprêtre, à qui il avait rendu compte de son retour, le laissa s'établir dans la zmala de Tamda.

Donnant suite à son projet, Ben Ali se mit à nouer des intrigues dans les Ameraoua et les Beni-Ouaguennoun, et il organisa même un complot pour le soulèvement de ces tribus et l'assassinat du bach-agha. Les gens de désordre des Beni-Ouaguennoun étaient en relations avec Si Mohamed el-Mokhtar, cadi de Dellys, Chikh ou Arab et Amar ou Saïd des Beni-Raten.

Le capitaine Beauprêtre avait organisé un réseau de

(1) Il était cousin du bach-agha au 8e degré.

surveillance pour empêcher absolument toute communication entre les Ameraoua et les Beni-Raten et Beni-Fraoucen; tout individu cherchant à franchir la ligne de surveillance, qui était arrêté par les postes, était traité en insurgé.

Ben Ali, qui voulait s'entendre avec Chikh ou Arab pour l'exécution de ses projets, profita d'une absence du bach-agha, qui était allé à Tizi-Ouzou avec une partie de sa famille, pour aller conférer avec le chef du parti de l'insoumission. Dans la nuit du 12 au 13 janvier, il partit à cheval avec un nommé Si Ali ou Amar et il eut une entrevue avec Chikh ou Arab, près de Rabta, entre les Beni-Fraoucen et les Beni Raten.

Le capitaine Beauprêtre ne tarda pas à être informé de ce fait par ses espions; il fit appeler le bach-agha et lui donna l'ordre de faire arrêter immédiatement Ben Ali et son compagnon.

Mohamed ou Kassi chargea de cette mission son fils le caïd Ahmed, et l'envoya à Tamda avec une escorte de cavaliers du goum et de quelques spahis.

Le caïd Ahmed fit procéder à l'arrestation, qui eut lieu sans résistance, et Ben Ali fut garotté et attaché sur un mulet pour être envoyé à Tizi-Ouzou.

Ce dernier se jugea perdu s'il était livré au capitaine Beauprêtre; il se mit à pousser des cris lamentables implorant l'anaïa des femmes d'Aguenfah, famille de Tamda alliée aux Oulad ou Kassi : « Je ne veux pas être égorgé comme un mouton, criait-il, je préfère mourir au milieu de vous sur le champ du combat ».

Le nommé El-Hadj Ahmed Nali ou Hammou de la fraction d'Aguenfah, homme très brave et cavalier émérite, donna le signal de la rébellion. Il courut à Ben Ali et coupa ses liens pendant que les cavaliers de Tamda, excités par les femmes, désarmaient les mokhaznis et spahis qui avaient accompagné le caïd Ahmed et leur prenaient leurs chevaux. Ben Ali, s'armant d'un pistolet

qui lui était présenté par les gens de la zmala, fit feu sur le caïd Ahmed et le blessa grièvement à l'épaule.

Cet évènement, qui eut lieu le 18 janvier dans la soirée, précipita l'exécution du complot; les Beni-Raten prévenus de ce qui se passait descendirent en armes le lendemain de leurs montagnes et firent irruption dans les zmalas de Mekla, Tamda, Tazazereit, Tala-Atman, où ils furent accueillis à bras ouverts.

Le caïd Ahmed, trop grièvement atteint pour pouvoir monter à cheval, ne put fuir; il resta dans sa maison de Tamda sous l'anaïa de ses parents par alliance les Aït-Tahar des Beni-Raten. Le bach-agha lui-même, qui était revenu, n'eut que le temps de se sauver à Tizi-Ouzou, laissant sa famille au pouvoir des insurgés.

Le 19 janvier les Beni-Raten envoyèrent leurs mulets et leurs ânes pour aider les gens des Ameraoua-el-Fouaga, qui ne pouvaient plus continuer à habiter leurs villages trop facilement accessibles, à déménager dans la montagne. Le déménagement commença à 9 heures du soir (1).

El-Hadj Ahmed Nali ou Hammou emmena un cheval du bach-agha, valant 1,000 francs, qu'il prit comme monture.

Le caïd Ahmed et la famille du bach-agha furent

(1) Le jour de l'exode des Ameraoua-Fouaga, Si Lounis Naït ou Amar de Tamazirt, refugié à Tazazereit, se trouva fort embarrassé. Il monta à cheval dans l'espérance de pouvoir gagner sa tribu par Mekla. Arrivé à la pointe du jour à cette zmala, il la trouva occupée par de nombreux fantassins des Beni-Fraoucen en armes. Il rebroussa alors chemin dans l'intention de gagner les Beni-Djennad, mais il rencontra un groupe de Beni-Raten conduit par Amar el Mokhtar Naït Tahar et Mhamed ou Kassi Naït Hammou. Quand ces gens le reconnurent, ils lui envoyérent une fusillade; son cheval fut tué et une balle lui brisa le poignet. Ce fait se passait à Chaïb, entre Mekla et Tamda. Les Beni-Raten coururent sur Si Lounis pour l'arrêter, mais il prit la fuite, laissa tomber son fusil et resta armé d'un pistolet avec lequel il menaçait ceux qui le poursuivaient.

Fatigué par cette course, il se débarrassa de ses burnous et de son haïk qui furent ramassés par ses ennemis, ce qui lui donna un moment de répit. Il parvint à gagner le territoire des Beni-Raten et y rencontra quelques amis qui le prirent sous leur protection et le firent porter à Tizi-Rached, où il resta pour soigner sa blessure. Sa blessure guérit mais il resta estropié.

emmenés avec leurs bagages et effets à Rabta, où le défunt bach-agha Bel Kassem ou Kassi avait fait construire une maison, et ils y furent installés sous l'anaïa des Aït-Tahar. Chikh ou Arab reçut, paraît-il, de ce dernier et d'Amar ou Saïd d'Azzouza, une somme d'argent pour les y laisser en paix.

Le capitaine Beauprêtre offrit au bach-agha Mohamed ou Kassi de rassembler tous les contingents qu'il pourrait réunir pour aller arracher de vive force sa famille aux Beni-Raten ; mais celui-ci jugea plus prudent de temporiser, afin d'éviter les représailles dont elle pourrait avoir à souffrir de la part des insurgés.

Mohamed Amokran, fils aîné de Bel Kassem ou Kassi, était passé carrément aux insoumis, et ce ne fut que longtemps après qu'il rentra dans le devoir.

Par suite des intrigues de Ben Ali, une grande effervescence régnait, depuis quelque temps, dans les Beni-Ouaguennoun et des actes de désobéissance s'y manifestaient.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, des malfaiteurs cherchèrent à s'introduire dans la ferme du sieur David, située sur la rive droite du Sebaou, à 2 kilomètres en amont de Dar-Beïda, et qui était, à cette époque, la propriété française la plus avancée dans la vallée du Sebaou. Ils pratiquèrent un trou dans la muraille à l'aide d'un tanouga, petit instrument en fer long d'une coudée, dont les voleurs kabyles se servent avec beaucoup de dextérité. Le colon était dans sa ferme avec sa famille et ses khammès kabyles ; il avait entendu le bruit de l'effraction et il attendait à l'intérieur armé de son fusil. Il laissa les malfaiteurs achever leur trou, et quand l'un d'eux s'y introduisit pour passer, le colon fit feu et le tua net. Ses compagnons arrivèrent au trou, déchargèrent leurs armes dans l'intérieur de la ferme et prirent la fuite. Une petite fille du colon fut atteinte à la jambe d'une balle qui lui fit une blessure dont elle resta estropiée.

Des bruits répandus par des gens mal intentionnés sur la part que les Beni-Ouaguennoun auraient prise à cette attaque, jetèrent l'alarme dans la tribu ; aussi, lorsque le capitaine Beauprêtre appela à lui les chioukh de Beni-Ouaguennoun pour les éclairer et les rassurer, ils ne se rendirent pas à sa convocation, tout en protestant de leur soumission. Telles étaient les dispositions de la tribu au moment de la révolte des Ameraoua Fouaga.

Donnons quelques extraits de la correspondance du capitaine Beauprêtre :

« Tizi-Ouzou, 18 janvier. — Des contingents se sont réunis hier dans la nuit et aujourd'hui dans la journée au-dessus de Sikh ou Meddour et sur les pentes des Beni-Raten.

» Dans la prévision d'une entente avec les Beni-Ouaguennoun, j'ai fait venir le goum des Isser pour être prêt à tout événement ».

« Tizi-Oouzou, 19 janvier. — Un sof des Beni-Ouaguennoun est venu protester de sa soumission ».

« Tizi-Ouzou, 20 janvier. — Les contingents kabyles ont été accueillis à bras ouverts par les zemoul de Mekla, Tamda et Tala Atman. Ce matin, ces zmoul sont occupées par de forts contingents ennemis.

» Comme les Beni-Ouaguennoun étaient réünis en armes à la gorge du Sebaou et devaient essayer d'enlever la zmala de Sikh ou Meddour et me couper la retraite ; comme, d'autre part, essayer de reprendre Tamda c'était s'exposer à faire égorger les femmes et les enfants du Bach-Agha, y compris le caïd Ahmed, qui est resté blessé, je ne pouvais tenir que derrière Sikh ou Meddour et les gorges du Sebaou.

» Je ne connais pas les dispositions des Beni-Djennad, j'ai envoyé à eux.

» Il était 9 heures du soir lorsque les zmoul ont fait entrer chez eux les insoumis, et le déménagement a commencé aussitôt. Le Bach-Agha n'a eu que le temps de se sauver à Tizi-Ouzou ».

» Tizi-Ouzou, 20 janvier. — Je suis rentré laissant l'agha Allal à Sikh-ou-Meddour avec 240 chevaux, mais ils ont devant eux 3 à 4,000 Beni-Raten et, en arrière, sur la rive droite du Sebaou, un fort contingent de Beni-Ouaguennoun. J'écris aux Beni Djennad de faire une diversion en attaquant par derrière.

» Il y a quelques jours j'ai envoyé le maréchal des logis de spahis et 10 cavaliers pour entamer des pourparlers avec les Beni-R'obri encore insoumis. Pendant la nuit dernière, lorsque cette conspiration a éclaté, ils se trouvaient chez les Beni-Flik, suivis de beaucoup de monde. Chacun est rentré chez soi à la nouvelle de la trahison.

Nos gens sont rentrés par les Beni-Djennad qui les ont très bien reçus.

» Hier, à 4 heures, les chioukh investis des Beni-Ouaguennoun prenaient le café avec moi et, 5 heures plus tard, ils faisaient défection.

» J'ai demandé 60 chevaux à Dra-el-Mizan et le goum des Flissa ».

« Tizi-Ouzou, 21 janvier. — Le sof des Beni-Ouaguennoun qui n'avait pas encore bougé a suivi le mouvement; les routes de Dellys et d'Alger sont menacées. Les Beni-Aïssi sont entamés. Il faut des troupes ».

« Tizi-Ouzou, 21 janvier. — Le goum, réuni à Sikh-ou-Meddour, avait des intrigues avec les ennemis. Les contingents de Beni-Aïssi, réunis par mon ordre, se sont tournés contre les cavaliers de l'agha Allal. Notre poste avancé est, en ce moment, la redoute en avant de Tizi-Ouzou, où les Beni-Djennad montaient la garde. La défense se fait des remparts du fort. La défection des Beni-Aïssi est complète et la zmala de Tizi-Ouzou a été attaquée par les Beni-Ouaguennoun.

» Très peu de Flissa sont venus à l'appel de l'agha ; la défense du goum est nulle ; on ne peut plus compter sur les indigènes ».

« Tizi-Ouzou, 22 janvier. — Les contingents ennemis qui étaient encore hier soir en face de Tizi-Ouzou se sont, à la tombée de la nuit, retirés dans les pentes des Beni-Aïssi.

» Le caïd des Maatka vient d'arriver avec des contingents ; je les ai renvoyés chez eux défendre leur territoire.

» Nous avons travaillé aujourd'hui à faire une rigole pour amener l'eau le plus près possible du fort ».

Nous devons ajouter, pour compléter les renseignements ci-dessus, que les Beni-Ouaguennoun avaient entraîné dans leur révolte la grande zmala de Tikobaïn.

Colonel ROBIN.

(A suivre.)

LES MINARETS ET L'APPEL A LA PRIÈRE (1)

M. Schwally a publié récemment, dans ses *Études lexicologiques* (2), un article très intéressant sur l'origine et la signification du mot منارة , *manâra*, d'où est venu notre mot de *minaret*. Voici un très court extrait de la dissertation de M. Schwally :

« On sait que le Prophète hésita avant de préférer, pour l'appel à la prière, la voix humaine au son des crécelles (ناقوس , *nâqoûs*), employées par les chrétiens, ou des trompes (بوق , *boûq*), usitées chez les juifs. Bilâl, le père des muezzins, faisait l'appel du haut du toit d'une maison voisine de la mosquée. A la Mecque, l'*adzân* (اذان , appel à la prière) se faisait sur le toit de la Ka'ba. C'est sous le règne de Walîd ben 'Abdelmalik qu'on entend, pour la première fois, parler de minarets attenant aux mosquées. Le mot *manâra* signifiait seulement auparavant « une colonne surmontée d'un feu » : tel était en effet, la nuit, l'aspect du minaret où le muezzin montait, une lampe à la main, pour appeler les fidèles. L'emploi du mot صومعة , *çawma'a*, qui signifie originairement « cloître, ermitage », pour désigner les minarets, marque bien le rapport qui existe entre ceux-ci et les

(1) C'est la lecture de l'intéressant travail de l'honorable Président de la Société historique (V. Waille, *Autour des mosquées d'Alger*, in *Rev. Afr.*, 1899, p. 1-13) qui nous a engagé à réunir ces quelques notes.

(2) Friedrich Schwally, *Lexicalische Studien*, in Z. D. M. G., LIII, 1er fasc., 1898, n° 21, p. 143-146.

clochers des églises chrétiennes. De plus, la lumière de l'ermitage ou du monastère est un des thèmes favoris de la poésie arabe (1). Au reste, le mot *manâra* signifie aussi « phare ». Chemin faisant, M. Schwally indique les tours de guet (مرقب, *marqab*) des Byzantins et des Sassanides comme pouvant être l'origine des clochers ».

On voit, par ce trop bref extrait, à quels intéressants rapprochements est conduit M. Schwally. La lecture de son travail ne peut manquer de suggérer d'autres comparaisons aux arabisants algériens.

Le mot ناقوس, *nâqoûs*, que l'on prononce ici *nâgoûs*, a depuis longtemps perdu sa signification primitive. Il désignait, en effet, une longue pièce de bois sur laquelle on frappait avec une baguette un peu flexible, appelée وبيل, *wabîl*, pour appeler les fidèles (2). Le son du *nâqoûs* qui se fait entendre dès le matin est aussi un des thèmes

(1) Par exemple, dans Imrou-l-Qaïs (Ahlwardt, *The diw. of the six anc. arabic poets*, p. 102, v. 20) :

نظرت اليها والنجوم كانها * مصابيح رهبان تشب لقفال

« J'ai regardé du côté *de ce feu* et les étoiles brillaient *au ciel*, semblables aux fanaux *qu'allume* un moine *pour guider* les voyageurs *égarés* ».

Il y a un autre vers du même poète antéislamique, et qui est beaucoup plus connu, parce qu'il fait partie de sa *Mo'allaqa* (Ahlw., p. 147, v. 38) :

تضيء الظلام بالعشاء كانها * منارة ممسى راهب متبتل

« Son éclat (le poète parle de sa maîtresse) dissipe les ténèbres de la nuit, comme la lampe de la cellule où se retire un moine ».

Nous trouvons ici le mot *manâra*, et il n'est pas certain qu'il faille le traduire simplement par « lampe » et ne pas lui donner le sens de fanal, placé au bout d'une perche ou sur un édicule quelconque. Il s'agit naturellement, dans ces deux vers, de moines chrétiens de l'Arabie antéislamique.

(2) واذا اظهر ضرب الناقوس وهو خشبة يضرب عليها لاجل اجتماعهم لصلاتهم فانه يكسر (Commentaire d'El Khirchi sur *Khelîl* 5 vol., Caire, 1307, II, p. 447, l. 3.)

classiques de l'ancienne poésie arabe (1). Le mot s'applique aujourd'hui exclusivement aux cloches, et il est seul employé à cet effet en arabe parlé, au moins dans notre pays (2). Il paraît que le *nâqoûs* primitif est

---

(1) M. René Basset nous communique obligeamment, à ce sujet, les exemples suivants :

وكاس كعين الديك باكرت وحدها * بفتيان صدق والنوافيس تضرب

« Et que de fois, *matinal* comme l'œil du coq, *j'ai vidé* une coupe à l'aurore, *en compagnie* de jeunes gens loyaux, pendant que l'on sonnait les cloches ». (*'Antara*, in Ahlw., p. 179, v, v. 1.)

Un vers de Djerîr, cité par El Bekrî (*Mo'djem*, éd. Wüstenfeld, 1876) :

صبحن ثرماء والنافوس يفزعه * قس النصارى حراجيجا بنا تجب

« Au matin, nous amenions à Tharmâ une chamelle agile, qu'effrayait le son de la cloche frappée par le prêtre chrétien ».

Un vers de Nâbigha-l-Dja'di (El Bekrî, p. 300) :

سبقت صياح فراريجها * وصوت نوافس لم تضرب

« J'ai devancé l'heure où l'on y entend le chant des coqs et le son des cloches que l'on ne frappe pas encore ». (Le mètre exige ici نوافس pour نوافيس.)

La cloche effrayant le chameau est aussi un cliché fréquent (Cf le 2e vers de cette note). En voici un autre exemple. Le *nàqoûs* et le coq y sont encore associés, comme les emblèmes du matin :

فصدهم منطق الدجاج عن الـ * ـعهد وضرب النافوس فاجتنبا

« Mais le chant des coqs et le son des cloches les détournèrent de se rendre à (tel pays), et ils prirent un autre chemin ». (*Lebìd*, éd. El Khâlidi, p. 137.)

Voy. encore sur le *nàqoûs*, que nous avons traduit partout inexactement par « cloche » : Fraenkel, *Die aramaeischen Fremdwoerter in Arabischen*, Leyde, 1886, p. 276 ; et Jacob, *Das Leben der vorislamischer Beduinen*, Berlin, 1895, p. 85, 122.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le son des cloches, dans l'Église catholique, est suspendu du Jeudi-Saint au Samedi-Saint, et qu'à l'intérieur de l'église, des crécelles (souvent des *nàqoûs*) remplacent les clochettes.

(2) L'arabe littéral a encore un autre mot, pour désigner les cloches, c'est le mot جرس *djaras*. Cf, par exemple, le vers du

encore en usage dans certains monastères grecs du Levant, où il est appelé *simandro* (σιμανδρο) (1). En tout cas, il s'est conservé aussi en Abyssinie, où l'on voit suspendue, près des églises, une pièce de bois ou une pierre résonnante, que l'on frappe en guise de cloche (2).

Le Prophète, on le sait, hésita longtemps avant de décider par quel moyen il appellerait ses fidèles à la prière. On admet d'habitude qu'il repoussa également les cloches des chrétiens et les trompettes employées par les juifs. Ce ne fut pas cependant sans d'assez longues discussions avec ses compagnons (3), et il semble bien, quoi qu'en disent les commentaires, qu'il commença par adopter l'usage du *nâqoûs* et d'un feu

---

célèbre poète oranais, Boû-Râs, que nous citons d'après M. Arnaud (*Rev. afr.*, XXIIIe ann., n° 135, p. 220) :

فاد المقانب رائسها * يبغي كباح ذي التثليث والجرس

« Ce vaillant capitaine a conduit ses escadrons à la guerre sainte : il voulait se trouver face à face avec les Trinitaires, qui prient au son des cloches ». Le vers est entièrement faux, tel qu'il est donné ici, ainsi du reste que la plupart des autres. Il s'agit, dans l'espèce, de la prise d'Oran par le bey Moh'ammed ben Chelâghem, qui eut lieu en 1707.

(1) Voy. Hughes, *Dictionary of Islam*, 2e éd., p. 430, col. 2 (gravure). — M. de Vogüé dit quelque part, en parlant des moines du Mont-Athos : « ... La *symandre* vient bien rarement troubler leur douce flânerie » ; et il ajoute en note : « Symandre, disques de bois qui appelaient les fidèles à la prière, dans la primitive Église, et qui tiennent encore lieu de cloches dans certains couvents ». (De Vogüé, *Le Mont-Athos*, in *Rev. des D.-M.*, 1876, I, 307.)

(2) Voy., p. ex., G. Simon, *L'Éthiopie, ses mœurs, ses traditions*, etc. 1 vol. 1885, Paris, p. 105. — Cf *Relation d'Alvarez*, éd. angl. d'Alderley, 188, XLIII.

(3) « Quelques-uns des compagnons du Prophète disaient : « Prenons des *nâqoûs*, comme ceux des chrétiens ». D'autres : « Prenons des trompettes, à l'instar des juifs ». — « Envoyons d'abord quelqu'un qui appelle les gens à la prière, en criant », dit 'Omar. — « Lève-toi, dit le Prophète à Bilâl, et appelle les gens à la prière ». (*El Bokhâri*, éd. Krehl, t. I, p. 160 ; éd. du Caire en 4 vol., 1306, I, p. 74-75)

qu'on hissait en quelque endroit (1). En tout cas, s'il institua définitivement l'*adzân* dans l'islamisme, il ne fut peut-être pas, même en cela, un novateur ; car, bien que les auteurs arabes laissent entendre qu'il voulut par là se distinguer des chrétiens, bien que certains savants européens prétendent qu'il ne fut guidé, lors de l'établissement de sa religion, que par le désir d'innover (2), il semble cependant que non seulement l'*adzân* existait, avant Mahomet, chez les chrétiens d'Arabie, mais encore que le mot de muezzin (موذن, *mouwadzdzin*) était déjà usité (3) dans son sens actuel.

La proscription dont les cloches furent l'objet est naturellement toujours en vigueur : en pays musulman, les églises chrétiennes n'en possèdent point ; il en est ainsi à Tanger, par exemple. Sur ce point, la loi mahométane est formelle : « Si on entend le son des cloches des chrétiens, elles doivent être brisées et le coupable châtié ; celui qui brise leurs cloches, en ce cas, n'est pas coupable ; il en est de même pour la croix, s'ils la font voir en public, dans leurs fêtes ou dans leurs rogations (4) ». Ce n'est pas qu'au cours de l'histoire, les chrétiens n'aient été parfois autorisés à sonner les

---

(1) Voy. dans *El Bokhârî*, loc. cit., la tradition qui précède celle dont nous venons de donner la traduction et la deuxième après cette même tradition.

(2) Palgrave, *Une année de voyage dans l'Arabie centrale*, trad. Jonveaux, 2 vol., Paris, 1866 ; II, p. 36.

(3) Témoin ce très curieux vers d'un poète chrétien antéislamique, et qui nous est indiqué par M. René Basset :

بتل جحوش ما يدعو موذنهم * لامر رشد ولا يحتث انفارا

« Sur la colline de Djah'wach, leur muezzin ne les appelait pas à l'œuvre de justice (رشد , plutôt dans le sens de « direction religieuse ») et n'encourageait pas les gens ». ('Adî ben Zeïd, *op.* El Bekrî, *Mo'djem*, p. 233).

(4) *Commentaire d'El Kherchi sur Khelîl*, loc. cit. — Cf. Desouqî, *Supercommentaire du commentaire de Derdîr*, in loc. ; *Khelîl*, trad. Perron, t. II, p. 297. — Cela est encore, à l'heure actuelle, enseigné officiellement dans nos médersas.

cloches en plein pays musulman : El Mâmoûn l'Almohade, par exemple, conclut avec un roi espagnol un traité, par lequel le souverain européen lui prêtait une armée pour l'aider à reconquérir le trône de Maroc, dont son neveu l'avait dépossédé. Dans ce traité, il était stipulé que le sultan almohade, aussitôt rentré en possession de Maroc, ferait bâtir une église où les soldats qui l'auraient accompagné exerceraient librement leur culte, et où les cloches sonneraient à l'heure des prières. Ce traité fut observé pendant deux années (1).

Mais ce ne sont là que des exceptions, et, d'une façon générale, les musulmans ont les cloches en grande aversion. Cette aversion est peut-être une des causes de l'absence d'horloges publiques dans la plupart de leurs villes. L'apposition d'une horloge à sonnerie sur le minaret de la mosquée de la Pêcherie, à Alger, souleva jadis, parmi les indigènes, d'énergiques protestations : l'Administration n'osa d'abord s'y résoudre et fit placer l'horloge sur la place du Gouvernement, au sommet d'un échafaudage. Mais c'était disgracieux et incommode, et l'autorité finit par passer outre à l'opposition des musulmans (2). Cependant, depuis longtemps, ceux-ci apprécient beaucoup les horloges ; les auteurs arabes en contiennent souvent des descriptions magnifiques (3) ; et aujourd'hui encore, on fabrique spécialement pour le Nord de l'Afrique, de Tunis à Fez, ces affreuses hautes horloges en bois peint, à grosses sonneries, que l'on rencontre un peu partout chez nos indigènes. Il y a mieux : il paraît qu'au Maroc, on offre aux marabouts, en guise d'ex-voto, des horloges plus ou moins riches. C'est ainsi qu'il y en a une extraordinaire quantité au tombeau de Moulaye Idrîs, à Fez. Harris

(1) *Qart'âs*, trad. Beaumier, p. 357-363.

(2) Voir les amusants détails de cet incident dans Aumerat, *Souvenirs algériens*, 1 vol., Blida, 1898, p. 53-56.

(3) Voy. entre autres les *Benî Ziyân*, d'Et-Tenessî, trad. Bargès, p. 73 seq. et le *Complément*, p. 206, 218.

dit avoir eu occasion de visiter au Maroc un ou deux mausolées de saints, et y avoir entendu le tic-tac de 50 ou 60 de ces étranges ex-voto (1) !

Quant aux trompettes des juifs (بوق, *boûq* (2) ou قرن, *qarn*), auxquelles nous avons fait allusion plus haut, on ne peut les mentionner sans en rapprocher les trompettes employées encore au Maroc à un usage analogue, et appelées نفير, *nfîr*. Le nfîr est une trompette de cuivre, droite, longue d'un mètre environ, qui sert à annoncer, du haut des minarets, l'ouverture du Ramadhân dans les principaux centres marocains, et même près de chez nous, à Oudjda. De plus, pendant chaque nuit de Ramadhân, le *neffâr*, celui qui joue du nfîr, car c'est un emploi spécial, sonne quatre fois dans la nuit : une fois après la prière d'el 'achâ, pour inviter les fidèles à faire une prière surérogatoire; une deuxième fois, trois heures avant l'aurore, pour les avertir de préparer leur repas ; une troisième fois, une heure, et une dernière fois, une demi-heure avant l'aurore (3). Le *nfîr* ne se fait entendre que pendant le Ramadhan. Aussi applique-t-on le proverbe suivant à celui qui n'a qu'un emploi provisoire et qui cependant en tire vanité : « Qu'était ton père ? — Neffâr, dit-il. — Dieu merci, le Ramadhân est passé (4) ».

---

(1) Harris, *Tafilet, the narrative of a journey of exploration in the Atlas mountains of the North-West Sahara*, 1 vol., Londres, 1895, p. 42-43. — On en trouve aussi dans beaucoup de marabouts algériens ou de zaouïas, et les fidèles ne s'effraient nullement de leur sonnerie.

(2) Du mot grec βυκάνη, qui vient lui-même du latin *buccina*.

(3) Mouliéras, *Maroc inconnu*, II, p. 137, n.

(4) « اش كان باباك قال له نفار قال له الحمد لله رمضان تنقضى » (Lüderitz, *Sprüchwörter aus Marokko*, in *Mitth. d. Sem. f. Or. Spr. z. Berlin*, 2e ann., 2e part., p. 25.) A propos de ce proverbe, M. Lüderitz donne, au sujet du *nfîr*, des renseignements exactement concordants avec ceux de M. Mouliéras, *loc. cit.* Or, M. Lüderitz a recueilli lui-même ses documents à Casabianca et à Tanger, et les a livrés à la publicité presque en même temps que M. Mouliéras.

Alger ni les autres villes algériennes ne peuvent plus nous procurer l'impression que donne le panorama de la plupart des grandes cités du Maroc, où l'on voit de loin les minarets se dresser comme une forêt : il faut peut-être excepter Tlemcen, où il y a encore 18 mosquées, et dont les minarets (toutes n'en ont pas cependant) sont, de loin, du plus gracieux effet. En 1830, il y avait encore à Alger 176 édifices consacrés au culte, dont 13 grandes mosquées ; en 1862, il ne restait que 21 édifices sacrés, dont 9 grandes mosquées (1) ; et actuellement, il n'y en a plus que cinq (2) portant des minarets (3).

Les rapports du clocher et du minaret sont manifestes : ils ne sont toutefois pas évidents en Algérie, où le culte chrétien n'est réinstallé que depuis une date récente. Le mot *manâra*, du reste, n'a pas, dans l'arabe vulgaire du Maghrib, le sens de « minaret », mais seulement celui de « phare ». C'est le mot صومعة, *çoûm'a*, qui est ici exclusivement employé pour désigner les minarets. Ceux-ci sont d'ailleurs assez polymorphes. La forme classique est bien connue : c'est celle de la *Giralda* de Séville, de la *Koutoubia* de Maroc, de la *Tour de Hassan* de Rabat, des beaux minarets historiques de Tlemcen. Mais des ciconstances locales

Je livre ce simple fait à l'appréciation de ceux qui n'accueillent qu'avec des doutes les précieux renseignements oraux recueillis par le professeur d'Oran. Cf. El-Oufrâni, *Nozhet-el-H'âdi*, éd. Houdas, p. ۱۱۷, l. 13 du texte et 199 de la trad. Une coquille a fait dire au traducteur *negîr* au lieu de *nefîr*.

(1) Devoulx, *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, in *Rev. afr.*, VIe ann., n° 35, sept. 1862, p. 372.

(2) Cette diminution n'est pas uniquement le résultat de notre intervention. Tlemcen, à notre arrivée, était pleine d'édifices religieux ruinés. Où est le temps où pas une rue ni un passage de Fez n'était sans mosquée ? (*Qart'as*, trad. Beaumier, 199). Il en est de même en France pour les églises : la centralisation, la disparition des quartiers en ont diminué le nombre.

(3) L'abatage du minaret de la mosquée d'Es-Sida présenta une série de difficultés. (Voy. Devoulx, *Les édif. rel. de l'anc. Alger*, in *Rev. afr.*, XIe ann., n° 66, nov. 1867, p. 453.)

ont pu contribuer, çà et là, à modifier cette forme. C'est ainsi, par exemple, que, dans le Sahara, le peu de solidité des matériaux oblige souvent les constructeurs à donner aux minarets la forme d'un tronc de pyramide dont l'aspect est quelque peu étrange : il en est particulièrement ainsi à Chingueti, dans l'Adrar occidental (1) et, plus ou moins, dans toutes les localités sahariennes. — A Djerba, M. Bertholon a signalé ce fait que les monuments du culte sont surmontés d'un édicule presque cylindrique et droit, d'un aspect absolument caractéristique (2). L'auteur pense que c'est là un vestige de l'antique litholâtrie. Il va même plus loin et voudrait y voir une survivance d'un ancien culte phallique. On sait, en effet, que cette dernière hypothèse a été proposée comme explication des pierres levées ou *menhirs* (3). On n'a pas manqué non plus de prétendre que le clocher des églises chrétiennes était un symbole phallique ayant survécu au culte génésique (4). Tout cela nous paraît bien hasardeux et bien mal étayé, et nous sommes d'avis que, dans ces sortes d'études, l'imagination est pour l'érudit une dangereuse ennemie (5).

---

(1) A. Coyne, *Le Sahara de l'Ouest, étude géographique sur l'Adr'ar et une partie du Sahara occidental*, in *Rev. afr.*, XXXIIIe ann., n° 192, p. 4.

(2) Bertholon, *Exploration anthropologique de l'île de Gerba (Tunisie)*, in l'*Anthrop.*, sept.-oct. 1897, n° 5, p. 374 (avec une gravure).

(3) Voy., p. ex., *Bull. Soc. anthrop.*, séance du 20 avril 1893, une communication de M. Henry Moreau sur le culte phallique dans l'Inde, et la discussion qui a suivi.

(4) Voir in *Rev. hist. relig.*, mars-avril 1898, p. 266, l'analyse d'un mémoire anglais sur l'origine phallique de la religion. L'auteur ne se contente pas de faire des clochers de vulgaires Priapes ; il voit dans les pyramides d'Égypte le symbole du Mont-de-Vénus et dans la croix une primitive représentation de l'accouplement des sexes !

(5) Il y a lieu d'être bien surpris de voir des folkloristes, comme M. Bérenger-Féraud, se lancer à corps perdu dans des hypothèses aussi scabreuses. Étudiant le pèlerinage de la Sainte-

Nous aimerions mieux, sans y insister toutefois, les rapprochements établis par M. Schwally entre les tours de guet, d'une part, et les clochers et minarets, de l'autre. Le mot مرقب, *marqab*, qui désignait ces tours en Orient, est employé ici dans l'arabe parlé, avec la prononciation adoucie en *mergueb*, dans le sens de « vigie ». Lorsqu'on visite les ruines de Mançoûra, près de Tlemcen, on est vivement frappé de l'analogie qui existe entre le grand minaret, à moitié détruit, et les tours qui flanquaient l'enceinte de la ville, dont un grand nombre sont encore debout et forment un ensemble imposant. Au reste, des tours de guet existent encore de nos jours au Maroc, au milieu même des agglomérations humaines et en dehors de toute enceinte fortifiée continue. Il en est ainsi dans certaines tribus du Rîf, par exemple : là, dans la cour attenante à chaque maison, quatre poutres supportent une haute tour en bois, du haut de laquelle le chef de la famille veille, quand la contrée n'est pas sûre, ce qui arrive le plus souvent (1). — Dans l'Oued Dadès et dans quelques autres districts méridionaux du Maroc, sur les limites des *qçoûr*, au bord de l'oued, au milieu des cultures, se dressent des tours carrées, en briques sèches, de 10 à 12 mètres de hauteur. On leur donne le nom berbère d'*ageddim*. Du haut de ces tours, qui sont en très grand nombre dans chaque oasis, on fait le guet et on échange des coups de fusil (2). — Dans l'Aurès, avant notre arrivée, les villages étaient en état de guerre perpétuel ; chacun

---

Baume, l'auteur veut y voir aussi une survivance de religion génésique, et à force de raisonner par analogie, il arrive à voir dans le rocher de pénitence de Sainte-Madeleine, le clitoris d'une ancienne déesse, et dans la source de la grotte, la représentation de l'écoulement menstruel ! ! (Bérenger-Féraud, *Superstitions et survivances étudiées au point de vue de leur origine et de leurs transformations*, t. III, p. 247 seq.).

(1) Mouliéras, *Maroc inconnu*, I, p. 52. Cf. p. 77-78, le minaret de Mest'âça.

(2) De Foucauld, *Rec. au Maroc*, p. 214.

d'eux « avait ses tours d'observation, tours carrées, isolées, du haut desquelles des vedettes observaient la plaine et les défilés. Ces tours frappent vivement les yeux, entre Menaa et Nara, autour de Bouzina, à Tar'it, du côté du col de Tiranimine (1) ».

Nous n'entendons pas d'ailleurs faire autre chose ici que d'indiquer quelques rapprochements, en laissant à d'autres plus autorisés et mieux informés, la responsabilité de conclure. Quant à nous, nous sommes trop pénétrés de l'imperfection du raisonnement analogique, pour affirmer quoi que ce soit sur des questions aussi délicates et d'après des données aussi incomplètes.

EDMOND DOUTTÉ.

(1) Masqueray, *Doc. hist. rec. dans l'Aurès,* in *Rev. afr.*, XXIe ann., n° 122, mars-avril 1877, p. 121-122.

ANNALES DU MAGHREB & DE L'ESPAGNE

PAR

IBN EL-ATHIR

(Suite. — Voir les nos 223 à 234)

A la fin de dhoû' l-h'iddja (28 mai 1017), El-H'âkim fit d'Égypte un envoi à El-Mo'izz de robes d'honneur et lui octroya le titre honorifique de Cheref ed-Dawla, sans parler aucunement des poursuites par le fer et le feu dont les Chiites étaient victimes (1). Le 21 çafar 408 (17 juillet 1017), El-Mo'izz se mit en campagne pour arrêter les incursions de H'ammâd, qui assiégeait Bâghâya et d'autres villes (2). Ce dernier, à l'approche de son adversaire, abandonna Bâghâya, et la bataille s'engagea le 30 rebî' I (26 août 1017); mais presque aussitôt H'ammâd fut mis en déroute, et les guerriers d'El-Mo'izz commencèrent à égorger les vaincus et à piller tous leurs biens, approvisionnements, etc. Une quantité considérable de têtes fut apportée à El-Mo'izz, dont une proclamation avait fait connaître qu'il serait payé quatre dinars pour chacune d'elles. Ibrâhîm, frère de H'ammâd, fut fait prisonnier, mais ce chef lui-même, bien que blessé et abandonné par les siens, put s'échapper. El-Mo'izz ensuite s'éloigna, et alors un messager de H'ammâd vint lui apporter les excuses du rebelle,

(1) Il est ici fait allusion à des massacres dont il est parlé plus loin, et sur lesquels le *Bayân* aussi donne des détails (I, 279).

(2) Les détails qui suivent complètent utilement une sèche mention du *Bayân* (I, 280); voir aussi *Berbères*, II, 18.

qui avouait sa faute et réclamait son pardon : « Si tes paroles sont sincères, répondit le vainqueur, envoie-nous ton fils El-K'â'id ». El-Mo'izz chargea alors [P. 181] Kerâmet, [fils de] son oncle, de la surveillance des Arabes clients d'Ibrâhîm. H'ammâd fit répondre qu'il enverrait son fils El-K'â'id ou qu'il se présenterait lui-même quand il aurait reçu de son frère Ibrâhîm, selon les formes employées entre eux, la nouvelle qu'Ibrâhîm avait entre les mains l'engagement d'El-Mo'izz le concernant lui H'ammâd. Alors Ibrâhîm se présenta à El-Mo'izz, de qui il reçut l'acte demandé et informa son frère de la chose, en même temps qu'il lui disait sa reconnaissance pour les libéralités d'El-Mo'izz. Ce dernier, rentré dans son palais le 30 djomâda I (23 octobre), fit alors rendre la liberté à son oncle Ibrâhîm, lui fit don de robes d'honneur et lui envoya de l'argent, des montures et tout ce qui lui était nécessaire. Quand H'ammâd sut ce qui se passait, il fit partir son fils El-Kâ'id, qui arriva à la cour le 15 cha'bân (5 janv. 1018) : ce jeune homme fut honorablement traité, reçut des cadeaux considérables et il lui fut assigné, à titre de fiefs, Mesîla, T'obna et autres localités. Il retourna alors en ramad'ân (janv.-févr.) auprès de son père, qui adhéra par serment à la conclusion de la paix. Les choses furent ainsi arrangées, et un mariage conclu entre la sœur d'El-Mo'izz et 'Abd Allâh ben H'ammâd consolida encore le rétablissement de la bonne entente et de la sécurité réciproque (1).

L'Ifrîkiyya et le Maghreb eurent à souffrir d'une disette provoquée par les ravages des sauterelles et les désordres des princes (2). Mais après le rétablissement de la paix et de la bonne intelligence, El-Mo'izz envoya des troupes contre les tribus berbères et autres, chez qui régnaient des mésintelligences qui provoquaient de fréquents et sanglants combats. La vue des troupes du

(1) Cf. Ibn Khaldoûn, II, 18 et 45.
(2) En l'an 409 (*Bayân*, I, 281).

prince mit un terme à leur ardeur guerrière et ramena le calme; les récalcitrants furent ramenés à la raison par la force, et l'exécution des fauteurs de troubles rétablit la paix entre ces tribus.

Zâwi ben Zîri ben Mennâd, oncle paternel du père d'El-Mo'izz, revint avec ses femmes, ses enfants et ses serviteurs d'Espagne, où il avait fait un long séjour. Nous avons dit le motif qui l'avait fait émigrer dans ce pays, où il avait conquis Grenade et eu à soutenir de nombreux combats. Il ramenait avec lui de l'argent, des approvisionnements et des pierres précieuses en prodigieuses quantités. El-Mo'izz fit bon accueil à ses parents, leur adressa des cadeaux de prix et des vivres abondants, et ils se fixèrent auprès de lui (1).

La mort de Bâdis et ce qui suivit devrait figurer sous l'année 407, mais nous avons donné un récit d'ensemble.

[P. 188] **Origine de la dynastie Alide, en Espagne, et meurtre de Soleymân**

En 407 (9 juin 1016), le gouvernement de l'Espagne passa aux mains d''Ali ben H'ammoûd ben Aboû 'l-'Aych ben Meymoûn ben Ah'med ben 'Ali ben 'Abd Allâh ben 'Omar ben Idrîs ben Idrîs ben 'Abd Allâh ben El-H'asan ben El-H'asan ben 'Ali ben Aboû T'âleb; on diffère sur les degrés seuls de cette généalogie, mais on est unanime à reconnaître qu'elle remonte bien au Prince des croyants 'Ali.

Voici ce qui se passa. Kheyrân, guerrier 'âmiride qui avait été partisan d'El-Mo'ayyed, était, à cause de cela, mécontent de voir Soleymân ben El-H'akam l'Omeyyade

---

(1) Ce retour de Zâwi, après vingt-deux ans d'absence, eut lieu en 410 (*Bayân*, I, 281; *Berbères*, II, 19, 44; III, 59, 247). Sur le rôle joué par ce chef en Espagne, voir *Mus. d'Espagne*, III, 288 et s.; 317.

sur le trône. Lors de la prise de Cordoue par Soleymân, Kheyrân s'enfuit avec un gros de guerriers 'âmirides; mais, poursuivi et rejoint par les Berbères, il leur tint résolument tête et reçut de nombreuses blessures qui le firent laisser pour mort sur le champ de bataille. Il put néanmoins, après le départ des ennemis, se relever, et il fut recueilli par un Berbère de Cordoue qui le soigna et le guérit. Après avoir récompensé son sauveur (1), il passa secrètement dans l'Espagne orientale. De nombreux partisans se joignirent à lui, et il combattit énergiquement les Berbères de cette région. Alméria étant tombé entre ses mains, les soldats des *djond* se réunirent à lui, et il expulsa les Berbères du territoire environnant, de sorte que sa situation devint très forte.

Or 'Ali ben H'ammoûd régnait à Ceuta, qui est séparée de l'Espagne par le détroit de Gibraltar, et son frère El-K'âsim ben H'ammoûd était à Algéziras en qualité de gouverneur. Ils étaient partisans de Soleymân ben El-H'akam, et c'est à cela qu'ils devaient d'avoir été mis, par ce prince, d'abord à la tête des Maghrebins, puis dans les postes qu'ils occupaient alors. Les préférences de Kheyrân étaient acquises au gouvernement d'El-Mo'ayyed, et comme il croyait que ce prince, disparu du palais [de Cordoue] était encore en vie, c'était en son nom qu'il faisait dire le prône dans le pays qu'il gouvernait. 'Ali ben H'ammoûd, voyant le désordre qui régnait partout, fut mordu du désir de régner en Espagne, et il écrivit à Kheyrân qu'El-Mo'ayyed avait fait de lui, 'Ali, son héritier présomptif avec mission de tirer vengeance de sa propre mort s'il venait à être tué. [P. 189] Kheyrân lui reconnut cette qualité d'héritier, et se mit à écrire de tous côtés pour exciter des soulèvements contre Soleymân. Plusieurs entrèrent dans ses vues, entre autres 'Amir ben Fotoûh, vizir d'El-Mo'ayyed, qui était à

(1) D'après Dozy (*Mus. d'Esp.*, III, 315), ce fut son sauveur qui pourvut Kheyrân d'argent.

Malaga, et l'on manda à 'Ali ben H'ammoûd à Ceuta de passer la mer pour marcher avec lui contre Cordoue. 'Ali débarqua en 405 (1er juillet 1014) à Malaga, que lui livra 'Amir ben Fotoûh, lequel le reconnut comme héritier présomptif. En 406 (20 juin 1015), Kheyrân et ceux qui pensaient comme lui se réunirent à Almuñecar, entre Alméria et Malaga, pour s'entendre sur leurs projets ultérieurs ; puis chacun retourna chez soi pour se préparer à l'attaque de Cordoue. On se retrouva ensuite pour cette expédition, et l'on reconnut 'Ali en réservant les droits d'El-Mo'ayyed. Quand on passa par Grenade, l'émir qui commandait dans cette ville (1) se rallia aussi et marcha avec cette armée. La bataille avec Soleymân et les Berbères s'engagea à dix parasanges de Cordoue et fut acharnée, mais ceux-ci furent battus et perdirent beaucoup de monde. Soleymân fut fait prisonnier (2) et amené devant 'Ali ben H'ammoûd, ainsi que son frère et son père, El-H'akam ben Soleymân ben 'Abd er-Rah'mân Nâçir. L'entrée d''Ali à Cordoue eut lieu en moharrem 407 (juin-juillet 1016). Kheyrân et plusieurs autres se rendirent au palais dans l'espoir d'y trouver El-Mo'ayyed encore en vie. Mais ils n'y découvrirent qu'un cadavre qu'ils exhumèrent ; on réunit la population, et l'un des pages *(feta)* qu'avait fait élever El-Mo'ayyed fut appelé pour reconnaître si c'était là son cadavre. Cet homme examina le corps et notamment les dents, car le prince en avait une qui était noire et qui pouvait établir son identité ; il déclara, de même que d'autres, que c'était bien El-Mo'ayyed, car ils craignaient les suites de la colère d''Ali, et pourtant ce jeune homme n'ignorait pas qu'El-Mo'ayyed était encore vivant. Le 7 moharrem (15 juin), 'Ali fit mettre à mort Soleymân, ainsi que son frère et son père. Quand celui-ci parut devant 'Ali ben H'ammoûd, il fut interpellé par le vainqueur : « Réponds,

(1) C'est-à-dire Zâwi ben Zîri, dont il a été question, p. 352 ; voir *Mus. d'Espagne*, III, 317.

(2) Mais par trahison et sans avoir combattu, d'après Dozy.

vieillard ! C'est vous autres qui avez tué El-Mo'ayyed? — J'en atteste Dieu ! nous ne l'avons pas tué, car il vit encore ! » Cette réponse fit hâter la mort de ce vieillard, homme de bien qui vivait retiré du monde et n'avait été pour rien dans les événements politiques auxquels avait été mêlé son fils.

'Ali ben H'ammoûd, devenu maître de Cordoue, se fit prêter serment de fidélité et exerça pleinement l'autorité sous le surnom d'El-Motawakkel 'ala'llâh.

[P. 190] Dans la suite, Kheyrân se révolta contre lui et quitta Cordoue pour des raisons diverses, entre autres qu'il cherchait, mais en vain, à retrouver El-Mo'ayyed et qu'il était informé des intentions homicides d''Ali à son égard.

Révolte d''Abd er-Rah'mân l'Omeyyade

Kheyrân ayant commencé à faire de l'opposition à 'Ali, s'enquit d'un Omeyyade, et on lui désigna 'Abd er-Rah'mân ben Moh'ammed ben 'Abd el-Melik ben 'Abd er-Rah'mân Nâcir, qui avait fui de Cordoue en secret pour aller se cacher à Jaën et qui était le plus vertueux des Omeyyades survivants. Kheyrân ainsi que d'autres lui prêtèrent serment et le surnommèrent El-Mortad'a ; puis ce chef députa à Mondhir ben Yah'ya Todjibi, qui commandait à Saragosse et à la frontière supérieure, de même qu'aux habitants de Xativa, de Valence, de Tortose et d'Alpuente. Tous consentirent à reconnaître le nouveau prince et à s'insurger contre 'Ali ben H'ammoûd, et la majeure partie de l'Espagne fit de même.

Une réunion eut lieu lors de la Fête des sacrifices de 408 (29 avril 1018) dans un lieu dit Er-Riyâh'eyn ; les légistes et les cheykhs y assistaient, et après être convenus de rendre le khalifat électif, on tomba d'accord pour choisir El-Mortad'a, puis on se dirigea avec lui contre les

Çanhâdja et l'on campa sous les murs de Grenade. Mais El-Mortad'a marcha contre Valence et Xativa (1) et agit avec hauteur à l'égard de Mondh'ir ben Yah'ya et de Kheyrân, devant l'autorité de qui il ne s'inclinait pas, de sorte que ces deux chefs regrettèrent ce qu'ils avaient fait. Le prince marcha ensuite vers Grenade, dont il commença le siège. Mais après plusieurs jours de combat acharné les Grenadins et leur chef Zâwi ben Zîri remportèrent la victoire (2). Mortad'a et ses troupes furent poursuivis par les Çanhâdja, qui tuèrent les uns et réduisirent les autres en captivité ; le prince vaincu lui-même, alors âgé de quarante ans et plus jeune que son frère Hichâm, fut tué au cours de la poursuite (3).

Le dit Hichâm se retira à Alpuente, où il resta jusqu'à ce qu'on le proclama khalife. Quant à Ali ben H'ammoûd, à la suite de cette affaire, il ne cessa de gagner de jour en jour sur le territoire de Kheyrân et des 'Amirides.

Mort violente d''Ali ben H'ammoûd l'Alide

En dhoû'l-k'a'da 408 (20 mars 1018), 'Ali ben H'ammoûd [P. 191] fit les préparatifs d'une expédition contre Jaën, qu'occupaient des soldats de Kheyrân. Le 28 de ce mois (16 avril 1018), l'armée sortit de Cordoue, drapeaux et tambours en tête, et l'on attendit son arrivée. Comme on s'impatientait, on alla à sa recherche et l'on trouva son cadavre dans la salle de bain, où il était entré en compagnie de quelques-uns de ses pages, lesquels l'avaient assassiné. Les troupes rentrèrent alors dans la ville.

---

(1) De ce mouvement tenté par Mortad'a, il n'est rien dit dans l'*Hist. des Mus. d'Espagne* (I, 328) ; mais cf. *Recherches*, 2e éd., I, 238.

(2) Victoire due, d'après le récit de Dozy, à la trahison de Mondhir et de Kheyrân ; cf. *Recherches*, I, app., p. XL.

(3) Il tomba victime d'un assassinat, à Guadix, sous les coups des émissaires de Kheyrân, dit Dozy.

Il avait pour prénom Aboû 'l-H'asan et pour surnom El-Motawakkil 'Ala 'llâh, ou, selon d'autres, En-Nâçir li-dîn Allâh. Fils d'une Koreychide et père de deux fils, Yah'ya et Idrîs, il mourut à quarante-huit ans, après avoir régné un an et neuf mois. C'était un brun aux grands yeux de couleur foncée, au corps long et élancé, au caractère résolu et décidé, pratiquant la justice et bon administrateur. Il avait résolu de rendre aux Cordouans les biens que leur avaient enlevés les Berbères, mais son règne fut pour cela trop court. Il aimait la louange et la récompensait largement.

Il eut pour successeur son frère El-K'âsim, qui avait quelques années de plus que lui.

Règne d'El-K'âsim ben H'ammoûd l'Alide à Cordoue.

Après la mort violente de son frère 'Ali, que nous avons racontée sous la présente année 407 (1), on reconnut l'autorité d'El-K'âsim, qui fut surnommé El-Ma'moûn. Quand son pouvoir fut solidement établi, il écrivit aux 'Amirides pour se les concilier et donna en fief à Zoheyr Jaën, Calatrava et Baëza. De même il sut s'entendre avec Kheyrân, qui se rendit auprès de lui pour ensuite retourner à Alméria. El-K'âsim conserva donc le gouvernement de Cordoue et autres lieux jusqu'en 412 (16 avril 1021). C'était un homme tranquille et doux, qui aimait le calme et sous le règne de qui le peuple vécut en repos. Bien que Chi'ite, il ne faisait nullement montre de ses croyances. Il quitta Cordoue pour se rendre à Séville, et alors son neveu Yah'ya se révolta dans la première de ces villes (2).

(1) Mais elle eut lieu en 408, comme il a été dit quelques lignes plus haut.

(2) Sur le règne de ce prince, voyez Dozy, III, 329 ; Merrâkechi, trad. fr., p. 43.

Règne de Yah'ya ben 'Ali ben H'ammoûd ; ses rapports avec son oncle.

Sitôt qu'El-K'âsim se fut dirigé vers Séville, son neveu Yah'ya ben 'Ali partit de Malaga et entra à Cordoue sans difficulté. Une fois installé dans cette ville, il se fit prêter serment de fidélité par les habitants le 1er djomâda I de 412 (12 août 1021), et prit le surnom de El-Mo'tali. Il resta à Cordoue [P. 192] revendiquant le titre de khalife, tandis que son oncle El-K'âsim en faisait autant à Séville, jusqu'en dhoû'l-k'a'da 413 (25 janv. 1023). Yah'ya s'étant alors rendu de Cordoue à Malaga, son oncle, sitôt qu'il en fut informé, sauta à cheval et sans s'arrêter ni jour ni nuit gagna Cordoue, où il entra le 18 dhoû 'l-k'a'da 413 (13 fév. 1023). Pendant son séjour à Séville, il avait su gagner les Berbères, et c'est sur eux qu'il s'appuyait ; il resta ainsi quelques mois à Cordoue, puis ses affaires se gâtèrent. Son neveu Yah'ya marcha sur Algéziras, qu'il conquit, et qui renfermait la femme et les biens d'El-Kâsim, pendant qu'Idrîs, frère de Yah'ya et gouverneur de Ceuta, conquérait Tanger, qu'El-Kâsim avait installée de façon à s'y retirer si ses affaires ne réussissaient pas à son gré en Espagne.

Les succès de ses neveux excitèrent les convoitises du peuple, et comme les Berbères étaient devenus maîtres de Cordoue et s'emparaient de ce qui leur convenait, la population prit les armes et un combat acharné s'engagea le 10 djomâda I 414 (30 juillet 1023) ; puis une trêve survint pendant laquelle les deux partis se respectèrent et qui dura jusqu'au 15 de ce mois (1). El-K'âsim occupait le palais et témoignait de

(1) Il semble qu'il faut lire « de djomâda II », à en juger par ce qui est dit aussitôt après.

l'amitié aux Cordouans, se donnant comme étant pour eux, alors que ses sympathies étaient pour les Berbères. Le vendredi 15 djomâda II (3 septembre) après qu'on eût fini la prière solennelle, le cri « aux armes ! » retentit, et toute la population obéissant mit la ville en état de défense. On pénétra dans le palais, d'où El-K'âsim sortit pour se mettre à la tête des Berbères, qui, grâce à la supériorité de leur nombre, serrèrent les habitants de très près. On resta ainsi à se battre pendant plus de cinquante jours, puis les Cordouans pris de peur demandèrent à leurs adversaires de leur laisser le champ libre et de leur garantir la vie sauve, à eux et à leurs familles. Mais ils essuyèrent un refus formel, ce qui leur fit déployer une énergie nouvelle dans le combat : le 12 cha'bân (29 octobre), ils firent une sortie et luttèrent en désespérés, si bien que Dieu leur donna la victoire : *Celui qui recevra un outrage sera assisté par Dieu lui-même* (Koran, XXII, 59). Les Berbères subirent une déroute complète, et chacun de leurs divers groupes s'enfuit d'un côté différent, dans quelque endroit dont il se rendit maître.

El-K'âsim ben H'ammoûd se dirigea vers Séville et écrivit aux habitants d'évacuer mille maisons destinées à recevoir les Berbères; mais cette exigence leur parut trop lourde : [P. 193] ils se soulevèrent contre ses deux fils Moh'ammed et El-H'asan, qui habitaient parmi eux, et les chassèrent, eux et leurs compagnons. Après quoi, restés maîtres de la ville, ils choisirent trois d'entre les principaux, savoir le kâdi Aboû l'-K'âsim Moh'ammed ben Ismâ'îl ben 'Abbâd Lakhmi, Moh'ammed ben Yerîm Alhâni et Moh'ammed ben Moh'ammed ben El-H'asan Zobeydi, pour administrer les affaires publiques et privées.

Puis Ibn Yerîm et Zobeydi d'un commun accord demandèrent à Ibn 'Abbâd qu'il se chargeât seul de gouverner; celui-ci refusa d'abord, mais il finit par se rendre à leurs instances et à céder aussi à la crainte

du préjudice que pouvait causer son refus, de sorte qu'il fut investi du pouvoir civil et militaire.

El-K'âsim, au courant de ce qui se passait, se dirigea d'abord de ce côté, puis se rendit à Xérès, où il fut bientôt assiégé par son neveu Yah'ya ben 'Ali à la tête de troupes berbères. Il fut pris et resta détenu en prison jusqu'à la fin du règne de Yah'ya, et mis à mort par le frère et successeur de celui-ci, Idrîs, lors de son avènement (1). D'après une autre version, il mourut de mort naturelle et son cadavre fut envoyé à Algéziras à son fils Moh'ammed, qui le fit enterrer.

Entre le moment où El-K'âsim prit à Cordoue le titre de khalife et celui où son neveu le fit prisonnier, il s'écoula six ans; après seize ans de captivité, il fut mis à mort en 431 (22 sept. 1039), à l'âge de quatre-vingts ans. Il eut comme fils Moh'ammed et El-H'asan, dont la mère était Emîra, fille d'El-H'asan ben K'âsim dit K'attoûn (2) ben Ibrâhîm ben Moh'ammed ben El-K'âsim ben Idrîs ben Idrîs ben El-H'asan ben El-H'asan ben 'Ali ben Aboû T'âleb. C'était un brun aux grands yeux noirs, au teint jaune, de haute taille et aux joues minces.

Retour des Omeyyades à Cordoue ; règne d'El-Mostaz'hir

Après avoir repoussé les Berbères et El-K'âsim ben 'Ali, les Cordouans tombèrent d'accord pour rappeler les Omeyyades, et leur choix se porta sur 'Abd er-Rah'mân ben Hichâm ben 'Abd el-Djebbâr ben 'Abd er-Rah'mân en-Nâçir, qu'ils reconnurent comme khalife le 13 ramadân 414 (28 novembre 1023). Ce prince, alors âgé de

(1) Le récit de l'auteur suivi par Dozy (III, 334) diffère de celui de Merrâkechi et de notre auteur.

(2) Merrâkechi écrit « K'annoûn », et ajoute, après *ben Idris*, « ben 'Abd Allâh ».

vingt-deux ans, prit le surnom d'El-Mostaz'hir billâh, et fut tué au bout d'un mois [P. 194] et dix-sept jours de règne dans les circonstances que voici. Il avait emprisonné plusieurs des principaux Cordouans et confisqué leurs biens à cause des sympathies qu'ils nourrissaient pour Soleymân ben El-Mortad'a 'Abd er-Rah'mân ben Moh'ammed ben 'Abd el-Melik ben 'Abd er-Rah'mân En-Nâçir. Mais de leur prison ils nouèrent des intelligences au dehors, entre autres avec le chef de la garde (*chort'a*) et semèrent le mécontentement, si bien qu'on marcha sur leur prison et qu'on les en tira. Il y avait aussi parmi leurs libérateurs Aboû 'Abd er-Rah'mân Moh'ammed ben 'Abd er-Rah'mân l'Omeyyade suivi de nombreux partisans. El-Mostaz'hir eut le dessous et fut tué en dhoû 'l-ka'da (janv.-févr. 1024).

Ce prince, qui ne laissa pas d'enfants, portait le prénom d'Aboû'l-Mot'arref et était fils d'une concubine; c'était un blond aux grands yeux noirs, à la poitrine large et ayant les mains très fortes. Il était lettré, bon prédicateur, éloquent, avait le cœur sensible et est auteur de bons vers. Son vizir était Aboû Moh'ammed 'Ali ben Ah'med ben Sa'îd ben H'azm (1). Soleymân ben El-Mortada était mort dix jours avant lui.

Règne de Mohammed ben 'Abd er-Rah'mân

Après le meurtre d'El-Mostaz'hir, les Cordouans reconnurent comme khalife, en dhoû 'l-ka'da 414 (14 janv. 1024), Aboû 'Abd er-Rah'mân Moh'ammed ben 'Abd er-Rah'mân ben 'Obeyd (*sic*) Allâh ben En-Nâçir l'Omeyyade, à qui ils donnèrent le surnom d'El-Mostakfi billâh. Ce prince ne songeait qu'à la table et à la débau-

(1) Voir le chapitre consacré à un gracieux épisode de la vie de ce prince, ainsi qu'à son ministre Ibn Hazm (*Mus. d'Espagne*, III, 338).

che et ne s'occupait ni ne pensait à rien qu'à ces plaisirs. Au bout de seize mois et quelques jours, en rebî' I 416 (mai 1025), éclata un soulèvement qui aboutit à sa déposition ; il sortit de Cordoue avec un groupe de partisans et se dirigea du côté de Medina Celi. Il mourut en rebî II (juin) de la même année, empoisonné par l'aconit mêlé à une volaille rôtie que lui servit un des siens fatigué de le suivre. C'était un homme débauché au possible et dont on raconte des choses qu'on n'ose redire ; il était de petite taille, d'un blond foncé, était corpulent et avait la figure ronde ; il mourut à l'âge de cinquante ans environ.

Après sa mort, les Cordouans appelèrent de nouveau au pouvoir Mo'tali billâh Yah'ya ben 'Ali ben H'ammoûd l''Alide.

[P. 195] **Yah'ya l''Alide recouvre le pouvoir à Cordoue ; sa mort violente.**

Quand les Cordouans surent de façon positive la mort d'Aboû 'Abd er-Rah'mân, quelques uns d'entre eux s'efforcèrent de faire rappeler Yah'ya ben 'Ali ben H'ammoûd en qualité de khalife : ce prince était alors à Malaga, où il se faisait donner ce titre au prône. On lui écrivit en cette qualité, et en ramadân 416 (comm. 25 oct. 1025), on fit dire le prône en son nom. Yah'ya accepta ces propositions et envoya comme gouverneur à Cordoue 'Abd er-Rah'mân ben 'Attâf Ifreni, sans vouloir faire lui-même acte de présence. Son délégué resta dans cette ville jusqu'en moharrem 417 (comm. 21 févr. 1026) ; puis, au mois de rebî' I (avril-mai) les deux 'Amirides Modjâhid et Kheyrân s'étant avec une forte armée approchés de Cordoue dans des intentions hostiles, la population s'insurgea contre 'Abd er-Rah'mân, massacra beaucoup de ses soldats et expulsa les survivants, tout comme le gouverneur lui-même (1).

(1) Voir *Mus. d'Espagne*, III, 358.

Modjâhid et Kheyrân étaient installés dans la ville depuis un mois quand la mésintelligence s'étant mise entre eux, la crainte mutuelle qu'ils s'inspiraient fit que Kheyrân, le 22 rebî' II de cette année (11 juin), passa de Cordoue à Almeria, où il resta jusqu'à sa mort, survenue en 418 ou en 419 (1027 ou 1028). Son compagnon Zoheyr l''Amiride lui succéda dans cette ville.

H'abboûs ben Mâksen, Berbère çanhâdjide, ainsi que ses deux frères, firent de l'opposition à l'autorité de Yah'ya ben 'Ali, et au bout de quelque temps Modjâhid se retira à Dénia, où le prône cessa d'être dit au nom de Yah'ya et le fut de nouveau au nom des Omeyyades, ainsi qu'il sera dit plus loin.

Yah'ya se mit alors à errer çà et là avec ses troupes, puis les Berbères reconnurent son autorité, et grâce à la remise qu'ils lui firent des places fortes et des villes qu'ils détenaient, sa situation devint très forte. Au bout de quelque temps, il se rendit à Carmona, d'où il se mit à assiéger Séville, dont il convoitait la possession. Un jour, en moharrem 427 (1), il marcha contre un parti de cavalerie envoyé par le kâdi Aboû 'l-K'âsim ben 'Abbâd de Séville dans la direction de Carmona, et tomba dans une embuscade où il ne put échapper à la mort ; il avait quarante-deux ans.

Fils lui-même d'une Berbère, il laissa deux enfants issus de concubines, El-H'asan et Idrîs. C'était un homme brun, aux grands yeux noirs, au buste long [P. 196] et aux jambes courtes, au caractère grave, calme et doux.

Histoire des enfants et des neveux de Yah'ya ; meurtre d'Ibn 'Ammâr

Nous allons donner d'ensemble l'histoire des fils et

---

(1) Le 7 moharrem (10 nov. 1035) selon Merrâkechi (trad., p. 47) ; voir aussi Dozy, *Mus. d'Esp.*, IV, 23.

des neveux de Yah'ya, ainsi que des autres Alides, pour ne pas couper le récit.

Après la mort de Yah'ya ben 'Ali, les deux conseillers de la dynastie Alide, Aboû Dja'far Ah'med ben Aboû Moûsa, dit Ibn Bak'iyya (1), et Nadjâ, l'eunuque slave, retournèrent dans la capitale Malaga, et, s'adressant au frère du défunt, Idrîs ben 'Ali, qui occupait Ceuta et Tanger, ils l'appelèrent à Malaga en qualité de khalife sous la condition, qu'il accepta, d'installer à sa place, à Ceuta, H'asan ben Yah'ya, fils du défunt. Idrîs accepta et fut reconnu par eux. H'asan, en conséquence, se rendit à Ceuta et à Tanger, en compagnie de Nadjâ, tandis qu'Idrîs prenait le surnom d'El Mota'ayyed billâh. Telle fut la situation jusqu'en 430 ou 431 (1038 et 1039).

Alors le kâdi Aboû 'l-K'âsim ben 'Abbâd envoya son fils Ismâ'îl à la tête d'une armée pour s'emparer de ces régions, et Carmona, Lisbonne, Ecija furent conquises (2). Le prince vaincu s'adressa à Idrîs et à Bâdîs ben H'abboûs, le prince çanhâdjide : celui-ci répondit en personne à cet appel, et celui-là envoya une armée de secours commandée par son ministre Ibn Bak'iyya, mais ces chefs n'osèrent attaquer Ismâ'îl et se retirèrent. Ismâ'îl, armé à la légère, voulut intercepter la route aux Çanhâdjides et parvint à les joindre une heure après le départ des troupes d'Idrîs. Un messager expédié à celles-ci leur fit rebrousser chemin, et les alliés livrèrent bataille à Ismâ'îl, dont l'armée ne tarda pas à fuir tandis que lui-même était tué. On lui coupa la tête pour l'envoyer à Idrîs, qui, sûr de succomber, avait quitté Malaga pour se réfugier sur une montagne où il pût se défendre ; mais ce prince était malade et mourut deux jours après avoir reçu cette tête. Les enfants qu'il laissait étaient Yah'ya, Moh'ammed et H'asan.

Yah'ya ben 'Ali, celui qui avait été tué, avait interné à

(1) Ce nom est écrit Bak'anna dans Merrâkechi (p. 53, n.), et Dozy a accepté cette orthographe.

(2) Voir *Mus. d'Esp.*, IV, 50.

Algéziras ses deux cousins Moh'ammed et El-H'asan, fils d'El-K'âsim ben H'ammoûd. Après la mort d'Idrîs, leur gardien les rendit à la liberté [P. 197] et invita le peuple à les reconnaître, ce que firent notamment les noirs avant tous autres, à cause de la faveur que leur avait témoignée le père de ces princes. Moh'ammed régna donc à Algéziras, mais sans être qualifié de khalife, tandis que son frère El-H'asan, s'adonnant à la piété, se retira du monde et partit en pèlerinage.

Ibn Bak'iyya avait installé Yah'ya ben Idrîs, après la mort du père de ce prince, à Malaga. Nadjâ le Slave, accompagné d'El-H'asan ben Yah'ya, quitta Ceuta pour marcher sur cette ville, où il pénétra après qu'Ibn Bak'iyya s'en fut enfui. Puis les vainqueurs surent rendre confiance à ce chef, qui rentra dans la ville et fut mis à mort par ordre d'El-H'asan, qui fit subir le même traitement à son cousin Yah'ya ben Idrîs. El-H'asan fut proclamé khalife sous la dénomination d'El-Mostançir billâh, et Nadjâ retourna à Ceuta après avoir installé auprès du prince son lieutenant, personnage connu sous le nom de Chet'îfi (1). El-H'asan vécut dans cette situation deux ans environ et mourut en 434 (20 août 1042), empoisonné, dit-on, par sa femme qui était la fille d'Idrîs son oncle, et qui voulut venger la mort de son frère à elle, Yah'ya.

Après la mort d'El-H'asan, Chet'îfi emprisonna Idrîs ben Yah'ya, et Nadjâ passa de Ceuta à Malaga avec l'intention de mettre fin au gouvernement des Alides pour s'emparer lui-même de l'autorité. Il s'en ouvrit aux Berbères, qui réprouvèrent ce projet et le massacrèrent, lui et Chet'îfi. Idrîs ben Yah'ya tiré de prison fut par eux proclamé khalife sous le nom d'El-'Ali. Ce prince était très charitable et distribuait tous les vendredis (2) cinq cents dinars en aumônes; il rappela tous les exilés et

(1) La lecture « Set'îfi » de Merrâkechi (p. 55) paraît préférable.

(2) Merrâkechi (p. 57) fait de cette somme une aumône quotidienne.

leur rendit leurs biens ; il était lettré, d'abord agréable, bon poète ; mais il fréquentait des gens de rien, qu'il ne tenait pas même éloignés de ses femmes, et qui recevaient de lui, sitôt qu'ils la demandaient, l'une ou l'autre place forte. Les Çanhâdja lui prirent plusieurs châteaux-forts et réclamèrent la remise de son vizir et conseiller, ancien ministre de son père, Moûsa ben 'Affân ; il leur livra son serviteur, qui fut exécuté.

Comme il avait fait emprisonner ses deux cousins Moh'ammed et El-H'asan, fils d'Idrîs ben 'Ali, dans le château d'Ayros, le gouverneur, mécontent de sa faiblesse, se révolta et reconnut le cousin d'Idrîs, Moh'ammed ben Idrîs ben 'Ali. Les noirs qui entouraient Idrîs ben Yah'ya se révoltèrent aussi contre lui et appelèrent au milieu d'eux Moh'ammed, à qui Idrîs remit le pouvoir et jura fidélité en 432 (10 septembre 1040) ; puis l'ex-souverain fut emprisonné.

[P. 198] Moh'ammed prit le surnom d'El-Mahdi et désigna son frère El-H'asan comme héritier, sous la dénomination d'Es-Sâmi. Sa bravoure et son audace inspirèrent le respect et la crainte aux Berbères, qui se mirent en rapport avec le geôlier d'Idrîs ben Yah'ya et le décidèrent à relâcher celui-ci, qui fut reconnu et proclamé khalife à Ceuta et à Tanger ; il le resta jusqu'à sa mort, survenue en 446 (11 avril 1054).

Mahdi, mécontent de la conduite de son frère Sâmi, l'exila, et celui-ci passa sur le territoire africain, dans les montagnes des Ghomâra, où les populations soumises et dévouées aux Alides reconnurent son pouvoir.

Ensuite les Berbères s'adressant à Moh'ammed ben El-K'âsim d'Algéziras, se joignirent à lui et le proclamèrent khalife sous la même dénomination d'El-Mahdi. C'était le comble du mensonge et de la honte que de voir quatre chefs appelés *Princes des croyants* dans un coin de terre de trente parasanges ! Mais ensuite les Berbères laissèrent Moh'ammed, qui rentra à Algéziras pour y mourir peu de jours après.

Son fils El-K'âsim le remplaça à Algéziras, mais sans prendre le titre de khalife. Moh'ammed ben Idrîs resta à Malaga jusqu'à sa mort, en 445 (22 avril 1053). Idrîs ben Yah'ya surnommé El-'Ali resta à Tacorona chez les Benoû Ifren, et, après la mort de Moh'ammed ben Idrîs ben 'Ali, il se rendit maître de Malaga, qui passa ensuite entre les mains des Çanhâdja.

Règne de Hichâm l'Omeyyade à Cordoue

Après que Yah'ya ben 'Ali l'Alide eut fini de régner à Cordoue, en 417 (21 février 1026), les habitants se mirent d'accord pour renoncer aux 'Alides, trop enclins à favoriser les Berbères, et pour prendre un Omeyyade comme khalife d'Espagne. Le meneur en cette affaire était Aboû'l-H'azm Djahwar ben Moh'ammed ben Djahwar. Après entente avec les habitants des frontières et avec les maîtres de régions plus rapprochées, on proclama Aboû Bekr Hichâm ben Moh'ammed ben 'Abd el-Melik ben 'Abd er-Rah'mân En-Nâcir l'Omeyyade, qui résidait à Alpuente depuis la mort de son frère cadet Mortad'a. Cela se fit en rebî' I 418 (avril-mai 1027). Le nouveau souverain, qui prit le surnom de Mo'tadd billâh, se dirigea vers les places fortes de la frontière, où, toujours allant d'un lieu à un autre, il eut à lutter avec de graves difficultés provenant de la résistance des chefs. [P. 199] On finit enfin par décider qu'il se rendrait dans la capitale Cordoue, et il y entra en effet le 8 dhoû 'l-hiddja 420 (17 décembre 1029); il y resta jusqu'à sa déposition, survenue le 2 dhoû 'l-hiddja 422 (20 novembre 1031), dans les circonstances suivantes. Son vizir Aboû 'Acim Sa'îd K'azzâz, qui était nouveau dans l'exercice du pouvoir, agit autrement que ses prédécesseurs : il s'empara sous divers prétextes de sommes appartenant à des commerçants et à d'autres individus ; par ses

dons et ses bons traitements, il favorisait les Berbères, si bien que les Cordouans, se détachant de lui, apostèrent des gens qui le massacrèrent. Ensuite, et à cause de ce ministre, ils perdirent toute affection pour Hichâm, qu'ils déposèrent.

Alors Omeyya ben 'Abd er-Rah'mân ben Hichâm ben 'Abd el-Djebbâr ben En-Nâcir franchit les murs du palais avec une troupe de jeunes gens *(ah'dâth)* et revendiqua le pouvoir. Nombre de gens du peuple, en effet, lui prêtèrent serment de fidélité, et comme quelques Cordouans lui faisaient remarquer qu'il y avait lieu de redouter une issue funeste, parce que les Omeyyades semblaient n'avoir plus de veine : « Aujourd'hui le trône, demain la mort ! » répondit-il.

Les notables de Cordoue lui intimèrent, à lui et à Mo'tadd, l'ordre de sortir de la ville. Mo'tadd fit ses adieux aux siens et se retira dans le château-fort de Moh'ammed ben Ech-Choûr, dans la montagne de Cordoue, où il resta jusqu'à l'époque où celui-ci périt victime de la trahison de ses partisans. Ces derniers emprisonnèrent Mo'tadd dans un autre fort, mais le prince parvint par ruse à s'enfuir nuitamment auprès de Soleymân ben Hoûd Djodhâmi, qui le reçut bien et le garda auprès de lui jusqu'à ce que la mort enlevât ce dernier des princes Omeyyades d'Espagne, en çafar 428 (novembre-décembre 1036). Il fut inhumé dans le voisinage de Lérida.

Omeyya se tint d'abord caché à Cordoue ; mais à la suite de la proclamation qui fut faite par les Cordouans dans les marchés et les faubourgs qu'aucun membre de cette famille n'eût à rester dans la ville ou à y recevoir l'hospitalité d'un citoyen, il sortit de la ville avec plusieurs personnes. Pendant quelque temps, on perdit ses traces, puis il rentra dans la ville, poussé qu'il était par le désir d'y résider. Mais les chefs l'empêchèrent par la force de persister dans son projet, et l'on dit même qu'il fut tué secrètement en djomâda II 424 (mai

1033). Puis les liens du gouvernement républicain se relâchèrent et le morcellement du territoire s'ensuivit.

[P. 200] **Formation de petits royaumes**

Les chefs et les seigneurs des diverses localités se partagèrent alors l'Espagne, et chacun en obtint un fragment, comme avaient fait autrefois les rois des provinces de Perse (*moloûk et-t'awâ'if*). Cela fut des plus funeste aux musulmans et excita les convoitises des infidèles. Le morcellement ne finit que par la conquête du Prince des fidèles 'Ali ben Yoûsof ben Tâchefîn.

Le gouvernement de Cordoue échut à Aboû'l-H'azm Djahwar ben Mohammed ben Djahwar, ancien vizir de la dynastie 'Amiride, homme qui avait l'habitude de l'exercice du pouvoir, remarquable par sa pénétration et son intelligence, et qui jusqu'alors non seulement n'avait pas participé aux troubles, mais s'en était soigneusement tenu à l'écart. Néanmoins quand il se vit le champ libre et qu'une occasion se présenta, il la saisit hardiment et se chargea de l'administration et de la protection de la cité ; il ne prit cependant pas ouvertement le rang de chef, mais s'occupa d'administrer plus activement que personne et se montra capable de défendre les intérêts de la cité, jusqu'au jour où il pourrait remettre le pouvoir à quelqu'un qui le revendiquerait et serait accepté par le peuple. Il laissa dans les divers palais la même installation de concierges et d'employés que sous la précédente dynastie, et il ne quitta pas sa propre demeure pour s'y installer. Les revenus des propriétés royales furent confiés à des fonctionnaires nommés à cet effet et qui étaient sous sa surveillance. Il organisa une garde composée des gens des marchés, et dont la solde se composait de

l'intérêt de sommes qu'ils avaient entre les mains, mais dont le capital restait dû par eux ; de temps en temps, il se rendait chez eux pour examiner si le capital était ou non intact. Chacun de ces hommes avait reçu des armes qu'il ne quittait pas, de manière à être, en cas de besoin, prêt sur le champ. Fidèle à l'habitude des gens de bien, Djahwar assistait aux funérailles, visitait les malades et figurait dans les fêtes, mais n'en dirigeait pas moins les affaires de l'État aussi bien que le font les princes. Il ne trompait pas la confiance qu'on mettait en lui, et à son époque le peuple vécut tranquille (1).

Après sa mort, survenue en çafar 435 (8 sept. 1043), son fils Aboû-'l-Welîd Moh'ammed ben Djahwar le remplaça et suivit le même mode de gouvernement. Quand la mort frappa ce dernier, Cordoue devint la proie d'El-Ma'moûn, prince de Tolède, qui la conserva jusqu'à sa mort, laquelle survint en cette ville.

[P. 201] Séville avait comme chef le kâdi Aboû' l-K'âsim Mohammed ben Ismâ'il ben 'Abbâd Lakhmi, descendant de No'mân ben Mondhir ; nous avons dit, en parlant de Yah'ya ben 'Ali ben H'ammoûd, comment cela s'était fait.

A cette époque on recommença à parler de Hichâm El-Mo'ayyed, fils de H'akam, qui, après s'être caché et n'avoir plus fait de bruit, reparut à Malaga, d'où il se rendit à Alméria ; mais Zoheyr l' 'Amiride, chef de cette dernière ville, prit peur et le renvoya. Hichâm gagna alors le fort de Calatrava, dont les habitants reconnurent son autorité. Mais le prince de qui ils relevaient, Ismâ'îl ben Dhoû' n-Noûn, marcha contre eux, et leur impuissance à lui tenir tête les força de renvoyer Hichâm. Celui-ci fut alors appelé à Séville par le kâdi Aboû' l-K'âsim Moh'ammed ben Ismâ'il ben Abbâd, qui fit connaître son existence et lui prêta secours. Comme les

(1) Comparez Merrâkechi, trad., p. 51.

divers chefs de l'Espagne obéissaient au dit kâdi, il obtint l'adhésion des seigneurs de Valence et des environs, de Cordoue, de Dénia et des îles, ainsi que de celui de Tortose : Hichâm fut proclamé khalife, son nom fut prononcé au prône et on lui renouvela le serment de fidélité à Cordoue, en moharrem 429 (13 oct. 1037) (1).

Ibn 'Abbâd expédia des troupes contre Zoheyr l''Amiride, qui se refusait à faire la *khotba* au nom de Mo'ayyed ; mais Zoheyr ayant obtenu le concours de H'abboûs ben Mâksen le Çanhâdjide, chef de Grenade, qui amena son armée, les troupes d'Ibn 'Abbâd se retirèrent sans combattre. Zoheyr resta à Baëza, et H'abboûs retourna à Malaga, où il mourut en ramadân de cette année (429). Son fils et successeur Bâdîs alla trouver Zoheyr pour continuer l'entente qui avait existé entre ce dernier et le défunt ; mais loin de tomber d'accord, on en vint aux mains, et Zoheyr avec beaucoup des siens furent tués vers la fin de 429 (13 oct. 1037).

En 431 (21 sept. 1039), l'armée d'Ibn 'Abbâd, commandée par son fils Ismâ'îl, livra bataille aux troupes réunies de Bàdîs ben H'abboûs et d'Idrîs l'Alide, ce que nous avons déjà raconté en parlant des Alides ; l'affaire fut chaude, et Ismâ'îl y laissa sa vie. Bientôt, en 433 (30 août 1041), mourut son père le kâdi Aboû' l-K'âsim, qui eut pour successeur son fils Aboû 'Amr 'Abbâd ben Mohammed, surnommé El-Mo'tad'id billâh, lequel mit décidément la main sur le pouvoir et révéla la mort d'El-Mo'ayyed.

[P. 202] Telle est la version d'Ibn Aboû'l-Feyyâd au sujet de ce dernier prince. Mais, d'après un autre, toute trace d'El-Mo'ayyed est perdue depuis le jour où il disparut de Cordoue lors de l'entrée d''Ali ben H'ammoûd dans cette ville et du meurtre de Soleymân, et tout cela n'est qu'une des ruses et des tromperies mises en œuvre par l'astuce d'Ibn 'Abbâd. Ce qui serait plus étonnant que la

(1) En 427, selon Dozy (IV, 290).

disparition d'El-Mo'ayyed, et la confiance qu'on accorda au dire d'Ibn 'Abbâd qu'il était encore en vie, c'est qu'un homme d'origine sédentaire, apparaissant vingt ans après la mort du vrai El-Mo'ayyed, se serait donné pour lui, aurait été proclamé khalife, aurait vu son nom figurer à diverses reprises dans toutes les chaires de l'Espagne, pendant que le sang coulait pour lui et que des armées se levaient pour le combattre ou le défendre !

Après avoir révélé la mort d'El-Mo'ayyed, Ibn 'Abbâd resta le chef indépendant de Séville et des autres villes qui en dépendaient jusqu'à ce qu'il mourut d'une suffocation le 2 djomâda II 461 (28 mars 1069).

Son fils Aboû 'l-K'âsim Moh'ammed ben 'Abbâd ben Aboû 'l-K'âsim lui succéda sous le surnom d'El-Mo'tamid 'ala 'llâh; il développa ses possessions et jouit d'une grande autorité. Parmi les conquêtes qui lui donnèrent une grande partie de l'Espagne figure Cordoue, dont il confia le gouvernement à son fils Ez-Z'âfer billâh.

En apprenant cette conquête, Yah'ya ben Dhoû'n-Noûn, seigneur de Tolède, lui en envia la possession, et alors Djerîr ben 'Okâcha se porta fort de la lui faire obtenir (1). En conséquence, cet officier se rendit à Cordoue, où il se fixa pour arriver à réaliser sa promesse et guetter quelque occasion. Une certaine nuit, que la pluie tombait à verse et qu'un vent violent accompagnait les éclats de la foudre et les éclairs, il se jeta avec ses partisans sur le palais gouvernemental, où il ne rencontra aucune résistance. Mais le portier prévint Ez-Z'âfer, qui, bien que tout jeune, se précipita avec les noirs et les gardes contre les assaillants et les rejeta au-dehors; mais au cours d'une charge il trébucha et tomba, de sorte qu'un des agresseurs put l'égorger. Le palais était entre leurs mains avant que les troupes et les habitants fussent prévenus de rien, et les adhérents de Djerîr vinrent successivement le rejoindre.

(1) Voir *Mus. d'Espagne*, IV, 157.

Le cadavre d'Ez-Z'âfer gisait nu sur le sol quand un Cordouan, qui le reconnut en passant, se dépouilla de son manteau pour le couvrir, de sorte que le père du jeune prince, quand il songeait à cela, répétait ce vers proverbial :

[P. 203 ; *tawil*] Je ne sais qui l'a couvert de son manteau, mais je sais que c'est un homme noble et généreux (1).

Mais El-Mo'tamid, à force d'efforts réitérés, finit par recouvrer cette ville, qu'il confia aux soins de son fils El-Ma'moûn. Celui-ci y resta jusqu'à la conquête qu'en fit Yoûsof ben Tâchefîn, et il y fut tué après une vigoureuse résistance, en 484 (22 févr. 1091). La même année, la ville de Séville fut conquise sur Mo'tamid lui-même, qui fut envoyé à Aghmât en captivité et qui y mourut.

Ce prince, aussi bien que son père, son grand'père et tous ses enfants, Rechîd, Ma'moûn, Râd'i et Mo'tamid, étaient des gens de talent, savants et poètes.

A Badajoz, ce fut Sâboûr, guerrier 'âmiride, qui s'empara du pouvoir sous le surnom d'El-Mançoûr. Après lui, ce fut Aboû Bekr Moh'ammed ben 'Abd Allâh ben Salama (2), connu sous le nom d'Ibn el-Aft'as, dont la famille était berbère et originaire de Miknâsa, mais dont le père même était né en Espagne. Tous ses enfants y furent élevés d'après la mode du pays, si bien qu'ils prétendaient descendre de Todjîb; ils étaient d'ailleurs dignes de régner. Après la mort d'Ibn el-Aft'as, le trône échut à son fils Aboû Moh'ammed 'Omar ben Moh'ammed, dont l'autorité s'étendit jusqu'à l'extrême Occident. Il périt de la main du bourreau avec ses deux fils lors de la conquête de l'Espagne par Yoûsof ben Tâchefîn.

Tolède vit tout d'abord s'élever le pouvoir d'Ibn Ya'îch,

(1) Cf. *Mus d'Esp.* IV, 161 ; *Hamâsa*, p. 366 ; *Abbadid*, I, 110.

(2) Il faut, je crois, lire « Maslama » avec Dozy, IV, 302, et le ms 1617 d'Alger, f° 143 v°.

qui dura peu, et l'autorité passa entre les mains d'Ismâ'îl ben 'Abd er-Rah'mân ben 'Amir ben Mot'arrif ben Dhoû 'n-Noûn, surnommé Ez-Z'âfir bi-hawl Allâh, Berbère d'origine mais né en Espagne et élevé dans les usages de ce pays. Ismâ'îl, né en 390 (12 déc. 999) et mort en 435 (9 août 1043), était versé dans la littérature; il était bon poète et a écrit un traité historico-littéraire. Son fils et successeur Yah'ya (1), adonné à la débauche et à un libertinage éhonté, combla les Francs de cadeaux et d'argent pour n'avoir pas à les combattre et pouvoir se livrer au jeu; il dépouillait ses sujets de leurs biens, tandis que les Francs, emportant successivement toutes les places fortes, finirent par s'emparer de Tolède en 477 (9 mai 1084). Il s'établit alors à Valence, et il y fut tué par le kâdi [Dja'far ben 'Abd Allâh] Ibn Djahh'âf el-Ah'naf (2), à propos de qui [P. 204] le ra'îs Aboû 'Abd er-Rah'mân Moh'ammed ben T'âhir (3) a dit :

[Madid] Doucement, Ah'naf, car tu as fait une chose grave en tuant le roi Yah'ya et en endossant sa tunique ; plus d'un jour te verra courir, si toutefois tu trouves alors un refuge.

Saragosse et la Frontière supérieure obéissaient à Mondhir ben Yah'ya Todjîbi, qui fut remplacé à sa mort par son fils Yah'ya. Cette région passa ensuite entre les mains de Soleymân ben Ah'med ben Moh'ammed ben Hoûd Djod'hâmi, surnommé El-Mosta'în billâh, qui était d'abord en qualité d'officier au service de Mondhir

(1) D'après Dozy (*l. l.*), Aboû' l-H'asan Yah'ya Ma'moûn régna de 1038 à 1075, et eut pour successeur Yah'ya ben Ismâ'îl ben Yah'ya K'âdir.

(2) Dhabbi, éd. Codera. n° 615; Ibn Khaldoûn, éd. Boulak, IV, 162; Dozy, *Recherches*, 2e éd., II, 9 et s., 152 et s.

(3) Il s'agit du chef régnant à Murcie; il en est question plus bas. Voir Merrâkechi, trad., p. 103; Dozy, *Rech.*, *l. l.* Les vers qui suivent, et dont le troisième présente des variantes, figurent aussi dans Dozy, *ib.*, p. 20.

et préposé au gouvernement de Lérida ; en 434 (20 août 1042), il eut avec les Francs, à Tafalla (1), une affaire bien connue. Il eut pour successeur son fils El-Mok'tadir billâh ; après celui-ci régna Yoûsof ben Ah'med El-Mou'temin, fils du précédent, puis Ah'med fils de Yoûsof, surnommé, comme son grand-père, El-Mosta'ìn billâh ; puis 'Abd el-Melik 'Imâd ed-Dawla, fils d'Ah'med ; enfin El-Mostancir billâh, fils d''Abd el-Melik, avec qui finit cette dynastie vers le commencement du VI[e] siècle. Tout ce pays passa alors aux mains d'Ibn Tâchefîn. J'ai vu à Damas en 590 (26 déc. 1193) un descendant de cette maison réduit à la plus extrême misère et chef des gardiens de nuit (2). Louange à Celui qui ne finit pas et contre qui le temps ne peut rien !

Tortose obéissait à Lebîb, guerrier 'Amiride.

A Valence régnait El-Mançoûr Aboû'l-H'asan 'Abd el-'Azîz ben 'Abd er-Rah'mân ben Moh'ammed ben el-Mançoûr ben Aboû 'Amir Ma'âferi. Alméria et son territoire furent ensuite annexés à ce domaine. Il eut pour successeur son fils Moh'ammed, qui, en dhoû'l-hiddja 457 (2 nov. 1065), fut dépouillé de l'autorité à Valence par suite de la trahison d'El-Ma'moûn ben Ismâ'îl ben Dhoû'n-Noûn, son gendre. Il dut alors aller s'installer à Alméria, dont il fut aussi dépouillé dans les circonstances que nous dirons.

La Sahla [Albarracin] avait pour chef 'Abboûd ben Rezîn, berbère d'origine mais né en Espagne, qui fut après sa mort remplacé par son fils 'Abd el-Melik, [P. 205] qui était lettré et poète. 'Izz ed-Dawla, fils du

---

(1) Le texte a rejeté dans la note, à tort, le nom de « Tafalla » pour y substituer celui de « Tolède » ; voir *Bayan,* II 197 ; *Corrections sur les textes du Bayan,* etc , p. 55. Dans cette bataille, Ramire, fils de Sancho le Grand, fut défait par son frère Garcia.

(2) Le texte porte قيّم الربوة , que je traduis par conjecture. On trouve l'expression امام الربوة dans le *Nodjoûm,* ms 1780 de Paris, f. 138 v°, l. 4 en bas.

précédent, fut dépouillé de ses possessions par les Almoravides (1).

(2) Dénia et les îles (3) obéissaient à El-Mowaffak' Aboû' l-H'asan (4) Modjâhid l'Amiride. Le légiste Aboû Moh'ammed Abd Allâh Mo'ît'i accompagné de nombreux partisans quitta Cordoue pour se joindre à lui. Modjâhid fit de lui un semblant de khalife qu'il put faire agir à sa guise et l'installa comme tel en djomâda II 405 (26 nov. 1014). Mo'ît'i resta auprès de Modjâhid et des siens environ cinq mois, puis les deux alliés se rendirent aux îles, c'est-à-dire à Mayorque, Minorque et Iviça. Mo'ît'i envoya ensuite Modjâhid en Sardaigne avec cent vingt bateaux, tant grands que petits, et mille chevaux : la conquête de cette île eut lieu en rebî' I 446 (comm. 9 juin 1054) et une foule de chrétiens y trouvèrent la mort, tandis qu'un nombre non moins grand était réduit en captivité. Mais à la fin de la même année, les Francs et les Roûm du continent vinrent l'expulser de l'île, et il rentra en Espagne, alors que Mo'ît'i était mort. Modjâhid fut jusqu'à sa mort mêlé sans interruption à toutes les luttes intestines du pays (5). Il eut pour successeur son fils 'Ali ben Modjâhid, qui, tout comme son père, était un homme de science, aimait les savants, les traitait bien et les attirait de partout. 'Ali fut remplacé à sa mort par son fils Aboû 'Amir, qui ne ressemblait en rien à son père ni à son grand-père. Dénia et le reste

(1) La liste de ces chefs donnée par Dozy (IV, 303) diffère de la nôtre.

(2) Le paragraphe commençant ici est traduit dans la *Biblioteca arabo-sicula*, I, 436.

(3) Amari traduit, à tort, الجزائر les îles, c'est-à-dire les Iles Baléares, par « Algéziras » qui se dit الجزيرة ou الجزيرة الخضراء (*l. l.*; à la p. 439, il traduit correctement le même mot « ... delle isole orientali [di Spagna] »).

(4) Lisez, Aboû' l-Djeych (Dozy, IV, 304 ; Amari, *l. l.*).

(5) On peut voir sur ce personnage, le *Mugeto* des chroniques pisanes et génoises, la note d'Amari, I, 437.

du territoire des Benoû Modjâhid passèrent alors aux mains d'El-Mok'tadir billâh Ah'med ben Soleymân ben Hoûd en ramad'ân 478 (20 déc. 1085).

Murcie obéissait aux Benoû T'âhir. Celui d'entre eux qui exerça l'autorité en dernier lieu est Aboû 'Abd er-Rah'mân, connu sous le nom d'Er-Ra'îs, qui fut dépossédé par Mo'tamid ben 'Abbâd. La conquête fut faite par le vizir de ce dernier, Aboû Bekr ben 'Ammâr Mehri (*var.* Fihri), qui s'insurgea aussitôt, et à Murcie même, contre son maître. Mo'tamid envoya contre lui des troupes commandées par Aboû Moh'ammed 'Abd er-Rah'mân ben Rechîk' K'ocheyri, qui serra de si près le rebelle que celui-ci dut fuir. Mais K'ocheyri à son tour, dès qu'il eut pénétré dans la ville, refusa d'obéir à Mo'tamid, et il finit par se soumettre à l'autorité des Almoravides. Quant à Aboû 'Abd er-Rah'mân ben Tâhir, [P. 206] il resta jusqu'à sa mort à Valence et fut enterré à Murcie, en 507 (17 juin 1113), à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans.

Alméria avait pour chef Kheyrân l''Amiride, dont la mort fit passer le pouvoir à Zoheyr l''Amiride. Celui-ci agrandit son domaine jusqu'à Xativa, proche du territoire de Tolède. Quand il fut tué, ce territoire échut à El-Mançoûr Aboû 'l-H'asan 'Abd el-'Azîz ben 'Abd er-Rah'mân ben El-Mançoûr ben Aboû 'Amir, et après lui à son fils Moh'ammed. 'Abd el-'Azîz était mort à Valence, mais son fils Moh'ammed fixa sa résidence à Alméria, tout en gouvernant Valence. Mais El-Ma'moûn Yah'ya ben Dhoû'n-Noûn saisit l'occasion qu'il guettait et s'empara de cette dernière ville Il resta à Alméria jusqu'à la conquête qu'en fit son parent par alliance, le premier ministre *(dhoû 'l-wazârateyn)* Aboû 'l-Ahwaç El-Mo'taçim Ma'n ben Çomâdih' Todjîbi, à qui se soumirent Lorca, Baëza, Jaën, etc. A sa mort, arrivée en 443 (14 mai 1051), il eut comme successeur son fils Aboû Yah'ya Moh'ammed ben Ma'n, dont les affaires, car il n'avait que quatorze ans, furent gérées par son oncle

Aboû 'Ataba ben Moh'ammed. La mort de celui-ci, arrivée en 446 (11 avril 1054), laissa Aboû Yah'ya sans protecteur de sa jeunesse, de sorte que les portions les plus éloignées de ses états furent conquises sur ce prince, qui ne garda qu'Alméria et le territoire adjacent. Mais quand il eut atteint l'âge d'homme, il s'adonna aux sciences et à la pratique des nobles actions, de sorte que sa renommée s'étendit au loin, que son autorité devint grande et qu'il fut compté parmi les plus grands princes. Cela dura jusqu'au jour où l'armée almoravide vint l'assiéger. Sur ces entrefaites, il tomba malade, et c'était au pied de son palais qu'on se battait : aussi dit-il un jour qu'il entendait des cris et du tumulte : « Tout, jusqu'à la mort, m'aura été pénible ici-bas ! » Cette maladie l'enleva le 22 rebî' I 484 (13 mai 1091) ; ses enfants et ses femmes s'embarquèrent pour Bougie, en Ifrîkiyya, capitale des Benoû H'ammâd, tandis que les Almoravides s'emparaient d'Alméria et de ses dépendances.

Malaga obéissait aux Benoû 'Ali ben H'ammoûd, au nom de qui la *khotba* fut prononcée sans interruption dans cette ville et dans les territoires relevant des Alides. Elle fut conquise sur eux par Idrîs ben H'abboûs, seigneur de Grenade, en 447 (1er avril 1055), ce qui mit fin au pouvoir des Alides en Espagne.

Grenade était au pouvoir de H'abboûs ben Mâksen le Çanhâdji, [P. 207] qui mourut en 429 (13 oct. 1037) et eut pour successeur son fils Bâdîs. Celui-ci, étant mort à son tour, fut remplacé par le fils de son frère, 'Abd Allâh ben Bologgîn, dont le règne dura jusqu'à la conquête des Almoravides, en redjeb 484 (18 août 1091). Toutes ces petites dynasties furent anéanties par les nouveaux conquérants, dont le chef, le Prince des fidèles Yoûsof ben Tâchefîn, vit son royaume s'étendre du Maghreb el-akça aux limites extrêmes des possessions musulmanes en Espagne.

[P. 208] Massacre des Chiites en Ifrîkiyya (1)

En moh'arrem 407 (juin-juillet 1016) les Chiites furent massacrés dans toute l'Ifrîkiyya. Ce mouvement eut son origine dans ce fait qu'El-Mo'izz ben Bâdîs faisant à Kayrawân une promenade à cheval et recevant les salutations du peuple qui adressait des prières au ciel en sa faveur, vint à passer auprès d'un groupe sur lequel il demanda des renseignements : « Ce sont, lui répondit-on, des Râfed'ites (2) qui injurient Aboû Bekr et 'Omar. — Daigne Dieu, répartit-il, accorder sa faveur à Aboû Bekr et à 'Omar ! » Aussitôt la populace se précipita vers le quartier de Kayrawân appelé Derb el-Mok'alli (3), où habitaient tous les Chiites et massacra un certain nombre de ceux-ci. C'était là ce que désiraient la soldatesque et ceux qui marchaient à sa suite, afin de pouvoir se livrer au pillage. Ces excès de la populace contre les Chiites étaient d'ailleurs favorisés et suscités par le gouverneur de Kayrawân, qui avait d'abord bien administré la ville, mais avait appris qu'El-Mo'izz ben Bâdîs voulait le destituer, et s'efforçait de la sorte de lui créer des embarras. C'est ainsi que périrent par le fer et par le feu de nombreux hérétiques, dont les demeures furent livrées au pillage. Ces massacres eurent lieu aussi dans toute l'Ifrîkiyya. Un certain nombre de ceux que l'on traquait se réfugièrent dans le palais d'El-Mançoûr, proche de Kayrawân (4), et s'y fortifièrent; mais la populace les y bloqua étroitement, et comme

(1) Il y a été fait allusion plus haut, p. 350 ; voir aussi le *Bayân*, I, 279 et 285 ; *Berbères*, I, 30, II, 20 ; *Istibçar*, tr. fr., p. 99.

(2) Sous-secte chiite qui refusait, en opposition avec Zeyd ben 'Ali Zeyn el-'Abidîn, de reconnaître l'imâmat d'Aboû Bekr et d''Omar (*Berbères*, II, 500).

(3) Le *Bayân* écrit « Derb el-Mo'alla ».

(4) C'est-à-dire, ainsi que le porte le *Bayân*, à Mançoûriyya.

la faim les en faisait sortir successivement, les assiégeants les égorgèrent jusqu'au dernier. Ceux de Mehdiyya furent tous égorgés dans la grande mosquée, où ils avaient cherché un refuge.

[P. 209] Les Chiites étaient appelés au Maghreb *Orientaux*, par allusion à Aboû 'Abd Allâh Chii, qui venait de l'Orient. La plupart des poètes ont parlé de cet événement, les uns pour le célébrer joyeusement, les autres pour le pleurer tristement.

[P. 227] En 411 (26 avril 1020), les Zenâta firent en Ifrîkiyya une incursion pour s'emparer des bêtes de somme d'El Mo'izz ben Bâdîs, prince de ce pays ; mais le gouverneur de Gabès leur tint tête et les mit en déroute.

En rebî' II de la même année (24 juillet 1020), un violent orage éclata en Ifrîkiyya, avec accompagnement d'éclairs et de tonnerre ; il y eut une chute de pierres plus grosses que ce qu'on avait jamais vu, et tous ceux qui en reçurent quelque éclat périrent (1).

[P. 230] **El-Mo'izz fait exécuter son vizir et commandant militaire.**

En 413 (5 avril 1022), El-Mo'izz ben Bâdîs d'Ifrîkiyya fit exécuter son vizir et commandant militaire Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben El-H'asan. En effet, pendant sept ans ce ministre n'avait rendu à son maître aucun compte des impôts qu'il prélevait mais qu'il gardait pour lui, car il avait une très grande et insupportable avidité causée par le besoin d'entretenir ses nombreux partisans ; de plus, son frère 'Abd Allâh, qui était à Tripoli, protégeait les Zenâta, ennemis de l'État, et enfin El-Mo'izz ne pouvait ni écrire ni députer à aucun prince sans qu'Aboû

(1) Le *Bayân* mentionne également ce phénomène (I, 281) ; cf *Chrest.* de Sacy (III, 439).

'Abd Allâh écrivît aussi de son propre chef. Tout cela finit par lasser El-Mo'izz, qui fit exécuter ce ministre (1).

On rapporte qu'Aboû 'Abd Allâh lui-même a raconté ce qui suit : « Une nuit que j'étais à veiller en réfléchissant à quelque mesure relevant de mes fonctions et que j'avais à prendre à l'égard du peuple, je vins à m'endormir, et je vis en songe le secrétaire 'Abd Allâh ben Moh'ammed », — qui avait été le ministre puissant et considéré de Bâdis, père d'El-Mo'izz', — lequel me parla ainsi : « Honore Dieu, ô Aboû 'Abd Allâh, [P. 231] dans tous les hommes en général et en toi-même particulièrement. Voilà que tu as tenu tes yeux éveillés et fatigué tes deux anges gardiens ; or je sais sur toi des choses que tu ignores : bientôt tu seras où nous en sommes, tu arriveras au même point que nous. Écris mes paroles, car je ne dis que la vérité » ! Et il me dicta ces vers :

[Wâfir] Tu as eu le pouvoir après avoir, de la surface de la terre où tu étais, vu aussi haut que le ciel des gens qui se croyaient tranquilles au suprême degré où ils étaient parvenus, mais qui, touchés par le malheur, sont tombés du sommet dans l'abîme. Je te suis l'exemple le plus frappant, car moi aussi j'ai exercé l'autorité, mais sans vivre longtemps. Ne te laisse donc pas séduire par le monde et abstiens-t'en, car ta période de pouvoir est passée.

« Je m'éveillai, continuait-il, tout effrayé, mais les vers s'étaient gravés dans ma mémoire. » Or, deux mois après ce rêve son exécution eut lieu.

A la nouvelle de sa mort, son frère 'Abd Allâh à Tripoli conclut un arrangement avec les Zenâta qu'il introduisit dans cette ville, et ces guerriers y massacrèrent les Çanhâdja et le reste de la garnison, de sorte qu'ils y restèrent les maîtres La connaissance de ces faits détermina El-Mo'izz à faire emprisonner les enfants d''Abd Allâh et plusieurs personnes de sa famille ;

(1) Le *Bayân* ne parle pas de ces faits : Ibn Khaldoûn ne les mentionne que dans l'histoire de Tripoli (III, 265).

quelques jours plus tard, il ordonna leur mise à mort, pour satisfaire aux réclamations dont il fut saisi par les veuves des victimes de Tripoli.

En la même année 413, la cherté des vivres fut grande en Ifrîkiyya et une disette inouïe sévit, tant la rareté des subsistances fut extraordinaire; cependant personne ne mourut de faim et la population ne souffrit pas au delà de toute proportion.

[P. 239] **Attaque et défaite des Zenâta**

En 415 (14 mars 1024), une nombreuse bande de Zenâta s'insurgea en Ifrîkiyya, intercepta les communications, exerça des ravages dans les pays de K'ast'îliya et de Nefzâwa et par l'envoi de diverses colonnes se procura du butin, de sorte que la puissance des insurgés grandit et que leur nombre s'accrut. Alors El-Mo'izz ben Bâdîs envoya contre eux un corps de troupes armé à la légère, qui, conformément à l'ordre qu'il avait reçu d'avancer à marches forcées et d'arriver sans être annoncé, atteignit les rebelles qui se croyaient à l'abri des poursuites, et tomba sur eux l'épée à la main. Un grand nombre furent massacrés, et cinq cents têtes suspendues à l'encolure des chevaux furent portées à El-Mo'izz : leur entrée dans la ville fut un spectacle mémorable (1).

[P. 245] **Naufrage de la flotte en Sicile** (2)

En 416 (3 mars 1025), les chrétiens en grand nombre envahirent la Sicile; ils conquirent les possessions

(1) Cette campagne paraît devoir se rattacher à la révolte d''Abd Allâh ben El-H'asan à Tripoli. Le *Bayân* (I, 281) ne fournit que des renseignements assez vagues.

(2) Ce chapitre est traduit dans la *Biblioteca* (I, 440).

musulmanes situées dans la presqu'île voisine de Calabre et commencèrent à y élever des habitations en attendant l'arrivée (du reste) de leur flotte ainsi que des troupes qui étaient avec le fils de la sœur du roi. A cette nouvelle, El-Mo'izz ben Bâdîs équipa une flotte considérable de quatre cents bâtiments, [P. 246] où il embarqua un grand nombre de levées et de volontaires accourus pour faire la guerre sainte et mériter des récompenses dans l'autre vie. Cette flotte mit à la voile en kânoûn II (janvier) ; mais en arrivant près de l'île de Pantellaria, non loin du continent africain, il s'éleva un vent violent et une tempête où la plupart des guerriers périrent et à laquelle un petit nombre seulement parvint à s'échapper.

[P. 250] **Conclusion de la paix en Ifrîkiyya entre les Kotâma, les Zenâta et El-Mo'izz.**

En 417 (21 février 1026), les Zenâta et les Kotâma députèrent à El Mo'izz ben Bâdîs d'Ifrîkiyya pour lui demander de leur accorder la paix, d'accepter leur soumission et de les avoir pour sujets, s'engageant de leur côté à surveiller les routes et fournissant à cet effet les actes et engagements nécessaires. Le prince ayant donné son consentement, les cheykhs des Zenâta et des Kotâma se rendirent auprès de lui : ils furent reçus et hébergés, et de grosses sommes d'argent leur furent distribuées (1).

Mort de H'ammâd ben El-Mançoûr, qui a pour successeur son fils El-K'âid.

En 417 (21 février 1026) mourût H'ammâd ben Bologgîn, oncle paternel d'El-Mo'izz ben Bâdîs d'Ifrîkiyya. Sa

(1) Ni le *Bayân* ni Ibn Khaldoûn ne parlent de cette suspension d'hostilités entre les Zenâta et El-Mo'izz.

mort fut occasionnée par une maladie qui le frappa au cours d'une promenade entreprise en dehors de sa forteresse, où il fut rapporté et inhumé. Il eut pour successeur son fils El-K'âïd. Cette mort était un évènement important pour El-Mo'izz, puisque la paix était rétablie entre eux. D'ailleurs, après cela, tout s'arrangea au mieux des intérêts de ce prince, car les enfants du défunt reconnurent son autorité (1).

E. FAGNAN.

(A suivre.)

P. 243, l. 19, et note 1 : « Il est presque certain qu'il faut lire *hadjari*, c.-à-d. de Hadjar, ville occupée par les Karmates ; voir p. ex. *Merâçid*, s. v. Sur le nom de cette ville et les événements auxquels il est fait allusion, voir le *I'lâm bi-a'lâm beyt Allâh el-harâm*, Miçr, 1303, p. 76 ad f.

Je répondrai ailleurs, en étudiant notamment la pseudo-ville d'El-Faladj, à une insinuation imprimée naguère et relative aux notes jointes à cette traduction.

E. F.

---

(1) Ibn Khaldoun (II, 45) place la mort de H'ammâd en 419.

BULLETIN

Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie (116 p. grand in-8°, Tunis, 1899). — Quoique l'archéologie ne se propose que la connaissance désintéressée et scientifique du passé, ce travail d'enquête, poursuivi sous les auspices de M. Gauckler, l'actif directeur du service des antiquités à Tunis (récemment nommé membre correspondant de l'Institut), peut avoir une utilité. Il n'est pas sans intérêt pour nos colons de savoir quels genres de cultures, au temps des Romains, réclamaient une imbibition profonde du sol, quels autres pouvaient s'en passer, et les modifications que le variable régime des pluies apportait à l'aménagement de ces citernes et de ces barrages, abondants ici et très rares dans telles autres régions. Le résultat de l'enquête contredit les conclusions auxquelles était arrivé M. de la Blanchère, après s'être livré à des recherches du même ordre, et dont l'importance ne lui échappait pas : « Le tort de ce savant ingénieux, dit M. Gauckler, mais insuffisamment renseigné, a été de vouloir étendre à toute la Tunisie, les résultats de l'enquête sommaire qu'il avait ouverte sur les installations hydrauliques romaines de l'Enfida, et de prétendre ériger en règle générale ce qui n'était précisément qu'une exception très caractéristique ».

V. W.

Alger proposé comme lieu de réunion pour le congrès des Sociétés savantes. — C'est un savant particulièrement compétent dans les questions d'archéologie africaine, M. Héron de Villefosse, qui a émis ce vœu dans un discours récemment prononcé à Toulouse. Nous sommes heureux de reproduire ses paroles autorisées, et qui prouvent que les recherches de tant de travailleurs obscurs ne sont pas sans être aperçues et appréciées : « Au cours du siècle qui va finir, dit M. de Villefosse, l'Afrique a été vraiment le terrain d'études le plus fécond livré à l'activité de nos savants. On aime à répéter que les Français ignorent l'art de tirer profit de leurs conquêtes. Il faut repous-

ser avec dédain ce reproche immérité quand il s'agit de l'exploration scientifique de nos provinces africaines; elle a été conduite avec une vigueur et un succès qui sont bien notre œuvre et dont la France peut se montrer fière à juste titre.

» Sur cette terre transformée et fécondée par notre sang et par nos armes, se sont créées des associations laborieuses, dont les recherches nous charment et nous attirent; elles dressent les fastes de toutes les conquêtes qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ont jeté sur ces rivages les semences les plus diverses. Les musées et les centres d'études se sont multipliés; la vie scientifique et littéraire est née et se développe tous les jours; des revues spéciales d'histoire, de géographie, d'archéologie ont été fondées et prospèrent. Le moment est peut-être venu de donner à ce coin si vivant de la patrie un témoignage tangible de notre sollicitude. Tout nous y invite à l'heure actuelle. Pouvons-nous espérer qu'une de nos réunions prochaines se tiendra en Afrique ? Nous avons déjà fait la moitié du chemin. Ce jour-là, vous pourrez juger plus complètement le grand travail scientifique qui s'y est accompli depuis cinquante ans sans trouble et sans défaillance; ce jour-là, vous rendrez un éclatant hommage aux explorateurs et aux savants qui en ont été les ouvriers infatigables et désintéressés. Le plus illustre d'entre eux n'est plus; mais la mémoire de Léon Renier est restée vivante chez tous ses disciples; il demeure leur guide et leur maître, aucun d'eux n'a oublié avec quelle joie il citait au premier rang de ses collaborateurs les officiers de notre armée. C'est à eux qu'appartient, en effet, une bonne part du butin dont l'étude nous captive aujourd'hui ».

V. W.

Parmi les travaux récemment publiés, qui peuvent intéresser les lecteurs de la *Revue africaine*, une mention spéciale est due à ceux qui ont été présentés en 1897 au congrès des orientalistes par notre confrère M. René Basset, directeur de l'École des lettres d'Alger, et qui ont paru il y a quelques mois. Ce sont d'abord deux rapports détaillés et instructifs, l'un sur les études berbères et haoussa pendant les années 1891 à 1897, le second sur les autres langues africaines en général. Vient ensuite une étude sur les dialectes berbères, très peu connus jusqu'ici, du Rif marocain. M. René Basset ne se contente pas d'étudier ces dialectes en eux-mêmes ; il les compare en outre dans leur vocabulaire, ainsi que dans leurs règles phonétiques et morphologiques, avec les principaux autres dialectes, notamment avec celui des Zouaoua. Inutile d'ajouter qu'on retrouve dans cette brochure d'une centaine de pages la puissance

de travail et l'érudition qui caractérisent les ouvrages de M. René Basset.

La même collection du congrès des orientalistes renferme une communication du savant orientaliste hollandais, M. de Goeje, à propos du livre d'*Ibn Al Modjawir* sur la description de la Mecque et de l'Arabie méridionale, ainsi qu'une intéressante étude de M. Gustave Mercier sur la toponymie berbère de la région de l'Aurès.

Dans son numéro du 15 novembre 1899, la *Revue de Paris* a publié un article très intéressant de notre confrère M. Octave Depont et de Mme J. Talayrach d'Eckardt, sur le panislamisme et la propagande islamique. Les auteurs y signalent le réveil du sentiment religieux chez les musulmans de tous les pays, et l'importance politique de l'action des confréries religieuses.

M. Octave Depont avait déjà publié, sur cette même question, dans la *Revue des Questions diplomatiques et coloniales* (Tome VII, p. 257, et tome VIII, p. 409), deux articles où il faisait remarquer, entre autres choses, combien il est regrettable que les populations musulmanes de l'Afrique soumise à notre domination relèvent de trois ministères différents, l'Algérie de l'Intérieur, la Tunisie des Affaires étrangères, le Sénégal et le Soudan français des Colonies; ensuite combien est dangereuse pour notre influence en Afrique l'attitude des journaux arabes qui se publient en Turquie, en Syrie et en Égypte.

Dans cette même revue des *Questions diplomatiques et coloniales* (nº du 1er octobre 1899), que nous voyons avec le plus grand plaisir donner une place importante aux affaires algériennes, M. Augustin Bernard a étudié avec une indépendance et une netteté de vue remarquables la constitution du réseau des chemins de fer algériens, et son rôle économique et politique. Sans accepter toutes les critiques formulées jusqu'ici contre le régime de nos voies ferrées, M. Augustin Bernard en montre les défectuosités, dont il indique les véritables causes. Il examine en outre les lignes qui restent à construire, et fait ressortir leur utilité au point de vue de la mise en valeur du pays, comme au point de vue stratégique. Deux cartes hors texte d'une clarté parfaite et d'un fini d'exécution admirable accompagnent cet article. Notons en passant que M. Augustin Bernard n'est pas tendre pour les politiciens « dont meurt l'Algérie », et qu'il ne voit pas « la raison d'être des départements algériens » auxquels il se propose de dire leur fait un de ces jours Nous attendons.

Notre savant confrère M. Ernest Mercier, vient de publier un travail très complet et fortement documenté sur le hobous d'après la législation musulmane (1). Complétant les études qu'il lui avait déjà consacrées, il expose en détail la théorie de cet acte extra-coranique, s'attachant à démontrer, entre autres questions, que le fondateur du hobous conserve toujours la propriété de la chose hobousée, et n'en donne que les fruits ; expliquant de quelle manière les musulmans ont trouvé dans le hobous un moyen de remédier aux défauts de leur régime successoral, etc... M. Ernest Mercier, d'ailleurs, n'expose pas seulement cette théorie du hobous : il la prouve par de nombreuses citations de textes empruntés aux meilleurs jurisconsultes arabes, et traduits avec la sûreté que donne une profonde connaissance et une longue habitude de la langue du droit musulman.

Il m'est permis d'annoncer, dès maintenant, que nous posséderons bientôt une traduction française du célèbre roman philosophique d'Ibn Tofaïl, *Hay ben Yaqdhan*. Nous la devrons à M. Gauthier, il y a peu de temps encore professeur à la médersa d'Alger, qui utilisera pour son travail un excellent manuscrit arabe récemment découvert dans une mosquée de cette ville. A ce propos, saluons comme une innovation heureuse, appelée à donner les meilleurs résultats pour les études orientales, la création d'un cours de philosophie arabe, confié précisément à M. Gauthier, à l'École supérieure des Lettres d'Alger. J'ai trop souvent exprimé le regret que l'étude de la théologie musulmane et celle de la philosophie arabe, soient si négligées chez nous, pour ne pas applaudir à cette utile création. Les connaissances spéciales de M. Gauthier nous en garantissent d'ailleurs le succès.

Si j'avais besoin d'une nouvelle preuve pour montrer que, dans d'autres pays de l'Europe, on ne partage pas notre indifférence à l'égard des philosophes et des théologiens arabes, elle me serait fournie par deux brochures publiées tout dernièrement à Madrid dans un recueil de travaux d'érudition espagnole, offerts à titre d'hommage à M. Menendez y Pelayo, à l'occasion du vingtième anniversaire de son professorat (2). L'une de ces brochures (26 p.) est de M. Julian Ribera, qui étudie les origines de la philosophie de Raymond Lulle, et qui est conduit par des rapprochements curieux,

---

(1) Le Code du Hobous, Constantine, D. Braham, imp. 175 p.

(2) Madrid, libreria general de Victoriano Suarez.

à conclure que le célèbre philosophe mayorquin a emprunté quelques-unes de ses doctrines au soufisme des musulmans, et notamment à Mohi Eddin Mohammed ben Abdallah ben El Arabi. « Raymond Lulle, dit M. Ribera, est un soufi chrétien ». — L'autre brochure un peu plus étendue (40 p.) et non moins intéressante est de M. Miguel Asin, et est consacrée à ce même Mohi Eddin Ibn El Arabi, et aux rapports de la scolastique avec la philosophie arabe. M. Miguel Asin y donne la traduction d'un grand nombre de passage des *Foutouhat* d'Ibn El Arabi. J. D. LUCIANI.

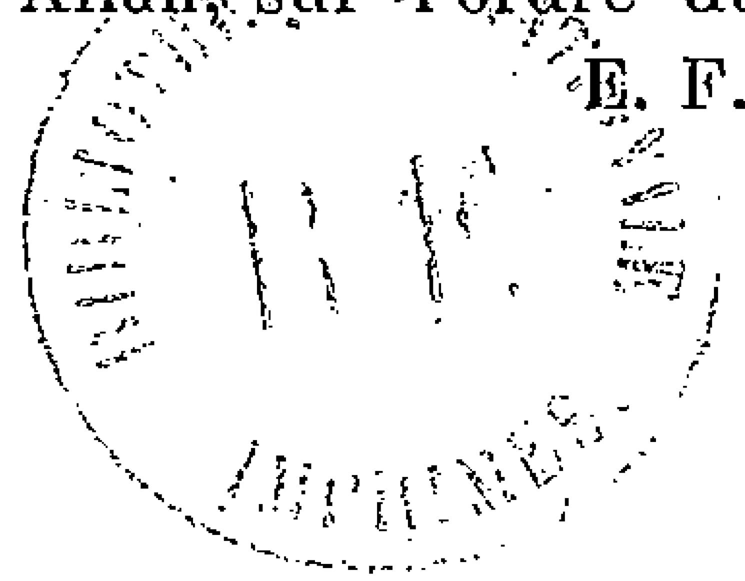
De la fusion des races européennes en Algérie par les mariages croisés et de ses conséquences politiques, par F. Dessoliers (Alger, 1899, 52 p. in-8°). Ce travail a provoqué des discussions et des appréciations politiques qui nous sont étrangères. Nous signalerons seulement que, de l'étude démographique que notre confrère, se basant sur les statistiques, a faite de la population européenne de l'Algérie, il conclut à la formation d'un peuple franco-algérien ayant pour noyau l'élément français du Midi, dans lequel viennent peu à peu se fondre les autres éléments d'origine latine.

Le Musée d'antiquités algériennes, après avoir été longtemps une annexe de la Bibliothèque d'Alger, en a été disjoint en 1897 et transporté à Mustapha dans un local spécial. Le « Catalogue illustré du Musée national des antiquités algériennes » (Alger, S. Léon, 1899, 55 et 80 p.), qui vient de paraître, est l'œuvre des deux conservateurs de cet établissement : M. Wierzejski a décrit les monuments de la période antique (préhistorique, libyque, romaine, etc.) et M. Marye ceux de la période musulmane, soit en tout 1,522 numéros.

Le trente-deuxième volume du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine,* enrichi de nombreux plans et cartes, contient des mémoires principalement consacrés à l'étude de l'Afrique ancienne. M. Camille Viré a étudié l' « Archéologie du canton de Bordj-Ménaïel », depuis l'époque préhistorique jusqu'à et y compris l'époque romaine. M. Blanchet a fourni deux mémoires : « Sur quelques points fortifiés de la frontière saharienne de l'empire romain, entre Gabès, les Chotts et la Tripolitaine ; et la première partie de son rapport sur les fouilles auxquelles il a pro-

cédé à la Kalaa des Beni-Hammad. M. de Pouydraguin a donné la description du massif de l'Edough aux points de vue géologique, géographique et archéologique. A une notice sur Dougga, M. Carton ajoute l'exposé des explorations entreprises au lieu dit Dar el-Acheb. M. Gsell fournit de copieuses « Notes sur quelques forteresses antiques du département de Constantine », destinées à compléter le livre de M. Diehl sur l'*Afrique byzantine*, tandis que le relevé des « Inscriptions inédites de la province de Constantine » continue d'être tenu à jour pour les années 1897 et 1898 par M. Ch. Vars. Enfin, M. E. Mercier signale de nouveau l'incohérence de la doctrine sur « La propriété indigène en Mag'reb », telle qu'elle figure dans un traité arabe manuscrit peu commun, l'*Iktifâ*, composé en 1783 par Mohammed el-Moustafa ben Abd Allah, sur l'ordre du bey d'Oran Mohammed el-Kebir.

E. F.



Pour tous les articles non signés :

Le Président,

V. WAILLE.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-TROISIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1899 —

	Pages
MM. AUMERAT. — Le bureau de bienfaisance musulman......	182
BIGONET (E.). — Une lettre du bey de Constantine en 1827.	172
DOUTTÉ (E.). — Les minarets et l'appel à la prière......	339
EUDEL (P.). — L'orfèvrerie algérienne..................	14
FAGNAN (E.) (trad.). — Annales du Maghreb et de l'Espagne (suite)......................... 78, 234 et	350
IBN EL-ATHÎR. — Annales du Maghreb et de l'Espagne. 78, 234 et	350
LUCIANI (J.-D.). — Chansons kabyles .... 17 et	142
L. P. — Afrique préhistorique	34
RINN (L.). — Le royaume d'Alger sous le dernier dey (fin)................................ 105 et	297
ROBIN (Colonel). — Notes et documents concernant l'insurrection de 1856 à 1857 de la Grande Kabylie....... 41, 204 et	321
WAILLE (V.). — Autour des mosquées.....................	5
— Vase et figure de Cyrène (avec planche).	230

Pages

BULLETIN. — Élection du bureau. — Liste de membres nouveaux. — *Balance de la loi musulmane.* — *L'Atlas Marocain*, de P. Schnell, trad. fr. — *Mittheilungen* du Séminaire des langues orientales de Berlin. — *Muhammedanisches Recht*, de E. Sachau 101

— Liste de membres nouveaux. — *Le Djebel-Nefousa.* — *Bulletin bibliographique de l'islam magribin.* — *Le Maroc inconnu.* — *Les mansions lunaires.* Sur la relation de voyage d'El-Aïachi. — *Le Mostatref*, trad. fr 293

— *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie.* — Alger proposé comme lieu de réunion pour le Congrès des Sociétés savantes. — Rapports sur les études berbères et les langues africaines. — Articles sur le panislamisme. — Chemins de fer algériens. — *Code du Hobous*, par E. Mercier. — Hay ben Yaqdhan ; étude de la philosophie arabe. — *De la fusion des races européennes en Algérie.* — Catalogue du Musée d'antiquités algériennes. — XXXIIe volume de la Société archéologique de Constantine 385

Carte du royaume d'Alger sous le dernier dey, dressée par L. Rinn (hors texte).

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.

AVIS

S'adresser (*franco*) à M. V. WAILLE, 30, rue Dupuch, Alger, Président de la Société, pour toute communication relative à la rédaction ou à l'administration.

Le montant de la cotisation des Membres résidents et correspondants est fixé à la somme de douze francs par an, payable par semestre et d'avance, entre les mains du Trésorier de la Société. Les personnes qui reçoivent la *Revue africaine* à un autre titre que celui de membre, sont astreintes à un versement fixé comme il suit :

France et Algérie, 12 francs par an, frais de poste non compris, et 2 francs en sus à l'étranger.

Le montant de ce versement doit être remis à M. BRUYAT, Trésorier de la Société historique Algérienne (au palais du Gouvernement, à Alger).

ART. 23. — Tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation d'une année, sera considéré comme démissionnaire, après avis préalable.

Les membres de la Société et les abonnés qui changeraient de résidence ou de domicile, sont instamment priés d'en donner avis au Président ou au Trésorier, afin de ne pas éprouver de retard dans la réception de la *Revue*.

Les numéros simples de la *Revue*, pris isolément chez le libraire-éditeur, se paient 3 fr. 50 c.

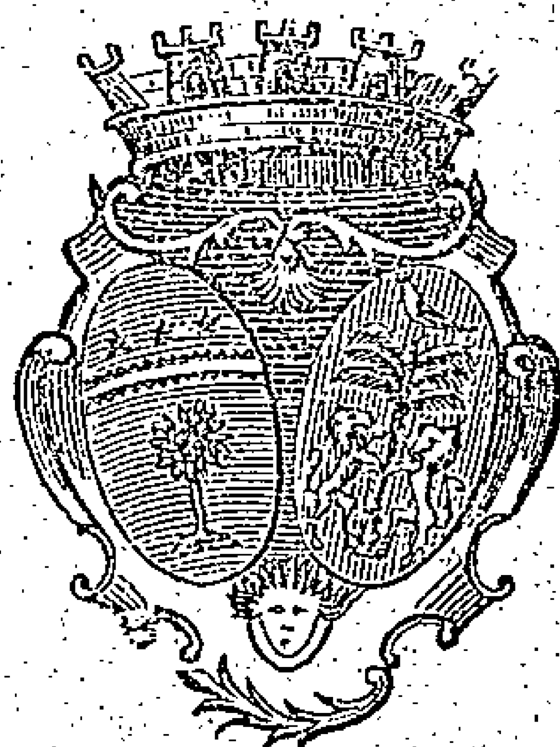
Alger. — Typ. A. Jourdan.

REVUE AFRICAINE

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

NUMÉROS 233-234. — 2e et 3e TRIMESTRES 1899

SOMMAIRE

Pages
L. RINN. — Le Royaume d'Alger sous le dernier Dey (suite) . 105
J.-D. LUCIANI. — Chansons kabyles (suite)........................ 142
E. BIGONET. — Une Lettre du Bey de Constantine en 1827...... 172
AUMERAT. — Le Bureau de Bienfaisance Musulman............ 182
Colonel ROBIN. — Notes et documents concernant l'insurrection de 1856 à 1857 de la grande Kabylie (suite)..................... 204
V. WAILLE. — Vase et Figure de Cyrène............................ 230
IBN EL-ATHÎR (trad. E. Fagnan). — Annales du Maghreb et de l'Espagne (suite)... 234
Bulletin... 293

ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1899

DIPLOME

MM. les Membres de la Société qui n'ont pas encore reçu leur diplôme peuvent le réclamer au Président, qui le tient à leur disposition. Le droit de diplôme est de 5 fr.

AVIS

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier jeudi de chaque mois, à 5 heures du soir, à la Bibliothèque-Musée, rue de l'État-Major, ou à la Bibliothèque universitaire, palais des Écoles supérieures.

La collection des Mémoires publiés par la Société historique algérienne se compose de quarante-deux volumes grand in-8°, dont le prix est de 5 francs par volume pour les Membres de la Société ayant moins de cinq ans d'ancienneté, de 2 francs pour ceux qui les ont, et de 1 franc pour ceux qui appartiennent depuis dix ans à la Société : pour chacune des années 6, 8 et 13, le prix est de 15 francs, et pour les années 5, 10 et 12, de 10 francs. Ces prix de faveur ne sont accordés que pour la série complète des volumes parus antérieurement à l'admission dans la Société. La Table est du prix de 2 francs pour les membres de la Société.

Il a été décidé, dans la séance du 7 décembre 1893, que les numéros non distribués de la *Revue africaine* pourraient être répartis entre les auteurs des articles insérés aux numéros, sous la réserve d'un prélèvement de cent exemplaires conservés par la Société pour la constitution de collections.

Tout ouvrage dont un exemplaire sera déposé aux bureaux de la *Société* sera signalé aux lecteurs de la *Revue*.

Le Maroc, la Tripolitaine, le Soudan et le Congo trouvent aussi leur place dans les patientes investigations de l'auteur.

L'illustration de l'*Orfèvrerie algérienne et tunisienne* a été confiée à MM. Marius FERRAND et Fritz MULLER, deux artistes algériens qui ont exécuté environ cent cinquante dessins des plus beaux bijoux ; ils y ont joint des spécimens des outils de travail, des intérieurs de bijoutiers et y ajouteront, probablement, quelques types de femmes Mauresques et Kabyles, afin d'indiquer, suivant la contrée, la manière dont elles portent leurs bijoux.

Les dessins seront reproduits dans le texte et hors texte par les meilleurs procédés de la gravure. Quelques planches en couleurs seront tirées à part.

Ce livre, destiné à perpétuer, dans le présent, l'art de l'orfèvrerie dont il retrace l'histoire passée, poursuit un but d'une grande utilité. Il présentera aux ouvriers européens des spécimens curieux d'un art décoratif inconnu ou méconnu. En Algérie, il pourra provoquer la renaissance d'une industrie qui tend à disparaître.

L'*Orfèvrerie algérienne et tunisienne* formera un beau volume in-4° de 400 pages environ qui, tiré à 500 exemplaires, sera mis en vente vers le mois de mai de l'année prochaine. Le montant de la souscription 20 fr. (vingt francs) ne sera payable qu'après la réception du volume dont le prix sera porté à 25 francs en librairie.

L'Éditeur,

ADOLPHE JOURDAN.

ALGER. — LIBRAIRIE ADOLPHE JOURDAN. — ALGER

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'OUVRAGE

L'ORFÈVRERIE ALGÉRIENNE & TUNISIENNE

PAR **PAUL EUDEL**

Un volume in-4°. Sur Vélin, tiré à 500 exemplaires........................ **20 francs**

10 Exemplaires sur papier du Japon. Prix du volume...................... **60 francs**

A LA MISE EN VENTE LE PRIX DU VOLUME SUR VÉLIN SERA PORTÉ A **25** FRANCS

Je souscris pour (1) .... *exemplaire* .... *de l'ouvrage* *l'*Orfèvrerie Algérienne et Tunisienne *et en solderai le montant à la remise d*........*volume*

NOM : ....

SIGNATURE :

ADRESSE : ....

(1) Nombre d'exemplaires vélin ou japon.

AVIS

S'adresser (*franco*) à M. V. WAILLE, 30, rue Dupuch, Alger, Président de la Société, pour toute communication relative à la rédaction ou à l'administration.

Le montant de la cotisation des Membres résidents et correspondants est fixé à la somme de douze francs par an, payable par semestre et d'avance, entre les mains du Trésorier de la Société. Les personnes qui reçoivent la *Revue africaine* à un autre titre que celui de membre, sont astreintes à un versement fixé comme il suit :

France et Algérie, 12 francs par an, frais de poste non compris, et 2 francs en sus à l'étranger.

Le montant de ce versement doit être remis à M. BRUYAT, Trésorier de la Société historique Algérienne (au palais du Gouvernement, à Alger).

ART. 23. — Tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation d'une année, sera considéré comme démissionnaire, après avis préalable.

Les membres de la Société et les abonnés qui changeraient de résidence ou de domicile, sont instamment priés d'en donner avis au Président ou au Trésorier, afin de ne pas éprouver de retard dans la réception de la *Revue*.

Les numéros simples de la *Revue*, pris isolément chez le libraire-éditeur, se paient 3 fr. 50 c.

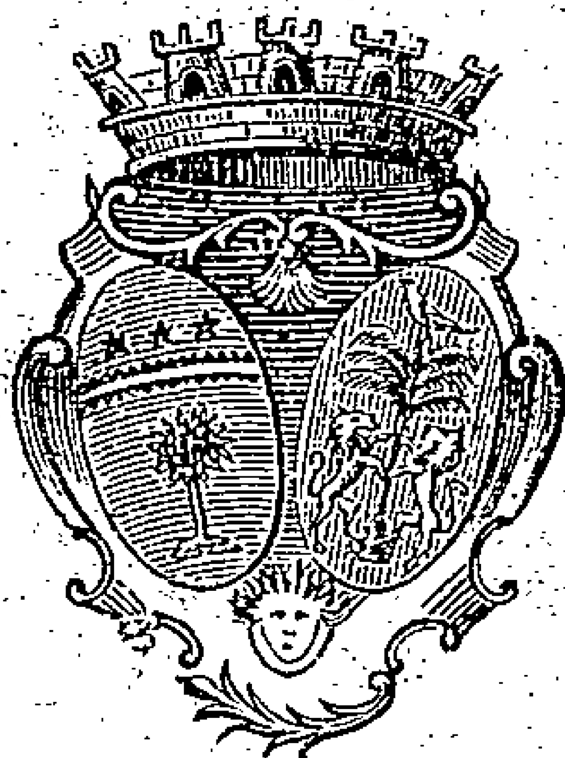
Alger. — Typ. A. Jourdan.

REVUE AFRICAINE

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO **235.** — 4e TRIMESTRE 1899

SOMMAIRE

	Pages
L. RINN. — Le Royaume d'Alger sous le dernier Dey (fin)...	297
Colonel ROBIN. — Notes et documents concernant l'insurrection de 1856 à 1857 de la grande Kabylie (suite).....	321
E. DOUTTÉ. — Les minarets et l'appel à la prière...........	339
IBN EL-ATHÎR (trad. E. Fagnan). — Annales du Maghreb et de l'Espagne (suite).....	350
Bulletin........	385
Table des matières.....	391

ALGER

ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

—

1899

La Société décline toute responsabilité dans les opinions et appréciations émises dans les articles signés qui n'engagent que l'auteur.

DIPLOME

MM. les Membres de la Société qui n'ont pas encore reçu leur diplôme peuvent le réclamer au Président, qui le tient à leur disposition. Le droit de diplôme est de 5 fr.

AVIS

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier jeudi de chaque mois, à 5 heures du soir, à la Bibliothèque-Musée, rue de l'État-Major, ou à la Bibliothèque universitaire, palais des Écoles supérieures.

La collection des Mémoires publiés par la Société historique algérienne se compose de quarante-deux volumes grand in-8°, dont le prix est de 5 francs par volume pour les Membres de la Société ayant moins de cinq ans d'ancienneté, de 2 francs pour ceux qui les ont, et de 1 franc pour ceux qui appartiennent depuis dix ans à la Société : pour chacune des années 6, 8 et 13, le prix est de 15 francs, et pour les années 5, 10 et 12, de 10 francs. Ces prix de faveur ne sont accordés que pour la série complète des volumes parus antérieurement à l'admission dans la Société. La Table est du prix de 2 francs pour les membres de la Société.

Il a été décidé, dans la séance du 7 décembre 1893, que les numéros non distribués de la *Revue africaine* pourraient être répartis entre les auteurs des articles insérés aux numéros, sous la réserve d'un prélèvement de cent exemplaires conservés par la Société pour la constitution de collections.

Tout ouvrage dont un exemplaire sera déposé aux bureaux de la *Société* sera signalé aux lecteurs de la *Revue*.

AVIS

S'adresser (*franco*) à M. V. Waille, 30, rue Dupuch, Alger, Président de la Société, pour toute communication relative à la rédaction ou à l'administration.

Le montant de la cotisation des Membres résidents et correspondants est fixé à la somme de douze francs par an, payable par semestre et d'avance, entre les mains du Trésorier de la Société. Les personnes qui reçoivent la *Revue africaine* à un autre titre que celui de membre, sont astreintes à un versement fixé comme il suit :

France et Algérie, 12 francs par an, frais de poste non compris, et 2 francs en sus à l'étranger.

Le montant de ce versement doit être remis à M. Bruyat, Trésorier de la Société historique Algérienne (au palais du Gouvernement, à Alger).

Art. 23. — Tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation d'une année, sera considéré comme démissionnaire, après avis préalable.

Les membres de la Société et les abonnés qui changeraient de résidence ou de domicile, sont instamment priés d'en donner avis au Président ou au Trésorier, afin de ne pas éprouver de retard dans la réception de la *Revue*.

Les numéros simples de la *Revue*, pris isolément chez le libraire-éditeur, se paient 3 fr. 50 c.

Alger. — Typ. A. Jourdan.